

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL SECURITY
AND DEFENCE

Chair:

The Honourable DANIEL LANG

Wednesday, June 8, 2016
Monday, June 13, 2016
Tuesday, June 14, 2016

Issue No. 5

Second, third and fourth (final) meetings:

Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures

Second and third meetings:

Study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government

INCLUDING:

THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE

(Subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures)

and

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures, with amendment)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

SÉCURITÉ NATIONALE
ET DE LA DÉFENSE

Président :

L'honorable DANIEL LANG

Le mercredi 8 juin 2016
Le lundi 13 juin 2016
Le mardi 14 juin 2016

Fascicule n° 5

Deuxième, troisième et quatrième (dernière) réunions :

Projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures

Deuxième et troisième réunions :

Étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement

Y COMPRIS :

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures)

et

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures, avec amendement)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	* Harder, P.C.
Carignan, P.C.	(or Bellemare)
* Carignan, P.C.	Kenny
(or Martin)	White
Cowan	
Dagenais	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Cowan was added to the membership (*June 13, 2016*).

The Honourable Senator Ngo was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 8, 2016*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Oh (*June 8, 2016*).

The Honourable Senator Day was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 8, 2016*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Enverga (*June 8, 2016*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Ngo (*June 8, 2016*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Enverga (*June 8, 2016*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Ngo (*June 8, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président : L'honorable Daniel Lang

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	* Harder, C.P.
Carignan, C.P.	(ou Bellemare)
* Carignan, C.P.	Kenny
(ou Martin)	White
Cowan	
Dagenais	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Cowan a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 13 juin 2016*).

L'honorable sénateur Ngo a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 8 juin 2016*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 8 juin 2016*).

L'honorable sénateur Day a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 8 juin 2016*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 8 juin 2016*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 8 juin 2016*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 8 juin 2016*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 8 juin 2016*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 8, 2016
(13)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:36 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Carignan, P.C., Dagenais, Day, Enverga, Jaffer, Kenny, Lang and White (9).

Other senator present: The Honourable Senator Campbell (1).

In attendance: Dominique Valiquet and Katherine Simonds, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 2, 2016, the committee continued its examination of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

The chair made a statement.

At 12:38 p.m., the committee suspended.

At 12:40 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 1:43 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, June 13, 2016
(14)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 11 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Carignan, P.C., Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang and White (7).

Other senators present: The Honourable Senators Campbell, Day, McCoy and Ringuette (4).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 8 juin 2016
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 36, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Carignan, C.P., Dagenais, Day, Enverga, Jaffer, Kenny, Lang et White (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Campbell (1).

Également présents : Dominique Valiquet et Katherine Simonds, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 juin 2016, le comité poursuit son étude du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Le président fait une déclaration.

À 12 h 38, la séance est suspendue.

À 12 h 40, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 13 h 43, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 13 juin 2016
(14)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Carignan, C.P., Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang et White (7).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Campbell, Day, McCoy et Ringuette (4).

In attendance: Dominique Valiquet and Katherine Simonds, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Silvina Danesi, Committee Clerk.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on April 21, 2016, the committee continued its study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

As an individual:

The Honourable Peter MacKay, P.C., former Minister of National Defence;

The Honourable David Pratt, P.C., former Minister of National Defence.

The chair made a statement.

Mr. Pratt and Mr. MacKay each made a statement and answered questions.

At 12:21 p.m., the committee suspended.

At 1 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 2, 2016, the committee continued its examination of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Royal Canadian Mounted Police:

Bob Paulson, Commissioner.

As an individual:

A. Edward Aust, Senior Strategic Advisor, Aust Legal and Former Senior Advisor to Executive Committee of RCMP.

Ottawa Police Services Board:

Councillor Eli El-Chantiry, Chair.

The chair made a statement.

Commissioner Paulson made a statement and answered questions.

At 2:39 p.m., the committee suspended.

At 2:45 p.m., the committee resumed.

Mr. Aust made a statement and answered questions.

At 3:15 p.m., the committee suspended.

At 3:19 p.m., the committee resumed.

Également présents : Dominique Valiquet et Katherine Simonds, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Silvina Danesi, greffière de comité.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 21 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

L'honorable Peter MacKay, C.P., ancien ministre de la Défense nationale;

L'honorable David Pratt, C.P., ancien ministre de la Défense nationale.

Le président fait une déclaration.

M. Pratt et M. MacKay font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 12 h 21, la séance est suspendue.

À 13 heures, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 juin 2016, le comité poursuit son étude du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Gendarmerie royale du Canada :

Bob Paulson, commissaire.

À titre personnel :

A. Edward Aust, conseiller stratégique principal, Aust Legal, et ancien conseiller principal du Comité exécutif de la GRC.

Commission des services policiers d'Ottawa :

Conseiller Eli El-Chantiry, président.

Le président fait une déclaration.

Le commissaire Paulson fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 14 h 39, la séance est suspendue.

À 14 h 45, la séance reprend.

M. Aust fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 15, la séance est suspendue.

À 15 h 19, la séance reprend.

Councillor El-Chantiry made a statement and answered questions.

At 3:53 p.m., the committee suspended.

At 3:57 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera for the consideration of a draft agenda (future business).

At 4 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 14, 2016
(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 8:33 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Carignan, P.C., Cowan, Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang and White (8).

Other senators present: The Honourable Senators Campbell, McCoy and Meredith (3).

In attendance: Dominique Valiquet, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Kevin Pittman and Silvina Danesi, Committee Clerks.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 2, 2016, the committee continued its examination of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

The chair made a statement.

At 8:34 a.m., the committee suspended.

At 8:35 a.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera for the consideration of a draft agenda (future business).

At 8:48 a.m., the committee suspended.

At 8:50 a.m., the committee resumed in public.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the chair group clauses where appropriate.

Le conseiller El-Chantiry fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 53, la séance est suspendue.

À 15 h 57, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 16 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 14 juin 2016
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 8 h 33, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Carignan, C.P., Cowan, Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang et White (8).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Campbell, McCoy et Meredith (3).

Également présents : Dominique Valiquet, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Kevin Pittman et Silvina Danesi, greffiers de comité.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 2 juin 2016, le comité poursuit son étude du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Le président fait une déclaration.

À 8 h 34, la séance est suspendue.

À 8 h 35, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 8 h 48, la séance est suspendue.

À 8 h 50, la séance publique reprend.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu que le président regroupe des articles au besoin.

It was agreed that clauses 1 through 4 carry.

The Honourable Senator Dagenais moved:

That Bill C-7 be amended on page 3, by adding after line 16, the following:

“4.1 The Act is amended by adding the following after section 7:

7.1 Nothing in this Act is to be construed as affecting the human resources management powers conferred on the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police by the *Royal Canadian Mounted Police Act*.”

After debate, the question being put on the motion in amendment that new clause 4.1 carry, it was adopted.

It was agreed that clauses 5 through 9 carry.

The chair asked whether clause 10 shall carry.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved:

That Bill C-7 be amended on page 4, in clause 10,

(a) by replacing line 27 with the following:

“10 (1) Subsection 64(1) of the Act is replaced by the”; and

(b) by adding after line 36:

“(2) Subsection 64(3) of the Act is replaced by the following:

(3) For the purpose of paragraph (1.1)(a), membership in any employee organization that forms part of a council of employee organizations is deemed to be membership in the council.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 10, as amended, carry.

It was agreed that clauses 11 through 16 carry.

It was agreed that clause 17 stand postponed.

It was agreed that clauses 18 through 32 carry.

The chair asked whether clause 33 shall carry.

The Honourable Senator Carignan P.C., moved:

That Bill C-7 be amended in clause 33, on page 18, by replacing line 3 with the following:

“group only if it is satisfied on the basis of the results of a secret ballot representation vote that a majority of the employees in the proposed bargaining unit who have cast a ballot have voted to have the applicant employee organization represent them as their bargaining agent and that the employee organiza-”.

Il est convenu d’adopter les articles 1 à 4.

L’honorable sénateur Dagenais propose :

Que le projet de loi C-7 soit modifié par adjonction, après la ligne 16, page 3, de ce qui suit :

« 4.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l’article 7, de ce qui suit :

7.1 La présente loi n’a pas pour effet de porter atteinte aux pouvoirs du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada en matière de gestion des ressources humaines attribués par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. »

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, portant création de l’article 4.1 est adoptée.

Il est convenu d’adopter les articles 5 à 9.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 10.

L’honorable sénateur Carignan, C.P. propose :

Que le projet de loi C-7, à l’article 10, page 4, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 30, de ce qui suit :

« 10 (1) Le paragraphe 64(1) de la même loi est rem- »;

b) par adjonction, après la ligne 40, de ce qui suit :

« Le paragraphe 64(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(3) Pour l’application de l’alinéa (1.1)a), l’adhésion à une organisation syndicale membre d’un regroupement d’organisations syndicales vaut adhésion au regroupement. »

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 10 modifié.

Il est convenu d’adopter les articles 11 à 16.

Il est convenu de reporter l’étude de l’article 17.

Il est convenu d’adopter les articles 18 à 32.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 33.

L’honorable sénateur Carignan, C.P., propose :

Que le projet de loi C-7, à l’article 33, page 18, soit modifié par substitution, à la ligne 2, de ce qui suit :

« ment si, d’une part, elle est convaincue sur le fondement des résultats d’un scrutin de représentation secret, que la majorité des fonctionnaires de l’unité de négociation proposée qui ont participé au scrutin souhaitent que l’organisation syndicale les représente à titre d’agent négociateur et si, d’autre part, elle conclut que l’organisation syndicale — et, ».

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The chair asked whether clause 33 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved:

- That Bill C-7 be amended in clause 33,
- (a) on page 19, by deleting lines 29 to 39; and
 - (b) on page 20;
 - (i) by deleting lines 1 to 19, and
 - (ii) by deleting lines 33 to 37;
 - (c) on page 21, by deleting lines 1 to 34.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The chair asked whether clause 33 shall carry.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved:

That Bill C-7 be amended in clause 33, on page 22

- (a) by replacing lines 20 and 21 with the following:

“pretation or application, in respect of the employee, of

 - (a) a provision of a collective agreement or an arbitral award; or
 - (b) a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment.”;
- (b) by replacing lines 26 to 29 with the following:

“employee’s satisfaction.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 33, as amended, carry.

The committee resumed consideration of clause 17.

The Honourable Senator Kenny moved:

That Bill C-7 be amended on page 6, in clause 17, by replacing line 15 with the following:

“**144 (1)** Subject to section 150, after estab-”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 17, as amended, carry.

It was agreed that clauses 34 through 39 carry.

The chair asked whether clause 40 shall carry.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved:

That Bill C-7 be amended in clause 40, on page 29, by replacing line 5 with the following:

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 33.

L’honorable sénateur Kenny propose :

- Que le projet de loi C-7 soit modifié à l’article 33,
- a) page 19, par suppression des lignes 29 à 40;
 - b) page 20;
 - (i) par suppression des lignes 1 à 18,
 - (ii) par suppression des lignes 32 à 35;
 - c) page 21, par suppression des lignes 1 à 36.

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 33.

L’honorable sénateur Carignan, C.P., propose :

Que le projet de loi C-7 soit modifié à l’article 33, page 22,

- a) par substitution, aux lignes 21 et 23, de ce qui suit :

« l’interprétation ou l’application à son égard

 - a) soit de toute disposition d’une convention collective ou d’une décision arbitrale;
 - b) soit de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi. »;
- b) par substitution, aux lignes 27 à 30, de ce qui suit :

« grief individuel à l’arbitrage ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 33 modifié.

Le comité reprend le débat sur l’article 17.

L’honorable sénateur Kenny propose :

Que le projet de loi C-7, à l’article 17, page 6, soit modifié par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« **144 (1)** Sous réserve de l’article 150, dès la ».

La motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 17 modifié.

Il est convenu d’adopter les articles 34 à 39.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 40.

L’honorable sénateur Carignan, C.P., propose :

Que le projet de loi C-7, à l’article 40, page 29, soit modifié par substitution, à la ligne 7, de ce qui suit :

“collective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment must be presented”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 40, as amended, carry.

It was agreed that clauses 41 through 50 carry.

The chair asked whether clause 51 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved:

That Bill C-7 be amended on page 32, in clause 51, by replacing lines 12 and 13 with the following:

“compensation may not be inconsistent with section 113 of the *Federal Public Sector Labour Relations*”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 51, as amended, carry.

It was agreed that clause 52 carry.

The chair asked whether clause 53 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved:

That Bill C-7 be amended on page 32, in clause 53, by replacing line 29 with the following:

“section 150 of that Act, make an arbitral”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 53, as amended, carry.

It was agreed that clauses 54 through 61 carry.

The chair asked whether clause 62 shall carry.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved:

That Bill C-7 be amended in clause 62, on page 40, by replacing line 14 with the following:

“lective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment, is deemed”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 62, as amended, carry.

It was agreed that clauses 63 through 67 carry.

The chair asked whether clause 68 shall carry.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved:

« convention collective ou d’une décision arbitrale ou de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi doit être ».

La motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 40 modifié.

Il est convenu d’adopter les articles 41 à 50.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 51.

L’honorable sénateur Kenny propose :

Que le projet de loi C-7, à l’article 51, page 32, soit modifié par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

« incompatibles avec l’article 113 de la *Loi sur* ».

La motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 51 modifié.

Il est convenu d’adopter l’article 52.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 53.

L’honorable sénateur Kenny propose :

Que le projet de loi C-7, à l’article 53, page 32, soit modifié par substitution, aux lignes 31 et 32, de ce qui suit :

« ration équitable rend, sous réserve de l’article 150 de cette loi, une décision arbitrale comportant un ».

La motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 53 modifié.

Il est convenu d’adopter les articles 54 à 61.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 62.

L’honorable sénateur Carignan, C.P., propose :

Que le projet de loi C-7, à l’article 62, page 40, soit modifié par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

cision arbitrale ou de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi, est réputé n’avoir jamais été pré- ».

La motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d’adopter l’article 62 modifié.

Il est convenu d’adopter les articles 63 à 67.

Le président demande s’il convient d’adopter l’article 68.

L’honorable sénateur Carignan, C.P., propose :

That Bill C-7 be amended in clause 68, on page 46, by replacing lines 35 and 36 with the following:

“be, of a provision of a collective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment, and alleges that the employer has engaged in a dis-”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 68, as amended, carry.

The chair asked whether clause 69 shall carry.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved:

That Bill C-7 be amended in clause 69,

(a) on page 49,

(i) by replacing lines 33 and 34 with the following:

“or application, in respect of the employee, of

(a) a provision of a collective agreement or an arbitral award; or

(b) a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment.”,

(ii) by replacing lines 39 and 40 with the following:

“for the bargaining unit, unless the grievance”; and

(b) on page 50,

(i) by replacing lines 1 and 2 with the following:

“alleges that the employer has engaged in”,

(ii) by replacing lines 6 to 8 with the following:

“(2), an individual grievance that al-”,

(iii) by replacing lines 30 to 33 with the following:

“employee’s satisfaction, whether or not it alleges that the employer has”, and

(iv) by replacing lines 40 to 43 with the following:

“in the adjudication proceedings, unless the grievance alleges that the employer has engaged in”.

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 69, as amended, carry.

It was agreed that clauses 70 and 71 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill, as amended, carry.

It was agreed that the chair report Bill C-7, as amended, to the Senate.

Que le projet de loi C-7, à l'article 68, page 46, soit modifié par substitution, à la ligne 34, de ce qui suit :

« collective ou d'une décision arbitrale ou de toute disposition d'une loi ou d'un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l'employeur concernant les conditions d'emploi, qui sont déposées ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 68 modifié.

Le président demande s'il convient d'adopter l'article 69.

L'honorable sénateur Carignan, C.P., propose :

Que le projet de loi C-7 soit modifié à l'article 69,

a) page 49,

(i) par substitution, aux lignes 34 et 35, de ce qui suit :

« l'application à son égard

a) soit de toute disposition d'une convention collective ou d'une décision arbitrale;

b) soit de toute disposition d'une loi ou d'un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l'employeur concernant les conditions d'emploi ».,

(ii) par substitution, à la ligne 41, de ce qui suit :

« s'agit d'un grief »;

b) page 50,

(i) par substitution, aux lignes 1 à 3, de ce qui suit :

« qui dénonce la perpétration par son employeur »,

(ii) par substitution, aux lignes 7 à 9, de ce qui suit :

« le grief individuel »,

(iii) par substitution, aux lignes 31 à 34, de ce qui suit :

« l'arbitrage seulement le grief individuel, que celui-ci dénonce ou non la perpétration par »,

(iv) par substitution, aux lignes 42 à 45, de ce qui suit :

« d'arbitrage, sauf s'il s'agit d'un grief qui dénonce la perpétration par son ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 69 modifié.

Il est convenu d'adopter les articles 70 et 71.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi C-7 modifié au Sénat.

At 9:20 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 21, 2016, the committee continued its study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4*)

It was agreed that the committee proceed to the consideration of a draft budget.

The Honourable Senator White moved:

That, subject to the review of the transportation costs by the Subcommittee on Agenda and Procedure, the following budget application (as it relates to the order of reference concerning the Defence Policy Review presently being undertaken by the government) for \$69,795 for the fiscal year ending March 31, 2017, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

ACTIVITY 1: New York City	\$ 69,795
TOTAL	\$ 69,795

The question being put on the motion, it was adopted.

At 9:26 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

À 9 h 20, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité procède à l'étude de l'ébauche d'un budget.

L'honorable sénateur White propose :

Que, sous réserve de l'examen des coûts de transport par le Sous-comité du programme et de la procédure, le budget suivant (en ce qui a trait à l'ordre de renvoi concernant l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement) de 69 795 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

ACTIVITÉ 1 : New York	69 795 \$
TOTAL	69 795 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 26, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Tuesday, June 7, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to table its

THIRD REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of the elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures, has, pursuant to the motion adopted by the Senate on 3 May 2016, examined the said subject-matter and now reports as follows.

Your committee delegated the study of the subject matter of Division 2 of Part 4 to the Subcommittee on Veterans Affairs, which has reported to this committee as follows:

“On 18 May 2016, the Subcommittee on Veterans Affairs held two meetings to study the provisions of the budget implementation bill concerning veterans and members of the military. The Subcommittee heard evidence from the Department of Veterans Affairs, the Office of the Veterans Ombudsman, the Royal Canadian Legion, and Mr. Brian McKenna, as an individual.

Specifically, Division 2 of Part 4 of Bill C-15 proposes to make six key changes to the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act (New Veterans Charter). The changes are as follows:

- The “Permanent Impairment Allowance” would be renamed “Career Impact Allowance” to better reflect the primary purpose of this allowance;
- The expression “totally and permanently incapacitated,” which is used as eligibility for certain services and benefits provided for in the Act, would be replaced with “diminished earning capacity,” whose differences with the original expression would be specified by regulation;
- The amount of the Earnings Loss Benefit would increase from 75 per cent to 90 per cent of the gross revenue that the member was receiving at the time of release;
- The amount of the Disability Award would be increased as of 1 April 2017, and as a result the amount of the Death Benefit as well, as it is calculated using the same rates. The maximum rate would be \$360,000, and indexed, an increase of 16 per cent compared with the current rate;
- The moment when a Disability Award becomes payable and the formula used to calculate this amount would be clarified;
- A retroactive payment of the increase to the amount of the Disability Award or the Death Benefit would be paid to any person having received either of these benefits between 1 April 2006 and 31 March 2017, or approximately 70,000 individuals, according to the Department of Veterans Affairs.

Le mardi 7 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de déposer son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à étudier la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à la motion adoptée par le Sénat le 3 mai 2016, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport.

Votre comité a délégué l'étude de l'objet de la section 2 de la partie 4 au Sous-comité des anciens combattants qui lui a fait rapport comme suit :

« Le 18 mai 2016, le Sous-comité des anciens combattants a tenu deux réunions afin d'étudier les dispositions du projet de loi d'exécution du budget concernant les vétérans et les militaires. Le Sous-comité a entendu le témoignage du ministère des Anciens Combattants, du Bureau de l'ombudsman des vétérans, de la Légion royale canadienne, et de monsieur Brian McKenna à titre personnel.

Plus spécifiquement, la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15 propose d'apporter six changements principaux à la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes (Nouvelle Charte des anciens combattants). Ces changements sont les suivants :

- L'allocation pour déficience permanente serait renommée « allocation pour incidence sur la carrière » afin de mieux refléter l'objectif principal de cette allocation;
- L'expression « incapacité totale et permanente », qui est utilisée comme critère d'admissibilité à certains services et avantages prévus à la loi, serait remplacée par l'expression « diminution de la capacité de gain » dont les différences avec l'expression initiale seraient précisées par règlement;
- Le montant de l'allocation pour perte de revenus passerait de 75 % à 90 % du revenu brut que recevait le militaire au moment de sa libération;
- Le montant de l'indemnité d'invalidité serait augmenté à partir du 1er avril 2017, et par le fait même celui de l'indemnité de décès également, puisque celle-ci est calculée à partir des mêmes taux. Le taux maximal serait désormais de 360 000 \$, indexable, soit une augmentation de 16 % par rapport au taux actuel;
- Le moment où l'indemnité d'invalidité devient exigible et la formule utilisée pour la calculer seraient précisés;
- Un paiement rétroactif de l'augmentation du montant de l'indemnité d'invalidité ou de l'indemnité de décès serait versé à toute personne ayant reçu l'une ou l'autre de ces indemnités entre le 1er avril 2006 et le 31 mars 2017, soit environ 70 000 individus, selon le ministère des Anciens Combattants.

The provisions in Division 2 of Part 4 of the bill were generally well received by the witnesses, who saw them as improvements. The changes to the Disability Award and the Death Benefit, in particular, were welcomed.

However, the witnesses pointed out that the proposed changes to the Permanent Impairment Allowance (renamed “Career Impact Allowance”) and the condition of “totally and permanently incapacitated” (replaced by “diminished earning capacity”) can be assessed only once the regulatory changes are known. They noted that the bill contains changes to the wording only, without any definition or explanation of the concrete changes they will create. The witnesses were adamant that interested parties must be consulted in drafting these regulatory changes.

The increase in the Earnings Loss Benefit from 75 per cent to 90 per cent of pre-release gross income was seen as a step forward by the witnesses. However, two concerns were raised in relation to this change. First, the witnesses said that the increase would be minimal for veterans in the lower ranks at the time of their release, since the Department of Veterans Affairs announced that regulatory changes would decrease the minimum salary on which the calculation for the Earnings Loss Benefit was based. Second, the witnesses wondered whether long-term disability benefits paid out by the Department of National Defence (through the SISIP), also set at 75 per cent of pre-release revenue, would be increased as well.

The witnesses also underscored the importance of continuing efforts to resolve some long-standing deficiencies in veterans support programs.

In particular, they noted the importance of setting up lifetime financial security for injured veterans and their families which would reflect the natural career progression that they could have experienced. The fact that income replacement measures do not take into account the usual promotions injured veterans may have received had they been able to pursue their military career is a recurring issue that was raised in the 2013 report of the Subcommittee on Veterans Affairs, “A Study of the New Veterans Charter”.

Les dispositions contenues dans la section 2 de la partie 4 du projet de loi ont généralement été accueillies favorablement par les témoins, qui y voient des progrès. Les changements apportés à l'indemnité d'invalidité et à l'indemnité de décès, en particulier, ont été salués.

Les témoins ont toutefois souligné que les changements proposés à l'allocation pour déficience permanente (renommée « allocation pour incidence sur la carrière ») et au critère « d'incapacité totale et permanente » (remplacé par la « diminution de la capacité de gain ») pourront seulement être évalués lorsque les modifications réglementaires seront connues. En effet, ils soutiennent que seuls les changements de terminologie sont contenus dans le projet de loi, sans définition ou explication quant aux changements concrets qu'ils entraîneront. Les témoins ont insisté sur le fait qu'il sera primordial de consulter les parties intéressées dans le cadre de l'élaboration de ces modifications réglementaires.

L'augmentation de l'allocation pour perte de revenus de 75 % à 90 % du revenu brut pré libération est perçue comme un pas en avant par les témoins. Cependant, deux préoccupations ont été soulevées en lien avec ce changement. Tout d'abord, des témoins ont observé que l'augmentation serait vraisemblablement minime pour les vétérans qui appartenaient aux rangs militaires inférieurs au moment de leur libération, puisque le ministère des Anciens Combattants a annoncé que des changements réglementaires allaient diminuer le salaire minimum sur lequel est basé le calcul de l'allocation pour perte de revenus. De plus, les témoins se questionnent à savoir si les prestations d'assurance invalidité prolongées versées par le ministère de la Défense nationale (via la financière SISIP), également fixées à 75 % du revenu pré libération, seront augmentées en conséquence.

Les témoins ont aussi souligné l'importance de poursuivre les démarches afin de résoudre des lacunes de longue date dans les programmes de soutien aux vétérans.

Notamment, ils ont rappelé l'importance d'instaurer une sécurité financière à vie pour les vétérans blessés et leurs familles, qui refléterait la progression de carrière normale à laquelle ils auraient eu accès. Le fait que les mesures de remplacement de revenus ne tiennent pas compte des promotions habituelles qu'auraient pu obtenir les vétérans blessés s'ils avaient pu poursuivre leur carrière militaire est un enjeu récurrent qui avait été abordé dans le rapport de 2013 du Sous-comité des anciens combattants, « Une étude de la Nouvelle Charte des anciens combattants ».

Furthermore, the witnesses said that steps must be taken to increase veterans' knowledge and understanding of the various programs available to them.

Based on the entirety of the testimony placed before us, your subcommittee supports the amendments proposed in Division 2 of Part 4 of Bill C-15.”

Respectfully submitted,

Le président,

DANIEL LANG

Chair

Tuesday, June 14, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures, has, in obedience to the order of reference of June 2, 2016, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *New clause 4.1, page 3:* Add after line 16, the following:

“4.1 The Act is amended by adding the following after section 7:

7.1 Nothing in this Act is to be construed as affecting the human resources management powers conferred on the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police by the *Royal Canadian Mounted Police Act*.”

2. *Clause 10, page 4:*

(a) Replace line 27 with the following:

“10 (1) Subsection 64(1) of the Act is replaced by the”; and

(b) Add after line 36 the following:

“(2) Subsection 64(3) of the Act is replaced by the following:

(3) For the purpose of paragraph (1.1)(a), membership in any employee organization that forms part of a council of employee organizations is deemed to be membership in the council.”

3. *Clause 17, page 6:* Replace line 15 with the following:

“144 (1) Subject to section 150, after estab-”.

4. *Clause 33, pages 18 to 22:*

(a) On page 18, replace line 3 with the following:

En outre, les témoins ont aussi affirmé que des démarches doivent être entreprises afin de faciliter la connaissance et la compréhension par les vétérans des différents programmes qui s'offrent à eux.

Se basant sur l'ensemble du témoignage qui lui a été présenté, votre sous-comité appuie les amendements proposés à la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15 ».

Respectueusement soumis,

Le président,

DANIEL LANG

Chair

Le mardi 14 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du 2 juin 2016, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Nouvel article 4.1, page 3 :* Ajouter après la ligne 16 ce qui suit :

« 4.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 7, de ce qui suit :

7.1 La présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte aux pouvoirs du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada en matière de gestion des ressources humaines attribués par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. ».

2. *Article 10, page 4 :*

a) Remplacer la ligne 30 par ce qui suit :

« 10 (1) Le paragraphe 64(1) de la même loi est rem- »;

b) ajouter après la ligne 40 ce qui suit :

« (2) Le paragraphe 64(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(3) Pour l'application de l'alinéa (1.1)a, l'adhésion à une organisation syndicale membre d'un regroupement d'organisations syndicales vaut adhésion au regroupement. »

3. *Article 17, page 6 :* Remplacer la ligne 16 par ce qui suit :

« 144 (1) Sous réserve de l'article 150, dès la »;

4. *Article 33, pages 18 à 22 :*

a) À la page 18, remplacer la ligne 2 par ce qui suit :

“group only if it is satisfied on the basis of the results of a secret ballot representation vote that a majority of the employees in the proposed bargaining unit who have cast a ballot have voted to have the applicant employee organization represent them as their bargaining agent and that the employee organiza-”.

(b) on page 19, delete lines 29 to 39;

(c) on page 20,

(i) delete lines 1 to 19, and

(ii) delete lines 33 to 37;

(d) on page 21, delete lines 1 to 34; and

(e) on page 22,

(i) replace lines 20 and 21 with the following:

“pretation or application, in respect of the employee, of

(a) a provision of a collective agreement or an arbitral award; or

(b) a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment.”; and

(ii) replace lines 26 to 29 with the following:

“employee’s satisfaction.”.

5. *Clause 40, page 29*: replace line 5 with the following:

“collective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment must be presented”.

6. *Clause 51, page 32*: Replace lines 12 and 13 with the following:

“compensation may not be inconsistent with section 113 of the *Federal Public Sector Labour Relations*”.

7. *Clause 53, page 32*: Replace line 29 with the following:

“section 150 of that Act, make an arbitral”.

8. *Clause 62, page 40*: Replace line 14 with the following:

“lective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment, is deemed”.

9. *Clause 68, page 46*: Replace lines 35 and 36 with the following:

« ment si, d’une part, elle est convaincue sur le fondement des résultats d’un scrutin de représentation secret, que la majorité des fonctionnaires de l’unité de négociation proposée qui ont participé au scrutin souhaitent que l’organisation syndicale les représente à titre d’agent négociateur et si, d’autre part, elle conclut que l’organisation syndicale — et, »;

b) à la page 19, supprimer les lignes 29 à 40;

c) à la page 20 :

(i) supprimer les lignes 1 à 18,

(ii) supprimer les lignes 32 à 35;

d) à la page 21, supprimer les lignes 1 à 36;

e) à la page 22 :

(i) remplacer les lignes 21 à 23 par ce qui suit :

« l’interprétation ou l’application à son égard :

a) soit de toute disposition d’une convention collective ou d’une décision arbitrale;

b) soit de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi. »;

(ii) remplacer les lignes 27 à 30 par ce qui suit :

« grief individuel à l’arbitrage. »;

5. *Article 40, page 29* : Remplacer la ligne 7 par ce qui suit :

« convention collective ou d’une décision arbitrale ou de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi doit être »;

6. *Article 51, page 32* : Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« incompatibles avec l’article 113 de la *Loi sur* »;

7. *Article 53, page 32* : Remplacer les lignes 31 et 32 par ce qui suit :

« ration équitable rend, sous réserve de l’article 150 de cette loi, une décision arbitrale comportant un »;

8. *Article 62, page 40* : Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« cision arbitrale ou de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi, est réputé n’avoir jamais été pré- »;

9. *Article 68, page 46* : Remplacer la ligne 34 par ce qui suit :

“be, of a provision of a collective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment, and alleges that the employer has engaged in a dis-”.

10. *Clause 69, pages 49 and 50:*

(a) On page 49,

(i) replace lines 33 and 34 with the following:

“or application, in respect of the employee, of

(a) a provision of a collective agreement or an arbitral award; or

(b) a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment.”, and

(ii) replace lines 39 and 40 with the following:

“for the bargaining unit, unless the grievance”; and

(b) on page 50,

(i) replace lines 1 and 2 with the following:

“alleges that the employer has engaged in”,

(ii) replace lines 6 to 8 with the following:

“(2), an individual grievance that al-”,

(iii) replace lines 30 to 33 with the following:

“employee’s satisfaction, whether or not it alleges that the employer has”, and

(iv) replace lines 40 to 43 with the following:

“in the adjudication proceedings, unless the grievance alleges that the employer has engaged in”.

Respectfully submitted,

« collective ou d’une décision arbitrale ou de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi, qui sont déposées »;

10. *Article 69, pages 49 et 50 :*

a) À la page 49 :

(i) remplacer les lignes 34 et 35 par ce qui suit :

« l’application à son égard :

a) soit de toute disposition d’une convention collective ou d’une décision arbitrale;

b) soit de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi. »,

(ii) remplacer la ligne 41 par ce qui suit :

« s’agit d’un grief »;

b) à la page 50 :

(i) remplacer les lignes 1 à 3 par ce qui suit :

« qui dénonce la perpétration par son employeur »,

(ii) remplacer les lignes 7 à 9 par ce qui suit :

« le grief individuel »,

(iii) remplacer les lignes 31 à 34 par ce qui suit :

« l’arbitrage seulement le grief individuel, que celui-ci dénonce ou non la perpétration par »,

(iv) remplacer les lignes 42 à 45 par ce qui suit :

« d’arbitrage, sauf s’il s’agit d’un grief qui dénonce la perpétration par son ».

Respectueusement soumis,

Le président,
DANIEL LANG
Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 8, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures, met this day at 12:36 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome, colleagues, to the Standing Senate Committee on National Security and Defence. As you know, we're going to be dealing with Bill C-7. I would first like to begin by having members introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Campbell: Larry Campbell from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Carignan: Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Day: Joseph Day from New Brunswick.

Senator Enverga: Tobias Enverga from Ontario.

Senator Beyak: Lynn Beyak from Ontario.

Senator White: Vern White from Ontario.

The Chair: I am Senator Dan Lang from Yukon, chair of the committee.

Today, we are dealing with Bill C-7 using the following procedure: We will go in camera for a period of time. We have received a letter from the Minister of Public Safety and from the Minister of the Treasury Board, which all members, I understand, have received in their offices. That will be the first order of business. Second, we will determine the direction we intend to go in terms of Bill C-7.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 12 h 36, pour examiner le projet de loi article par article.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue, chers collègues, au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Comme vous le savez, la séance portera sur le projet de loi C-7. J'aimerais d'abord que les membres se présentent, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Day : Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur White : Vern White, de l'Ontario.

Le président : Je suis le sénateur Dan Lang, du Yukon, président du comité.

La séance d'aujourd'hui porte sur le projet de loi C-7. Nous allons procéder de la façon suivante : nous allons tenir une partie de la séance à huis clos. Nous avons reçu une lettre du ministre de la Sécurité publique et du ministre du Conseil du Trésor; je crois comprendre qu'elle a été envoyée au bureau de chacun des membres. Ce sera le premier point à l'ordre du jour. Ensuite, nous allons déterminer la voie que nous voulons suivre pour le projet de loi C-7.

If we decide we're going to go ahead with proposed amendments, should there be any, we will reconvene in public to deal with the bill clause-by-clause. I hereby move that the committee in camera.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Monday, June 13, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 11 a.m. to study issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government; and to which was referred Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, June 13, 2016. Before we begin I would like to introduce the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would like the senators to introduce themselves and state the region they represent, starting with our deputy chair.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer. I'm from British Columbia.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais, Quebec.

[*English*]

Senator Day: Joseph Day, picture province of New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Carignan: Claude Carignan, Quebec.

[*English*]

Senator McCoy: Elaine McCoy, Alberta.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Ontario.

Senator White: Vern White, Ontario.

The Chair: Thank you. Before we begin our meeting today, I would like to express our sympathies to the families and friends of the victims of the terrorist attack in Orlando, Florida. The attack by this terrorist reminds us all of the need for greater vigilance and stronger national security strategies to prevent such incidents from happening in the first place.

Si nous décidons de proposer des amendements, s'il y en a, nous reprendrons la séance publique afin d'examiner le projet de loi article par article. Je propose maintenant que nous poursuivions la séance à huis clos.

(Le comité poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le lundi 13 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été déferé le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la FP, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures se réunit aujourd'hui, à 11 heures pour examiner les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du lundi 13 juin 2016. Avant de commencer, j'aimerais présenter les personnes qui se trouvent à la table. Je suis le sénateur Dan Lang, et je représente le Yukon. À ma gauche se trouve Adam Thompson, greffier du comité. J'aimerais inviter chaque sénateur à se présenter et à indiquer la région qu'il représente, à commencer par la vice-présidente.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer et je suis de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Kenny : Colin Kenny, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, de la province de Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Day : Joseph Day, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, de la province de Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice McCoy : Elaine McCoy, de l'Alberta.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur White : Vern White, de l'Ontario.

Le président : Je vous remercie. Avant de commencer notre réunion, j'aimerais exprimer nos condoléances aux familles et amis des victimes de l'attaque terroriste d'Orlando, en Floride. L'attaque perpétrée par ce terroriste nous rappelle la nécessité d'accroître notre besoin de vigilance et de renforcer nos stratégies nationales de sécurité.

Today we'll be meeting for four hours. During our first hour, we will consider issues related to the defence policy review that has been initiated by the government. We will then move, at one o'clock, to continue our study of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

Joining us today for our first panel are the Honourable David Pratt and the Honourable Peter MacKay, both former ministers of National Defence. Mr. Pratt and Mr. MacKay, welcome. We appreciate you taking the time to join us today, as we consider the defence policy review as it relates to Canada's possible participation in UN peace support operations and other matters. I understand that each of you has an opening statement. Mr. Pratt, please begin.

Hon. David Pratt, P.C., former Minister of Defence, as an individual: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, I'm pleased to be here with you today to offer a few thoughts on the subject of peace support operations within the context of the defence policy review that the Trudeau government has initiated. It's also very nice to be here with former colleague Peter MacKay. I haven't seen you in a long time, Peter.

Hon. Peter MacKay, P.C., former Minister of National Defence, as an individual: It's a pleasure.

Mr. Pratt: I would like to congratulate the Trudeau government and Minister Sajjan for initiating this review. While I would have liked to have seen more parliamentary input into this process, as well as a more formal foreign policy and development policy review, I'm hopeful this review will produce positive results. The timing is good, and it is unquestionably a step in the right direction.

In reviewing Minister Sajjan's mandate letter on the renewal of Canada's commitment to UN peace operations, I agree with his approach. As the mandate letter outlines, the UN needs the sorts of specialized capabilities that Canada can offer: mobile medical teams, engineering support, heavy air lift, et cetera. The UN also needs a more rapid response capability to address emerging and escalating conflicts. Here they could benefit from the experience of Canadian specialists and officers in command, staff and headquarters positions. The idea of leading an international effort to improve and expand training for UN military and civilian personnel is also a good thing.

The action items contained in the minister's mandate letter appear to be inspired by the report of the High-Level Independent Panel on Peace Operations, which reported to the Secretary-General of the UN almost exactly a year ago. As I'm sure you know, this report identified many of the very serious and

Notre séance d'aujourd'hui durera quatre heures. Durant la première heure, nous examinerons les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris par le gouvernement. À 13 heures, nous poursuivrons notre étude du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la FP, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures.

Aujourd'hui, notre premier groupe de témoins est composé de David Pratt et de Peter MacKay, tous deux ex-ministres de la Défense. Messieurs Pratt et MacKay, je vous souhaite la bienvenue. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui pour étudier l'examen de la politique de défense relative à l'éventuelle participation du Canada aux missions de paix de l'ONU et autres questions. Je crois que vous avez une déclaration préliminaire. Nous vous écoutons, monsieur Pratt.

David Pratt, C.P., ex-ministre de la Défense nationale, à titre personnel : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, c'est avec plaisir que je me joins à vous aujourd'hui pour émettre quelques réflexions sur la question des missions de paix de l'ONU dans le contexte de l'Examen de la politique de défense entrepris par le gouvernement Trudeau. J'ai le plaisir d'être accompagné de mon ancien collègue, Peter MacKay. Il y a longtemps qu'on s'est vus, Peter.

Peter MacKay, C.P., ex-ministre de la Défense nationale, à titre personnel : J'en suis heureux moi aussi.

M. Pratt : Je veux féliciter le gouvernement Trudeau et le ministre Sajjan d'avoir entamé cet examen. J'aurais aimé voir dans ce processus une participation accrue des parlementaires ainsi qu'un examen plus formel de la politique étrangère et de la politique sur le développement, mais j'ai bon espoir que cet examen donnera des résultats. Le moment est bien choisi, et il s'agit incontestablement d'un pas dans la bonne direction.

J'ai examiné la lettre de mandat du ministre Sajjan sur le renouvellement de la participation du Canada aux missions de paix de l'ONU et j'appuie cette démarche. Comme l'indique la lettre de mandat, les Nations Unies ont besoin des types de capacités spécialisées que le Canada peut offrir : équipes médicales mobiles, appui en matière de génie, transport aérien lourd, et ainsi de suite. L'ONU, qui a également besoin d'une capacité de réponse plus rapide aux conflits qui éclatent de façon soudaine ou qui s'amplifient, pourrait bénéficier de l'expérience des spécialistes et des officiers canadiens affectés à des postes d'état-major ainsi qu'à des postes au sein des quartiers généraux. En outre, l'idée d'un effort international concerté en vue d'améliorer et de développer la formation des militaires et du personnel civil des Nations Unies est une très bonne chose.

Les mesures énoncées dans la lettre de mandat du ministre semblent inspirées du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, qui a été déposé devant le Secrétaire général de l'ONU il y a presque un an exactement. Comme vous le savez, ce rapport

ongoing problems that have plagued UN peace operations for many years. That Canada is prepared to do its part in supporting the UN is, I believe, a good thing. But part of the responsibility that goes with support is the need to drive change and reform where it is required.

My impression is that the previous government simply threw up its hands and said, “The UN is too bureaucratic, too cumbersome, too slow, too riven with petty politics and too focused on the spoils system to achieve anything meaningful. Better to walk away than to engage.” There is some truth to that view. But disengagement, in my view, is a road to nowhere.

Sixty years ago, in May 1956, then UN Secretary-General Dag Hammarskjöld said:

“We often hear it said that the United Nations has succeeded here, or has failed there. What do we mean? Do we refer to the purposes of the Charter? They are expressions of universally shared ideals which cannot fail us, though we, alas, often fail them. Or do we think of the institutions of the United Nations? They are our tools. We fashioned them. We use them. It is our responsibility to remedy any flaws there may be in them. It is our responsibility to correct any failures in our use of them.”

Mr. Chair, you have asked for a few recommendations in regard to Canada’s support for UN peace operations. My first recommendation would be that this committee, in conjunction with the Senate Foreign Affairs Committee as well as the house committees on Defence and Foreign Affairs, undertake a study in some detail of the report of the High-Level Independent Panel on Peace Operations with a view to strongly advocating for the reform of UN peace operations. In other words, putting Canadian military assets at the disposal of the United Nations must be accompanied by a concerted diplomatic effort to work with like-minded countries to push reform and push it hard. To do otherwise would be to perpetuate the systemic weaknesses that exist, which waste resources and all too often do not achieve the desired results.

A second recommendation arises out of the first and relates to conflict prevention, which, again, is identified in the high-level panel report as needing more support. It is also mentioned in Mr. Dion’s mandate letter, where he is directed to work “with the Minister of National Defence, to increase Canada’s support for United Nations peace operations and its mediation, conflict-prevention, and post-conflict reconstruction efforts.”

I would recommend strongly that if Canada is going to offer more military and police support, it should also place at the disposal of the UN a highly trained civilian cadre of special envoys, mediators, leaders of political missions, governance,

a recensé un grand nombre des problèmes graves et permanents qui nuisent depuis des années aux missions de paix de l’ONU. Que le Canada soit prêt à faire sa part pour soutenir les Nations Unies est une excellente chose, mais il faut savoir que ce soutien va de pair avec la responsabilité de réaliser les changements et les réformes requises.

J’ai l’impression que le gouvernement précédent s’en est tout bonnement lavé les mains en disant : « Les processus de l’ONU sont trop bureaucratiques, trop lourds et trop lents, ils sont trop déchirés par la petite politique et trop axés sur le favoritisme pour obtenir des résultats substantiels. Mieux vaut garder nos distances qu’intervenir. » Il y a du vrai dans ce point de vue, mais selon moi, le désengagement ne mène nulle part.

Il y a soixante ans, en mai 1956, le secrétaire général de Nations Unies de l’époque, Dag Hammarskjöld, avait déclaré :

« Nous entendons souvent dire que l’ONU a réussi ici ou a échoué là. Mais de quoi parle-t-on? Fait-on allusion aux buts de la Charte? Ils expriment des idéaux partagés universellement qui ne peuvent pas nous décevoir, mais nous, malheureusement, nous leur faisons souvent défaut. Ou pense-t-on aux institutions des Nations Unies? Elles sont nos outils. Nous les avons créées. Nous les utilisons. Il nous appartient de corriger les défauts qu’elles peuvent comporter. »

Monsieur le président, vous avez sollicité des recommandations concernant le soutien du Canada aux opérations de paix des Nations Unies. Ma première recommandation serait que ce comité, en collaboration avec le Comité sénatorial des affaires étrangères et les comités de la défense nationale et des affaires étrangères des deux Chambres entreprennent une étude détaillée du rapport publié par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix des Nations Unies et cela, en vue de plaider vigoureusement pour la réforme des opérations de paix de l’ONU. En d’autres mots, la mise à disposition de ressources militaires canadiennes aux Nations Unies doit s’accompagner d’un effort diplomatique concerté entre pays aux vues similaires pour travailler d’arrache-pied à faire avancer la réforme. Sinon, nous ne ferons que perpétuer la déficience systémique existante qui se solde par le gaspillage de ressources et, trop souvent, empêche la réalisation des résultats escomptés.

La deuxième recommandation découle de la première. Elle porte sur la prévention des conflits, un autre élément que le rapport du Groupe indépendant de haut niveau a identifié comme nécessitant un soutien accru. Une des tâches précisées dans la lettre de mandat de M. Dion est la suivante : « [E]n collaboration avec le ministre de la Défense nationale, accroître le soutien du Canada aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que ses efforts de médiation, de prévention des conflits et de reconstruction à la suite de conflits. »

Je recommande fortement que si le Canada souhaite dispenser un soutien militaire et policier supplémentaire, il doit veiller à ce que les efforts de prévention des conflits s’accompagnent des ressources adéquates. Il doit donc mettre à la disposition de

human rights and gender experts so that conflict prevention is properly resourced. I understand that Global Affairs has a national action plan in support of UN Security Council Resolution 1325. Again, working with like-minded countries, we must push the Security Council to aggressively undertake to prevent sexual and gender-based violence against women and girls in armed conflict, whether it is by combatants or by peace operations personnel, and involve more women in conflict prevention and peace processes.

A third recommendation flows from the second. It relates to the perception of what the government is trying to do. When they hear the words “Trudeau” and “peacekeeping” in the same sentence, many in the security community roll their eyes and think, “Okay, Justin wants to try to take us back to the halcyon days of the Blue Berets and Canadian soldiers giving candies to kids as they patrol a ceasefire.” As Kim Mitchell would say, “Nobody hurts and nobody cries.” This is not where I believe the government wishes to take us — nor should it. Peace operations today take place in some of the most dangerous places on earth. I would recommend that the government needs to more fully explain what it is attempting to do. This is serious work which has the potential to alleviate the suffering of some of the most vulnerable people on the planet.

This renewed engagement by Canada with the UN should be framed within the context of Canada’s 70 years of support for the principles and the Charter of the United Nations. So much of what Canada has tried to promote in recent decades draws inspiration from the preamble of the Charter, whether it is supporting fundamental human rights in the dignity and worth of the human person or in the equal rights of men and women. Canada’s promotion of the human security agenda and the protection of civilians in armed conflict, the International Commission on Intervention and State Sovereignty or the responsibility to protect, all have been perfectly aligned with the UN Charter.

My final recommendation relates to funding. If Canada wishes to be a leader — and I very much think it should — in the long-term campaign to make UN peace operations more effective, it cannot do so on the cheap. Leading by example is never an inexpensive proposition. Neither is it an either-or proposition in terms of our domestic security, our North American defence obligations or our NATO responsibilities. We must continue to execute on those priorities, and we must do them well and in concert with our friends and allies.

l’ONU un corps d’agents civils hautement formés, composé d’envoyés spéciaux, de médiateurs, de chefs de missions politiques et d’experts en gouvernance, en droits de la personne et autres domaines de ce genre. Affaires mondiales Canada a mis en place un plan d’action national à l’appui de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l’ONU. Là encore, de concert avec des pays aux vues similaires à la nôtre, nous devons pousser activement le Conseil de sécurité à s’engager dans la prévention de la violence sexuelle et sexospécifique commise à l’encontre des femmes et des filles — par les combattants locaux ou par le personnel des opérations de paix — dans le contexte de conflits armés. Nous devons également exercer des pressions pour que le Conseil de sécurité s’engage à accroître la participation des femmes dans les efforts de prévention des conflits et dans les processus de paix.

Ma troisième recommandation découle de la deuxième et porte sur la perception que nous avons de ce que le gouvernement essaie d’accomplir. Lorsqu’on entend les mots « Trudeau » et « maintien de la paix » dans la même phrase, de nombreux acteurs du milieu de la sécurité lèvent les yeux au ciel en déclarant : « Ça y est, Justin essaie de nous ramener à la belle époque où les Casques bleus et les soldats canadiens distribuaient des bonbons aux enfants pendant qu’ils patrouillaient la ligne de cessez-le-feu. » La patrouille des lignes de cessez-le-feu n’est pas vraiment ce dans quoi le gouvernement veut s’investir, et c’est tant mieux. De nos jours, les opérations de paix se déroulent dans quelques-uns des endroits les plus dangereux au monde. Je recommanderais au gouvernement d’être plus explicite sur ses intentions. Il s’agit d’un travail des plus sérieux, susceptible d’atténuer les souffrances des populations les plus vulnérables de la planète.

Cet engagement renouvelé du Canada envers les Nations Unies devrait s’inscrire dans le contexte plus large des 70 années de soutien canadien pour la défense des principes et de la Charte des Nations Unies. Tout ce que le Canada a essayé de promouvoir au cours des dernières décennies s’inspire du préambule de la Charte, qu’il s’agisse de la défense des droits fondamentaux de l’homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ou de l’égalité de droits des hommes et des femmes. La promotion canadienne du programme de sécurité humaine et de protection des civils dans les conflits armés, de la Commission internationale de l’intervention et de la souveraineté des États ou de la responsabilité de protéger du Conseil de sécurité a été parfaitement alignée sur la Charte des Nations Unies.

Ma dernière recommandation touche le financement. Si le Canada souhaite établir un leadership mondial — à mon avis, c’est ce qu’il devrait faire — il doit savoir que sa campagne à long terme visant à rendre les opérations de paix plus efficaces ne peut pas se faire au rabais. Prêcher par l’exemple n’est jamais une approche bon marché. Pas plus que ce n’est une approche « tout ou rien » à l’égard de notre sécurité nationale, de nos obligations en matière de défense de l’Amérique du Nord ou des responsabilités qui découlent de notre engagement envers

I believe there is a general consensus that the current dismal funding levels and the current defence program are unsustainable. The days of being able to rob Peter to pay Paul are long gone. Unless we are willing to pony up and allocate the resources needed to do this properly, we should be honest with ourselves and our friends in the international community and abandon this as a priority. To do otherwise will be interpreted as a cynical ploy to give the impression that Canada is supportive of the UN while doing nothing substantial to make things better.

A final comment: If the government takes this seriously and executes it properly, it would stand a very good chance of winning the Security Council seat it desires. Were that the case, a long-term agenda of UN reform would receive a significant boost, with all that that entails, for the future of the UN, effective peace operations and hope for those whose lives have been shattered by armed conflict. Thank you, Mr. Chairman.

The Chair: Thank you very much, Mr. Pratt.

We will start with Mr. MacKay.

[*Translation*]

The Honourable Peter MacKay, P.C., former Minister of National Defence, as an individual: Mr. Chair, Madam Deputy Chair, thank you for inviting me to appear before you this morning.

[*English*]

I also want to add my voice, Mr. Chair, if you'll allow me, to those expressions of sympathy and prayers that you extended to the victims of the tragic events in Orlando.

I would also similarly extend sympathies to the family of Robert Hall, whose life was taken in the Philippines by terrorist-linked al Qaeda.

As you mentioned, these sobering and tragic events are a firm reminder of the fragility of human life and the importance of the work that we're all here to accomplish and the work that Canadians do around the world to protect all of our freedoms.

Mr. Chair, it's a pleasure to be with this group and to support the important work that you have undertaken. As many of you will know, I served as Minister of National Defence for six years; and I can honestly say that, personally and professionally, this was one of the most rewarding experiences of my life.

l'OTAN. Nous devons poursuivre l'exécution de ces priorités, de façon adéquate et concertée avec nos amis et alliés.

Je pense qu'il existe un consensus général sur l'insoutenabilité des faibles niveaux de financement et du programme de défense actuels. L'époque où nous pouvions prendre à Pierre pour donner à Paul est révolue depuis belle lurette. À moins d'être disposés à fournir et à affecter les ressources nécessaires pour accomplir du bon travail, soyons honnêtes avec nous-mêmes et avec nos amis de la communauté internationale et abandonnons l'idée d'en faire une priorité. Agir autrement serait interprété comme un stratagème cynique visant à donner l'impression que le Canada appuie l'ONU tout en n'accomplissant rien de substantiel pour améliorer les choses.

Un dernier commentaire : si le gouvernement prend cette tâche au sérieux et l'exécute correctement, il aura de très bonnes chances d'obtenir le siège tant convoité au Conseil de sécurité de l'ONU. Le cas échéant, le programme de réforme à long terme de l'ONU recevrait une impulsion considérable, avec tout ce que cela comporte pour l'avenir de l'organisation, à savoir des opérations de paix efficaces et de l'espoir pour les personnes dont l'existence est brisée par les conflits armés. Merci, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Pratt.

Nous allons poursuivre avec M. MacKay.

[*Français*]

L'honorable Peter MacKay, C.P., ancien ministre de la Défense nationale, à titre personnel : Monsieur le président, madame la vice-présidente, honorables sénateurs, merci de m'avoir invité à comparaître devant vous ce matin.

[*Traduction*]

Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais joindre ma voix aux marques de sympathie et aux prières que vous avez offertes aux victimes des tragiques événements d'Orlando et à leurs familles.

Je tiens aussi à exprimer toute ma sympathie à la famille de Robert Hall dont la vie a été brutalement interrompue aux Philippines par des terroristes liés à Al-Qaïda.

Comme vous l'avez mentionné, ces événements aussi effroyables que consternants donnent beaucoup à réfléchir sur la fragilité de la vie humaine, sur l'importance du travail que nous sommes tous ici pour accomplir et que des Canadiens à l'étranger accomplissent pour défendre nos libertés.

Monsieur le président, je suis très heureux de m'associer à ce groupe pour appuyer le travail important que vous avez entrepris. Comme vous êtes nombreux à le savoir, j'ai été ministre de la Défense nationale pendant six ans et je peux dire en toute franchise que cette expérience a été l'une des plus gratifiantes de ma vie, tant sur le plan personnel que professionnel.

This is my fifty-ninth committee appearance. It feels vaguely familiar, but it's my first as a private citizen. I'm eagerly anticipating the government's review of the defence policy in Canada. I'm also pleased to be here with the Honourable David Pratt, a friend and colleague from years gone by.

With the limited time allotted to me, Mr. Chair, I will not delve into an in-depth policy analysis of the future of defence, but I do want to touch on a few topics and outline in broad strokes a few thoughts for the future.

[*Translation*]

During the last election campaign, the Liberals promised, in their Real Change platform, that Canada would return to its peacekeeping role as part of the United Nations' international work.

[*English*]

An excerpt from the document reads, “. . . to better help those affected by war and violent conflict, we will contribute more to the United Nations' mediation, conflict-prevention, and post-conflict reconstruction efforts,” which brings me to my first point and the one that goes straight to the heart of the subject matter being discussed by this committee: how National Defence and the Canadian Armed Forces can contribute to renewing Canada's commitment to the United Nations peace support operations.

Mr. Chair, honourable senators, any realignment of defence policy must take into consideration the geopolitical ramifications of both combat and non-combat interventions. While this government has committed to refocusing on the United Nations, it must not be at the expense of our current partnerships.

There is room to work within the limited constraints of the United Nations peacekeeping regime, but not at the expense of our most valuable relationships. While I wouldn't take issue with much of the characterization attributed to our government by my friend, I do note that our peacekeeping missions were kept at a similar level throughout our almost 10 years in government. So we did not step back in any way from our commitment to the United Nations peacekeeping.

There is room, of course, for improvement, and Canada and the world, I would suggest, are at a critical juncture. I won't deny any nationalistic pride in the past accomplishments of previous peacekeeping missions, as idealistically portrayed in the memory of the Canadian psyche. However, I caution the harsh reality of more recent UN contributions, which speaks to the capacity of

Il s'agit de ma 59^e comparution devant le comité. Cela me rappelle donc vaguement quelque chose, mais c'est la première fois que je comparais à titre personnel. J'attends avec impatience les résultats de l'Examen de la politique de défense du Canada entrepris par le gouvernement. C'est aussi un grand plaisir pour moi de me trouver aux côtés de mon ami et collègue de longue date, l'honorable David Pratt.

Étant donné le peu de temps dont je dispose, monsieur le président, je ne me lancerai pas dans une analyse en profondeur de la future politique de défense du Canada, mais je veux cependant aborder certaines questions et présenter les grandes lignes de quelques éléments de réflexion pour l'avenir.

[*Français*]

Lors de la dernière campagne électorale, les libéraux ont promis, dans leur plan *Changer ensemble*, le retour du Canada à un rôle de maintien de la paix au sein des efforts internationaux des Nations Unies.

[*Traduction*]

Un extrait du document se lit comme suit : « [...] pour mieux aider les victimes de conflits, nous contribuerons davantage aux efforts de médiation, de prévention des conflits et de reconstruction de l'ONU », ce qui m'amène à mon premier point, celui qui va droit au cœur de la question débattue par ce comité : comment la Défense nationale et les Forces armées canadiennes peuvent-elles contribuer au renouvellement de l'engagement du Canada à soutenir les opérations de rétablissement de la paix des Nations Unies?

Monsieur le président, honorables sénateurs, quelle que soit la réorientation de la politique de défense, elle doit prendre en considération les soubresauts géopolitiques que pourraient provoquer les deux types d'interventions, celles qui sont liées au combat et celles qui ne le sont pas. L'engagement qu'a pris notre gouvernement de se recentrer sur les Nations Unies ne doit pas se faire au détriment de nos partenariats actuels.

Il y a moyen de travailler dans le cadre des contraintes du régime de maintien de la paix des Nations Unies, mais pas au prix de nos relations les plus précieuses. Je ne suis pas en désaccord avec l'impression générale que mon ami a exprimée au sujet de l'attitude du gouvernement précédent, mais je signale que nos missions de maintien de la paix ont été maintenues à un niveau similaire pendant les 10 années ou presque pendant lesquelles nous avons été au pouvoir. Nous n'avons donc en aucune façon fait marche arrière par rapport à notre engagement envers les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Bien sûr, il y a toujours moyen de faire mieux, et je dirais que le Canada et le monde entier se trouvent à un moment critique. Loin de moi l'idée de nier la fierté nationale associée aux réalisations des missions de maintien de la paix du passé gravées et idéalisées dans la mémoire collective des Canadiens. Cependant, je tiens à rappeler la dure réalité des plus récentes contributions de

the organization itself; and until key command and control issues are resolved, I hope this government will consider the true implications of its decisions.

These peacekeeping missions remain dangerous and demanding, as Mr. Pratt has said. The pure reality is that we live in a very different world and different time, as the minister himself acknowledged when he was before you. Asymmetric warfare has forced us to rise to this new challenge. We can no longer depend on conventional tactics to guarantee conflict success. In fact, where once we measured success in terms of kilometres, we are now content to measure centimetres.

[*Translation*]

I know the minister understands this, because he witnessed the acts of insurgent forces himself, but the government as a whole has to be on board with this, and serious thought must be given to whether a conflict based on values can truly be resolved using conventional and known methods.

[*English*]

The peacekeeping missions today that this government is talking about simply do not exist in this day and age. You need to look at the multi-purpose approach and combat-capable forces that we have at our command. These forces can protect and defend our interests against terrorist insurgents, who have consistently shown their disregard for the most basic of human rights. Soft targets, shopping malls, nightclubs, transit — these are not conventional combatants by any stretch of the imagination. While terrorism is one thing, insurgency is not state based. While they sometimes maintain property, they move, and they move amongst our population undetected.

There is a correlation between socio-economic conditions and the multilateral development organizations that we must have at the table. New technology is expensive, and the world is changing fast and not for the better. But capacity building in conflict zones can only occur when security is provided and a sense of stability secured. If a new defence policy has to be predetermined, as cynics might suggest, by the “real change” doctrine, I would offer to the government, through you, a few reactions and reflections.

The fact is the United Nations has many partner nations that can support them, yet Canada has a unique role to play. Canada has a traditional role to play but also can provide staff officers, trainers, intelligence support and logistics. Canada has to lead,

l'ONU, qui témoigne de la capacité de l'organisation proprement dite. Tant que les grands problèmes de commandement et de contrôle n'auront pas été réglés, j'espère que ce gouvernement réfléchira aux vraies conséquences de ses décisions.

Comme l'a souligné M. Pratt, ces missions de rétablissement de la paix demeurent dangereuses et exigeantes. La réalité est que le monde et l'époque dans lesquels nous vivons sont bien différents, comme le ministre l'a lui-même reconnu dans son témoignage. Les guerres asymétriques auxquelles nous assistons nous ont forcés à surmonter de nouveaux défis. Nous ne pouvons plus nous en remettre aux tactiques conventionnelles de résolution des conflits. En fait, là où nous pouvions autrefois mesurer le succès en kilomètres, nous devons maintenant nous contenter de le mesurer en centimètres.

[*Français*]

Je sais que le ministre comprend cela, car il a lui-même été témoin des gestes des forces insurgées, mais le gouvernement en entier doit adopter ce concept, et une importante réflexion s'impose : peut-on vraiment résoudre un conflit basé sur les valeurs en employant des méthodes conventionnelles et connues?

[*Traduction*]

Aujourd'hui, les missions de maintien de la paix dont parle le gouvernement n'existent tout simplement plus. Il faut envisager une approche polyvalente et miser sur les forces aptes au combat dont nous disposons. Ces forces peuvent protéger et défendre nos intérêts contre les actes terroristes d'insurgés qui n'ont jamais cessé de démontrer leur mépris des droits les plus fondamentaux de l'être humain. Ces attaquants de cibles vulnérables — centres commerciaux, boîtes de nuit, salles de transit d'aéroports — sont loin d'être des combattants conventionnels. Les groupes terroristes sont une chose, mais les insurgés, eux, ne sont pas centralisés dans un État. Même s'ils sont parfois établis quelque part, ils se déplacent et circulent incognito au sein de notre population.

Il existe une corrélation entre les conditions socio-économiques et les organisations multilatérales de développement que nous devons avoir à la table. Les nouvelles technologies coûtent cher et le monde évolue rapidement, pas toujours pour le mieux. Toutefois, la création de capacités dans des zones de conflit ne peut se faire que si la sécurité est assurée et qu'un sentiment de stabilité est garanti. Si, comme le diraient les esprits les plus cyniques, une nouvelle politique de défense doit être déterminée à l'avance par la doctrine du « vrai changement », j'aimerais, par l'intermédiaire de ce comité, présenter quelques réactions et réflexions au gouvernement.

Le fait est que de nombreux pays partenaires des Nations Unies sont en mesure d'offrir leur appui, mais le Canada a un rôle unique à jouer. Outre que jouer son rôle traditionnel, le Canada peut fournir des officiers d'état-major, des formateurs, du soutien

again as Mr. Pratt has emphasized. Our strength is in a smaller, more focused but integral role, such as command and control, intelligence training and this logistical support.

Afghanistan, which was a UN Security Council-mandated, NATO-led mission — as was Libya, a UN-mandated resolution — is an example of the broader challenges. We cannot abandon our current role, as I mentioned, in NATO. However and whatever we do, it must leave room for us to complete our NATO and NORAD obligations — and I'll come back to that point — which now, more than ever, remain at a critical juncture, with the Warsaw summit less than a month away.

[Translation]

Third, with respect to military procurement, to put it simply, the government has to set aside its partisan priorities and give our men and women in uniform the equipment they need.

[English]

If we are determined to begin a shift to a greater role in United Nations participation, we need to see a clear commitment of resources — not offered in the government's previous budget. Our government established a comprehensive defence policy through the *Canada First* Defence Strategy and a defence procurement strategy. It's an evolution as opposed to a change, I would suggest. These policies set out a well-established vision for the Canadian Armed Forces, with the objectives of delivering the right equipment for our military.

While there is most definitely room for improvement, these important achievements should not be overlooked during the current government's review. The defence procurement strategy was based on a whole-of-government approach through the application of early and continuous engagement, timely and effective decision making to guide and coordinate defence and major military procurements, while fulfilling the government's commitment to better ensure that purchases create economic opportunities for Canadians.

That strategy had three objectives: delivering the right equipment in a timely manner, leveraging our purchases to create jobs and economic growth, and streamlining the process. These key objectives remain as important today as when we conceived of them, and any new defence realignment should be done through the lens of those objectives.

en matière de renseignement et en logistique. Le Canada doit faire office de leader, comme l'a souligné M. Pratt. Notre force réside dans un rôle plus modeste et plus circonscrit, par exemple, commandement et contrôle, formation au renseignement et soutien logistique.

La mission en Afghanistan, qui était menée par l'OTAN et mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU — tout comme la Libye, qui était une mission prescrite par la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU — est un exemple des vastes enjeux en cause. Comme je l'ai dit, nous ne pouvons pas renoncer à notre rôle actuel au sein de l'OTAN. Cependant, quoi que nous fassions, cela ne doit pas nous empêcher de nous acquitter de nos obligations au sein de l'OTAN et du NORAD — et je reviendrai sur ce point — qui, à moins d'un mois du Sommet de Varsovie, se trouvent dans la phase la plus cruciale de leur existence.

[Français]

Troisièmement, au sujet des achats militaires, pour le dire simplement, le gouvernement doit mettre de côté ses priorités partisans et équiper nos hommes et femmes en uniforme avec les outils dont ils ont besoin.

[Traduction]

Si nous sommes résolus à nous réorienter en vue d'élargir notre rôle au sein des Nations Unies, nous avons besoin d'un engagement explicite en matière de ressources — lequel est inexistant dans le dernier budget du gouvernement. Notre gouvernement a établi une politique de défense exhaustive dans le cadre de sa stratégie de défense *Le Canada d'abord* et de sa Stratégie d'approvisionnement en matière de défense. À mon sens, il s'agit davantage d'une évolution que d'un changement. Ces politiques ont permis d'établir une vision claire pour les Forces armées canadiennes, avec l'objectif de fournir l'équipement approprié à nos militaires.

Il y a place à l'amélioration, c'est indéniable, mais ces importantes réalisations ne doivent pas non plus être négligées dans le cadre de l'examen que le gouvernement poursuit actuellement. La Stratégie d'approvisionnement en matière de défense était fondée sur une approche pangouvernementale axée sur la mobilisation hâtive et continue, ainsi que sur la prise de décisions efficace et en temps opportun. Le but était d'orienter et de coordonner les principaux approvisionnements militaires et de défense tout en respectant l'engagement du gouvernement de faire en sorte que les achats de matériel de défense créent des débouchés économiques pour les Canadiens.

Cette Stratégie poursuivait trois objectifs : fournir le bon équipement en temps utile, mettre à profit les achats de matériel de défense pour créer des emplois et favoriser la croissance économique au Canada et enfin, simplifier les processus. Ces objectifs clés sont aussi importants aujourd'hui qu'au moment où ils ont été définis et toute restructuration de la défense doit être examinée à travers le prisme de ces objectifs.

We have a proud and storied history, Mr. Chair — a history that speaks to the determination of our will, our desire to see justice done, and one in which all Canadians take pride. Modern warfare has shifted, and the strategic norms of a past generation, sadly, no longer hold true. We witnessed first-hand the damaging fundamental extremism that happened not too far from this room on Parliament Hill. We cannot, nor should we, stand by as these new realities swirl around us. To do so, we would do at our peril. To those who are suggesting that Canada is back, I would contend we never left. It would be a mistake to try to recast a mythical Pearsonian era UN orientation now, because it is 2016, after all, and the world has moved on.

Finally, Mr. Chair, we as a nation have continually punched above our weight in the world. To step back now would be to punch below our weight class. I know that with your guidance and that of this committee, any recommendations put forward will have our country's best interests at heart.

I thank you for the time to be here and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much. We'll start with Senator Jaffer.

Senator Jaffer: Thank you very much to both Honourable Mr. Pratt and Honourable Mr. MacKay for being here. We are certainly very appreciative. You quickly agreed to appear in front of our committee, and both of you have a lot to contribute to our committee. Thank you for your contribution and for your service to our country.

I want to start with you, Mr. Pratt. I know that you were the envoy to Sierra Leone and that you worked on the ground a lot. As you know, I was the envoy to Sudan and Darfur, and I worked with our men and women in uniform. I found that working with the UN and having them on board, working in a collaborative way, helped us establish our values in a faster, better way, because men and women in uniform sometimes can communicate better with others in uniform.

When you were on the ground, how did you see the peacekeeping operations work?

Mr. Pratt: Thank you for the question, senator.

The situation that the world confronted in Sierra Leone, going back 15 or more years ago, was really a precursor, in some respects, to what we have experienced over the last 15 years. We had armed groups, supported in this particular case largely by Charles Taylor from Liberia, who were coming into Sierra Leone and, in some cases, taking children, youth, feeding them drugs and recruiting them into the ranks. So you had gangs not of

Nous avons une riche et fière tradition, monsieur le président — une tradition qui témoigne de notre détermination et de notre volonté de justice et de laquelle tous les Canadiens tirent une grande fierté. Le visage de la guerre a changé et les normes stratégiques d'une génération révolue ne tiennent malheureusement plus la route. Nous avons été directement témoins des répercussions du fondamentalisme radical, à deux pas de cette salle, sur la Colline parlementaire. Nous ne pouvons et ne devons pas rester les bras croisés face aux nouvelles réalités qui nous entourent. Une telle attitude serait à nos risques et périls. À tous ceux qui laissent entendre que le Canada est de retour sur la scène, je dirai qu'il ne l'a jamais quittée. Nous commettrions une erreur en essayant de procéder à la refonte d'une vision mythique de l'ONU tout à fait caractéristique de l'ère Pearson. Nous sommes en 2016, le monde évolue.

Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais faire remarquer qu'en tant que nation, nous avons toujours joué dans la cour des grands et que faire volte-face maintenant équivaldrait à nous placer en position de faiblesse. Je sais que grâce à vos conseils et à ceux de ce comité, toutes les recommandations que vous formulerez auront à cœur les intérêts supérieurs de notre pays.

Je vous remercie de m'avoir accordé ce temps et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons commencer par la sénatrice Jaffer.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Pratt, monsieur MacKay, merci beaucoup de votre présence. Nous vous en sommes très reconnaissants. Vous n'avez pas hésité une seconde à comparaître devant ce comité auquel vous avez tous deux beaucoup à apporter. Merci de votre contribution et merci d'avoir servi notre pays.

Je commencerai par vous, monsieur Pratt. Je sais que vous avez été l'envoyé spécial en Sierra Leone où vous avez beaucoup travaillé sur le terrain. Comme vous le savez, j'ai été l'envoyée spéciale au Soudan et au Darfour, où j'ai travaillé avec nos hommes et nos femmes en uniforme. J'ai trouvé que le fait de travailler avec l'ONU, de travailler en équipe et de manière collaborative nous a aidés à établir nos valeurs plus rapidement et plus efficacement, parce que les personnes en uniforme sont souvent les mieux placés pour communiquer avec d'autres personnes en uniforme.

Vous qui étiez sur le terrain, comment concevez-vous le travail de rétablissement de la paix?

M. Pratt : Merci de votre question, sénatrice.

La situation à laquelle le monde faisait face en Sierra Leone, il y a de ça 15 ans et plus, était vraiment annonciatrice, à certains égards, de ce que nous avons connu ces 15 dernières années. Des groupes armés soutenus en grande partie, dans ce cas particulier, par Charles Taylor, ancien président du Libéria, venaient en Sierra Leone et enlevaient des enfants et des jeunes, les droguaient et les enrôlaient de force. Vous aviez donc des

uniformed military but really vigilante gangs that were there to do nothing more than destabilize the country so that the country's diamond wealth could be stolen.

What we were talking about in Sierra Leone was terror tactics being used, but it was crime on a massive scale.

The world was slow to adapt to that, very slow to adapt to that. Initially, what occurred was that the Economic Community of West African States moved a force into Sierra Leone consisting of Ghanaians and Nigerians. Their ability to deal with the Revolutionary United Front, which was the nominal name of the group, was very ineffective, and when that force effectively was subsumed by UNAMSIL, which was a UN operation, many of the same troops were in place. Despite their best efforts, they were largely ineffective in dealing with this gang of ruffians. It pointed out, in very stark terms, the ineffectiveness of the UN in that particular instance.

We had a situation, for instance, where hundreds of peacekeepers were kidnapped by the rebel forces, and these were not sophisticated soldiers. It was a terrible situation for all concerned.

Imagine, for instance, a country where there was virtually no control. There were no police, no armed forces; it was chaos in most of Sierra Leone. The only place that had any kind of stability was Freetown itself.

So this was the situation that the world was faced with, and the world didn't respond very well in those initial phases. It wasn't until the British got very active in Sierra Leone. From my perspective, Tony Blair and General Sir David Richards, one of the commanders on the ground, subsequently the Chief of the Defence Staff for the U.K., were in some measure the saviours of Sierra Leone.

They understood the problem. They dealt with it in terms of getting at one of the factions of the rebel group, and effectively they put an end to that conflict. It took a few hundred soldiers from the SAS and the Parachute Regiment to do that, where thousands of UN peacekeepers had failed in the past.

For me, that was an indication that the UN needed to reform its procedures. The command and control issues were very much present there, and sophisticated troops with intelligence capability with, in some cases, special forces capability would have made the world of difference. Seventy-five thousand people died in that war, in my view, largely needlessly because the world basically turned their back on that situation.

I don't think that would be the case now. We have come a long way from that. This is a long-winded answer to your question, but I think there is still significant room for improvement in terms of

factions sans uniforme militaire, des groupes de justiciers rebelles dont l'unique fonction était de déstabiliser le pays pour faire mainmise sur la richesse en diamants de la Sierra Leone.

On a parlé, à l'époque, de tactiques de terreur, mais ce qui se passait réellement en Sierra Leone, c'était de la criminalité organisée à grande échelle.

Le monde a mis du temps à s'adapter à ce genre de guerre, beaucoup de temps. Ce qui s'est passé au début, c'est que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est intervenue en déployant en Sierra Leone des forces composées de Guinéens et de Nigériens. La capacité de ces forces à lutter contre le Front révolutionnaire uni — c'est le nom du groupe de rebelles armés — était pratiquement nulle, et lorsqu'elles ont été remplacées par la MINUSIL, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, un grand nombre de ces mêmes troupes étaient en place. Malgré tous leurs efforts, les troupes se sont révélées inefficaces pour lutter contre ce groupe de barbares. Cela a démontré de façon assez radicale l'inefficacité de l'ONU dans ce cas particulier.

Il est même arrivé que des centaines de Casques bleus soient kidnappés par les forces rebelles. La situation était absolument terrible pour tout le monde.

Imaginez un pays où il n'existe aucun contrôle. Pas de police, pas de forces armées; c'était le chaos total dans presque toute la Sierra Leone. Le seul endroit qui avait une quelconque stabilité était Freetown.

Voilà donc la situation à laquelle le monde était en butte et à laquelle il n'a pas très bien répondu pendant ces phases initiales, jusqu'à ce que l'Angleterre intervienne très activement en Sierra Leone. À mon avis, Tony Blair et le général Sir David Richards, un des commandants en campagne qui est ensuite devenu chef d'état-major de la Défense britannique, ont été, dans une certaine mesure, les sauveurs de la Sierra Leone.

Ils ont compris le problème. Ils s'en sont donc pris à l'une des factions belligérantes et c'est ainsi qu'ils ont réussi à mettre un terme à ce conflit. Il aura fallu quelques centaines de soldats des SAS et un régiment de parachutistes pour réussir là où des milliers de Casques bleus avaient échoué par le passé.

Pour moi, c'était déjà une indication du fait que les Nations Unies devaient réformer ses procédures. Les problèmes liés au commandement et au contrôle étaient omniprésents là-bas, et la présence de troupes techniquement sophistiquées, possédant une capacité de renseignement avancée et, dans certains cas, une capacité de forces d'opérations spéciales, aurait fait toute la différence. Soixante-quinze mille personnes ont perdu la vie inutilement dans cette guerre, parce que le monde a essentiellement tourné le dos à la situation.

Je ne crois pas que cette situation se reproduirait maintenant. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis. Je prends bien des détours pour répondre à votre question, mais je pense que de

how the UN conducts its business, and it will require the sorts of capabilities that the British brought to that particular instance at the time.

Senator Jaffer: Mr. MacKay, you touched on this. Since we have been doing this review, I'm preoccupied with the fact that for our men and women to be effective, we are going to have to change how we do business, especially around the issues of terrorism. You have had recent experience. Could you give one or two things that we could do to make our job easier around terrorism issues?

Mr. MacKay: I'll try to be succinct, Madam Chair.

Picking up on David's very salient point about how the world has changed, it has changed, and the use of special forces operations, in particular, being effective, surgical and precise in the way in which they conduct themselves in theatre. We saw that in Afghanistan in the early days but throughout that mission. They are breathtaking in their capability.

Canadian special forces operators are on par with any in the world. SEAL Team Six, Green Berets, Airborne, they are the best at what they do. Having that said, they are not always suited for the type of peacekeeping operations that we're talking about here, but in a counter-insurgency operation they are deadly effective.

In past missions in Somalia, Bosnia and Rwanda, we have seen sometimes how these missions have gone, but the point is we have to know the rules of engagement going in, what their mandate is, an exit strategy, and they have to be coordinated in their efforts.

What we saw in Afghanistan was commonly known as a whole-of-government approach, which works effectively after you have stabilized, after there is some semblance. It's cliché to say, but for peacekeeping to work there has to be some peace. It's much more about peacemaking now. And that you will hear time and time again, I suggest, from witnesses who will appear before you. Those are the realities.

When you see a caliphate, as we're seeing in the Syria and Iraq conflict where these organizations are moving across broad swaths of land, not respecting any borders, not respecting any rules of engagement, stopping them from their progress, first and foremost has to be the concentrated effort, and I would suggest that again as an example of how much things have changed.

grands progrès restent à faire dans la façon dont l'ONU mène ses activités et que ce progrès nécessitera des capacités comparables à celles que les Britanniques ont apportées en Sierra Leone à l'époque.

La sénatrice Jaffer : Monsieur MacKay, vous avez abordé cet aspect. Depuis que nous avons commencé cet examen, je suis préoccupée par le fait que pour assurer l'efficacité de nos hommes et de nos femmes, nous allons devoir changer notre façon de fonctionner, surtout en ce qui concerne les questions liées au terrorisme. Vous en avez fait l'expérience récemment. Pouvez-vous me donner un ou deux exemples de ce que nous pourrions faire pour nous faciliter la tâche devant les problèmes qui entourent le terrorisme?

M. MacKay : J'essaierai d'être bref, madame la présidente.

Permettez-moi de reprendre le commentaire très pertinent de David sur la manière dont le monde a évolué et en particulier sur le recours à des forces spéciales capables de mener sur le terrain des opérations efficaces, d'une précision chirurgicale. Nous en avons eu la preuve dès les premiers jours en Afghanistan, puis tout au long de la mission. Leur capacité est à couper le souffle.

Les membres des forces spéciales canadiennes sont comparables à leurs homologues partout dans le monde. La SEAL Team Six, les Bêrets verts, Airborne, tous excellent dans leur domaine. Cela dit, ils ne sont pas toujours adaptés au type d'opérations de rétablissement de la paix dont nous parlons aujourd'hui, mais dans des opérations anti-insurrectionnelles, ils sont d'une efficacité inégalée.

Nous avons pu constater comment se sont déroulées les précédentes missions en Somalie, en Bosnie et au Rwanda, mais le fait est que nous devons connaître les règles d'engagement, la nature du mandat, la stratégie de sortie. Les différentes missions doivent mener des efforts coordonnés.

Ce que nous avons vu en Afghanistan était communément défini comme étant une approche pangouvernementale; cette approche fonctionne de manière efficace une fois la mission stabilisée, une fois qu'on a pu établir un semblant d'ordre. Je sais que c'est un cliché que de dire cela, mais pour que les forces de maintien de la paix détachées là-bas puissent faire leur travail, il doit exister une certaine forme de paix. La question qui se pose actuellement est avant tout une question de maintien de la paix. C'est ce que vous entendrez dire constamment, je pense, par tous les témoins qui comparaitront devant vous. C'est la réalité.

Dans les conflits en Irak et en Syrie, lorsqu'on voit un califat et ses organisations se déplacer sur de vastes étendues, ne respectant aucune frontière, aucune règle d'engagement, on comprend que seul un effort concentré et concerté peut permettre d'en arrêter la progression. Selon moi, ce point est un autre exemple de la façon dont les choses ont changé.

Their recruitment efforts and their use of technology and the need for cybercombat, cyber-response also has to be a part of the way we cast our response to the challenges of this world.

So Canada is good at what it does. We're still very much in a niche capacity when it comes to our contributions. We want to continue to hold that ground and expand, if possible. Much of that is predicated on resources. We are limited only in the resources, the training and the ability to support our very best citizens, our Canadian Forces.

Senator White: Thank you very much to both of you for being here. Thanks for your previous service as well.

My question is going to focus on the shift we have seen in the last probably eight months now in discussion around a stronger support for peace operations or discussion. I would like a short response from both of you, as lots of people are going to ask questions.

Based on the recent Auditor General report that talked about funding priorities, things like NATO equipment and bullets, do you believe that, based on the budget we have allocated now this year, we're going to be able to make that shift and continue to actually support our men and women that are still out there, still trying to make peace, while at the same time trying to expand their operation?

Mr. Pratt: My own impression is that the defence budget has to increase if the government wants to do everything it has mapped out for itself to do. I think the peace operations support that it is hoping to provide could eat up significant resources. As I think we both believe, you don't want to take away from your responsibilities for the defence of Canada, the defence of North America and our NATO obligations as well.

One of the things that I think are clear is that in order to do those peace operations, you need the same sorts of equipment and capabilities that you would if were doing NATO operations or other types of international operations. You need the boots on the ground. You need that engineering support. You need logistical support, communications and intelligence, all of those things.

However, what happens — and this has happened, I think, too many times in recent history, Conservative and Liberal governments together — is they put too much pressure on the organization to perform, and you can only get so much out of the people and equipment that you've got. Beyond that, things move into kind of a failure mode, where you've got people off, for instance, on stress leave, you've got more instances of PTSD than you can possibly deal with, and the equipment starts to break

Leurs efforts de recrutement menés par ces organisations, de même que leur utilisation de la technologie et leur besoin de mener un cybercombat, appellent la nécessité d'une intervention cybernétique efficace de notre part. Cet élément doit faire partie de notre réponse aux défis de ce monde.

Donc, le Canada remplit bien son mandat. Nous sommes toujours parfaitement en mesure d'offrir une capacité spécialisée dans le cadre de nos contributions. Nous voulons continuer à nous affirmer sur ce plan et, si possible, nous développer davantage. Tout est question de ressources. Nous ne sommes limités que par les ressources, la formation et la capacité de soutenir les citoyens si précieux que sont nos Forces armées canadiennes.

Le sénateur White : Merci à tous deux de votre présence. Et merci d'avoir servi notre pays.

Ma question porte essentiellement sur le virage dont nous avons été témoins au cours, je dirais, des huit derniers mois, dans le débat entourant le renforcement de notre soutien aux opérations de paix. J'aimerais que chacun d'entre vous me réponde en quelques mots, car il y beaucoup de personnes qui veulent poser des questions.

Le dernier rapport du vérificateur général faisait état des priorités en matière de financement, par exemple, l'apport de munitions et d'équipement complémentaire à celui de l'OTAN. Croyez-vous que l'allocation budgétaire de cette année nous permettra d'accomplir ce virage et de continuer à offrir un réel soutien à nos hommes et à nos femmes qui sont encore là-bas à tenter d'établir la paix, tout en essayant d'élargir la portée de leur mission?

M. Pratt : J'ai l'impression que si le gouvernement veut atteindre tous les objectifs qu'il s'était fixés, il devra augmenter l'enveloppe budgétaire affectée à la Défense. Le soutien qu'il espère fournir aux opérations de paix risque d'engloutir des ressources considérables. Nous sommes tous d'accord, je pense, que nous ne devons pas nous dérober à nos responsabilités envers la défense du Canada et de l'Amérique du Nord ni à nos obligations envers l'OTAN.

Une chose est claire, c'est que pour mener ces opérations paix, il faut disposer des mêmes équipements et des mêmes capacités que s'il s'agissait d'opérations de l'OTAN ou d'autres types d'opérations internationales. Il faut avoir des ressources sur le terrain. Et aussi, du soutien en ingénierie du matériel, un appui logistique, en communications, en renseignement. Ça prend tout ça.

Mais ce qui arrive — et c'est arrivé trop souvent dans notre histoire récente, conservateurs et libéraux confondus — est que l'organisation subit énormément de pression pour obtenir des résultats, alors la réalité est qu'on doit faire avec les ressources et le matériel dont on dispose. Par conséquent, les choses passent en mode de défaillance, si on peut dire, le personnel doit prendre congé pour cause de stress, les cas d'ESPT sont plus nombreux que vous ne pouvez en traiter et les équipements commencent

down. Just looking at the engineering equipment, most of it, our heavy engineering equipment is well over 20 years old. That's one of the reasons we have a program to address that.

There are other areas where you need to be at the cutting edge of technology as well, and cyber was mentioned. That's extremely important, and other types of intelligence capabilities are vital.

As I say, it's an ambitious agenda that the government has mapped out, and I think it's absolutely critical in terms of international peace and security, but I'm just hoping that they will provide sufficient resources to get it all done.

Mr. MacKay: Following up on that, I think it's brilliant that we're having a defence policy review, but there really needs to be a broader national security review because these issues are so intertwined. I would say the same for the foreign policy review. It has to happen simultaneously.

On the equipment, as we experienced very quickly in Afghanistan, this is a brand new type of warfare as far as Canada is concerned in terms of the initial shock factor. We went there with force green uniforms and light-armoured vehicles, and we encountered IEDs, snipers and bombs that were planted around schools and public places.

To David's earlier point about how dangerous these missions are, if they're not well defined at the beginning, we're putting people in harm's way. Soldiers will always go. They will always put up their hands, grab their rucksacks and go. It's what they signed up for. It's what they want. But upon arrival, I would suggest it's incumbent — in fact, obligatory — that the government give them the maximum protection they need in a theatre of operations.

Therefore, interoperability is an important part of everything that David talked about in terms of our equipment and our ability to communicate with one another in these harsh environments and the ability to have the maximum armour. For example, when we brought main battle tanks into Afghanistan, it had a twofold effect; we never lost a soldier in one of those Leopard 2 tanks, but it also had a deterrent effect. The Taliban didn't want to have anything to do with us when they heard those tanks were arriving. The same thing happened with helicopters — our ability to evacuate soldiers when they were injured but get them into the strategy places they had to be in and out of in a hurry. Knowing the terrain and the parameters of the mission is critically important as well as providing the equipment and matching it up along with the training that's necessary.

So there can be no naiveté. There is no room for idealism in this world. Peacekeeping, again, I'm afraid there is a mythology that surrounds it. The Pearsonian blue-helmeted era is well behind us. What we did in the Sinai is legend, but what we did in

à faillir. Prenons l'équipement de génie. La plupart de nos équipements de génie ont plus de 20 ans. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous avons un programme en place à cet égard.

D'autres domaines exigent aussi des technologies de pointe. Nous avons mentionné la cybertechnologie. Cet aspect est extrêmement important; il est essentiel de disposer d'autres types de capacités en matière de renseignement.

Comme je l'ai dit, le gouvernement s'est fixé un programme très ambitieux qui, je crois, est tout à fait déterminant sur le plan de la paix et de la sécurité internationales, mais il reste à espérer qu'il fournira les ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche.

M. MacKay : Pour poursuivre dans la même veine, je trouve formidable que l'on procède à cet examen de la politique de défense, mais je pense qu'il conviendrait également de procéder à un examen plus général des questions de sécurité nationale, qui y sont très étroitement liées. Il en va de même, selon moi, de la nécessité de revoir la politique en matière d'affaires étrangères.

Quelques mots sur l'équipement. Comme nous l'avons très vite constaté en Afghanistan, nous avons affaire à un nouveau type de guerre et pour le Canada, le choc initial a été plutôt brutal pour les jeunes recrues. Les membres de nos forces déployés là-bas étaient vêtus d'uniformes vert forêt et circulaient dans des blindés légers. Nous sommes tombés sur des IED, des tireurs d'élite et des bombes posées autour des écoles et des places publiques.

Je reprends le point de David quant aux dangers inhérents à ces missions. Si ces missions ne sont pas clairement définies au départ, nous exposons nos militaires à de graves dangers. Les soldats sont toujours prêts à partir. Ils vont toujours lever la main, prendre leur sac à dos et partir. C'est ce à quoi ils se sont engagés en s'enrôlant. C'est ce qu'ils veulent. Mais le gouvernement doit — il en a l'obligation — assurer à ces soldats le maximum de sécurité nécessaire à leur arrivée sur le théâtre des opérations.

Voilà pourquoi l'interopérabilité est un élément tellement important dans tout ce que David a mentionné par rapport à notre équipement, à notre capacité à communiquer les uns avec les autres dans ces environnements hostiles et à celle de disposer d'un blindage maximal. Par exemple, lorsque nous avons fait venir des chars de combat principal en Afghanistan, cela a eu un double effet. Les talibans, dès qu'ils ont entendu parler de l'arrivée de ces chars, n'ont plus voulu avoir affaire à nous. La même chose s'est produite avec les hélicoptères — ils nous donnaient la capacité d'évacuer les soldats blessés et de les emmener dans des endroits stratégiques dont ils devaient ressortir en toute hâte. Tout cela pour dire l'importance cruciale de bien connaître le terrain et les paramètres de la mission et de fournir l'équipement adéquat et la formation connexe nécessaire.

Il n'y a pas de place pour la naïveté en ce monde, pas plus que pour l'idéalisme. La notion de maintien de la paix, je le crains, semble entourée d'une aura mythique. L'ère de Pearson et des Casques bleus est bien révolue. Ce que nous avons fait dans le

Afghanistan I would suggest is also more emblematic of the warrior spirit that exists within the Canadian Armed Forces today.

Senator White: This question is actually going to be something I'm more familiar with, I guess, and that's in relation to peace operations and UN CIVPOL and policing. I think everyone recognized the importance when the RCMP went to Namibia in 1988, but after that it actually became a post-war stabilization effort along with training.

Could each of you give a short response as to what part you think Canadian peace operations is going to play when it comes to police officer involvement as well?

Mr. Pratt: Well, I can only say that I think it's a vital area in the whole security picture in any particular country that's been affected by conflict, and police are in some respects the key actors post-conflict because they're the people that interface with the population on a regular basis. We saw this in Sierra Leone with the Commonwealth Police Development Task Force. I don't know if you're familiar with that, senator, but it was, I think, very effective in training the police.

Corruption is a major problem in many of these countries, and getting training so that we try, to the greatest extent possible, to eliminate corrupt elements within police forces is absolutely critical.

Mr. MacKay: Senator, I would defer to your expertise in this area, but I believe that at many points in history there have been more police than actual soldiers on some of the UN peacekeeping missions, and they're well suited for it. I believe one of the UN officials said peacekeeping is not to be done by soldiers but they're the best at it. I'm not sure I agree with that. I think in certain types of missions police officers actually bring a level of expertise that is more applicable to the mission. But again, equipment, their ability to be interoperable and knowing the mission are key.

I would suggest we have a tremendous resource in Canada that we have not fully tapped into when it comes to the availability of police and retired police. We saw the incredible work they did in Afghanistan. I know I'm referencing that a lot, but I saw first-hand with operational mentoring liaison teams the ability to train the Afghan forces in domestic policing. It was critically important to the stabilization effort that was going on. I would suggest the same was true in Haiti and around the world. Much of this is coordinated out of the Department of Veterans Affairs.

Again, it's part of the whole-of-government effort. Police bring an important component to this.

Sinaï est devenu légendaire, mais je dirais que ce que nous avons fait en Afghanistan est l'emblème même de l'esprit de combattant qui règne aujourd'hui au sein des Forces armées canadiennes.

Le sénateur White : Cette question-ci porte sur un sujet que je connais mieux, je pense. Elle concerne les opérations de paix et la Police civile des Nations Unies, la CIVPOL. Tout le monde reconnaît l'importance de l'intervention de la GRC en Namibie en 1988, mais par la suite, cela s'est transformé en un effort de stabilisation et de formation d'après-guerre.

Ma question s'adresse à chacun de vous. Pourriez-vous, en quelques mots, nous dire quel sera le rôle des opérations canadiennes de maintien de la paix une fois que les agents de la force publique seront eux aussi impliqués dans ces opérations?

M. Pratt : Tout ce que je peux dire, c'est que la force policière est un volet essentiel de l'ensemble de la sécurité d'un pays ayant été touché par un conflit, et les policiers sont, à certains égards, les acteurs clés des environnements post-conflit, parce que ce sont eux qui interviennent au quotidien auprès de la population. Nous l'avons vu en Sierra Leone avec l'Équipe spéciale de perfectionnement de la police du Commonwealth. Je ne sais pas si ce nom vous dit quelque chose, sénateur, mais cette équipe a été très efficace dans la formation du corps de police en Sierra Leone.

La corruption est un problème majeur dans beaucoup de ces pays. La formation est un moyen par lequel nous essayons, dans la mesure du possible, d'éliminer les éléments corrompus au sein des forces de l'ordre. C'est absolument essentiel.

M. MacKay : Sénateur, je m'en remets à votre expertise dans ce domaine, mais je crois qu'à différents moments de l'histoire, les missions de maintien de la paix de l'ONU comptaient davantage de policiers que de soldats, et ces policiers étaient bien adaptés à ce rôle. Je crois même qu'un des hauts fonctionnaires de l'ONU avait dit que le maintien de la paix ne devrait pas être la tâche des soldats, mais qu'ils étaient les meilleurs dans ce domaine. Je ne suis pas certain d'être d'accord avec ces propos. Dans certains types de missions, les policiers apportent un niveau d'expertise qui est plus que profitable à la mission. Mais une fois de plus, l'équipement, l'interopérabilité et la connaissance de la mission demeurent des éléments clés.

Je dirais que nous avons au Canada une ressource extraordinaire que nous n'avons pas suffisamment exploitée : les agents de police et les policiers à la retraite. Nous avons été témoins du travail remarquable qu'ils ont fait en Afghanistan. Je sais que c'est un sujet sur lequel je reviens souvent, mais j'ai pu constater de mes propres yeux la capacité des équipes de liaison et de mentorat opérationnel de la police à former les forces afghanes en forces policières nationales. C'est quelque chose qui a eu beaucoup de poids dans l'effort de stabilisation qui était en cours. Je pense qu'il en a été de même à Haïti et ailleurs dans le monde. La majeure partie de ce soutien est coordonné par le ministère des Anciens Combattants.

Cette action s'inscrit elle aussi dans l'effort pangouvernemental accompli. Les policiers sont une composante importante de cet effort.

I would just make one final point, and that is to stress that on peacekeeping or peacemaking operations, the instances of post-traumatic stress disorder or operational stress disorder are often higher than what you would find on a combat mission because of the internal conflict that soldiers and police feel in being unable to respond or having a hesitancy or a restriction in the mandate that allows them to step in and stop something like a genocide or the atrocities that we know happen in some parts of the world.

Senator White: Thanks to both of you. Again, thank you for your service.

Senator Kenny: Welcome. Good to see you both here. I'd appreciate it if you could talk to the committee about the challenges you've both faced in getting a decent budget. The impression the committee has is that it doesn't matter which party it is, defence spending is discretionary, and if something has to be cut or slowed down, it's going to be your budgets. The two of you have had similar problems in terms of having good plans and good people but no dough.

How do you address that problem? Also, while you're at it, could you talk to the committee a little bit about whether you ever considered a quadrennial defence review, which is popular in some countries, and I think useful to fine-tune defence policy going forward and also to make sure the population is thinking about defence issues, which may in turn help you with your funding?

Mr. Pratt: Well, in my case, when I served as minister, we were in the process of ramping up the defence budget in the early 2000s. I would have to say that was largely in response to our commitment in Afghanistan.

I continue to be one of those who believe that Canada should be spending a lot more on defence. NATO has set a target of 2 per cent of GDP, and in some respects I agree with the minister that that's a pretty rough calculation in terms of what some countries include in those expenditures.

One thing I think would be really important is for NATO to very carefully define what a bona fide defence expenditure is so that we're all talking about the same thing in terms of the numbers.

When I was Chair of the Defence Committee back in the early 2000s, we made a recommendation to the government that the defence budget should rise to about 1.5 per cent to 1.6 per cent of GDP over a period of time, not a dramatic increase. First of all, I don't think the Defence Department could absorb that kind of money, but ramp it up over time so that we would be doing more from the standpoint of our obligations in support of Canadian defence, North American defence and NATO.

J'aimerais dire une dernière chose pour souligner le fait que dans les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, les cas de trouble de stress post-traumatique ou de traumatismes liés au stress opérationnel sont souvent plus nombreux que dans une mission de combat. Cette situation découle du conflit interne personnel qu'éprouvent les soldats ou les policiers du fait de leur incapacité à intervenir ou en raison d'une incertitude ou d'une restriction du mandat qui les empêche d'intervenir et de mettre un terme à une situation qui s'apparente à un génocide ou aux atrocités qui, nous le savons, sont commises dans certaines parties du globe.

Le sénateur White : Merci à vous deux. Je vous remercie encore une fois de servir notre pays.

Le sénateur Kenny : Je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes heureux de vous avoir tous les deux parmi nous. J'aimerais que vous parliez au comité des difficultés que vous avez eues à obtenir un budget décent. L'impression du comité est que peu importe le parti, les dépenses de défense sont discrétionnaires et s'il faut sabrer ou compresser quelque part, ce sont vos budgets qui sont touchés. Vous avez tous deux dû surmonter des problèmes similaires : vous avez de bons plans, de bonnes ressources humaines, mais pas d'argent.

Comment abordez-vous ce problème? Par la même occasion, pouvez-vous nous dire si vous avez déjà songé à un examen quadriennal de la défense? Je sais que cela se fait beaucoup dans d'autres pays. Cet examen est utile pour aligner plus étroitement la politique de défense et s'assurer que la population réfléchit aux enjeux liés à la défense, ce qui, en retour, peut vous aider à obtenir votre financement?

M. Pratt : De mon côté, lorsque j'étais ministre, nous étions en phase d'augmentation du budget de la défense, au début des années 2000. Cette hausse répondait, dans une large mesure, à notre engagement en Afghanistan.

Je fais encore partie de ceux qui croient que le Canada devrait dépenser beaucoup plus dans la défense. L'OTAN a fixé un objectif de 2 p. 100 du PIB, et à certains égards, je suis d'accord avec le ministre pour dire qu'il s'agit d'un calcul très approximatif par rapport à ce que certains pays peuvent inclure dans ces dépenses.

Il est très important que l'OTAN définisse clairement en quoi consiste une dépense de défense authentique et justifiée, de sorte que quand nous parlons chiffres, nous parlons tous de la même chose.

Lorsque j'étais président du comité de la défense, au début des années 2000, nous avons fait une recommandation au gouvernement afin d'augmenter l'enveloppe de la défense de 1,5 à 1,6 p. 100 du PIB de manière progressive sur une certaine période, plutôt que de faire une augmentation spectaculaire unique. Premièrement, je ne pense pas que le ministère de la Défense puisse absorber une telle somme d'un coup, mais une augmentation étalée dans le temps nous permettrait d'offrir un

To get to your second point, Senator Kenny, I also believe very strongly that periodic defence reviews are absolutely vital and critical, because, as you say, they sensitize the population to the need for and the importance of defence policy and capability, but they do a couple of other things as well. I think they also inform the population about the threats out there that the government is trying to deal with, but they send a message to both our allies and our adversaries as to Canada's intentions in terms of dealing with security threats.

The British and the Americans have periodic regular defence reviews. I think we should be doing the same thing. I think the fact it has taken us so long, from 2008 to now, to have a defence policy review is unfortunate and does not serve the issue of defence the way it should.

I have to say, as a final comment, that I didn't think the 2008 Conservative policy review was as comprehensive as it should have been, and to criticize my own government as well, back in 2004-05 I thought we should have had parliamentary hearings around defence policy, with the foreign affairs and defence committees of both houses engaging the population on this, hearing from experts and producing a good parliamentary report for the government to consider.

Mr. MacKay: I'll pick up back to front. I think the quadrennial review is a very good suggestion, and on reflection, I take David's criticism, constructive as it is, that the Canada defence strategy should have been a more comprehensive review. There was a sense of urgency because of Afghanistan, but it was focused on procurement. It resulted in heavy lift capability and purchasing or licensing of equipment that was needed in Afghanistan because of casualty rates and the rate of kinetic activity that was happening on the ground there, but those types of reviews bring certainty. They bring a much more in-depth understanding of the needs of Canadian Armed Forces and the ability to plan, which is often very difficult given budgetary constraints.

We did this, by the way, senator, as you would know, for search and rescue capability, which is something I hope will also be on your agenda because I think there is a pressing need for search and rescue and the replacement of fixed-wing SAR aircraft.

To come back to the main issue of how we go about ensuring sufficient funds are in the budget envelope, I think the 2 per cent of GDP aspirational goal at NATO is achievable over time if we're serious about continuing to make the type of contribution expected of us, if we're serious about defending Canada's interests

soutien plus performant dans le cadre de nos obligations envers la défense du Canada, la défense de l'Amérique du Nord et l'OTAN.

Pour en venir à votre deuxième point, sénateur Kenny, je suis moi aussi convaincu que les examens périodiques de la politique de défense sont absolument vitaux et essentiels, parce que comme vous dites, ils sensibilisent la population au besoin et à l'importance d'une politique et d'une capacité de défense. Mais ils font plus encore. Ils servent à informer la population des menaces qui pèsent sur elle et que le gouvernement essaie d'étouffer. Parallèlement, ils envoient à nos alliés et à nos adversaires un message quant aux intentions du Canada de faire face aux menaces à sa sécurité.

De leur côté, les Britanniques et les Américains effectuent des examens périodiques de la défense et je crois que nous devrions le faire aussi. Il est bien malheureux que nous ayons attendu si longtemps, de 2008 à maintenant, pour entreprendre un examen de la politique de défense. Cela ne sert pas la cause de la défense comme ça le devrait.

J'ajoute en terminant qu'à mon avis, l'examen de la politique de défense mené par les conservateurs en 2008 n'était pas aussi exhaustif qu'il aurait dû l'être et, pour critiquer le gouvernement de mon propre parti, celui de 2004-2005 non plus. Nous aurions dû tenir des audiences parlementaires sur le sujet avec les comités des affaires étrangères et de la défense des deux chambres, solliciter la participation du public, entendre des experts et publier un rapport parlementaire complet et le soumettre à l'attention du gouvernement.

M. MacKay : Je commencerai par la fin. L'idée d'un examen quadriennal me semble très bonne, et à la réflexion, j'accepte la critique de David, toute constructive qu'elle est, que la stratégie de défense du Canada aurait dû donner lieu à un examen plus approfondi. Il y avait un sentiment d'urgence en raison de l'Afghanistan, mais l'accent a porté sur les marchés d'équipement. Cela s'est traduit par des capacités de transport lourd et des achats ou locations sous licence d'équipements destinés à l'Afghanistan en raison des taux de perte et du taux d'activité militaire sur le terrain, mais ce sont les examens de ce genre qui apportent des certitudes. Ils offrent une compréhension beaucoup plus approfondie des besoins des Forces armées canadiennes et facilitent la planification, qui est souvent très difficile compte tenu des contraintes budgétaires.

Nous l'avons fait, soit dit en passant, sénateur, comme vous le savez, pour la capacité de recherche et de sauvetage, chose qui, je l'espère, figurera également à votre programme parce qu'il existe, selon moi, un besoin pressant concernant les activités de recherche et de sauvetage et le remplacement des appareils de recherche et sauvetage à voilure fixe.

Pour en revenir à la question principale consistant à savoir comment assurer que des fonds suffisants soient prévus dans l'enveloppe budgétaire, l'objectif des 2 p. 100 du PIB auquel aspire l'OTAN est réalisable, avec le temps, à condition de faire preuve de sérieux en continuant d'apporter le genre de

nationally in North America and making the type of commitments that are expected of us, quite frankly, in this rapidly turning world.

Our defence budget went from \$14.5 billion in 2006 up to over \$20 billion by the time we left office. Was it enough? No. I think there was need for more investment in certain areas.

The recession befell some of those efforts at that time, but as to the ongoing need for sustainment, we are not as large and robust as we need to be, given some of the challenges we face in the Arctic. We have an arc across North America and across the planet starting in Alaska, through Canada, Greenland and Denmark, and we have unhelpful and sometimes aggressive neighbours to our north. We know that some of those challenges over our airspace are going to require a major investment.

I suspect we may get a question at some point about the purchase of F-35 aircraft, which we drastically need and soon. I'm very much lamenting some of the toing and froing going on currently over the purchase of fighter aircraft. Do I regret that we did not make a final purchase of that aircraft? Absolutely. We need it. It's good for industry and interoperability. We need it at NORAD. You will know, Senator Kenny, that it was a Canadian who was in the seat at Cheyenne Mountain when 9/11 happened — this is the level of trust — and we are going to risk disconnecting from NORAD and our capabilities if we do not have the same fighter aircraft as all of our allies will be flying not just in 10 or 15 or 40 years but in the next three to four. We will be decoupling ourselves from those important commitments in all of those areas around the globe.

Senator Kenny: He didn't need a question on that. If you're counting, I'd like you credit Senator Dagenais with it, if you could.

Both of you, I understand where your heart is, and I know the challenges you're facing. In terms of funding, even though you can point to some increases, this committee, when Mr. Chrétien was Prime Minister, took a look at what happened in the previous year, and we concluded that we needed a budget closer to \$35 billion than the targeted \$20 billion that we were going to have.

When you made the case, what did you find was blocking your case for a full budget?

Mr. MacKay: There were all these other pressures, I think David would admit. For us, because of the pace and the intensity of what was happening in Afghanistan, we were able to increase our budget significantly. We were able to move on major

contribution que l'on attend de nous, ainsi que dans la défense des intérêts du Canada au niveau national en Amérique du Nord et en prenant le genre d'engagement que l'on attend de nous, bien franchement, dans un monde qui donne le tournis.

Notre budget de la défense est passé de 14,5 milliards de dollars en 2006 à plus de 20 milliards de dollars au moment où nous avons cédé les rênes du gouvernement. Était-ce suffisant? Non. Il fallait, je pense, davantage d'investissements dans certains domaines.

La récession a voué à l'échec, en partie, les efforts faits à l'époque, mais pour ce qui est du besoin constant de soutien, nous ne sommes pas aussi grands et forts que nous devons l'être, compte tenu de la taille des défis que nous avons à relever dans l'Arctique. Nous avons un arc tendu à travers l'Amérique du Nord et à travers la planète qui part de l'Alaska, qui passe par le Canada, le Groenland et le Danemark, et des voisins au Nord qui n'aident guère et se montrent parfois agressifs. Nous savons que certains de ces défis au niveau de notre espace aérien supposent des investissements majeurs.

Je soupçonne qu'on finira par nous demander pourquoi acheter cet appareil F-35, dont nous avons grand besoin et bientôt. Je regrette beaucoup que l'achat de cet avion de chasse suscite tant d'hésitations. Est-ce que je regrette que nous n'ayons pas encore acheté ce chasseur? Absolument. Nous en avons besoin. C'est bon pour l'industrie et pour l'interopérabilité. Nous en avons besoin au NORAD. Vous savez sans doute, sénateur Kenny, que c'était un Canadien qui était aux commandes au complexe de Cheyenne Mountain le 11 septembre — ce qui en dit long sur le niveau de confiance — et nous risquons de nous déconnecter du NORAD et de nos capacités si nous n'avons pas le même avion de chasse que celui que tous nos alliés vont piloter non pas dans 10 ou 15 ou 40 ans, mais dans les trois ou quatre prochaines années. Nous provoquerons un découplage entre nous et tous ces engagements importants dans toutes ces régions du monde.

Le sénateur Kenny : Il n'avait pas besoin de question là-dessus. Si vous comptez, je voudrais qu'il en soit rendu acte au sénateur Dagenais, si c'est possible.

Pour vous deux, je sais vers où votre cœur penche, et quels défis vous devez affronter. En termes de financement, même si vous pouvez faire état de quelques augmentations, ce comité, lorsque M. Chrétien était premier ministre, a examiné ce qui s'était passé l'année précédente, et nous avons conclu qu'on avait besoin d'un budget de l'ordre de 35 milliards de dollars plutôt que le budget de 20 milliards de dollars auquel on pouvait s'attendre.

Quand vous avez présenté vos arguments en faveur d'un budget complet, sur quoi achoppaient-ils selon vous?

M. MacKay : Il y avait toutes ces autres pressions, David le reconnaîtrait, je crois. Pour nous, en raison du rythme et de l'intensité des événements en Afghanistan, nous avons pu accroître notre budget de manière substantielle. Nous avons pu

procurements. We were able to make substantial gains, I would suggest, on that aspirational higher budget that I know you've been a proponent of your entire career.

So those types of more, I dare say, pedestrian but also very realistic needs, whether it's health care or issues related to emergency response within Canada, there are always competing pressures. But the urgency with our Department of National Defence requires that there can't be any waste. There cannot be decisions taken that actually see billions of dollars that should be going into either capital procurement or going into specific defence budgets whether it's navy or fighter aircraft. We cannot have these types of delays that ultimately cost us sometimes billions of dollars. We saw that with the Sea King replacement.

You can't have money moved from one element to another, as has been promised, taking it from the air force to give it to the navy and defer spending by almost \$4 billion out past the next four to five years.

So precision-like guidance of where that money goes is truly what is needed and taking the politics out. I dare say that has also bedevilled governments of all political stripes. We have to get to a point, and I think, maybe naively, that there are things still beyond politics in Ottawa. National security and defence has to be at the top of that list.

Mr. Pratt: My impression, senator, is that we have in this country what I would describe as an immature defence and security culture, for lack of a better term. We as policy-makers, and I'm including Parliament as a whole here and excluding generally the defence committees, do not see defence in the same way that some of our allies see defence because they've had experience, in Europe, especially. Obviously, it's ingrained in their DNA. Conflict has been part of their lives historically for the last 100 years, so they take a very different view of defence.

In Canada, we have enjoyed the protection of several empires, the French empire to start, the British Empire, and now the American empire. We have lived in this peaceful kingdom of ours without too much concern about our own security and well-being. We've never had the experience of being invaded, with the exceptions, of course, of the Fenian raids and the War of 1812, but those are far from memory in that respect.

If we want to do the things we think are necessary in terms of international peace and security, there has to be more public debate about where we want Canada to go and what we want Canada to do on these issues. I hope that this is part of that, but it needs a concerted effort. It really does, because there is lots of pressure politically. Politics is the art of the possible. Would I love see a \$35 billion defence budget? Depending on how it was spent, but it's not possible to even think about that these days. So it's

procéder à des achats majeurs. Nous avons pu réaliser des gains substantiels, je dirais, en direction de ce budget supérieur auquel on aspirait, et que vous avez passé toute votre carrière à défendre, comme je le sais bien.

Alors pour ce qui est de ces besoins, que je qualifierais de plus terre-à-terre, mais qui sont tout aussi réalistes, qu'il s'agisse de soins de santé ou de questions liées à la capacité de réaction en urgence au sein du Canada, il y a toujours des pressions en sens contraire. Mais au sein du ministère de la Défense nationale, l'urgence exige qu'il n'y ait aucun gaspillage. On ne peut pas prendre des décisions portant sur des milliards de dollars qui devraient être consacrés soit aux biens d'équipement soit à des budgets spécifiques de défense qu'il s'agisse de la marine ou de l'avion de chasse. On ne peut permettre ce genre de retards qui finissent par nous coûter des milliards de dollars. On l'a vu avec le remplacement du Sea King.

On ne peut transférer des fonds d'un élément à l'autre comme cela a été promis, déshabiller l'aviation pour habiller la Marine et renvoyer à quatre ou cinq ans d'ici des dépenses de presque 4 milliards de dollars.

Par conséquent, des instructions précises sur l'emploi qui doit être fait de ces fonds, c'est exactement ce qu'il nous faut, en laissant de côté la politique. Je dois dire que cela a été la hantise des gouvernements de toutes les couleurs politiques. Il nous faut en arriver à ce point, et je crois, peut-être naïvement, qu'il y a encore à Ottawa des choses qui dépassent la politique. La sécurité nationale et la défense figurent en tête de cette liste.

M. Pratt : Mon impression, sénateur, c'est que nous avons dans ce pays une culture de défense et de sécurité que je qualifierais d'immature, faute d'un meilleur terme. En tant que responsables des politiques, nous — et l'ensemble du Parlement à l'exclusion des comités de la défense est compris dans ce nous — ne concevons pas la défense comme certains de nos alliés peuvent la concevoir en fonction de leur expérience, en Europe, en particulier. Ils ont ça dans leurs gènes maintenant. Le conflit fait partie de leur vie, historiquement, depuis 100 ans, et leur façon de voir la défense par conséquent est très différente.

Au Canada, nous avons bénéficié de la protection de plusieurs empires, l'empire français pour commencer, l'empire britannique et maintenant l'empire américain. Nous avons vécu dans ce paisible royaume qu'est le nôtre sans trop de préoccupations concernant notre sécurité et bien-être. Nous n'avons jamais connu l'invasion, à l'exception, bien sûr, des incursions des Fénians et de la guerre de 1812, mais ce ne sont plus là que de vieux souvenirs.

Si nous voulons faire les choses que nous jugeons nécessaires en ce qui concerne la paix et la sécurité internationale, il convient d'avoir un débat public plus large sur l'orientation du Canada et la position qu'il doit prendre sur ces questions. J'espère que ceci en fait partie, mais un effort concerté s'impose. C'est vraiment le cas, parce qu'il y a beaucoup de pression au niveau politique. La politique est l'art du possible. Est-ce que j'aimerais voir un budget de la défense de 35 milliards de dollars? Suivant la façon

a question of how you ramp it up over time to be able to have Canada accept its responsibilities internationally and do a good job.

I think we've got an incredible amount of talent whether it comes to soldiers, diplomats or aid workers. We have extraordinary people who are doing Canada's work abroad. The old saying is the world needs more Canada. That's very true, but unless we put the resources in it they won't get the benefit of what we can offer internationally.

The Chair: To follow up on Senator Kenny's question, if I'm not mistaken, the question is should Canada have a regularly scheduled defence review by perhaps a legislative measure that guarantees that it takes place? In other words, it's a minimum every eight or 10 years in order to bring this back to the public and have the public have that discussion. I think that's part of our problem: the public isn't even aware of what our military is.

Mr. MacKay: I would say emphatically yes.

Mr. Pratt: Yes.

[*Translation*]

Senator Carignan: I have another question regarding the F-35 purchase you mentioned, Mr. MacKay. Can you elaborate on the consequences for Canada, first of all, of missing a payment for the F-35s, and also of not purchasing the F-35s and choosing instead the old F-18 model? Can you describe the real consequences that these decisions will have on the ground and on our relationships with our allies?

Mr. MacKay: The consequences will be serious and immediate.

[*English*]

My fear is that if we delay this purchase any longer, Canada will lose an important component of our national defence, particularly a country of our size — a country that has huge swaths of unoccupied land in the North. We need to step away sometimes from some of the rhetoric that has emerged on this file.

Our entry into this program began in 1997. We were nine years into investing in the F-35 when we took office in 2016. We continued along the program, put in more millions of dollars — I believe we're now approaching half a billion dollars of investment. Those investments have allowed us to be part of a developmental aircraft, which is exactly what we did with the F-18, the previous Boeing product. This is not new. There have been problems with the aircraft, mainly to do with a different variant, namely a vertical takeoff variant, which we're not buying. We're buying the conventional aircraft. For price; for capability; for stealth, which is very important; for interoperability, for the

dont il serait dépensé, mais il n'est même pas possible de penser à ça aujourd'hui. Il s'agit donc de savoir comment on va l'augmenter progressivement pour que le Canada puisse continuer de faire face à ses responsabilités internationales et de faire du bon travail.

Nous avons, je pense, une quantité incroyable de talents lorsqu'on parle de soldats, de diplomates et de travailleurs humanitaires. Nous avons des gens extraordinaires qui font le travail du Canada à l'étranger. Selon la formule habituelle, le monde a besoin de plus de Canada. Cela est tout à fait vrai, mais à moins que nous n'y consacrons des ressources, ils ne tireront pas profit de ce que nous avons à offrir au niveau international.

Le président : Dans le prolongement de la question du sénateur Kenny, sauf erreur de ma part, la question est de savoir si le Canada devrait procéder à un examen régulier de sa défense en vertu peut-être d'une mesure législative garantissant qu'il ait bien lieu? En d'autres termes, il faudrait qu'il ait lieu au moins tous les 8 ou 10 ans, pour que le public ait l'occasion d'en débattre. Je pense que c'est un aspect de notre problématique : à savoir que le public n'est même pas informé de ce que sont nos forces militaires.

M. MacKay : Je réponds sans hésitation oui.

M. Pratt : Oui.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'ai une question complémentaire au sujet de l'achat des F-35 auxquels vous avez fait référence, monsieur MacKay. Pourriez-vous nous en dire davantage sur les conséquences pour le Canada, tout d'abord, de manquer un paiement dans le dossier des F-35, mais également de ne pas faire l'acquisition de F-35 et de choisir plutôt le vieux modèle de F-18? Pourriez-vous dresser le portrait des conséquences réelles que ces décisions auront sur le terrain et sur nos liens avec nos alliés?

M. MacKay : Les conséquences sont sérieuses et immédiates.

[*Traduction*]

Si nous attendons encore avant de procéder aux achats, le Canada perdra un élément important de sa défense nationale, en particulier pour un pays de la taille du nôtre — un pays qui possède d'immenses quantités de terres non occupées dans le Nord. Nous devons nous dissocier de certains des discours qui commencent à circuler sur ce sujet.

Nous sommes entrés dans ce programme en 1997. Cela faisait neuf ans que l'on investissait dans le F-35 lorsque nous sommes arrivés au gouvernement en 2016. Nous avons poursuivi le programme, rajouté des millions de dollars — je pense que les investissements se chiffrent maintenant à environ un demi-milliard de dollars. Ces investissements nous ont permis de participer à la conception d'un avion d'avenir, exactement comme on l'avait fait avec le F-18, le produit précédent de Boeing. Cela n'est pas nouveau. Il y a eu des problèmes avec l'avion, essentiellement du fait que c'était une variante différente, une version à décollage vertical pour plus de précision, que nous

type of needs we have both domestically at home and around the globe, we need to have the most capable aircraft — that is, one that provides maximum survivability and allows our pilots and enablers to come home safe after having completed their missions. Whether we need to drop ordnances, as has been questioned, we were doing that in Syria and Iraq. We were doing it to great effect and with great precision and stopping the advance of ISIL. Let's never lose sight of what the goal is here, namely, to defer the expansion of that type of murderous chaos and to protect people and stop the extension.

I have looked at this issue extensively over the years. I've looked at all the analogies with other planes and the need for a competition. There was a competition in the initial days of the selection of what was then called the Joint Strike Fighter, and the F-35 won. Time and time again, whether it was in Norway or other countries, there are 12 now taking delivery of over 180 of these aircraft which are flying currently. Time and again that plane has emerged. It's a fifth-generation aircraft. Even the president of Boeing has conceded that they lost, that they're not able to make that type of capability when it comes to aircraft technology. They can make other things, which we've purchased. We purchased their Chinooks, their C-17s, heavy lift. They make great aircraft, but it doesn't compare. An F-35 kills a Super Hornet 100 per cent of the time when it comes to matching it up.

We don't have to match up against a North America-made product. This may sound a bit alarmist, but we're looking at who we may be up against in the future and what the type of mission set will be, their survivability and interoperability over North America. It's absolutely critical that we have that plane and have it soon.

The Chair: Mr. Pratt, do you have any comments on that?

Mr. Pratt: I really didn't come here to talk about the F-35. At the same time, my own view and impression is that the Conservatives had an opportunity. I was part of the government that supported the development costs on the F-35. At the same time, I believe that a full and fair competition did not take place. The government has said that it's going to do a competition. It has promised a fair and open competition. There has been a bit of chatter, obviously, on the periphery about an interim buy of the Super Hornet. In order to clear the air on this, the Conservatives had 10 years to do this. I don't want to get political about this, but the job didn't get done. We need an open competition in order to ensure that we're getting the best plane for Canada now.

The Chair: Colleagues, this is very interesting. Can our witnesses stay here for another 15 minutes? Do you have time? I know we're booked until noon. Can we go to 12:15?

n'achetons pas. Nous achetons l'avion classique. Pour son prix; pour ses capacités; pour sa furtivité, ce qui est très important; pour son interopérabilité, pour le genre de besoins que nous avons au niveau intérieur et partout dans le monde, nous avons besoin de l'avion le plus capable — c'est-à-dire, celui qui offre la meilleure garantie de survie et permet à nos pilotes et aux autres intervenants de rentrer en toute sécurité à la maison une fois leur mission accomplie. Qu'il s'agisse de larguer des obus, chose qui a donné lieu à contestation, on le faisait en Syrie et en Irak. On le faisait avec d'excellents résultats et avec une grande précision et en empêchant l'EI d'avancer. Il ne faut jamais perdre de vue quel est l'objectif ici, à savoir, empêcher l'expansion de ce type de chaos meurtrier et protéger les personnes et empêcher son extension.

Cela fait des années que j'étudie le problème. J'ai examiné toutes les comparaisons avec les autres avions et les exigences de compétitivité. Dans les premiers temps de la sélection, il y avait concurrence avec ce qu'on appelait l'avion de combat interarmées, et le F-35 a gagné. À chaque fois, que ce soit en Norvège ou dans d'autres pays, ils sont 12 maintenant à avoir pris livraison de 180 de ces appareils actuellement en service. À chaque fois cet avion s'est imposé. C'est un avion de la cinquième génération. Même le président de Boeing a concédé la défaite, disant qu'ils ne sont pas en mesure d'offrir ce genre de capacités lorsqu'il s'agit de technologie des aéronefs. Ils peuvent faire d'autres choses, que nous avons achetées. Nous avons acheté leur Chinook, leur C-17, gros-porteur. Ils font d'excellents avions, mais il n'y a pas comparaison. Un F-35 descend un Super Hornet 10 fois sur 10 quand ils sont mis face à face.

Nous n'avons pas à rivaliser avec un produit fait en Amérique du Nord. Cela peut avoir l'air alarmiste, mais il s'agit de savoir qui nous devons affronter à l'avenir et quel genre de mission nous aurons à mener, leur capacité de survie et d'interopérabilité dans le ciel de l'Amérique du Nord. Il nous faut absolument avoir cet avion et le plus rapidement possible.

Le président : Monsieur Pratt, avez-vous des commentaires là-dessus?

M. Pratt : Franchement, je n'étais pas venu ici pour parler du F-35. En même temps, j'ai l'impression et je pense que les conservateurs ont eu leur chance. Je faisais partie du gouvernement qui a soutenu les coûts de développement du F-35. En même temps, je pense qu'il n'y a pas eu véritablement de compétition ouverte et loyale. Le gouvernement a dit qu'il allait faire une compétition. Il a promis une concurrence ouverte et loyale. On a vaguement parlé, bien sûr, à la marge, d'un achat de Super Hornet pour faire la transition. Les conservateurs ont eu 10 ans pour trouver la solution. Je ne veux pas en tirer un argument politique, mais le boulot n'a pas été fait. Il nous faut une compétition ouverte pour avoir la garantie que nous aurons le meilleur avion pour le Canada maintenant.

Le président : Chers collègues, c'est très intéressant. Nos témoins peuvent-ils rester une quinzaine de minutes de plus avec nous? Avez-vous le temps? Je sais que nous devons terminer à midi. Peut-on poursuivre jusqu'à 12 h 15?

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Mr. MacKay. Is Canada not making a serious mistake by putting its commitment to a UN peacekeeping mission ahead of its NATO missions? If so, I would like to know why.

[English]

Mr. MacKay: I don't know that it's a mistake to try to do both as we have in the past, but I would suggest that the priority still has to remain our NORAD commitments, our NATO commitments. For the type of missions that are classified as classic peacekeeping missions, we can provide other supports rather than large-scale troop movements or commitments.

I think Canada is in a position, as a privileged nation, where we're able to do both. However, in order to get there and maintain and retain that capability, we have to make investments. We have to perhaps reorient ourselves a bit in terms of how we place police into that mix in a more robust fashion because of the demands that are placed on them.

I come back time and again to the fact that we cannot be neglectful of our NATO commitments, which are solemn obligations that go back to the end of the Second World War. The types of missions we've been on are demonstrative of how demanding they are. I'm worried when we're hearing stories about giving away equipment that we used to clear swaths of land and roads in Afghanistan. That equipment saved lives, as did so many of the other investments that we made in equipment.

We're the largest country in the world when it comes to our coastline. We need to move ahead with those investments in our navy. We need to continue along the lines that we've been hearing about in terms linking up our special forces operations and submarines. That is another critical component that is also expensive but also necessary in parts of our country, especially the Arctic.

Those are the priorities. I don't want to overemphasize this point about NORAD, but without a plane that is interoperable with the Americans — and they're flying a variant of the F-35 now — we're stepping back. We're not back. We're stepping back when it comes to those critical commitments.

That's the priority in terms of our concentrated effort on our budget.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you. Do you have anything to add, Mr. Pratt?

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. MacKay. Le Canada ne fait-il pas fausse route de façon importante en accordant la priorité à son engagement à l'égard d'une mission de paix avec les Nations Unies plutôt qu'à ses missions avec l'OTAN? Si oui, j'aimerais savoir pourquoi.

[Traduction]

M. MacKay : Je ne sais pas si c'est une erreur de vouloir faire les deux comme par le passé, mais je suis d'avis que notre priorité reste notre engagement à l'égard du NORAD, et à l'égard de l'OTAN. Pour le type de missions qui sont classées comme des missions classiques de maintien de la paix, nous pouvons fournir d'autres soutiens plutôt que des mouvements de troupes à grande échelle.

Le Canada, nation privilégiée, est en mesure de faire les deux. Toutefois, pour atteindre ce niveau et maintenir notre capacité, il nous faut faire des investissements. Il nous faut peut-être revoir quelque peu nos orientations pour ce qui est du rôle confié dans cette combinaison à la police, qui devra être renforcée compte tenu de ce que l'on exige d'elle.

J'insiste continuellement sur le fait qu'on ne peut pas négliger les engagements pris envers l'OTAN, qui sont des obligations solennelles qui remontent à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les missions auxquelles nous avons participé témoignent du niveau très élevé des exigences. Lorsque j'entends parler de bazarder des équipements que nous avons utilisés pour sécuriser des hommes et des routes en Afghanistan, je me fais du souci. Ces équipements ont sauvé des vies, tout comme les nombreux autres investissements que nous avons faits dans l'équipement.

Nous sommes le plus grand pays du monde pour ce qui est de nos frontières maritimes. Il nous faut aller de l'avant avec les investissements dans la Marine. Il nous faut poursuivre dans le sens indiqué et faire le lien entre opérations spéciales et sous-marins. C'est un autre élément vital qui est coûteux également, mais nécessaire dans certaines parties de notre pays, notamment dans l'Arctique.

Voilà les priorités. Je ne veux pas insister outre mesure à propos du NORAD, mais sans un avion qui assure l'interopérabilité avec les Américains — qui utilisent actuellement une variante du F-35 —, nous reculons. Nous ne sommes toujours pas présents. Nous reculons pour ce qui est de ces engagements vitaux.

C'est ça la priorité en ce qui concerne notre effort concentré sur le budget.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci. Avez-vous des commentaires, monsieur Pratt?

[English]

Mr. Pratt: Briefly, the approach the government wants to take here in terms of some of the capabilities that were outlined in medical support, engineering support, logistical support, et cetera, are very important. They are areas where Canada has lots of expertise.

If you read the high-level panel's report on peace operations, they haven't ruled out the possibility, certainly, of UN peace operations working in tandem with coalitions of the willing, for lack of a better term, to deal with some of the harder-edged issues related to a peace operation in particular countries. Based on what we know about Canadian special forces capabilities, working with some of our allies, we could have a significant impact in that area.

I wrote a piece for *The Globe and Mail* a number of months back about the possibility of Canadian troops being more involved in the UN mission in Mali, for instance, and dealing with some of the terrorist groups in the region. We had Canadian casualties in a hotel in Bamako, I believe it was.

That's the sort of thing, working with allies — like the French, for instance — where we could be of significant support and make a difference in the security situation in that country.

Senator Day: Gentlemen, thank you very much for being here.

Mr. Pratt, first of all, is it realistic to think that we could achieve the type of military force that we would like to see within the structure of the United Nations as it now exists? Is it possible, in your view, to have a delegation of command and control that would allow the standing force that was never created but had been planned for years and years within the United Nations, when we look at the difficulties that General Dallaire had in Rwanda in receiving instructions?

You talked a lot about needing reform within the United Nations. Is it realistic that that would come about, because of the structure?

Mr. Pratt: The structure is certainly cumbersome. Among the soldiers and diplomats that I've spoken to, there is a high level of frustration, and has been for quite a few years, regarding how the UN operates. Having that said, I'm the eternal optimist when it comes to pushing reform that seems to me to make sense.

If you go back to the end of the 1990s, for instance, there was a lot of talk about SHIRBRIG, the Stand-By High Readiness Brigade for the United Nations. I continue to believe that that's an important capability that the UN needs.

[Traduction]

M. Pratt : En bref, c'est l'approche que veut suivre le gouvernement pour ce qui est des capacités mentionnées en matière de soutien dans le domaine médical, de l'ingénierie, de la logistique, et cetera, qui sont très importantes. Le Canada a une grande expertise dans ces domaines.

Si vous lisez le rapport du groupe de travail à haut niveau sur les opérations de maintien de la paix, il n'exclut pas la possibilité, certainement, de mener en tandem des opérations de maintien de la paix entre l'ONU et des coalitions de volontaires, faute d'un meilleur terme, pour affronter certaines des questions les plus dures liées aux opérations de maintien de la paix dans certains pays. Sur la base de ce que nous savons des capacités de nos forces spéciales, en collaboration avec certains de nos alliés, nous pourrions avoir un impact substantiel dans ce domaine.

J'ai écrit un article pour *The Globe and Mail*, il y a de cela de nombreux mois, sur la possibilité d'une intervention plus active des troupes canadiennes dans le cadre de la mission de l'ONU au Mali, par exemple, et dans la lutte contre les groupes terroristes de la région. Des Canadiens sont morts, c'était, je crois, dans un hôtel à Bamako.

C'est le genre de choses, où, en travaillant avec les alliés — comme les Français, par exemple —, on pourrait apporter un soutien important et faire la différence dans la situation d'un pays sur le plan de la sécurité.

Le sénateur Day : Messieurs, merci beaucoup pour votre présence.

Monsieur Pratt, tout d'abord, est-il réaliste de penser que l'on pourrait mettre en place le type de forces armées que nous voudrions voir dans la structure des Nations Unies que nous connaissons aujourd'hui? Est-il possible, selon vous, de mettre en place une délégation de commandement et de contrôle qui permette la constitution d'une force permanente que l'ONU projette de créer depuis des années sans ne l'avoir jamais fait, lorsqu'on voit les difficultés que le général Dallaire a eues au Rwanda pour recevoir des instructions?

Vous avez beaucoup parlé du besoin de réformes au sein des Nations Unies. Est-il réaliste de penser que cela pourrait se faire, en raison de la structure?

M. Pratt : La structure est sans aucun doute encombrante. Parmi les soldats et diplomates auxquels j'ai parlé, la frustration est palpable, et cela depuis un bon nombre d'années, concernant le mode de fonctionnement de l'ONU. Cela dit, je suis l'éternel optimiste quand il s'agit de faire avancer des réformes qui me semblent justifiées.

Souvenez-vous, à la fin des années 1990, par exemple, on parlait beaucoup de BIRFA, la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies. Je continue de penser qu'il s'agit d'une capacité importante dont l'ONU a besoin.

The road to reform I don't think will be easy, but the way you buy credibility in that process is to make a contribution, and to make a very visible and tangible contribution, in terms of resources but also in terms of ideas. Canada, over the years, has not been short on ideas, but we have been short on resources. If we address that, then I think there is an opportunity to make a huge difference.

When people think about the UN, they think about peace operations, peacekeeping; and when they think about peacekeeping, they think about the UN. The UN's brand is peacekeeping, peace operations, and the brand has suffered in recent years because of some of the issues we have seen in terms of peacekeepers sexually abusing the populations that they are supposed to protect, those sorts of issues. That stuff has to be dealt with. It has to be dealt with in a very resolute way, by the Security Council and by the General Assembly, and I think Canada has an opportunity.

Frankly, from a foreign policy perspective, what the government has laid out could be one of the most important foreign policy initiatives of a generation, if it's done well and if it's funded and properly resourced, and if they provide the messages to the Canadian public that the Canadian public needs to hear about why this is important for international peace and security.

Mr. MacKay: Just to reinforce what David has said, I think the reputational damage of the United Nations peacekeeping efforts has in large part been attributed to lack of resources and training. This isn't to point at any one nation or any coalition of nations, but they have had some spectacular failures where I think public confidence has been eroded somewhat.

Canada can certainly make a difference there if we're willing to make the type of commitment and contributions to the training, but it continually comes back to resourcing. If we're going to put people into those very difficult missions, which have changed quite dramatically from earlier definitions of peacekeeping, the resources simply have to be there; the protective elements have to be there. We cannot put Canadian Forces into those missions without knowing that they are going to be afforded the maximum protection, and I would maintain strongly that they have to be in a leadership role.

Senator Day: You lead me into the question I had for you, Mr. MacKay, and that is in relation to other than the United Nations — NATO, NORAD and a coalition of the willing. They are the areas in which we have participated in the past. From the NORAD point of view, this committee is on record as saying that we believe Canada should be looking into missile defence; that was set aside at one time for whatever reason, but should be revisited. I just wanted to let you know that.

La voie de la réforme ne sera pas facile, je pense, mais la façon de s'acheter une crédibilité dans ce processus est d'apporter une contribution, et une contribution très visible et tangible, en termes de ressources, mais aussi en termes d'idées. Le Canada, au fil des ans, n'a jamais été à court d'idées, mais nous avons été courts en matière de ressources. Si on règle ce problème, alors je crois que nous avons la possibilité de faire une énorme différence.

Lorsque les gens pensent à l'ONU, ils pensent aux opérations de paix, de maintien de la paix; et quand ils pensent maintien de la paix, ils pensent à l'ONU. La marque de l'ONU, c'est le maintien de la paix, les opérations de paix, et cette marque a souffert ces dernières années à cause des problèmes que nous avons vus avec les personnels chargés du maintien de la paix qui se livraient à des abus sexuels sur les populations qu'ils sont censés protéger, ce genre de problèmes. Il faut régler ça. Il faut que le Conseil de sécurité et l'assemblée générale s'attaquent résolument au problème, et je crois que le Canada a son rôle à jouer.

Franchement, du point de vue de la politique étrangère, l'initiative présentée par le gouvernement pourrait être l'une des plus importantes depuis une génération en matière de politique étrangère, si elle est bien menée et si le financement suit et les ressources sont appropriées, et si l'on fait passer à l'opinion publique canadienne le message qu'elle a besoin d'entendre, expliquant en quoi cela est important pour la paix et la sécurité internationale.

M. MacKay : Juste pour abonder dans le sens de ce que disait David, le tort causé à la réputation de l'ONU et de ses efforts de maintien de la paix a été attribué en grande partie au manque de ressources et de formation. Il ne s'agit pas de montrer du doigt telle nation ou telle coalition de nations, mais leurs échecs spectaculaires dans certains cas ont quelque peu ébranlé la confiance du public.

Le Canada peut certainement faire la différence dans ce domaine à condition de prendre le type d'engagement et d'apporter la contribution nécessaire à la formation, mais on en revient toujours à la question des ressources. Si l'on envoie des gens dans ces missions très difficiles, qui ont considérablement changé par rapport aux définitions que l'on donnait auparavant des opérations de maintien de la paix, il faut dégager des ressources; les éléments de protection doivent être en place. On ne peut envoyer des forces canadiennes dans ces missions sans avoir la certitude qu'elles bénéficieront de la protection maximum, et je soutiens pour ma part qu'elles devraient se voir confier un rôle de leadership.

Le sénateur Day : Vous en arrivez à la question que je voulais vous poser, monsieur MacKay, et ça ne concerne plus les Nations Unies, mais l'OTAN, le NORAD et une coalition de volontaires. Nous avons participé à cela par le passé. Pour ce qui est du NORAD, la position du comité, déjà exprimée par le passé, est que le Canada devrait s'intéresser à la défense antimissile; cela a été laissé de côté un moment pour une raison ou une autre, mais il convient d'y revenir. Je voulais juste vous le signaler.

I won't get into the F-35 issue with you, but there are other aspects of that issue that we'll have to debate one of these days.

From the NATO point of view, we're working on the high readiness. It is a military alliance that is very involved in the Baltic right now but has demonstrated that it will go outside of theatre — Afghanistan, for example. That has been demonstrated. Should we not be putting our efforts into NATO to help work on interoperability, help make sure that our equipment acquisitions fit in with the role that we see we can play there?

Do you agree with me that the subject of peacekeeping could include deterrents? We always think of peacekeeping as coming after the fact; in peacemaking there are hostilities, and then keeping the peace afterwards. What about keeping the peace before? That's really what we're looking at in the Baltics now.

Mr. MacKay: It's aspirational. I'm a former prosecutor as well. I believe strongly in the notion of deterrence, and I think it does work in some instances.

To come back to your point about robust investments and commitments to NATO, beyond Article 5, as we saw, the first time NATO went out of area for operations was Afghanistan, and that element of interoperability was absolutely critical. The same, I would suggest, is true of NORAD, for North America. The equipment, training and our ability to project force into all areas of those organizations is very demanding and resource-intensive, but we have to do it. I would suggest that these are issues we shouldn't necessarily be debating. We should be finding ways to move forward.

I'm glad to hear that this committee may spend time in the future looking at missile defence. This may be a bit controversial. I believe this is an issue whose time has come. It's not to suggest that we have to have nuclear weapons on Canadian soil. I suspect that you have been to NORAD headquarters. There will be decisions taken, with or without us, to shoot down a missile that's coming from, say, North Korea, or someone else who is not our friend, over the Canadian Arctic or Alaska, passing over Canadian soil. It will be taken down, and we had better be in the room when that decision is being taken.

Right now, we have this absolutely absurd scenario where Canadian officials get up and leave when these discussions are taking place because we don't have a mandate to be there. Having said earlier that we're the trusted partner that was there in the chair when 9/11 occurred, we have a blind spot when it comes to NORAD around the subject of missile defence. A mature Senate-led discussion among the Canadian public, I think,

Je ne vais pas aborder avec vous la question du F-35, mais il y a d'autres aspects de cette question dont nous aurons à débattre un de ces jours.

Du point de vue de l'OTAN, on travaille sur la question de la capacité d'intervention rapide. C'est une alliance militaire qui est très engagée dans la mer Baltique actuellement, mais qui a montré qu'elle était disposée à intervenir en dehors de son théâtre habituel — en Afghanistan, par exemple. La démonstration a été faite. Ne devrions-nous pas orienter nos efforts vers l'OTAN, pour améliorer notre interopérabilité, et pour nous assurer que nos achats d'équipements correspondent au rôle que nous pensons pouvoir y jouer?

Convendez-vous avec moi que le maintien de la paix peut également faire appel à des éléments de dissuasion? On pense toujours au maintien de la paix comme à une intervention après coup; dans le maintien de la paix, il y a des hostilités et puis il faut maintenir la paix. Et que dirait-on de maintenir la paix avant? C'est vraiment ce que l'on voit dans la mer Baltique en ce moment.

M. MacKay : Ce peut être un objectif. Je suis ancien procureur également. Je crois fermement dans la notion de la dissuasion, et je pense qu'elle peut donner des résultats dans certains cas.

Pour en revenir à ce que vous disiez à propos d'investissement et d'engagement robuste à l'égard de l'OTAN, au-delà de l'Article 5, comme on l'a vu, la première fois que l'OTAN est intervenue hors zone, c'était en Afghanistan, et cet élément d'interopérabilité était absolument fondamental. La même chose vaut, je dirais, pour le NORAD, pour l'Amérique du Nord. Les exigences en matière d'équipement, de formation, de notre capacité de projeter une force dans tous les domaines de ces organisations, sont très élevées et coûteuses, mais nous devons y satisfaire. D'après moi, il ne devrait pas être nécessaire de discuter de ces questions. Il nous faut trouver des moyens d'aller de l'avant.

Je suis content d'apprendre que le comité pourrait consacrer du temps à l'avenir à la question de la défense antimissile. Elle peut prêter à controverse. Mais je pense que le moment est venu d'aborder cette question. Je ne veux pas laisser entendre qu'il nous faut avoir des armes nucléaires sur le sol canadien. J'imagine que vous vous êtes rendus au quartier général du NORAD. C'est là qu'on décidera, avec ou sans nous, d'abattre un missile lancé de, disons, la Corée du Nord, ou par quelqu'un d'autre qui n'est pas notre ami, par-dessus l'Arctique canadien ou l'Alaska, et survolant le sol canadien. Il sera abattu, il vaudrait mieux que nous soyons dans la pièce où sera prise la décision.

Pour le moment, nous sommes en présence de ce scénario absolument absurde, où les responsables canadiens se lèvent et quittent la salle lorsqu'on prend ces décisions parce que nous n'avons pas de mandat pour être présents. Même si je vous ai dit que nous sommes le partenaire fiable qui exerçait la présidence lors du 11 septembre, nous avons un angle mort lorsqu'il est question du NORAD et de la défense antimissile. Je crois qu'un

would be a huge service to the Canadian Forces but also to the defence of Canada and to our security. I'm really heartened to hear that you intend to go there.

Senator Day: Thank you.

The Chair: For the record, we did do a complete study on ballistic missile defence two and a half or three years ago. The Honourable David Pratt appeared, along with others. The basis for our decision for Canada is clearly laid out in that report.

That has not changed, as far as I could see in respect to the hearings that we had, the visit that we had to NORAD. From Canada's perspective, I think it's very important that Canada take the time to make that overture to the United States, especially when we have the relationship we are witnessing between Prime Minister Trudeau and President Obama. This is a window of opportunity, and it should at least be brought forward to see where it could go because we would all benefit from it.

Mr. Pratt: I couldn't agree more. Just briefly, Mr. Chairman, I wanted to indicate that my views that I expressed in 2014 haven't changed in that regard. I'm still a supporter of Canada's involvement in ballistic missile defence. I think the fact that so many of our allies, virtually all of the NATO allies, have signed on to ballistic missile defence is tremendously important. I was encouraged to see the mention of our relationship, and I think it was some brief allusion in the discussion paper that Minister Sajjan issued to ballistic missile defence, and I hope the government will move forward with it, because we have lost a lot of time over the last 10 years plus on this issue.

The Chair: If I could conclude that aspect of our discussion, this is a window of opportunity. I hope those in charge are listening to this committee hearing, because time is not our friend. We should be moving sooner than later, at least making the overture to see if there is a possibility, because we're all in this together with our American friends.

Senator Beyak: Thank you very much, Mr. Chair. Ministers, I had a prepared question, but you answered it fully in your presentation, so I'll go to the practical. As Senator Lang said, the number of people watching these committees across Canada always amazes me, on CPAC or on their computers, I think because national security is so vital to them.

How would you advise the new minister about finding the balance between peacekeeping and this proud warrior spirit we have always shown — first into World War II before the United States, the reverence that the people in Holland have for us. I believe in peacekeeping too, but I want to find that balance. So

débat public au Canada mené par le Sénat rendrait un immense service aux forces canadiennes, mais aussi au Canada et à notre sécurité. Je trouve très encourageant que vous ayez décidé de vous y rendre.

Le sénateur Day : Merci.

Le président : Je dirais, pour mémoire, que nous avons fait une étude complète sur la défense antimissile balistique, il y a deux ans et demi, trois ans. L'honorable David Pratt avait comparu, ainsi que d'autres. Le rapport contient un énoncé clair des motifs de notre décision pour le Canada.

Cela n'a pas changé, autant que j'ai pu en juger d'après les auditions que nous avons eues et suite à notre visite au NORAD. Dans l'optique du Canada, je crois très important que le Canada fasse savoir aux États-Unis qu'il est ouvert, en particulier compte tenu du rapport que nous voyons s'établir entre le premier ministre Trudeau et le président Obama. Il y a là un créneau, il faut tenter d'en tirer parti et voir ce que cela peut donner parce que ce serait bénéfique pour tous.

M. Pratt : Entièrement d'accord. En quelques mots, monsieur le président, je voulais signaler que mon point de vue n'a pas changé par rapport à ce que j'avais dit en 2014 à cet égard. Je reste partisan d'une participation du Canada à la défense antimissile. Le fait que tant de nos alliés, pratiquement tous les alliés de l'OTAN, aient adhéré à la défense antimissile me semble extrêmement important. J'ai trouvé encourageant qu'il soit fait mention de notre relation, je pense qu'il y est fait brièvement allusion dans un document du ministre Sajjan sur la défense antimissile, et j'espère que le gouvernement avancera dans la voie tracée, parce que nous avons perdu beaucoup de temps depuis 10 ans sur cette question.

Le président : Pour conclure, avec votre permission, sur cet aspect de notre discussion, c'est un créneau qui se présente. J'espère que les autorités sont à l'écoute des travaux de ce comité, parce que le temps n'est pas notre ami. Il nous faut agir sans tarder et, du moins, montrer que nous sommes ouverts pour voir s'il y a une possibilité, parce que nous avons partie liée avec nos amis américains en la matière.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup, monsieur le président. Chers ministres, j'avais une question préparée, mais vous y avez répondu de manière exhaustive dans votre présentation, je passe donc aux aspects pratiques. Comme l'a dit le sénateur Lang, le nombre de personnes qui suivent les travaux de ce comité un peu partout au Canada ne laisse jamais de me surprendre, que ce soit sur la chaîne CPAC ou sur leurs ordinateurs, et cela tient, je crois, au fait que la sécurité nationale est un sujet vital pour eux.

Quel conseil donneriez-vous au nouveau ministre concernant l'équilibre à trouver entre le maintien de la paix et ce fier esprit guerrier dont nous avons toujours fait preuve — premiers entrés dans la Deuxième Guerre mondiale avant les États-Unis, la révérence que nous manifestent les Hollandais. Je crois dans le

when all the consultations are done with Canadians across the country and the input has been received, what would you advise him as past ministers and with great expertise? Thank you.

Mr. Pratt: If the minister asked me for advice that way, international peace and security is absolutely vital to our well-being as a nation. We are a trading nation. We rely on open trading routes. We rely on partners whose own welfare and well-being may be affected by conflict. So we have a vested interest in that.

It is important for our new defence minister to ensure that he is working very closely with his colleagues to communicate those issues. If he has colleagues involved in particular portfolios that relate to domestic issues, whether it's Transport, the Environment or Treasury Board or Veterans Affairs or any of the other departments that deal largely with domestic issues, it's important for the minister to communicate the importance of those issues.

We didn't address this today, but understanding what I would describe as the spectrum of conflict is tremendously important as well because what the UN seems to be doing in terms of its approach is taking a more holistic view. I think Canada has had this view over a number of years, but we haven't really been able to execute on it, that in terms of dealing with the spectrum of conflict, it ranges from, for instance, conflict prevention, mediation, dealing with the hard security issues, right through to governance issues at the other end in terms of elections, the respect for human rights, et cetera. That's part of a package, and the minister has to work very closely with his fellow ministers, whether it's the Minister of Justice, the Minister of Foreign Affairs, et cetera, to realize the full potential of what it means to be the Minister of National Defence.

Mr. MacKay: Mr. Sajjan, I think, is uniquely positioned at this time in our history and within this government. I have enormous respect for him. I first met him in Afghanistan. He is a decorated soldier and police officer. He is the real deal, as they say. He has the opportunity now to really make a huge difference in this process, but in order to do so, he has to resist the temptation to be political. But if it has to go politically, he has to stand up at the cabinet table and make the case, as Mr. Pratt has just said, for some of these important decisions.

Canada's international reputation is predicated on our ability to contribute internationally. Two of my favourite Liberals I will quote: John Manley used to say we can't be at the top table and then walk away when the cheque comes; and a former member of this committee, Senator Dallaire said famously that Canada's soldiers are first and foremost specialists in combat. The current

maintien de la paix moi aussi, mais je tiens à trouver cet équilibre. Alors quand les consultations avec les Canadiens à travers le pays seront terminées et que les contributions auront été reçues, que lui conseillerez-vous en qualité d'anciens ministres avec votre grande expertise? Merci.

M. Pratt : Je dirais, si le ministre me demandait mon avis, que la paix et la sécurité internationale revêtent une importance vitale pour notre bien-être national. Nous sommes une nation commerçante. Nous avons besoin de la liberté des échanges. Nous sommes tributaires de partenaires dont le propre bien-être peut être affecté par un conflit. Nous sommes donc partie prenante dans cette affaire.

Il importe que notre nouveau ministre de la défense veuille à travailler en étroite collaboration avec ses collègues pour communiquer sur ces sujets. S'il a des collègues qui interviennent dans des secteurs particuliers ayant trait aux affaires intérieures, qu'il s'agisse de transport, d'environnement, ou du Conseil du Trésor ou des anciens combattants, ou n'importe lequel des autres ministères qui traitent essentiellement des questions intérieures, il est important que le ministre communique sur ces sujets et fasse comprendre leur importance.

Nous n'en avons pas parlé aujourd'hui, mais il importe également de bien comprendre ce que j'appellerais l'éventail des conflits parce qu'il semblerait également que l'ONU adopte une démarche holistique. Le Canada le fait depuis de nombreuses années, mais nous n'avons pas été en mesure de la mettre à exécution, et l'éventail des conflits va, par exemple, de la prévention des conflits, de la médiation, de la résolution des questions de sécurité difficiles, jusqu'aux questions de gouvernance à l'autre extrémité, en termes d'élection, de respect des droits de la personne, et cetera. Cela fait partie du tout, et le ministre doit travailler en très étroite collaboration avec ses collègues que ce soit le ministre de la Justice, celui des affaires étrangères, et cetera pour prendre pleinement conscience de ce que veut dire être le ministre de la Défense nationale.

M. MacKay : M. Sajjan, se trouve, je crois, dans une position unique en ce moment de notre histoire et au sein de ce gouvernement. J'ai énormément de respect pour lui. Je l'ai rencontré pour la première fois en Afghanistan. C'est un soldat et un agent de police décoré. C'est la personne toute trouvée, comme on dit. Il a maintenant la possibilité de faire réellement une énorme différence dans ce processus, mais pour ce faire, il lui faut résister à la tentation d'être politique, mais s'il doit agir en homme politique, il doit intervenir au sein du cabinet et présenter les arguments, comme vient de le dire M. Pratt, en faveur de certaines de ces importantes décisions.

La réputation internationale du Canada repose sur notre capacité d'apporter une contribution au plan international. Permettez-moi de citer deux de mes Libéraux favoris : John Manley avait l'habitude de dire qu'on ne peut occuper la place d'honneur à la table puis se lever et partir quand arrive l'addition; et un ancien membre de ce comité, le sénateur Dallaire, a dit que

minister understands that well, having been there and done that.

So this is an opportunity for us to get it right, to make the proper investments in aircraft, in navy ships, to continue what I would suggest we started as far as those investments go, to continue and evolve in a way that will continue to place Canada at the top table, able to contribute, able to bring about a more peaceful and secure world; but that comes with a lot of heavy lifting, and we can't shirk that responsibility now, never, certainly not in the future. That's not in keeping with Canadian values.

We have always been a country that other countries have looked to for inspiration but also, as you mentioned, looked for, in the darkest hours, the type of inspiration and difficult, sometimes costly, interventions that come at great cost to young men and women's lives who are willing to make that absolutely incredible commitment of unlimited liability. When they walk out the door with their uniforms on, they are prepared to die for their country. We have got to make sure that we do everything we can to protect them.

The Chair: Before we conclude I have one other question here, and it has to go back to the actual area that we have been charged with studying, and that's the question of peacemaking, peacekeeping operations within the United Nations. You both have stated on the record that you feel that there are some areas of serious, significant problems within the United Nations and how they go about their day-to-day business. That's a concern that we have here from our committee, in that any recommendation we make, we want to make it very clear that we're not prepared to put the men and women of our Armed Forces in harm's way without the necessary tools.

Mr. Pratt, you referred to the coalition of the willing in one response. In respect to our involvement with the United Nations, would it not be wise before we make any commitments on the ground for the purposes of peace operations with the United Nations, that we, Canada, in conjunction with our friends, other countries that we know that are also involved, bring them together and say, "We will participate, but we want these reforms before we go"?

I find it very hard to say that we would send our forces over and expect and think that we will get reforms later on. Could you comment on that as perhaps a step that could be taken to force the issue so that they know there are resources but there will be rules of engagement and all those things will be spelled out before we become involved?

les soldats canadiens sont avant tout des spécialistes du combat, paroles restées dans toutes les mémoires. Le ministre actuel comprend bien cela, lui qui en a fait l'expérience personnelle.

Nous avons donc la possibilité de faire les choses comme il faut, d'investir comme il se doit dans un avion de chasse, dans des navires de guerre, pour continuer à faire, je dirais, ce que nous avons déjà entrepris en ce qui concerne ces investissements, pour continuer à faire en sorte que le Canada occupe sa place à la table d'honneur, puisse apporter sa contribution, puisse contribuer à un monde plus pacifique et sûr; mais il faudra pour cela mouiller la chemise, et nous ne pouvons fuir notre responsabilité maintenant, jamais, en tout cas pas à l'avenir. Ce serait faire injure aux valeurs canadiennes.

Notre pays a toujours été source d'inspiration pour les autres, mais aussi, comme vous l'avez dit, aux heures les plus sombres, le type d'inspiration et d'interventions difficiles, parfois coûteuses, très coûteuses, que des jeunes hommes et des jeunes femmes prêts à faire l'ultime et incroyable sacrifice payent de leur vie. Lorsqu'ils revêtent l'uniforme et qu'ils partent, ils sont prêts à mourir pour leur pays. Nous devons tout faire pour les protéger.

Le président : Avant de conclure, je voudrais poser une autre question, qui nous ramène au domaine qu'on nous a demandé d'étudier, à savoir la question du maintien de la paix, des opérations de maintien de la paix au sein des Nations Unies. Vous avez tous deux déclaré, cela figure au compte rendu, qu'il existe de graves problèmes dans différents domaines au sein des Nations Unies en ce qui concerne son mode de fonctionnement au jour le jour. C'est un sujet de préoccupation pour notre comité qui tient à montrer de la façon la plus claire, dans chacune de ces recommandations, que nous ne sommes pas prêts à exposer les hommes et les femmes de nos Forces armées au danger sans les munir des outils nécessaires.

Monsieur Pratt, dans une de vos réponses vous avez fait allusion à une coalition des volontaires. Pour ce qui est de notre participation au sein des Nations Unies, ne serait-il pas sage, avant de prendre quelque engagement que ce soit sur le terrain aux fins des opérations de paix avec les Nations Unies, que le Canada, en conjonction avec nos amis, les autres pays dont nous savons qu'ils sont engagés, se réunissent et disent, « nous participerons, mais, avant de partir, nous voulons que ces réformes soient faites »?

J'aurais beaucoup de mal à dire que nous serions prêts à envoyer nos forces en espérant simplement que les réformes suivront. Pourriez-vous faire un commentaire sur cette idée que pour forcer à prendre le taureau par les cornes, l'on pourrait faire savoir que les ressources existent, mais poser comme préalable à toute participation effective que les règles d'engagement et tout le reste devront être clairement précisées?

Mr. MacKay: I might very quickly answer that part of the problem is, of course, the Security Council itself and its membership not wanting to or agreeing to certain reforms or parameters placed around missions.

The second is just the malaise and the bureaucratic inertia that exist within the UN itself. It's endemic. I don't see that changing at Canada's request, unfortunately.

The Chair: That's why I'm saying to bring people together.

Mr. MacKay: It's certainly worth the effort, I would suppose, but it's a Herculean task to try to get the UN to change in the way it conducts itself, especially around these types of mission sets. So that's not to suggest disengagement. Continue to roll that rock up the hill, but in the meantime, the minister, the government, all the departments have to be cold-eyed realists about what Canada can and cannot do and put the emphasis where it's needed: build capacity for NATO and NORAD.

The Chair: Mr. Pratt, briefly because we have gone well over time.

Mr. Pratt: I continue to believe that Canada can play a role here. It has to pick and choose its missions very carefully, depending on the mandate and a lot of circumstances. Each individual situation that requires UN intervention has its own peculiarities, and we have to look at those very carefully.

Having said that, I think the way you push reform is you have to buy your credibility in terms of making a contribution and say, "Look, we're prepared to do this but" — working with some of our allies. The French, Germans and Italians are all facing similar issues. They want to see the UN work, as do we. But unless you're prepared to ante up some resources and make a contribution, then I don't think anybody will pay attention to you. I think we need to do that. We basically need to change the tire while the car is running, and unless we're prepared to try and do that, then we're not going to make a difference.

The Chair: Thank you very much. I want to thank you both for the very interesting and educational hearing we've had today. You have brought a lot of experience to the table, and I think anybody who was listening to what you had to say would be very proud of what you two gentlemen have done on behalf of our country, experience of which you obviously volunteer to bring forward into hearings such as this. Thank you very much.

The Chair: Colleagues, the Standing Senate Committee on National Security and Defence will now continue its examination of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board

M. MacKay : Pour répondre en quelques mots, le problème tient, bien sûr, en partie au fait que le Conseil de sécurité lui-même et ses membres ne veulent pas que les missions soient assujetties à certaines réformes ou paramètres.

Le second motif, c'est simplement le malaise et l'inertie bureaucratique qui règnent au sein de l'ONU elle-même. C'est endémique. Je ne vois pas cela changer à la demande du Canada, malheureusement.

Le président : C'est pourquoi je dis qu'il faut réunir les intéressés.

M. MacKay : Le jeu en vaut la chandelle, je suppose, mais c'est une tâche herculéenne que de vouloir changer le mode de fonctionnement de l'ONU, surtout pour ce qui concerne la mécanique de ce genre de missions. Je ne dis pas qu'il faille se désengager. Continuons de rouler notre rocher au haut de la montagne, mais en attendant, le ministre, le gouvernement, tous les ministères doivent se montrer réalistes et considérer d'un œil froid ce que le Canada peut faire et ne peut pas faire et mettre l'accent où il convient : renforcer ses capacités pour l'OTAN et le NORAD.

Le président : Monsieur Pratt, brièvement parce que nous avons largement dépassé le temps imparti.

M. Pratt : Je continue de croire que le Canada a son rôle à jouer. Il lui faut choisir très soigneusement ses missions, en fonction du mandat et de nombreuses circonstances. Chaque situation individuelle exigeant une intervention de l'ONU présente ses spécificités propres, et il nous faut les examiner très soigneusement.

Cela étant dit, je crois que pour faire avancer les réformes, il faut acheter sa propre crédibilité en apportant sa contribution et en disant, « voyez, nous sommes prêts à faire ceci, mais » — en collaboration avec certains de nos alliés. Les Français, les Allemands et les Italiens font tous face à des problèmes analogues. Ils veulent voir l'ONU fonctionner, tout comme nous. Mais à moins que vous ne soyez disposés pour commencer à apporter des ressources et à faire une contribution, personne ne vous prêtera attention, je crois. Je pense que c'est ce que nous devons faire. En gros, il nous faut changer la roue en marche, et si nous ne sommes pas disposés à essayer de le faire, alors nous ne ferons pas la différence.

Le président : Merci beaucoup. Je tiens à vous remercier tous les deux pour ces auditions très intéressantes et instructives que nous avons eues aujourd'hui. Vous apportez une expérience considérable à la table, et je pense que quiconque a écouté ce que vous aviez à dire serait fier de ce que vous deux, messieurs, avez fait au nom de notre pays, et je vous remercie de nous avoir fait spontanément bénéficier de votre expérience dans le cadre de ces auditions

Le président : Chers collègues, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense va maintenant poursuivre l'examen du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la

Act and other Acts and to provide for certain other measures. Joining us in this panel is the Commissioner of the RCMP, Bob Paulson. Welcome.

Commissioner, over the past couple of weeks members of this committee have been interested in hearing from you directly about the proposed legislation and how it will impact the members of the RCMP. We are looking forward to hearing from you about the exclusions in the bill which are noted in sections 238.19 and 238.22, specifically such sections that refer to law enforcement techniques; transfers and appointments; appraisals; probation; discharges; conduct, including harassment; basic requirements; and uniform and equipment. We are looking forward to hearing from you about why you believe they are essential and why members should not be able to discuss these items as part of collective bargaining.

I understand you have an opening statement. Sir, please begin.

Bob Paulson, Commissioner, Royal Canadian Mounted Police: Senators, on behalf of the men and women employed by the RCMP, let me thank you for your work and extensive engagement on this piece of historic legislation

[*Translation*]

Mr. Chair, on behalf of the men and women who are members of the RCMP, I would like to thank for your work and for your strong commitment on this historic piece of legislation.

[*English*]

The government of Canada is proposing to fundamentally change the labour management framework of the RCMP. I've watched, read and have been briefed on the presentations that have come before you in support of your examination of this bill.

My objective in coming here today, apart from answering your questions, is to address the very simple question posed by the honourable chair in a media story from last Thursday, in which he quite reasonably asked to know the reasons for the exclusions. Indulge me with 10 minutes or so and I'll answer that.

The authority of the position of commissioner is derived from section 5 of the Royal Canadian Mounted Police Act. In this act of Parliament, you decided that there would be a commissioner who under the direction of the minister would have control and management of the force and all matters connected with the force.

In the labour world, this could be understood as management rights, and while these powers may sound extensive, the authority of the commissioner in this pre-Bill C-7 environment is checked and balanced by a number of things, including other statutorily established review and oversight bodies. There are a lot of them,

Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et adoptant diverses autres mesures. Se joint à notre groupe de travail le commissaire de la GRC, Bob Paulson. Bienvenue.

Commissaire, depuis ces dernières semaines les membres de notre comité souhaitent entendre directement de vous ce que vous pensez du projet de loi et de l'incidence qu'il aura sur les membres de la GRC. Nous sommes impatients d'entendre ce que vous avez à dire sur les exclusions prévues par le projet de loi aux articles 238.19 et 238.22, en particulier pour ce qui est des passages concernant les techniques d'application de la loi; les transferts et les nominations; les évaluations; la probation; les libérations; la conduite, y compris le harcèlement; les exigences de base; et l'uniforme et l'équipement. Nous sommes impatients de vous entendre dire pourquoi vous pensez que ces exclusions sont indispensables et que les membres ne devraient pas être autorisés à en débattre dans le cadre de négociations collectives.

Vous avez, je crois, une déclaration d'ouverture. Monsieur, je vous prie de commencer.

Bob Paulson, commissaire, Gendarmerie royale du Canada : Sénateurs, Monsieur le président. Au nom des hommes et des femmes membres de la GRC, j'aimerais vous remercier pour le travail que vous accomplissez et pour le profond engagement dont vous faites preuve quant à ce texte législatif historique.

[*Français*]

Monsieur le président, au nom des hommes et des femmes membres de la GRC, j'aimerais vous remercier pour le travail que vous accomplissez et le profond engagement dont vous faites preuve quant à ce texte législatif historique.

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada propose de changer fondamentalement le cadre de gestion des relations de travail de la GRC. J'ai suivi et lu les exposés qui ont été faits devant vous à l'appui de votre examen du projet de loi, et j'ai participé à des séances d'information à leur sujet.

L'objet de ma présence aujourd'hui n'est pas seulement de répondre à vos questions, mais aussi de donner des précisions sur une question fort simple posée jeudi dernier par votre président dans un article où il se demandait, avec raison, ce qui justifiait les exclusions. Accordez-moi une dizaine de minutes de votre temps et je pourrai répondre à cela.

Le pouvoir du poste de commissaire est prescrit par l'article 5 de la loi sur la GRC. Dans cette loi fédérale, vous avez décidé : A) qu'il y aurait un commissaire; qui, B) sous la direction du ministre, a pleine autorité sur la gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte.

Dans le monde des relations de travail, cela pourrait être considéré comme des droits de la direction et, bien que ce pouvoir puisse sembler exhaustif, le pouvoir du commissaire dans cet environnement pré-C7 est régulé par plusieurs éléments, y compris d'autres organismes d'examen et de surveillance

but for the purpose of today, the most relevant are: serving at pleasure; ministerial direction; the courts; the RCMP External Review Committee; the Civilian Review and Complaints Commission; the Human Rights Commission; the Public Service Disclosure Protection Act; Employment and Social Development Canada and the Canada Labour Code; and the provincial Police Services Agreement.

As I say, there are many others.

The commissioner discharges this authority under oath and with a view to servicing three main interrelated constituencies that are at play in this profession: first, the public interest; second, the organizational interest of the RCMP; third, the employees' interest.

I believe that in order for our employees' interest to be served, they must have effective, competent and independent representation. RCMP employees do exceptional work on behalf of Canadians under difficult, often dangerous circumstances. On that, we can agree.

Certainly, the Supreme Court of Canada expressed that view in MPAO. They said, among other things, that there was a perfectly sound regime in place for labour management in the federal government, and unless the government produced amendments or an alternative law within a year, the PSLRA would be the law that would apply. Well, that year has come and gone, and that is now the law. I am not aware of any constitutional defects in the PSLRA.

Bill C-7 seeks to amend the PSLRA to accommodate the RCMP. The government has been preparing contingencies for a new labour relations framework since MPAO was first brought into the courts. We have provided advice to the government in the preparation of this law. There are some obvious immediate concerns that would attach to unionizing members of the RCMP, for example, the right to strike, that there be a pan-Canadian police-centric bargaining agent, and restricting labour affiliations of the certified bargaining agent.

We have therefore interested ourselves on the state of labour law and practice within the Canadian police universe. I already manage relationships quite successfully with the bargaining agents representing thousands of our public service employees.

These exclusions as we have come to refer to them are really the expression of what in labour law is known as management rights. One starts from the premise that they are absolute and then provides for things to be negotiated, arbitrated and grieved if necessary.

établis par la loi. Ils sont très nombreux, mais aux fins de mon exposé, les plus pertinents sont : l'occupation du poste à titre amovible; les directives ministérielles; les tribunaux; le comité externe d'examen de la GRC; la commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC; la commission canadienne des droits de la personne; la loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles; Emploi et développement social Canada et le Code canadien du travail et les ententes sur les services de police provinciaux.

Comme je le mentionnais, il en existe bien d'autres.

Le commissaire s'acquitte de ce pouvoir sous serment, dans le dessein de défendre trois éléments principaux interreliés qui sont en jeu dans la profession : 1) l'intérêt public; 2) l'intérêt organisationnel de la GRC; 3) l'intérêt des employés.

Afin que l'intérêt de nos employés soit respecté, je crois que ceux-ci doivent être représentés efficacement, avec compétence et de façon indépendante. Les employés de la GRC accomplissent au nom des Canadiens un travail exceptionnel dans des circonstances difficiles, souvent dangereuses. Cela, nous pouvons en convenir.

Assurément, la Cour suprême était de cet avis dans l'affaire de l'APMO. Elle a notamment affirmé qu'il y a en place au gouvernement fédéral un régime sain de relations de travail et qu'à moins que le gouvernement n'apporte des modifications législatives ou n'adopte une nouvelle loi dans un délai d'un an, la LRTFP serait la loi applicable. Eh bien, l'année est passée et la LRTFP est maintenant la loi applicable. Je ne suis au courant d'aucune lacune constitutionnelle quant à la LRTFP.

Le projet de loi C-7 vise à modifier la LRTFP afin de répondre aux besoins de la GRC. Le gouvernement prépare des options pour un nouveau cadre de relations de travail depuis le moment où l'affaire de l'APMO s'est retrouvée devant les tribunaux. Nous avons conseillé le gouvernement lors de l'élaboration de cette loi. Il existe des préoccupations immédiates évidentes se rattachant à la syndicalisation des membres de la GRC : par exemple, le droit de faire la grève, le fait qu'il y aurait un seul agent négociateur pour l'ensemble du Canada, et la restriction des possibilités d'affiliation d'un agent négociateur certifié.

Nous nous sommes donc penchés sur le droit et les pratiques de travail dans l'univers des services de police canadiens. Je maintiens déjà avec assez de succès des relations avec les agents négociateurs qui représentent les milliers de fonctionnaires à l'emploi de la GRC.

Ces exclusions, comme nous les appelons, sont en fait le reflet de ce qui, dans le droit du travail, est appelé droits de la direction. On part du principe que ces droits sont absolus, puis on établit des éléments qui peuvent être négociés et faire l'objet d'arbitrage et de griefs au besoin.

[*Translation*]

These exclusions, as we call them, actually reflect what is known in labour law as “management rights”. Under this principle, these rights are absolute. We then establish the aspects that are subject to negotiation, arbitration, and grievance, if applicable.

[*English*]

Here is the thing. These exclusions, enumerated as they are in Bill C-7, did not need to be listed in this fashion. That was our advice to list them. Why? Because we thought that in this very acrimonious season of an RCMP union drive, there would be criticism that we were trying to pull a fast one. But instead of being seen as a transparent, the list has drawn heat and light.

The PSLRA and, indeed, all enabling statutes in labour recognize that nothing in the labour act should interfere with other expressions of the will of Parliament present in other laws. Where there are other legislative provisions, those things are excluded. A good example here would be the Canada Labour Code — very powerful, prescriptive and binding in respect of its decisions — and the legislated need for a functional and active joint operational health and safety committee.

It is said that a guiding principle in labour is that matters of public policy, regulating in the public interest, ought to be decided by legislators in legislatures and not by arbitrators or bargaining agents.

But a line will always exist between the public interest and the employees’ interest in labour law. That line will move around, depending on the profession and the nature of the work or service in question. It is natural, given the seemingly opposing interests at play, that there will always be an impasse here or there.

Collective agreements are the product of negotiated interests between the employer and employees. Every collective agreement in the policing field varies to some degree, but what all of them have in common is this grouping of management rights in the governing statute or in the agreement itself, put there in the public interest.

Some of the collective agreements you’ve seen feature aspirational statements and various mechanisms for employee engagement, consultation and participation in policy development. That has been my experience, and that is my expectation. The PSLRA calls for those. Bill C-7 provides for those. In fact, section 8 of the PSLRA requires special measures for harassment and whistle-blowers.

[*Français*]

Ces exclusions, comme nous les appelons, sont en fait le reflet de ce que, dans le droit du travail, on appelle les « droits de la direction ». On parle du principe selon lequel ces droits sont absolus, puis on établit des éléments qui peuvent être négociés et faire l’objet d’arbitrage et de griefs, au besoin.

[*Traduction*]

Mais voilà, il n’était pas obligatoire d’énumérer les exclusions telles qu’elles le sont dans le projet de loi C-7. C’est nous qui avons conseillé de les énumérer. Pourquoi? Parce que nous avons cru qu’en cette âpre campagne de syndicalisation de la GRC, nous pourrions nous faire reprocher d’essayer d’en passer une petite vite. Mais plutôt que d’être perçu comme de la transparence, cela s’est retrouvé sous les feux de la rampe.

La LRTFP et en fait toutes les autres lois liées aux relations de travail reconnaissent qu’aucun élément dans une telle loi ne doit interférer avec l’expression de la volonté du Parlement incluse dans d’autres lois et donc, lorsqu’il existe d’autres dispositions législatives, ces éléments sont exclus. Un bon exemple de cela est le Code canadien du travail. Il est très puissant, normatif et exécutoire quant à ses décisions, et exige un comité mixte de santé et de sécurité au travail qui soit actif et fonctionnel.

On dit que, dans les relations de travail, un des principes directeurs est que les questions de politique publique — la réglementation dans l’intérêt public — doivent être traitées par des législateurs qui doivent prendre les décisions s’y rattachant, et non par des arbitres ou des agents négociateurs.

Mais il y aura toujours une frontière entre l’intérêt public et l’intérêt des employés dans le droit du travail. Cette frontière se déplace en fonction de la profession et de la nature du travail ou du service visé. Il va de soi, compte tenu des intérêts en apparence contraires qui sont en jeu, qu’il y aura toujours des impasses ici et là.

Les conventions collectives sont le reflet d’intérêts négociés entre l’employeur et les employés. Toutes les conventions collectives dans le domaine des services de police varient dans une certaine mesure, mais ce qu’elles ont toutes en commun est le regroupement des droits de la direction dans la loi applicable ou la convention elle-même, inclus dans l’intérêt public.

Certaines des conventions collectives que vous avez vues comprennent des déclarations ambitieuses et des mécanismes variés sur la mobilisation des employés, les consultations et la participation à l’élaboration de politiques. Cela rejoint mon expérience et c’est ce à quoi je m’attends. Tout cela est prévu dans la LRTFP. Le projet de loi C-7 contient des dispositions à cet égard. En fait, la section 8 de la LRTFP exige des mesures spéciales relativement au harcèlement et aux dénonciateurs.

Indeed, well before MPAO, we had extensive joint SRR management committees on pay and benefits, use of force, equipment, conduct and discipline, et cetera. These committees were the source of important positive change for the force. That will continue, and frankly, it must.

I've watched your deliberations with interest around conduct and harassment in the RCMP. I'm sure you won't let me misstate your concerns, but they do seem to focus on the apprehension that there is no externality to handling harassment, and that in any case, the commissioner as the final arbiter cannot be relied upon to decide these cases.

That is not the case.

Parliament provided us with Bill C-42 almost two years ago. Here, you recognized the inextricable implication of conduct in harassment cases and provided for authority to create special lines of appeal to the External Review Committee in harassment-related misconduct.

What is more, the commissioner has the authority to turn the whole matter, including investigation and decision making, over to external entities, which I have done. Even if I was to alter the non-binding decision, I'm accountable to the courts for this decision making, which has also happened. The SRR participated fully in developing our advice to you on Bill C-42, just as the new bargaining agent would do on any future policy work. It is working, by the way, and it is accomplishing what you wanted it to do.

I'm afraid we are all allowing the cart to get ahead of the horse here. These other police forces have been at the labour business for quite some time, and their collective agreements reflect their own unique operating context. We have not yet begun. We haven't been to a bargaining table. We aren't sure which of the competing prospective bargaining agents, if any, will get the right to certify.

Whoever it is, though, will have to establish its own unique strategy for representing the employees' interest. Maybe it is negotiating a unique style of setting up the various consultative committees, like those that the Sûreté du Québec has. Maybe it's negotiating relocation processes rather than transfer authority.

I'm sure this will develop over time having regard for the unique operating context of the RCMP in that we police internationally, nationally, provincially, territorially, locally and in partially and very isolated posts. Our philosophy is one of community-based policing, whether it is in our international counterterrorism work or in our graffiti eradication strategy in a small rural town. Bill C-7 in its current form provides for that.

En effet, avant même l'affaire APMO, nous avons formé des comités à grande échelle réunissant les RRF et la direction sur la rémunération et les avantages sociaux, le recours à la force, la conduite et la discipline, et cetera. Ces comités ont donné lieu à des changements positifs importants pour la gendarmerie. Cette pratique se poursuivra, en toute franchise, elle le doit.

J'ai suivi avec intérêt vos délibérations sur la conduite et le harcèlement à la GRC. Je suis certain que vous ne me laisserez pas citer incorrectement vos préoccupations, mais elles semblent être axées sur deux choses : la crainte qu'il ne soit pas possible de traiter une plainte de harcèlement à l'externe, et le fait que, dans tous les cas, on ne puisse se fier au commissaire en tant qu'arbitre final pour statuer correctement sur ces cas.

Ce n'est pas le cas.

Le Parlement a déposé le projet de loi C-42 il y a près de deux ans. À l'époque, vous aviez reconnu l'incidence inextricable de la conduite dans les cas de harcèlement et aviez fourni le pouvoir de créer des voies spéciales pour porter un cas en appel auprès du Comité d'examen externe sur la conduite liée au harcèlement.

De plus, le commissaire a le pouvoir de remettre tout le dossier, y compris l'enquête et la prise de décisions, entre les mains d'entités externes, ce que j'ai fait. Et même si je modifiais une décision non exécutoire, je devrais rendre des comptes aux tribunaux sur une telle décision. Ce qui est aussi arrivé. Les RRF ont pleinement participé à la formulation des conseils qui vous ont été transmis au sujet du projet de loi C-42 tout comme le nouvel agent négociateur le ferait pour tout nouveau travail d'élaboration de politiques. Ça fonctionne en passant, et ça donne les résultats que nous voulions.

Mais je crois que nous mettons tous la charrue devant les bœufs ici. Les autres services de police ne sont pas des nouveaux venus dans le monde des relations employeurs-employés et leurs conventions collectives reflètent leur propre environnement opérationnel. Nous sommes nouveaux à ce jeu. Nous ne nous sommes pas encore assis à une table de négociation. Nous ne savons pas avec certitude si un des nombreux agents négociateurs potentiels obtiendra l'accréditation, ni lequel.

En revanche, quel que soit l'agent négociateur sélectionné, celui-ci devra élaborer sa propre stratégie pour représenter l'intérêt des employés. Peut-être s'agira-t-il de négocier une méthode unique de création des différents comités de consultation comme ceux que l'on trouve à la sûreté du Québec. Peut-être cela passera-t-il par la négociation des processus de relocalisation plutôt que du pouvoir relatif aux transferts.

Je suis certain que cela se définira au fil du temps en tenant compte de l'environnement opérationnel unique de la GRC, qui assure des services de police aux niveaux international, national, provincial, territorial et local, ainsi que dans des postes partiellement isolés et très isolés. Notre philosophie s'apparente à celle d'une police communautaire, que ce soit dans la lutte que nous menons contre le terrorisme à l'échelle internationale ou

Canada is changing rapidly. We are a diverse, inclusive country with wide-ranging social experience for our citizens. Canada is also growing. The RCMP must adapt to reflect this reality if we are to deliver to Canadians a national police force that operates with the trust and confidence of its citizens. This requires timely and innovative approaches to recruiting, training, deployment, promotion, conduct and discipline.

All of these challenges require authority to act with alacrity and accountability, but deliberately, consultatively and collaboratively in the public interest.

The concern is that matters of significant public interest cannot wait the time it takes to resolve them through grievance arbitration, nor should they be subjected to a diffused or fragmented responsibility.

So that's why the exclusions.

I would refer you to the recent public deliberations around the City of Chicago's challenges in policing, the Police Accountability Task Force's recommendations for reform, restoring trust between the Chicago Police and the communities they serve in April 2016. Here the public interest did not overlay the employer-employee relationship in managing their police force. Effectively, the authority to deliver police services and accountability to the public was being fragmented and diffused through collective agreement rather than exercised through an evidence-based, accountable and collaborative framework.

You shouldn't just take my word for all of this. I believe the letter Minister Goodale and Minister Brison wrote you contained a very reasonable and prudent course of action.

[Translation]

Don't just take my word for it. I think the letter you received from Minister Goodale and Minister Brison presents a very reasonable proposal to allay your fears.

[English]

With respect, many of the people who have appeared before you have been aligned with an interest which is not the public's interest. You've had little in the way of independent, informed advice about the impact of this bill on the public interest, which after all is your goal. It certainly is mine.

dans notre stratégie visant à éliminer les graffitis dans une petite ville rurale. Le projet de loi C-7, dans sa forme actuelle, prévoit cela.

Le Canada change rapidement. C'est un pays qui prône des valeurs comme la diversité et l'inclusivité et qui offre à ses citoyens une expérience sociale aux multiples facettes. Le Canada lui aussi évolue. La GRC doit s'adapter afin de refléter la réalité si nous voulons être en mesure d'offrir aux Canadiens un service de police national qui bénéficie de la confiance des citoyens. Pour ce faire, nous devons adopter des approches opportunes et novatrices en matière de recrutement, de formation, de déploiement, de promotions, de conduite et de discipline.

Tous ces défis exigent que nous ayons le pouvoir d'agir promptement et de façon responsable, mais délibérément, en consultation et en collaboration, dans l'intérêt public.

La préoccupation ici tient à ce que, pour les questions importantes qui touchent à l'intérêt public, on ne peut pas attendre pour obtenir une décision lorsqu'un grief est porté en arbitrage, et encore moins « soumettre [les griefs] à une responsabilité diffuse ou fragmentée ».

C'est pourquoi il y a des exclusions.

J'attire votre attention sur le récent débat public traitant des défis auxquels fait face la ville de Chicago dans la prestation des services de police qui, en avril 2016, a donné lieu au « Police Accountability Task Force : Recommendations for Reform — Restoring Trust Between The Chicago Police And The Communities They Serve ». Dans ce cas, l'intérêt public ne s'est pas superposé à la relation employeur/employés dans la gestion du service de police. Effectivement, le pouvoir de livrer des services de police et la responsabilité envers le public se sont trouvés fragmentés et diffus par la convention collective au lieu d'être exercés sur la base d'un plan de sécurité publique responsable, collaboratif et fondé sur des éléments probants.

Vous ne devriez pas seulement vous fier à ma parole dans ce dossier. Je crois que la lettre que vous ont adressée les ministres Goodale et Brison comprend une proposition fort raisonnable pour apaiser vos craintes.

[Français]

Vous ne devriez pas seulement vous fier à ma parole dans ce dossier. Je crois que la lettre que vous ont adressée les ministres Goodale et Brison comprend une proposition fort raisonnable pour apaiser vos craintes.

[Traduction]

Avec tout le respect que je vous dois, plusieurs des personnes qui se sont présentées devant vous défendaient un intérêt autre que l'intérêt public. Vous avez eu très peu de conseils indépendants et éclairés quant à l'incidence de ce projet de loi sur la défense de l'intérêt public qui, après tout, est votre objectif. C'est assurément le mien.

With that, honourable chair, I would be pleased to take your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Commissioner. We're very pleased that you are here, and I want to assure you that everyone here at the committee is definitely here for the public interest. There is no question about that.

I would like to set the stage here, because I think you have addressed the main issue we do want to get clarification on, the issue of exclusions.

My question is perhaps could you go further in what your role was as the commissioner and your office's role in the drafting of this bill. Second, could you further explain to us your comment, "Here is the thing. These exclusions, enumerated as they are in Bill C-7, did not need to be listed in this fashion." Perhaps you could respond to that. Then we'll go to questions.

Mr. Paulson: Thank you, Mr. Chair.

The role of the RCMP, all along through the MPAO process, has been to provide advice to the government on issues specific to the RCMP inasmuch as it impacts on labour relations. In that regard, the folks that you heard from already were the principal offices of expertise in that area, the Professional Responsibility Officer and my Chief Human Resources Officer. Those two folks worked extensively with the Treasury Board Secretariat and Public Safety in producing their understanding of the most balanced approach in managing these issues.

I'm sorry, the second part of your question, chair?

The Chair: In your address, you said, "Here is the thing. These exclusions, enumerated as they are in Bill C-7, did not need to be listed in this fashion."

Mr. Paulson: I guess I go on to explain it in my opening comments.

First of all, let me add this. In your opening comments, chair, you mention that members wanted to be heard on some of these matters. The idea that things are excluded in the statute the way they are doesn't foreclose members, or the bargaining agent for those members, to be heard on those things. So that's number one.

Number two is the way in which these exclusions derive is through the provision of other laws through the federal system. I think I used the example of the Canada Labour Code there, where there is a clear law around safety in the workplace and what to do about that.

There is nothing that could be included in this statute which would interfere with that law. In some respects, there are issues, in conduct and harassment, for example, already provided for in Bill C-42. The PSLRA has a clause in there that says nothing that

Et maintenant, monsieur le président, c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président : Merci, monsieur le commissaire. Nous sommes très heureux de vous accueillir et je peux vous garantir que tous les membres de ce comité travaillent ici dans le sens de l'intérêt public. Cela ne fait aucun doute.

Permettez-moi de dresser la table, parce que je crois que vous avez parlé de la principale question à propos de laquelle nous voulons obtenir des précisions, celle des exclusions.

Je vais vous inviter à nous expliquer davantage ce qu'a été votre rôle de commissaire et le rôle de votre bureau dans la rédaction de ce projet de loi. Deuxièmement, pourriez-vous nous expliquer une de vos remarques : « Mais voilà, il n'était pas obligatoire d'énumérer des exclusions telles qu'elles le sont dans le projet de loi C-7. » Répondez-moi d'abord sur ce point, puis nous passerons aux questions.

M. Paulson : Merci, monsieur le président.

Le rôle de la GRC a consisté, tout au long de l'affaire concernant l'APMO, à fournir des avis au gouvernement sur tout ce qui touchait plus particulièrement à la GRC, quant aux effets de cette cause sur les relations de travail. À cet égard, les personnes dont vous avez recueilli les témoignages constituaient les principaux responsables dans ce domaine, soit l'officier de la responsabilité professionnelle et mon officier en chef des Ressources humaines. Ces deux personnes ont collaboré étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère de la Sécurité publique pour faire valoir ce qui était, selon eux, la démarche la plus équilibrée à retenir pour gérer ces questions-là.

Excusez-moi, pouvez-vous me rappeler la deuxième partie de votre question, monsieur le président?

Le président : Dans votre intervention, vous avez dit « Mais voilà, il n'était pas obligatoire d'énumérer des exclusions telles qu'elles le sont dans le projet de loi C-7. »

M. Paulson : Je vais vous donner une explication dans le contexte de mon intervention liminaire.

Permettez-moi, tout d'abord, d'ajouter une chose. Dans vos premières remarques, monsieur le président, vous avez dit que les membres voulaient être entendus sur certaines de ces questions. Même si certains aspects sont exclus de la loi, cela ne revient pas à dire que les membres ou leurs agents négociateurs ne peuvent pas se faire entendre sur ces aspects-là. Voilà pour une chose.

Deuxièmement, ces exclusions dérivent en fait de dispositions contenues dans d'autres textes de loi de notre corpus fédéral. Je crois d'ailleurs avoir cité l'exemple du Code canadien du travail qui contient des dispositions claires sur la sécurité en milieu de travail et sur ce qu'il convient de faire à cet égard.

Nous n'aurions rien pu inscrire dans ce projet de loi qui aille à l'encontre de ces autres dispositions légales. À certains égards, des questions comme la conduite et le harcèlement, par exemple, sont déjà traitées dans le projet de loi C-42. La LRTFP contient

already existed in other laws that can be affected by this law. But knowing the kind of environment that we're in right now, I thought it was important that we be upfront and frank about those things. Evidently, it has worked, because there is a dynamic discussion around the merits of those exclusions.

Perhaps another thing, Mr. Chair, is the fact that the exclusions are listed the way they are doesn't restrict the scope of them. I'll use, just off the top of my head, transfers, for example. I think we have made a case that the unique deployment, arrangement and operating context of the RCMP requires the management's ability to transfer people, and there is nothing stopping a bargaining agent from bringing in, at bargaining time, discussions around methods or payments or the ancillary systems that attach to the transfer. At the heart of the exclusion is the idea that the police force has to be deployed through central authority to address resourcing needs.

To answer specifically your question, it's this clause in the PSLRA and other statutes that enable police force bargaining that says this law will not interfere with other laws.

The Chair: If this section was excluded, do I take it that all other laws would apply, similar to any other collective agreement?

Mr. Paulson: I'm sorry?

The Chair: This clause that we're referring to with the exclusions.

Mr. Paulson: Yes, it would.

The Chair: We will start with Senator Carignan, who is the critic of the bill. I will then go to Senator Campbell, who is the sponsor of the bill, and then we'll proceed accordingly.

[*Translation*]

Senator Carignan: Mr. Commissioner, for greater clarity, you seem to be saying that the exclusions are used for information and transparency purposes, but that they are not really necessary.

Mr. Paulson: No, the exclusions are included, even though the section listing them by order is not there. That's what I said.

Senator Carignan: Because that section is in another act.

Mr. Paulson: It is in the act that we amended, the Public Service Labour Relations Act.

Senator Carignan: So, apart from the exclusions, not much will change.

Mr. Paulson: No.

une disposition indiquant que cette loi ne peut rien modifier de ce qui existe par ailleurs, dans d'autres textes. Cependant, compte tenu du climat actuel, je me suis dit qu'il était important de préciser ce genre de chose d'entrée de jeux. À l'évidence, cela a fonctionné, parce que nous avons entamé une discussion dynamique sur le bien-fondé de ces exclusions.

Autre chose, monsieur le président. La portée des exclusions n'est en rien limitée par la façon dont elles sont présentées. Prenons, au hasard, la question des mutations, nous avons bien établi, je crois, le fait que les conditions particulières de déploiement, d'arrangements divers ainsi que le contexte opérationnel de la GRC exigent que la direction ait la possibilité de muter le personnel, mais rien n'empêche un agent négociateur, au moment des négociations, de mettre sur la table la question des méthodes ou des paiements ou encore des systèmes auxiliaires rattachés aux mutations. Au cœur de l'exclusion, on retrouve la notion voulant que le corps policier fédéral puisse effectuer des mutations en vertu d'un pouvoir centralisé, celui de répondre aux besoins de la dotation.

Pour répondre plus précisément à votre question, je dirais que la LRTFP et d'autres lois renferment des dispositions permettant à notre corps policier de négocier sans qu'il y ait conflit avec d'autres lois.

Le président : Si l'on retirait cet article, dois-je comprendre que toutes les autres lois s'appliqueraient, comme dans le cas de toutes les conventions collectives?

M. Paulson : Excusez-moi?

Le président : Je parle de la disposition qui traite des exclusions.

M. Paulson : Oui, ce serait le cas.

Le président : Nous allons commencer les questions par le sénateur Carignan qui est le porte-parole de l'opposition pour ce projet de loi. Nous passerons ensuite au sénateur Campbell qui est le parrain du projet de loi et nous enchaînerons en conséquence.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Monsieur le commissaire, pour plus de clarté, vous semblez affirmer que les exclusions servent à des fins d'information et de transparence, mais qu'elles ne sont pas vraiment nécessaires.

M. Paulson : Non. Les exclusions sont incluses, même si l'article qui énonce leur ordre n'y figure pas. Voilà ce que j'ai dit.

Le sénateur Carignan : Parce que cet article se trouve dans une autre loi.

M. Paulson : Cela figure dans la loi à laquelle l'on a apporté des modifications, soit la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Le sénateur Carignan : Donc, si on ne tient pas compte des exclusions, cela ne changera pas grand-chose.

M. Paulson : Non.

Senator Carignan: Parts of other acts that could be subject to bargaining . . .

Mr. Paulson: I should no doubt have been clearer in my reply.

Senator Carignan: You were very clear.

Mr. Paulson: I wanted to say that if we remove the sections that list the exclusions by order, the other section that provides that if other acts are . . .

Senator Carignan: I understand perfectly. You are saying that the union could demand . . . Consider transfers for instance. Yet you do not want that to be part of the collective agreement.

Mr. Paulson: No. I will reply in English, it will be easier for me.

[English]

What I'm saying is that I can't be precise about how the bargaining agent might want to approach some of these issues. My point is simply that the exclusions go to key authorities, and they're not scoped out. So there may be elements of these exclusions that may find their way into the bargaining process in transfers, as I used the example for the chair.

At the heart of it is the protection of the ability to not have the essential authority to run a police force in the public interest interfered with through bargaining or arbitration.

[Translation]

Senator Carignan: Do you agree with me that this is typically addressed in bargaining? The employer tries to ensure that it has some discretion and that it can exercise its management rights. The union tries to ensure that the framework is fair for workers. So this process is usually part of bargaining, a give and take approach.

Mr. Paulson: Exactly.

Senator Carignan: Would you agree with me that, if you do not agree on a matter — because for example you think it violates the act —, you could submit it to an arbitrator to decide whether it violates the act or not, and what the scope of the collective agreement should be?

Mr. Paulson: In my opinion, if there are any issues of that kind, they should be decided by the courts.

[English]

At the heart of the exclusions are the authorities that the employer would want to protect. There may be alternative ways at negotiations that produce a collective agreement which entirely satisfies the employees' interest.

Le sénateur Carignan : Les éléments des autres lois qui pourraient faire l'objet de négociations...

M. Paulson : Je devrais sans doute être plus clair dans ma réponse.

Le sénateur Carignan : Vous étiez très clair.

M. Paulson : Je voulais préciser que si on supprime les articles où les exclusions apparaissent en ordre, l'autre article qui précise que si d'autres lois sont ...

Le sénateur Carignan : J'ai compris parfaitement. Vous dites que le syndicat peut revendiquer... On peut donner l'exemple des mutations. Cependant, vous voulez éviter que cela fasse partie de la convention collective.

M. Paulson : Non. Je vais vous répondre en anglais, cela me facilitera la tâche.

[Traduction]

Ce que je vous dis, c'est que je ne peux pas prédire exactement de quelle manière l'agent négociateur voudra aborder certaines de ces questions. Je dis simplement que les exclusions ont trait à des pouvoirs essentiels qui ne sont pas exclus. Par conséquent, certains éléments de ces exclusions pourraient se retrouver dans le processus de négociation comme dans le cas des transferts, dont j'ai donné l'exemple en répondant au président.

Essentiellement, on cherche à ce que la négociation ou l'arbitrage n'entrave pas le pouvoir essentiel de diriger un corps de police dans l'intérêt public.

[Français]

Le sénateur Carignan : Êtes-vous d'accord avec moi que cela fait typiquement partie des négociations? L'employeur essaie d'assurer une certaine discrétion et d'exercer son droit de direction. Le syndicat essaie de faire en sorte que l'encadrement sera équitable pour les salariés. Donc, cette démarche fait habituellement partie des éléments de négociation, soit l'approche *give and take*.

M. Paulson : C'est exact.

Le sénateur Carignan : Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que, si vous ne vous entendez pas à ce sujet — parce que vous considérez, par exemple, que cela va à l'encontre de la loi —, vous pourriez soumettre le différend à un arbitre qui pourra trancher quant à savoir si cela enfreint ou non la loi, et quelle devra être la portée de la convention collective?

M. Paulson : D'après moi, de telles questions devraient être réglées par les cours, s'il y a des questions de cet ordre.

[Traduction]

Au cœur des exclusions se trouvent les pouvoirs que l'employeur chercherait à protéger. Il pourrait y avoir d'autres façons de négocier pour produire une convention collective qui satisfasse entièrement les intérêts des employés.

[Translation]

Senator Carignan: Exactly, that's why there is interest arbitration. The arbitrator has to determine the scope and content of the collective agreement.

[English]

Mr. Paulson: Again, in spirit of the framework that is the convention in labour, there are some things that need to be excluded from arbitration, not from the danger but from the diffusing or weakening of the intent of the exclusion in the first place.

[Translation]

Senator Carignan: What you want to keep within the employer's rights is what is typically subject to collective bargaining, what you will allow or give employees as rights.

Mr. Paulson: Or give money, or other ways. . .

Senator Carignan: So it is part of bargaining.

Mr. Paulson: That's right.

[English]

Senator Campbell: Thank you, commissioner, for coming. I have a lot of thank yous here. I really want to thank you for explaining this, because I now understand why the exemptions were put in there, and I believe you when you say that the reasoning was, in your opinion, to be more open, and I get that now.

So my question is this: If it was done for that purpose, could we take those exemptions out, take that section out and put in a section recognizing what's called management rights in most other negotiations, the fact that management has the right to create and implement policies with respect to the day-to-day management of the police service and that you have the right to manage and make decisions there? People may not agree with your decision, but there are processes to take care of that.

In fact, if this had come to us with just the management rights portion in there, as in other agreements, I don't think we'd be having this discussion right now.

If we just take that out and say, "Management has the right to manage as we see in other," would there be any harm in that? It would certainly make things a lot clearer, I think.

[Français]

Le sénateur Carignan : C'est exact, c'est pour cela qu'il y a un arbitrage de différends. L'arbitre du différend devra déterminer la portée de la convention collective et de son contenu.

[Traduction]

M. Paulson : Je le répète, dans l'esprit de ce cadre qui, dans le domaine de la main-d'œuvre, est la convention collective, il faut exclure certaines choses de l'arbitrage non pas pour éviter un danger, mais avant tout pour éviter de diluer ou d'affaiblir l'intention initiale de l'exclusion.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ce qui fait typiquement l'objet d'une négociation de convention collective, c'est ce qu'on veut garder dans le cadre des droits de l'employeur et ce qu'on est prêt à céder ou à donner comme droits aux salariés.

M. Paulson : Ou bien donner l'argent, ou bien d'autres façons de...

Le sénateur Carignan : Donc, c'est une partie de la négociation.

M. Paulson : C'est cela.

[Traduction]

Le sénateur Campbell : Merci d'être venu, monsieur le commissaire. J'ai bien des remerciements à vous adresser. Je tiens vraiment à vous remercier de nous avoir expliqué cela, parce que maintenant je comprends pour quelles raisons on avait inséré les exclusions à cet endroit. Je vous crois quand vous affirmez qu'on les avait ajoutées afin de faire preuve d'une plus grande ouverture; maintenant je comprends.

Alors voici ce que je voudrais vous demander : si telle était l'intention, serait-il possible d'éliminer ces exclusions, d'éliminer cet article et de le remplacer par un article qui reconnaîtrait ce qu'on appelle, dans la plupart des autres négociations, les droits de la direction, le droit qu'a l'employeur de créer et d'appliquer des politiques qui régissent la gestion quotidienne du corps de police et le droit de gérer et de prendre des décisions à cet effet? Les gens ne sont pas toujours d'accord avec vos décisions, mais ils peuvent se prévaloir des processus établis pour contester ces décisions.

En fait, si l'on nous avait remis un document qui présente uniquement l'article sur les droits de la direction, comme c'est le cas dans d'autres conventions collectives, je ne pense pas que nous aurions cette discussion aujourd'hui.

Si nous remplacions cette phrase par : « La direction a le droit de gérer comme on le voit dans d'autres... », est-ce que cela porterait préjudice? J'ai plutôt l'impression que cette phrase rendrait le texte beaucoup plus clair.

Mr. Paulson: I think, Mr. Chair, that I don't know. I know that the exclusions would be exclusions in any case because of the excluding paragraph that exists elsewhere in there. Right? I'm not a drafter of laws, but "maybe," I suppose, is the informed answer.

Senator Campbell: But you say that the exclusions, enumerated as they are in Bill C-7, did not need to be listed in this fashion. I'm assuming from that statement that if they did not need to be listed in this fashion, that you recognize you have management rights, that you have to run the force.

Mr. Paulson: Right.

Senator Campbell: And I understand you put them in there in the hope that it would make clarity in a situation where, you're right, we don't know who's going to represent them; there are at least two groups out there who say they're representing, and why cause the hassle.

My only question is this: If we took out the exclusions and put in management rights as we see in others, it would serve exactly the same purpose.

Mr. Paulson: Well, I think I'll maybe just go a little bit further and say it's less around us knowing or me knowing what management rights are. For me it was prospective bargaining agents knowing what we are doing here and so that we didn't get down to a certified bargaining agent showing up and looking at the statute and saying, "Hang on a second, nobody ever told us that." That is perhaps the lack of experience in the RCMP regime.

I don't know, senator, to be honest. I don't know if that would have any bearing. It would seem to be language. The operative clauses are the exclusionary clauses, and this clause seems to be a "for greater certainty" clause, but it seems normal to me. It seems reasonable to me.

The Chair: Could I just ask, commissioner, what other section were you referring to when Senator Campbell first asked this question? You responded and you said that there was another section that could come to bear, just so we could get clarification.

Mr. Paulson: Just off the top of my head I want to say it's in 238. Maybe Senator Carignan —

Senator Carignan: No, that's okay. I'm talking about exclusion. Yes, it's section 238.

The Chair: Senator Campbell, did you want to follow up?

Senator Campbell: No, maybe on second round.

[Translation]

Senator Dagenais: Commissioner Paulson, no doubt you looked at the contracts of other police forces when the Supreme Court ruled that the RCMP should examine the issue of forming

M. Paulson : Je ne sais pas, monsieur le président. Je sais que les exclusions s'y trouveraient de toute façon parce qu'elles sont dans le paragraphe d'exclusion ailleurs dans ce document, n'est-ce pas? Je ne suis pas rédacteur législatif, mais je suppose que la meilleure réponse serait : « Peut-être ».

Le sénateur Campbell : Mais vous nous dites que les exclusions ne devaient pas nécessairement être énumérées comme elles le sont dans le projet de loi C-7. Je suppose donc que si elles ne devaient pas nécessairement figurer dans cet ordre, vous reconnaissez que vous avez des droits de la direction, que vous devez administrer la GRC.

M. Paulson : Tout à fait.

Le sénateur Campbell : Et si j'ai bien compris, vous les avez insérées pour éclairer une situation dans laquelle, et vous avez raison, on ne sait pas qui va les représenter. Deux groupes soutiennent qu'ils les représentent, alors pourquoi causer un problème.

Je n'ai qu'une question pour vous : si nous éliminions les exclusions et que nous les remplacions par les droits de la direction, nous accomplirions exactement le même but.

M. Paulson : Vous voyez, j'irais même un tout petit peu plus loin en disant qu'il ne s'agit pas tellement du fait que nous sachions, ou que je sache, en quoi consistent les droits de la direction. Je voulais que les agents négociateurs futurs sachent ce que nous cherchons à accomplir afin qu'un agent négociateur certifié ne se mette pas à examiner la loi pour nous dire : « Une seconde, personne ne nous avait dit cela ». Cela provient peut-être d'un manque d'expérience face au fonctionnement de la GRC.

Je vous dirai honnêtement, monsieur le sénateur, que je ne sais pas. Je ne sais pas si ce serait important. Cela semble être une simple question de formulation. Les dispositions essentielles sont celles qui contiennent les exclusions, et celle-ci semble renforcer cela, mais cela me semble normal. Cela me semble raisonnable.

Le président : Je voudrais juste vous demander, monsieur le commissaire, à quel autre article vous faisiez référence quand le sénateur Campbell vous a posé cette question initialement? Vous avez répondu qu'un autre article pourrait avoir de l'importance; pourriez-vous nous donner un éclaircissement?

M. Paulson : Il faudrait vérifier, mais je crois qu'il s'agit de l'article 238. Peut-être que le sénateur Carignan...

Le sénateur Carignan : Non, ça va. Je parle d'exclusion. Oui, c'est bien l'article 238.

Le président : Sénateur Campbell, voulez-vous poser une question de suivi?

Le sénateur Campbell : Non, peut-être pendant la deuxième ronde.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Commissaire Paulson, vous avez sûrement consulté les contrats des autres corps de police lorsque vous avez constaté la décision de la Cour suprême, qui demandait

a union. I would expect that you looked into what was happening in other large police forces, such as in Toronto, the Ontario Provincial Police, or the Sûreté du Québec, in Montreal, to see how they function. The Sûreté du Québec, for example, has a joint committee with the employer, made up of union and employer representatives, and they are usually able to come to an agreement.

I sense some reluctance on your part, however, to be part of that kind of committee. With respect to the exclusions, I have heard today that some of them are not exclusions or could perhaps be exclusions. It seems a bit vague to me. I sense some reluctance on your part to sit down with the union representatives at some point. Issues such as training, equipment, transfers, ratings, and the harassment policy could be addressed at joint committees with the employer. Am I correct in saying that you have some misgivings about establishing that kind of union committee?

Mr. Paulson: Thank you for the question. Senator, I don't know where you got that idea because I have never been opposed to joint committees with the SRR.

[English]

As I said in my comments, we have had extensive joint committees. In fact, I can point to several key pieces of policy work that were done through collaborative joint efforts with the SRR. As you've described the Sûreté du Québec, I mean the PSLRA calls for those committees specifically on harassment and specifically on whistle-blowing.

My tour as commissioner has featured the transition from the SRR's very effective, I thought, but unconstitutional way of having employees engage in key policy development and decisions within the force. Now we're making a transition to a more formal, independent labour approach. I am absolutely not opposed, nor are any of my senior officers opposed, to collaborative approaches to policy development or solving problems on any of the dimensions that we've talked about at all.

[Translation]

Senator Dagenais: Let me be more specific, Commissioner. You are certainly aware that I was the president of the Association des policières et policiers provinciaux du Québec. I also served with the Canadian Police Association, which included members of the Association de la police montée du Québec and the Mounted Police Association of Ontario.

For over 40 years, these people have managed to form associations, to have a union. I must say that we sensed some hesitation on the employer's part with respect to these organizations, or at least reluctance to sit down with the representatives to form an association. At times, they even felt

à la GRC d'étudier la question de former un syndicat. J'imagine que vous avez examiné ce qui se passait dans les autres grands corps policiers, comme à Toronto, au sein de la Police provinciale de l'Ontario, ou de la Sûreté du Québec, à Montréal, pour voir comment ces organismes fonctionnaient. Pour vous donner un exemple, à la Sûreté du Québec, tout fonctionne sous forme de comité paritaire et conjoint avec l'employeur : il y a des représentants patronaux, des représentants de la partie syndicale et, normalement, ils finissent par s'entendre.

Cependant, je sens une réticence de votre part à vouloir faire partie de ce genre de comités. En ce qui concerne les exclusions, j'entends aujourd'hui que certaines d'entre elles n'en sont pas, ou pourraient peut-être l'être; cela me semble flou. Je sens de votre part une certaine réticence à vous asseoir avec les représentants syndicaux, tôt ou tard. Des éléments comme la formation, l'équipement, les transferts, la notation et la politique de harcèlement peuvent être traités dans le cadre de comités paritaires avec l'employeur. Est-ce que je me trompe en disant que vous êtes réticent quant à la formation de ces comités syndicaux?

M. Paulson : Merci de la question. Sénateur, je me demande où vous avez pris cela, car je n'ai jamais été contre les comités paritaires conjoints avec les RRF.

[Traduction]

Comme je l'ai dit dans mon allocution, nous avons eu de nombreux comités paritaires. En fait, je pourrais vous citer plusieurs politiques importantes que nous avons élaborées en collaborant avec des RRF. Comme vous avez décrit la Sûreté du Québec, eh bien, la LRTFP confie justement la résolution des problèmes de harcèlement et de dénonciation à de tels comités.

Pendant mon mandat de commissaire, nous avons passé de l'approche des RRF, que je trouve très efficace, mais qui est inconstitutionnelle, en collaborant avec les employés pour élaborer des politiques et pour prendre des décisions clés à la GRC. Maintenant, nous passons à une approche de travail plus officielle et plus autonome. Je ne m'oppose pas du tout, et mes officiers supérieurs non plus, à une méthode collaborative d'élaboration des politiques et de résolutions de problèmes dans tous les aspects de travail dont nous avons parlé.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je vais être plus précis, monsieur le commissaire. Vous êtes sûrement au courant du fait que j'ai été président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Cependant, je siégeais également à l'Association canadienne des policiers, qui comptait aussi des membres de l'Association de la police montée du Québec et de l'Association de la police montée de l'Ontario.

Ces gens, tant bien que mal, pendant plus de 40 ans, ont décidé de former des associations, d'avoir un syndicat. Je ne vous cacherai pas qu'on sentait des réticences de la part de l'employeur face à ces associations, ou du moins une réticence à s'asseoir avec les représentants pour former une association. Il arrivait même,

like they were being targeted with reprisals. That is why I sense some reluctance on your part with respect to the exclusions in Bill C-7. This is nothing new.

Mr. Paulson: No, I understand. Our approach was to make commitments with employees. At the same time, other employees chose to go outside the system and pursue the union route.

[English]

I have never punished people for going after the development of a union. All I point out, senator, is that we had a framework in place in the day, the SRR framework, where duly elected people represented the employees' interests, and those collaborative consultative committees existed, but yet there was a class of employees who weren't satisfied with that, felt it unconstitutional. Ultimately they were right, and so here we are, but that shouldn't diminish or contaminate the idea that I am very supportive of a collaborative consultative approach to developing policies with employees.

[Translation]

Senator Dagenais: The fact remains that these 30 or 40 years of reluctance on both sides led to a Supreme Court ruling. Perhaps the Supreme Court ruling could have been avoided if the parties had been able to agree. I will return to this in the second round.

[English]

Senator Jaffer: Thank you very much, commissioner, for being here. We very much appreciate your presence here, and I know every month you write a letter to the men and women that work with you, and I would ask, as vice-chair, that you convey to them our absolute gratitude for the great work they do to keep our country safe, our streets safe.

I first have a clarification question, Commissioner Paulson, and that is to do with Edward Aust's report. He was here in front of us last week and spoke about his 2012 report on labour relations, and I wanted to know why you decided to hire him. I understand, if I'm not mistaken, that there are 25 recommendations. What has happened to those recommendations? Were they shared with the House of Commons committee?

Mr. Paulson: First of all, I decided to hire Mr. Aust soon after I became commissioner and recognized that there was what I will describe as a toothless element to the RCMP Pay Council in the sense that it was just at about the time when a pay submission went in, and the Pay Council had worked extensively at preparing a significant and I thought fair pay submission. It went through

à l'occasion, qu'ils pouvaient se sentir victimes de représailles. C'est pour cette raison que je vous sens réticent en ce qui concerne les exclusions prévues dans le projet de loi C-7. Cela ne date pas d'hier.

M. Paulson : Non, je comprends. Notre façon de procéder était de prendre des engagements avec les employés. En même temps, d'autres employés décidaient de sortir du système pour suivre la voie des syndicats.

[Traduction]

Je n'ai jamais infligé de représailles à des employés qui se joignaient à un syndicat. Je souligne simplement, monsieur le sénateur, qu'auparavant, nous avions un cadre de main-d'œuvre bien établi, le cadre des RRF, qui étaient dûment élus pour représenter les intérêts des employés. Ces comités consultatifs et collaboratifs existaient, et pourtant un groupe d'employés n'en étaient pas satisfaits, ils disaient que ce cadre n'était pas constitutionnel. Il s'est avéré qu'ils avaient raison, et c'est pourquoi nous sommes ici. Mais ne pensez surtout pas que je suis contre le fait d'élaborer les politiques en consultant les employés et en collaborant avec eux.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Il reste que ces 30 ou 40 ans de réticence de part et d'autre ont abouti à une décision de la Cour suprême. Peut-être qu'on aurait évité la décision de la Cour suprême si les deux parties s'étaient entendues. Je reviendrai sur cette question au deuxième tour.

[Traduction]

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup d'être venu, monsieur le commissaire. Nous sommes vraiment heureux que vous soyez avec nous. Je sais que vous écrivez chaque mois une lettre aux hommes et aux femmes qui travaillent avec vous, alors dans mon rôle de vice-présidente, je vous demanderais de bien vouloir leur faire part de notre profonde gratitude pour le travail extraordinaire qu'ils accomplissent pour assurer la sécurité de notre pays et de nos villes.

J'aimerais d'abord vous demander une précision, commissaire Paulson, au sujet du rapport d'Edward Aust. Il a comparu devant nous la semaine dernière pour parler de son rapport de 2012 sur les relations de travail, et je voulais que vous nous disiez pour quelles raisons vous avez décidé de le recruter. Son rapport contient 25 recommandations, si je ne me trompe pas. Qu'en est-il de ces recommandations? Les avez-vous présentées au comité de la Chambre des communes?

M. Paulson : Tout d'abord, j'ai décidé d'engager M. Aust juste après avoir accédé à mes fonctions de commissaire. J'ai découvert à ce moment-là que le Conseil de la solde de la GRC manquait de pouvoir; autrement dit, il devait justement remettre une présentation sur la rémunération, il avait travaillé très fort pour produire une présentation importante sur la rémunération que je

the channels in government, as it does, and ultimately the Treasury Board Secretariat didn't agree with it, and so that was that and that was that.

So I met with Treasury Board in the day and sort of explored this weakness of the system. My understanding was we had members of the SRR, members of management and third parties running the Pay Council. They did a very empirical, evidence-based analysis of comparative police forces and made submissions on the basis of that evidence. It went forward and, boom, summarily, "No, you're not getting that."

I wanted the Treasury Board, the secretariat particularly, to accept the recommendations of the Pay Council. I was struggling with that because ultimately, while we didn't get the Aust report to Parliament — it was never intended to go to Parliament — it did go to the Treasury Board Secretariat. Some of the recommendations were accepted and implemented; many were discarded. It was all founded on this now-unconstitutional framework of the SRRs, but that was the intent, to try and take the SRR to the next level without speaking — I guess I am speaking for the secretariat.

The position was: "We're not going to sit down with an unrepresented class of employees, so that's not going to happen," giving rise to a serious concern about the utility and the cost-effectiveness of the Pay Council. Ultimately, it has proved to be a very important piece of labour in the RCMP as we track other police forces and are able to compare directly both salary for salary and total compensation for total compensation. It has been a very helpful device. Mr. Aust's recommendations envisioned a world where we weren't in a Bill C-7 or post-MPAO.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Commissioner, you are saying that this was a good approach to setting salaries. Last week, however, we learned that the RCMP ranked 52nd among police forces in Canada. Correct me if I am wrong, but if it is a good approach, perhaps we should reconsider it. I would like to hear your opinion on that.

[English]

Mr. Paulson: I don't think that's a good stat at all. As I pointed out to your honourable colleague, there are two ways in which compensation for members of the RCMP are measured. The Pay Council was instrumental in providing both streams. On the one hand you might say, yeah, fifty-second in the police universe, that's outrageous. This is a national police force. Frankly, I agree with you.

But on the total compensation, and factoring in all of the benefits and the pension benefits and the other benefits that RCMP members enjoy, the comparison is much higher. I think

trouvais équitable. Cette présentation a passé par tous les processus gouvernementaux, et quand elle est finalement arrivée au Conseil du Trésor, elle a été rejetée; alors voilà, il n'y avait plus rien à faire.

Je suis tout de suite allé au Conseil du Trésor, et nous avons examiné les faiblesses du système. Si j'ai bien compris, nous avions des membres RRF, des cadres et des tiers qui géraient le Conseil de la solde. Ils avaient mené une analyse empirique fondée sur des données probantes en comparant des corps de police, puis ils ont préparé leur présentation en fonction des résultats de cette analyse. Ils l'ont envoyée et tout d'un coup, boum, non, vous n'aurez pas cet argent.

Je voulais que le Conseil du Trésor, ou plus exactement le secrétariat, accepte les recommandations du Conseil de la solde. J'y tenais, parce qu'en fin de compte, le rapport Aust n'a pas été présenté au Parlement — nous n'avions jamais eu l'intention de le présenter au Parlement —, il a été présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor. Certaines de ses recommandations ont été acceptées et mises en œuvre, mais un grand nombre d'entre elles ont été rejetées. Tout cela reposait sur ce qui est maintenant le cadre inconstitutionnel des RRF, mais nous avons apparemment l'intention de pousser les RRF d'un échelon sans rien dire — je suppose que je parle au nom du secrétariat.

Le secrétariat a pris pour position de refuser de discuter avec une classe d'employés non syndiqués, ce qui a causé de graves préoccupations au sujet de l'utilité et de la rentabilité du Conseil de la solde. Celui-ci s'est avéré être un élément important pour la GRC dans le domaine du travail. En comparant nos salaires et notre rémunération globale avec ceux d'autres corps de police, nous découvrons que le conseil est très utile. M. Aust a rédigé ses recommandations pour un monde post-APMO sans projet de loi C-7.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Monsieur le commissaire, vous affirmez qu'il s'agissait d'une bonne formule pour fixer le salaire. Toutefois, la semaine dernière, on a appris que la GRC occupait le 52^e rang parmi les corps policiers au Canada. Peut-être que je me trompe, mais si c'est une bonne formule, il serait peut-être nécessaire de l'examiner de nouveau. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet.

[Traduction]

M. Paulson : Je ne pense pas du tout que ces statistiques soient correctes. Comme je l'ai souligné à votre honorable collègue, il y a deux façons de mesurer la rémunération des membres de la GRC. Le Conseil de la solde était crucial pour exécuter les deux méthodes. D'un côté, vous pourriez dire qu'il est honteux de se classer 52^e dans l'univers des services de police. La GRC est un corps policier national. Franchement, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mais si l'on tient compte de la rémunération totale, avec les avantages sociaux et les prestations de retraite et les autres avantages dont jouissent les membres de la GRC, nous nous

we're in fifth or sixth now. I'm guessing, so I shouldn't, but it's not as stark as that. That's why I wanted Aust to bring some rigour to this discussion. If you had somebody opposed to giving the RCMP a pay raise, they would say, "You're number three in the top five;" or you want somebody who wants a pay raise, you would say, "You're fifty-second in the police universe." What are we talking? Is it apples? Is it oranges?

In fact the Pay Council did a tremendous job of producing a business case about a year and a half ago. You may have that in your documents. There was a very compelling argument about why we are on a downward trend, both in pay and in benefits. Unless there is a significant correction, it's going to continue, irrespective of how you measure it.

Senator Jaffer: Commissioner, I appreciate your comments, your presentation, and if I understood your presentation, the two words that sort of stick out for me are that you talked a lot about public interest, and you spoke about collaborative efforts. For me, public interest is for Canadians generally and collaborative would be for your members to build collaboration. It's tough in a paramilitary organization to talk about collaboration, but that's where the new world is going. If we're going to have people feel they are part of an organization, they have to feel they are part of it.

I could go through each one of those eight exemptions you have asked for, but the chair won't let me, so I will stick to one which is a serious concern to me. There are two parts to my question. First I'd like to know exactly what percentage of your force are women. Second, I have great difficulty that you have asked for an exemption on conduct, including harassment, because I believe that's a collaborative thing that your men and women should be able to have some collective bargaining rights on.

What concerns me is that I understand there are currently 500 unresolved complaints in the RCMP, from bum pinching to bullying e-mails, and 45 per cent of these complaints are from women. Why do you not want your members to have a say on this or be part of collective bargaining?

Mr. Paulson: There are a couple of things I want to take issue with. Mr. Harris is incorrect when he says 500 instances of bum pinching. Let's give you the stats in respect of harassment grievances.

Senator Jaffer: I don't want it to be left at bum pinching. There are very serious allegations as well.

Mr. Paulson: Nobody knows that better than I do, honourable senator. There are 70 legacy grievances pre-C-42 outstanding. Since we brought in C-42, we have had 114 new process

classons bien mieux que cela. Je crois que maintenant nous nous classons au 5^e ou au 6^e rang. Ce n'est qu'une estimation personnelle, mais la situation n'est pas aussi sombre que cela. C'est pourquoi je voulais que M. Aust amène des éléments plus solides à cette discussion. Ceux qui ne veulent pas augmenter le salaire de la GRC diraient : « Vous êtes au 3^e rang des 5 meilleurs », ou à quelqu'un qui veut une augmentation de salaire, vous diriez : « Vous êtes au 52^e rang dans le monde de la police. » De quoi parlons-nous? De pommes? D'oranges?

En fait, le Conseil de la solde a produit une analyse de rentabilisation extraordinaire il y a à peu près un an et demi. Vous en avez peut-être une copie parmi vos documents. Il expliquait d'une manière très convaincante les raisons pour lesquelles nos salaires et nos avantages sociaux baissent continuellement. Si nous ne corrigeons pas sérieusement cette situation, ils continueront à baisser, quelle que soit la méthode que vous utilisez pour les mesurer.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le commissaire, je vous remercie de ces observations et de votre allocution. Si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit, deux termes me sont restés à l'esprit, car vous avez beaucoup parlé de l'intérêt public et de collaboration. En ce qui me concerne, l'intérêt public viserait les Canadiens en général, et la collaboration serait une responsabilité de vos membres. Il est difficile de parler de collaboration dans un organisme paramilitaire, mais le monde change beaucoup. Si nous voulons que des gens fassent partie intégrante d'un organisme, il faut qu'ils aient le sentiment d'y appartenir.

J'aurais voulu examiner avec vous chacune de ces huit exemptions que vous demandez, mais le président ne me le permet pas, alors je vais m'en tenir à celle qui me préoccupe profondément. Ma question s'articule en deux parties; d'abord, j'aimerais savoir exactement quel pourcentage de femmes vous avez à la GRC. Ensuite, je suis très troublée par le fait que vous demandiez une exemption pour la conduite, dont le harcèlement, parce que selon moi, il s'agit là d'un élément de collaboration que vos hommes et vos femmes devraient pouvoir traiter en négociation collective.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on m'a dit que la GRC compte actuellement 500 plaintes non résolues, de pincements de fesses à des courriels intimidants, et que 45 p. 100 de ces plaintes ont été déposées par des femmes. Pourquoi ne voulez-vous pas que vos membres puissent s'exprimer sur ces faits ou les traiter en négociation collective?

M. Paulson : Je tiens à corriger certains faits. M. Harris a tort quand il affirme que nous avons 500 plaintes pour pincement de fesses. Permettez-nous de vous présenter les statistiques sur les griefs en matière de harcèlement.

La sénatrice Jaffer : Je ne veux pas que nous nous arrêtions aux pincements de fesses. Il s'y trouve aussi des allégations très graves.

M. Paulson : Personne ne le sait mieux que moi, madame la sénatrice. Nous avons 70 griefs non résolus datant d'avant le projet de loi C-42. Depuis le dépôt de ce projet de loi, nous avons

complaints for a total of about 187. Now those 70 legacy grievances in harassment are where the grievance was screened out in the first instance, or where people were unsatisfied after the investigation and filed a grievance on that harassment process.

I think you have heard numbers that from November 28, 2014, to December 13, 2015, 152 harassment complaints were filed. When I'm talking about the total number, 62 of those remain active at different stages. You're not going to see me come before you and minimize the challenge we have in the RCMP around harassment. I try to put some precision around how that is understood.

While there is no satisfactory level of sexual harassments, the numbers of sexual harassments are low. The historical record of people who allege sexual misconduct and harassment is significant. We have, as you know, two outstanding class-action lawsuits. I agree with the premise of your question, generally. I would ask for precision on how that is understood.

In terms of wanting members to be involved with that, the solution is to have members, employees involved with the harassment problem. Again, because conduct and harassment are joined with C-42 and — again we'd be happy to explain — that process is bearing fruit. It doesn't sound like it's bearing fruit when you put the details of a particular harassment case on the table, but overall, systemically, it's achieving what it hoped to achieve.

Because it's an exclusion, it doesn't mean that members can't be heard. Even though it's an exclusion, and even though I say that even though we have listed them, and section 238 would exclude them, there is a specific section within the PSLRA which would remain in a C-7 amendment that requires over and above whatever I might or the bargaining agent might want to do for harassment, it requires a harassment joint approach, similar to whistle-blowing.

Senator Jaffer: I'll leave the whistle-blowing. I still don't get it. What is the public interest in excluding your members from collective bargaining? I'm not even talking sexual; I'm just talking harassment issues.

Mr. Paulson: There are a couple of answers. The first is that the conduct regime of a police force ought not to be left to arbitration and bargaining. That is the general view of the police world.

In some of cases you have had and that inform some of your views, you're getting what I refer to as "aspirational statements" in a collective agreement. Those aren't bargaining harassment and

reçu 114 nouvelles plaintes sur le processus, pour un total d'environ 187. Maintenant, ces 70 anciens griefs pour harcèlement ont été éliminés à la première étape du processus, ou alors les gens qui n'étaient pas satisfaits des résultats de l'enquête ont déposé un grief dans le cadre de ce processus de harcèlement.

Je crois que vous avez entendu dire que du 28 novembre 2014 au 13 décembre 2015, 152 plaintes pour harcèlement ont été déposées. De ce nombre, 62 plaintes sont en cours de traitement à différents paliers. Vous ne m'entendrez pas minimiser le problème de harcèlement que nous avons à la GRC. J'essaie de préciser un peu les faits et la façon dont les gens les comprennent.

Évidemment que l'on ne peut pas éprouver de satisfaction au sujet du harcèlement sexuel, mais le nombre de plaintes n'est pas élevé. Le dossier historique des allégations d'inconduite et de harcèlement sexuel est impressionnant. Comme vous le savez, nous faisons face à deux recours collectifs au tribunal. Je suis d'accord avec la prémisse de votre question, en terme général. Toutefois, je demanderais des précisions sur la manière dont ces choses sont comprises.

Quant à la question de la collaboration, pour résoudre le problème du harcèlement, il faut que les membres, les employés, s'y engagent. Je le répète, comme la conduite et le harcèlement sont liés au projet de loi C-42 et — je le répète, je me ferais un plaisir de vous expliquer cela — ce processus porte fruit. Évidemment qu'en examinant les détails d'une cause de harcèlement en soi, on ne penserait pas que le processus porte fruit, mais en termes généraux, dans tout l'organisme, nous produisons les résultats attendus.

Il s'agit d'une exclusion, mais nous n'empêchons pas pour autant nos membres de s'exprimer à ce sujet. Bien qu'il s'agisse de l'une des exclusions et bien que nous les ayons énumérées et que l'article 238 les exclurait, la LRTFP contient un article particulier qu'un amendement proposé par le projet de loi C-7 conserverait. Cet article exige que l'on traite avant tout les cas de harcèlement comme je le voudrais et comme tout agent négociateur le voudrait, c'est-à-dire en une approche paritaire, tout comme les cas de dénonciation.

La sénatrice Jaffer : Laissons la dénonciation de côté. Je ne comprends toujours pas. En quoi servez-vous l'intérêt public en empêchant vos membres de participer à la négociation collective? Je ne parle pas nécessairement de harcèlement sexuel, mais de tous les problèmes de harcèlement.

M. Paulson : Je peux vous répondre de différentes façons. D'abord, les problèmes de conduite d'un corps de police ne devraient pas être renvoyés en arbitrage ou en négociation. C'est un point de vue que partagent tous les corps policiers.

Dans certains cas — et cela éclaire certains de nos points de vue —, on énonce ce que j'appelle des « déclarations d'idéaux » dans les conventions collectives. Il ne s'agit pas de négociation sur le

conduct. It is like saying that the water is wet. We're all against harassment. I'm all against harassment, sexual harassment and misconduct.

In terms of the C-42 work, which I came before this committee to speak on, a very elaborate, sophisticated, fair-to-the-member process developed because that is universally a management right.

As I came before you and spoke of C-42, I said we need to push conduct down to the lowest level so that it will do two things. It will prevent huge misconduct, but it will engage supervisors and leaders in supervising and leading. That's working. That's why Assistant Commissioner McMillan came here and told you of a big spike in our conduct. That's as a result of breaking through a bunch of barriers and being able to have conduct meetings with employees and address the conduct very early.

The public interest is that the employer gets to retain authority with respect to the discipline, but collaborate on prevention. Collaborate and consult on engagement and all of the other aspects. It's not as stark as your question made it sound, honourable senator.

Senator Kenny: Welcome, Commissioner Paulson. Could we go back to the exclusion list on page 20 in the piece of legislation? Can you take us through the eight items listed there and indicate what harm would be done if that exclusion was removed?

Mr. Paulson: Senator, I don't know that it's a good exercise to go through the harm. I'm not saying harm. I'm saying ability to manage the police force in the public interest.

Senator Kenny: Well, if you're begging off, that's fine. The impression I think some members of the committee have is that if the union brought up those eight items, management's response would be, "I'm sorry, read C-7. They are excluded. We don't want to talk to you about it."

Mr. Paulson: As I said earlier to the honourable chair's question, I think the scope of bargaining around some of these exclusions is not prescribed in these words. For example, the first one, law enforcement techniques. I wouldn't know where to start bargaining on law enforcement techniques.

Senator Kenny: Why don't you start on having two people in a car after 10 o'clock at night?

Mr. Paulson: Well, why don't we look at the various policing contexts and threat pictures and resources available by the contracting partners and the history of criminality after 10 o'clock at night? That's what I'm trying to illustrate by the operating context. I make no case that we're special. All of the contracts

harcèlement et sur la conduite. C'est comme d'affirmer que l'eau est mouillée. Nous nous opposons tous au harcèlement. Je m'oppose à tout harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'inconduite.

En ce qui concerne l'élaboration du projet de loi C-42, puisque je suis ici pour en discuter, il s'agit d'un processus très complexe, approfondi et équitable envers les membres, car il s'agit d'un droit universel de la direction.

Quand j'ai comparu devant vous pour parler du projet de loi C-42, j'ai affirmé que nous devrions pousser la conduite au niveau le plus bas afin d'accomplir deux choses. La première sera de prévenir l'inconduite très grave, et la deuxième sera d'inciter les superviseurs et les chefs à superviser et à diriger. Cette approche réussit. C'est pourquoi le commissaire adjoint McMillan est venu vous parler d'une forte pointe dans le domaine de la conduite. Nous y sommes parvenus en éliminant de nombreux obstacles et en tenant des réunions sur la conduite avec les employés pour leur en parler dès le début.

Cela sert l'intérêt public parce que la direction conserve ses pouvoirs sur les questions disciplinaires tout en collaborant dans le domaine de la prévention. Elle collabore et consulte sur l'engagement et sur tous les autres aspects. La situation n'est pas aussi sombre que votre question l'a fait paraître, madame la sénatrice.

Le sénateur Kenny : Bienvenue, commissaire Paulson. Pourrions-nous retourner à la liste des exclusions qui se trouve à la page 20 du projet de loi? Pourriez-vous nous expliquer les huit exclusions de cette liste et nous dire quel préjudice nous causerions en éliminant chacune de ces exclusions?

M. Paulson : Monsieur le sénateur, je ne sais pas si nous devrions parler des préjudices. Je ne parle pas de préjudice. Je parle de la capacité de gérer le corps de police dans l'intérêt public.

Le sénateur Kenny : Bien, si vous ne voulez pas le faire, d'accord. Certains membres du comité ont l'impression, je crois, que si le syndicat mentionnait ces huit éléments, la direction répondrait : « Désolés, lisez le projet de loi C-7. Ces éléments sont exclus. Nous ne voulons pas en discuter. »

M. Paulson : Comme je l'ai dit tout à l'heure en répondant au président, je ne pense pas que ces termes définissent la portée des négociations à effectuer sur ces éléments. Par exemple, la première exclusion, les techniques de maintien de l'ordre... je ne saurais pas par où commencer pour négocier sur les techniques de maintien de l'ordre.

Le sénateur Kenny : Vous pourriez commencer par demander de jumeler les agents après 22 heures?

M. Paulson : D'accord, examinons donc les divers contextes dans lesquels nos agents travaillent, les dangers qu'ils courent et les ressources offertes par les partenaires sous contrat et les antécédents de criminalité après 22 heures. C'est ce que j'essaie de vous démontrer dans le contexte opérationnel. Je ne dis pas que

that have evolved with police forces have their way of addressing unique aspects to the relationship they are seeking to govern. I don't know how you would begin to do that, senator.

Senator Kenny: Well, I clearly don't know how you'd begin to do it either, commissioner, because I'm not in the business, but the question comes up. The example I gave of two in a car seemed to be in response to having backup available. You have a number of detachments that are pretty small and pretty remote, and backup must be a continual concern for both the people in the detachments and the people managing.

Mr. Paulson: Indeed, but what you would want to do, senator, if I could interrupt, is have an empirical, evidence-based means of laying out the threat for that community, laying out the historical record in terms of criminality or calls for a service, laying out the character of the community, laying out all of these dimensions. Because the premise of two to a car after 10 o'clock is kind of like it turns on what the big hand is pointing at and what the little hand is pointing at, as opposed to what is actually going on, and whether that is an efficient and effective use of resources to deliver public safety to the community that you're serving — hence my reference earlier to the diffusion and the sort of fragmenting of the ability to do that.

I say also that in those preparations, deliberations and examinations of the various factors that go into a resourcing methodology, say, which we have, and which we formally consulted extensively with the SRR on, there would be consultations and engagements with employees as we would develop our policing plan.

Senator Kenny: With respect, commissioner, that doesn't answer the question.

Mr. Paulson: I forget even what the question is, sir.

Senator Kenny: That happens often in this business. The original question was to tell me the harm with these things. You then raised the question of enforcement techniques. I took a wild guess and assumed that backup was something that was included in a technique, and evidently it is. The suggestion that there should be various studies and various things taken into account sounds perfectly reasonable to me. The question really comes down to this: Is the commissioner the only person who can have the last word on this, or should this be a discussion between the union and management about whether there should be better backup or more people in a car at a given time?

Mr. Paulson: Well, that's a new question.

Senator Kenny: No, that's the original question.

Mr. Paulson: Okay, but I think I have answered in a way that demonstrates that the bargaining agent or the representatives of the members would have input to that. One of the key

nous sommes spéciaux. Toutes les conventions collectives des corps de police abordent à leur façon certains aspects particuliers de la relation qu'elles régissent. Je ne sais pas par où commencer pour le faire, monsieur le sénateur.

Le sénateur Kenny : Je dois dire que je ne vois pas bien moi non plus comment nous y prendre pour y parvenir, parce que ce n'est pas de mon domaine, mais on me pose cette question. Dans l'exemple que je viens de citer, en jumelant les agents, on leur assurerait un certain soutien. De nombreux détachements sont très petits et très éloignés, et ce soutien doit préoccuper continuellement les membres du détachement et les administrateurs.

M. Paulson : Bien sûr, monsieur le sénateur. Excusez-moi de vous avoir interrompu, mais ce qu'il faut faire avant tout est recueillir des données empiriques sur les dangers que court la collectivité en examinant les dossiers historiques sur les taux de criminalité et le nombre d'appels de service, le caractère de la collectivité et toutes ces dimensions de la question. La prémisse du jumelage des agents dans une auto à 22 heures repose plus sur la position de la grande aiguille de l'horloge que sur ce qui se passe réellement et sur l'efficacité de l'utilisation des ressources. C'est pourquoi je parlais tout à l'heure de diffusion et de la fragmentation de notre capacité d'établir cette règle.

J'ajouterai qu'en préparant, délibérant et examinant les divers facteurs de la méthodologie d'affectation des ressources — et nous le faisons quand nous consultons officiellement les RRF —, nous consulterions et mobiliserions aussi les employés pour l'élaboration de notre plan de maintien de l'ordre.

Le sénateur Kenny : Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le commissaire, vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Paulson : J'ai même oublié quelle était la question, monsieur.

Le sénateur Kenny : Cela arrive souvent dans notre domaine. Initialement, je vous ai demandé quel préjudice causerait l'élimination de ces exclusions. Vous avez ensuite soulevé la question des techniques de maintien de l'ordre. J'ai supposé sans trop le savoir que le renfort faisait partie de cette technique, et il est évident que je ne me trompais pas. Vous suggérez qu'il faudrait mener des études et examiner divers facteurs, et cela me semble tout à fait raisonnable. Alors maintenant, ma question est la suivante : le commissaire est-il la seule personne qui ait le dernier mot à ce sujet, ou le syndicat et la direction devraient-ils discuter de l'amélioration éventuelle du soutien ou de l'affectation d'un plus grand nombre d'agents dans chaque voiture à certaines heures?

M. Paulson : Oh, c'est une nouvelle question.

Le sénateur Kenny : Non, c'était ma question initiale.

M. Paulson : D'accord, mais je crois y avoir répondu de manière à démontrer que l'agent négociateur ou les représentants des membres participeraient à cette prise de décision. Vous avez

stakeholders absent from your question is the community itself. A number of other relevant and important considerations have to go into that, and it can't be left to the bargaining table, I think is the point of the exclusion.

Senator Kenny: I understand the community is important. The community doesn't want to pay any more than it has to. If you have to staff up to do that, the community's contract will ultimately be altered. There are real issues with a whole lot of the contract policing if there are changes made along these lines. It doesn't mean they are not good ideas. It doesn't mean they can't be justified in some cases. The real issue is who gets to talk about this? It looks to me like you're saying to a union, "You can't talk about it."

Mr. Paulson: No, that's not what I'm saying.

Senator Kenny: If it's listed here —

Mr. Paulson: It's not me doing the saying, by the way.

Senator Kenny: It's my turn to interrupt, commissioner.

Mr. Paulson: Sorry.

Senator Kenny: Really what I'm suggesting is that if you have it listed here, somebody on management side is going to say, "Sorry, fellas. Take a look here, page 20, section 238.19(c)(i). This is excluded from the conversation. Next question, please," and move on.

It would be quite different if there was something in here that said, "Oh, by the way, we expect unions to talk about this matter." It's not there. In effect, the opposite is there.

Mr. Paulson: But there is another part of the act which says that's where you talk about those things.

Senator Kenny: Help me. Where do I go —

Mr. Paulson: It's the management bargaining agent, which I do all the time with the other six or seven bargaining agents I deal with. I meet with them all the time and discuss any issue they want to have come forward. If the issue is two people in a car, then that's what we're going to talk about, that's what we're going to frame up, that's what we're going to examine in detail.

You're right; there may come a point where everybody says, "That's a very nice story, commissioner. We don't believe you. We think it's absolutely vital that we have two people in a car, despite all this evidence and despite all this stuff," and then you're at an impasse. These impasses are bound to happen in running a McDonald's or running a national police force. As long as you are collaborative, consultative and seeking to make decisions on the back of evidence, and inclusive, and being respectful to the people that are providing you the information, I think you have an effective police force to help keep Canada safe.

omis dans votre question l'un des intervenants principaux, la collectivité elle-même. Il faut également tenir compte de plusieurs autres facteurs dont on ne peut pas traiter uniquement à la table de négociation, et je crois que cela explique cette exclusion.

Le sénateur Kenny : Il est évident que le rôle de la collectivité est important. Elle ne veut pas y verser plus d'argent que nécessaire. Si vous devez recruter plus de personnel, il faudra modifier le contrat de la collectivité. Les services de police contractuels posent de gros problèmes, s'il faut effectuer de tels changements; ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas efficaces et qu'ils ne soient pas justifiés dans certains cas. Le problème réel est de savoir qui discute de ces choses. Vous me donnez l'impression que vous pensez que les syndicats ne devraient pas participer à ces discussions.

M. Paulson : Non, je ne dis pas cela.

Le sénateur Kenny : Si cette question se trouve dans la liste...

M. Paulson : Ce ne sont pas mes opinions personnelles, je vous dirai.

Le sénateur Kenny : À mon tour de vous interrompre, monsieur le commissaire.

M. Paulson : Pardon.

Le sénateur Kenny : En réalité, je suggère que si cet élément se trouve dans la liste, un membre de la direction dira : « Désolé, les gars. Regardez ici, à la page 20, sous alinéa 238(19)c)(i). Cet élément est exclu de notre conversation. Prochaine question, s'il vous plaît! »... et la négociation se poursuit.

La situation serait bien différente si l'on ajoutait ici quelque chose indiquant que l'on prévoit que les syndicats mentionneront cet élément. Mais on ne le trouve pas ici; en fait, on y trouve le contraire.

M. Paulson : Mais une autre section de la loi mentionne ces choses.

Le sénateur Kenny : Aidez-moi. Où vais-je trouver...

M. Paulson : C'est l'agent négociateur de l'employeur, et j'en discute tout le temps avec les six ou sept autres agents négociateurs avec lesquels je travaille. Je les rencontre très souvent, et nous discutons des problèmes qu'ils mentionnent. S'il s'agit de jumelage des agents, alors nous en discutons, nous établissons un cadre de négociation et nous examinons la question en détail.

Vous avez raison; il arrive parfois qu'ils me disent que mes justifications sont bien jolies, mais qu'ils n'y croient pas et qu'ils sont convaincus qu'il faut jumeler les agents, malgré toutes les preuves et tous ces trucs, et nous nous retrouvons dans une impasse. Tout le monde de l'entreprise se heurte à ces impasses, qu'il s'agisse de McDonald ou d'un corps de police. Je crois que tant que nous collaborons, que nous consultons et que notre prise de décisions repose sur des données probantes, tant que nous les prenons dans un esprit d'inclusion et de respect des gens, nous aurons un corps de police efficace qui assurera la sécurité du Canada.

Senator Kenny: You haven't given me the clause and the piece of legislation that ensures that the union can talk about this.

Mr. Paulson: I'll get back to you, because it's in there. I don't know the number off by heart. It's the clause that calls for regular management and bargaining agent meetings, which have to happen.

The Chair: While we're on this subject, I want to ask this: You referred to other bargaining units that you meet with all the time. Do they have a whole list of exclusions like this?

Mr. Paulson: Yes. Well, they are not listed quite like that. They are arrived at in the same way that these would be arrived at.

The Chair: They are in legislation?

Mr. Paulson: Yes, that's right.

Senator White: Supplementary to Senator Kenny.

Thank you very much, commissioner, for being here. The concern I have is that you talk about what will take place, but in reality the legislation says it won't take place, that there won't be discussions about those areas, whether it's backup. It sounds like law enforcement techniques should be something that the membership shouldn't be engaged in really, other than performing those techniques. But in reality, we are talking about two-man patrols. We are talking about how many officers within a certain zone at a certain time.

Not always was I happy with the results of those negotiations, but I think it was important that it was actually taken from my hands and negotiated between the employer and the representative for the employee. Realistically, to be brutally honest here, the challenge I have with this is that you talk about what will happen; but I'm telling that you that, based on this legislation, it can't happen because it's excluded. Those negotiations will not take place between the bargaining agent and the commissioner, or the employer, more importantly, Treasury Board. Don't you agree that really it takes it out of our hands?

Mr. Paulson: No. The idea that the exclusions silence bargaining agents is not true.

Senator White: That's what it says: They are excluded from negotiations.

Mr. Paulson: Right. So a bargaining agent shows up. I'm not a labour expert, but I'm told, and I have seen, that bargaining agents will show up with, "Hey, I recognize that the two-man cars are excluded" — I don't even know what we're talking about now because I didn't see two-man cars in the list of exclusions, but law enforcement techniques or resourcing methodology are excluded — "but we would like to talk about the lack of consultation or engagement on this very issue at the consultative committee because that darn stubborn commissioner will never sit down and talk about it."

Le sénateur Kenny : Vous ne m'avez pas montré l'article ou le document législatif qui garantit que le syndicat peut discuter de ces choses.

M. Paulson : Je vous le remettrai plus tard, parce que je sais qu'il se trouve dans ce document. Je ne me souviens pas du numéro par cœur. C'est l'article qui exige que l'employeur et les agents négociateurs se réunissent régulièrement.

Le président : À propos, je voudrais vous poser la question suivante : vous avez parlé d'autres unités de négociation avec lesquelles vous vous réunissez très souvent. Ont-elles aussi une longue liste d'exclusions comme celle-ci?

M. Paulson : Oui. C'est-à-dire que les exclusions ne figurent pas dans une liste comme celle-ci. On les crée à mesure, comme on a créé celles-ci.

Le président : Elles se trouvent dans la loi?

M. Paulson : Oui, absolument.

Le sénateur White : Un suivi à la question du sénateur Kenny.

Merci beaucoup d'être venu, monsieur le commissaire. Ce qui me préoccupe, c'est de vous entendre parler de ce qui va se passer, mais en fait la loi prévoit que cela n'aura pas lieu, que l'on ne discutera pas de ces choses pour décider des renforts à affecter. On dirait que les membres ne devraient pas participer aux décisions sur les techniques de maintien de l'ordre, autre que de les appliquer. Mais en fait, nous parlons de patrouilles de deux hommes. Nous parlons du nombre d'agents qui devraient patrouiller dans une certaine zone à certaines heures.

Je n'ai pas aimé tous les résultats de ces négociations, mais je crois qu'il a été important que l'on m'en décharge pour que l'employeur en discute avec les représentants de l'employé. Je vais vous dire extrêmement franchement que ce qui me trouble, c'est de vous entendre parler de ce qui va se passer; mais je vous dis cela parce que selon ce projet de loi, cela n'aura pas lieu, parce que cet élément est exclu. Ces négociations n'auront pas lieu entre l'agent négociateur et le commissaire, ou l'employeur ou, plus important encore, le Conseil du Trésor. Ne pensez-vous pas qu'en réalité, ce n'est pas de notre ressort?

M. Paulson : Non. Il n'est pas vrai que ces exclusions imposent le silence aux agents négociateurs.

Le sénateur White : Mais c'est ce que nous lisons, qu'ils sont exclus des négociations.

M. Paulson : Oui. Alors un agent négociateur arrive. Je ne suis pas expert en relations de travail, mais on m'a dit, et je l'ai observé, que les agents négociateurs arrivent en disant : « Eh, je reconnais que la question du jumelage des agents est exclue » — et je ne sais même pas de quoi il parle, parce que je n'ai pas vu la question du jumelage des agents dans la liste des exclusions, mais les techniques de maintien de l'ordre et la répartition des ressources sont exclues — et il continue en disant « mais nous voulons discuter de l'absence de consultation et d'engagement sur cette question-là au comité consultatif, parce que ce maudit commissaire têtue n'en discute jamais avec nous. »

All of a sudden you'll get some of the things that you're seeing in the other agreements, where you'll have aspirational statements that say, "Okay. Look, it's not working, so go talk about the mechanisms for rewarding isolated posts" or other ways into that discussion. The point is that ultimately you need to have the authority localized and protected because of the way in which police officers are deployed out across the land. With respect, senator, this is not the city of Ottawa, and you have an enormous range of operating contexts.

Senator White: I appreciate it's not the city of Ottawa, but some days it is Surrey and Burnaby, and some days it's Iqaluit and Inuvik. It's the reason it has to be negotiated, because it isn't one place. It requires — and not easily — 800 communities that the RCMP police today. It will require negotiations, I would argue, for every one of those.

Mr. Paulson: I think you're wrong.

Senator White: I know you think I'm wrong, and that's why you think you want these exclusions. But I have to say that if you have these exclusions in the legislation, I don't think the members will be taken care of. At the end of the day, they don't even have a mandate representing them in the SRR Program. Instead they have a self-appointed program.

The Chair: For the record, we've referred to the SRR Program repeatedly, and a listener out there might think we're talking about outer space. So people understand, SRR refers to the Staff Relations Representative Program of the RCMP, which has been discontinued. It was an elected body created by the rank and file of the RCMP to represent them as an association as opposed to a union, as long as everybody understands that.

Mr. Paulson: I would just add that I appreciate the emotion that attaches to some of the decisions on staffing levels and resourcing deployment, but the good senator finished with reference to the interim representative model that we put in place. I can't remember exactly what he said, but I'm not sure it was a fair characterization of what we have there.

I would say I'm happy to put some more meat on those bones. It was never intended to be a bargaining agent, and it doesn't intend to compete with the prospect of bargaining agents. We recognize, given the unconstitutional nature of the SRR Program and in the intervening period before we get to a certified bargaining agent, the interests of members need to be represented, and that's why selected members — some of them ex-SRRs — are engaged in representing the interests of the members in the meantime.

Tout d'un coup vous voyez des choses que l'on retrouve dans les autres conventions collectives, des énoncés d'idéaux comme : « Bon, écoutez, on n'arrive à rien, alors allez discuter des mécanismes de compensation des postes isolés », ou d'autres moyens d'entamer cette discussion. En fin de compte, il faut protéger cette autorité à cause de la répartition des agents de police dans la région. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le sénateur, nous ne parlons pas de régions comme la ville d'Ottawa; nos contextes d'opération sont extrêmement divers.

Le sénateur White : Je comprends que ce n'est pas le même contexte qu'à Ottawa, mais parfois il s'agit de Surrey et Burnaby, et d'autres fois c'est Iqaluit et Inuvik. C'est la raison pour laquelle il faut négocier ces conditions, parce qu'il ne s'agit pas d'un contexte unique. À l'heure actuelle, la GRC maintient l'ordre dans 800 collectivités, et ce n'est pas facile. Je suis convaincu qu'il faudra négocier les conditions de chacun de ces contextes.

M. Paulson : Je crois que vous avez tort.

Le sénateur White : Je sais que vous pensez que j'ai tort, et c'est pourquoi vous voulez ces exclusions. Mais je dois vous dire que si la loi contient ces exclusions, je pense que l'on ne prendra pas bien soin des membres. En fin de compte, le programme des RRF n'a même pas le mandat de les représenter; c'est un programme autoproclamé.

Le président : Pour que tout soit clair, nous parlons continuellement du programme des RRF, et une personne qui nous écoute de l'extérieur pensera que nous parlons d'un programme de science-fiction. Pour que tout le monde comprenne bien, RRF signifie « représentant des relations fonctionnelles ». C'est un programme de la GRC qui a été éliminé. Il s'agissait d'un groupe de personnes élues par les membres de la GRC pour les représenter à titre d'association, et non de syndicat. J'espère que tout le monde comprend bien cela.

M. Paulson : Je voudrais juste ajouter que je comprends les émotions qu'ont créées certaines décisions prises en matière de dotation et de répartition des ressources, mais notre bon sénateur a terminé en parlant du modèle de représentation que nous avons créé temporairement. Je ne me souviens pas exactement de ce qu'il a dit, mais je ne crois pas qu'il ait décrit ce groupe correctement.

Je vous dirai que je suis heureux d'étoffer un peu cette description. Ce programme n'a jamais reçu un mandat d'agent négociateur et il n'a aucunement l'intention de faire concurrence aux futurs agents négociateurs. Étant donné que le programme RRF est inconstitutionnel, nous reconnaissons que jusqu'à ce que nous établissions un agent négociateur certifié, il faudra que quelqu'un représente les intérêts de nos membres. C'est pourquoi certains membres dûment choisis — et certains d'entre eux sont d'anciens RRF — se sont engagés à représenter les intérêts des membres provisoirement.

[Translation]

Senator Dagenais: I would like to go back to the issue of officers on patrol alone that Senator Kenny raised. You said that you sometimes look at the collective agreements of other police forces. I assume you are a member of the Canadian Association of Chiefs of Police and that you can talk to other chiefs of police. In the Sûreté du Québec, police officers are paired up from 7 pm to 8 am for safety reasons. There is however a committee for isolated areas, such as the North Shore and the Magdalen Islands, which has agreed with the employer that a police officer who is alone in his area can call for backup, so there is a police officer on paid stand-by, at home, to ensure that the officer can get help if there is an event, a domestic violence call, for instance.

We were actually referring to public safety. Imagine that a police officer is alone in an area and is not safe himself. How can the officer then protect members of the public? If you look at other collective agreements or talk to other chiefs of police, I imagine you are aware that this has been done. Why not then provide a similar measure for the RCMP?

[English]

Mr. Paulson: Certainly nothing I do or nothing the officers I have under my command do is intended to either, first, put officers at risk unnecessarily, or second, put communities at risk. But because of the variety of operating contexts, you're going to get into situations — and we have developed policies, again with SRRs, recognizing that we have very remote conditions, as do the Sûreté du Québec and the OPP — where sometimes backup is hard to get to. And you might not be deployed to the call, the nature of the call, which is difficult to understand in the first place; however, you might not go to a call if you don't have backup.

Those are the kinds of discussions and refinements to our practice that come out of these consultative efforts.

Senator Jaffer: Commissioner, you mentioned other legislation, other rights and other exceptions. We are trying very hard to get this done as fast as we can, so we would respectfully ask if you could send this to our clerk by the end of the day so that we can look at it, please.

Mr. Paulson: I don't understand, senator.

Senator Jaffer: You talked about exemptions in other legislation and other rights in answer to Senator Kenny's questions about other exemptions.

Mr. Paulson: Over the other unions?

Senator Jaffer: That's right.

Mr. Paulson: They derive from the same section of the PSLRA.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'aimerais revenir à la question de la patrouille en solo mentionnée par le sénateur Kenny. Vous dites que vous consultez à l'occasion les conventions collectives des autres corps policiers. J'imagine que vous être membre de l'Association canadienne des chefs de police et que vous pouvez parler aux autres chefs de police. À la Sûreté du Québec, les policiers sont jumelés de 19 heures à 8 heures pour une question de sécurité. Cependant, il y a un comité pour les régions isolées, comme la Côte-Nord et les îles de la Madeleine, qui s'est entendu avec l'employeur pour qu'un policier qui se retrouve seul sur son territoire puisse avoir du renfort, c'est-à-dire un policier en disponibilité, qui est payé, chez lui, de sorte que s'il arrive un événement, disons un appel pour violence conjugale, il est assuré d'avoir du renfort.

Nous parlions plus tôt de sécurité pour les citoyens. Imaginons un policier qui se retrouve seul sur un territoire et qui, lui-même, n'est pas en sécurité. Comment peut-il assurer la sécurité des citoyens? Donc, si vous consultez d'autres conventions collectives ou discutez avec les autres chefs de police, j'imagine que vous êtes au courant que ces choses ont été faites. Pourquoi alors ne pas prévoir une mesure semblable à la GRC?

[Traduction]

M. Paulson : Vous pouvez être sûrs que rien de ce que je fais et rien de ce que font mes subalternes ne vise à mettre en danger ni les agents ni les collectivités. Mais comme les contextes d'opération sont très divers, certains se retrouveront dans des situations — et nous avons établi des politiques, de nouveau en collaboration avec les RRF, où nous reconnaissons que dans certaines régions éloignées, comme il arrive à la Sûreté du Québec et à l'OPP — vers lesquelles les renforts ont parfois de la difficulté à se rendre. Et les agents ne seront peut-être pas envoyés à cet appel, si la situation est difficile à comprendre dès le départ; mais ils ne répondent parfois pas à ces appels de service s'ils n'ont pas de renfort.

Ce sont des discussions qui ont lieu en consultation et qui nous permettent de perfectionner nos pratiques.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le commissaire, vous avez mentionné d'autres documents législatifs, d'autres droits et d'autres exceptions. Nous nous efforçons de terminer cette étude aussi rapidement que possible, alors nous vous demandons respectueusement d'accepter d'envoyer cela à notre greffier d'ici à la fin de la journée pour que nous puissions les consulter, s'il vous plaît.

M. Paulson : Je ne comprends pas, madame la sénatrice.

La sénatrice Jaffer : Vous avez parlé d'exemptions prévues dans d'autres documents législatifs et d'autres droits en répondant aux questions du sénateur Kenny sur d'autres exemptions.

M. Paulson : Celles des autres syndicats?

La sénatrice Jaffer : C'est cela.

M. Paulson : Elles découlent du même article de la LRTFP.

Senator Jaffer: May we have a look at that, please? Could you send them to us?

Mr. Paulson: I think we settled on 238.

Senator Jaffer: Yes. Thank you.

Senator White: I'm going to go back to the excluded items. As you said yourself, commissioner, management rights are inherent. In fact, I looked at a number of different agreements, and I remember looking at the ones in Ottawa where management rights at times would actually be referred to specifically in certain negotiated parts, an agreement that I wasn't party to, in fact.

The challenge we have is that this doesn't just exclude the members from discussing this with you; it actually excludes the representation from discussing it with the other employer, Treasury Board.

So even if I believed that you would take these seriously in every single case and you would form committees, at the end of the day, Treasury Board, who holds the purse strings, could say, "We're not going to have a discussion around law enforcement techniques, even if it means we need two-man patrols in Surrey after 11 p.m." or whatever it happens to be. I don't trust them, actually.

My perspective is that the membership should be allowed to negotiate each of these, first of all because I think it meets the decision of the Supreme Court of Canada around fulsome, fair negotiation, but more importantly, because I'm going through a list of police services that do this, and they're quoting some model. I didn't even know that the Ottawa Police Services Board — and we'll be asking someone about that soon — negotiates those on my behalf. I'm thankful for that, because I'm not sure I would have had the resources I needed as chief if it was left in my hands because I was limited financially.

My perspective is that I would be comfortable with a management rights clause in here because I do believe you need the ability to manage an organization in the day-to-day operations. In fact, in each collective agreement I looked at, I think I found that at least once. I think that is important. But I don't trust anyone enough to give them the exclusions because —

The Chair: Question, senator?

Senator White: My question is, don't you agree?

Mr. Paulson: First, you mentioned, senator, that the act or the amendments prevent bargaining agents from talking to me. It doesn't. It compels me to talk to them in this joint committee. I mentioned harassment and whistle-blowing in the general committees and the committees that we would constitute.

La sénatrice Jaffer : Pourrions-nous y jeter un coup d'œil, s'il vous plaît? Pourriez-vous nous l'envoyer?

M. Paulson : Je crois que nous avons convenu qu'il s'agit de l'article 238.

La sénatrice Jaffer : Oui. Merci.

Le sénateur White : Je vais revenir sur les éléments exclus. Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le commissaire, les droits de la direction sont fondamentaux. En fait, j'ai consulté plusieurs conventions collectives différentes, et je me souviens d'avoir lu celles d'Ottawa, et dans certaines sections négociées, on mentionne très précisément les droits de la direction. Il s'agissait en fait d'une convention que je n'avais pas négociée.

Le problème qui nous préoccupe est le fait que cela n'empêche pas seulement les membres d'en discuter avec vous; cela empêche leurs représentants d'en discuter avec l'autre employeur, le Conseil du Trésor.

Alors même si je croyais que vous prenez cela très au sérieux dans chacun des cas et que vous créez des comités, en fin de compte, le Conseil du Trésor, qui tient les cordons de la bourse, pourrait dire : « Nous n'allons pas discuter des techniques de maintien de la loi, même si vous avez besoin de jumeler les agents en patrouille à Surrey après 23 heures », ou autre. En fait, je ne leur fais pas confiance.

Selon moi, les membres devraient avoir le droit de négocier chacune de ces questions d'abord, à mon avis, par respect de la décision de la Cour suprême du Canada qui exige que l'on tienne des négociations complètes et équitables, mais surtout parce que je parcours une liste de services policiers qui font cela, et ils mentionnent un modèle. Je ne savais même pas que la Commission des services policiers d'Ottawa — et nous allons poser une question à quelqu'un à ce propos tout à l'heure — négociait ces éléments en mon nom. J'en suis bien heureux, parce que je ne suis pas sûr qu'en ma qualité de chef, j'aurais disposé des ressources nécessaires étant donné que mes fonds étaient limités.

Personnellement, j'aimerais voir une clause sur les droits de la direction dans ce projet de loi, parce que je sais qu'il faut cette capacité pour gérer les opérations quotidiennes de tout un organisme. En fait, je crois en avoir trouvé au moins une dans toutes les conventions collectives que j'ai consultées. Selon moi, c'est une chose importante. Mais je ne fais pas assez confiance à quiconque pour confier ces exclusions parce que...

Le président : Vous avez une question, cher collègue?

Le sénateur White : Voici ma question : êtes-vous d'accord avec moi?

M. Paulson : D'abord, vous avez dit, monsieur le sénateur, que la loi ou les amendements empêchent les agents négociateurs de me parler. C'est faux. Ils m'obligent à leur parler dans ce comité mixte. J'ai mentionné les questions de harcèlement et de dénonciation en parlant à des comités généraux et dans les comités que nous avons créés.

If you look at a recent national disaster in Canada like the wildfires in Alberta, we were able to very quickly and decisively move from a multi-jurisdictional sort of setting where we have provincial contracts in Newfoundland, Saskatchewan and British Columbia, and we're able to move those people to support the wildfires in Alberta. That was instrumental. You can't envision and foresee all of these kinds of things, except generally, and then rely on the management rights of the force to execute in the public interest.

Now, there were some points brought up and some of those aspects as to how we deployed people, which were illustrative of the receptiveness of the organization to the engagement and the people that we're moving. So I don't agree with you, senator, with respect.

Senator White: My second question, chair, is on the same issue.

The Chair: Can you be brief?

Senator White: Yes. Thank you, commissioner, for that. But let's actually go to the Mayerthorpe situation as a perfect example, where we have a system that represented the members and we had a management review of the situation. Today, 11 years later, we still haven't followed all the recommendations from that, and I know the membership tried to negotiate. That was without exclusions. It was about law enforcement and equipment.

So I guess I am concerned that we would exclude something that wasn't actually excluded; it was negotiated. I'm sure the SRRs brought it up regularly, and we still didn't end up getting there.

It's because they didn't have that power with Treasury Board. They didn't have the ability. We may not always be happy with them having the ability to negotiate those things; some days it might be expensive. That's life. This is an expensive job when we have people out there running toward danger and we're running away.

My perspective is that you as the leader of the organization should say, "I don't want these excluded because I want someone to put pressure on Treasury Board to do the right thing when sometimes I can't do that."

Mr. Paulson: I don't know specifically what you're referring to in Mayerthorpe.

Senator White: The C8s, carbines.

Mr. Paulson: It wasn't until 2011 when the C8s or the carbines were encouraged by the ultimate review of Mayerthorpe. The better illustration is the hard body armour that was purchased almost immediately. Whether it made its way out into the whole force is a question. It wasn't a question of resources. It was a question of procurement. It was a question of getting the right equipment.

Par exemple, lors d'une catastrophe nationale récente comme celle des feux de forêt en Alberta, nous avons réussi, dans un contexte à plusieurs instances dans lequel nous avons des contrats avec les provinces de Terre-Neuve, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, à très rapidement et activement transférer ces gens pour qu'ils aident à lutter contre les incendies en Alberta. C'était crucial. On ne peut pas imaginer et prévoir ce type de situation, sauf d'une manière générale, et ensuite compter sur les droits de la direction pour agir dans l'intérêt public.

Toutefois, certains ont souligné certaines choses sur la façon dont nous avons déployé les gens qui illustraient l'acceptation et la réceptivité de notre organisme envers l'engagement des gens que nous avons transférés. Alors malgré tout le respect que je vous dois, monsieur le sénateur, je ne suis pas d'accord avec vous.

Le sénateur White : Ma deuxième question, monsieur le président, porte sur le même sujet.

Le président : Pouvez-vous la poser brièvement?

Le sénateur White : Oui. Merci pour cette réponse, monsieur le commissaire. Maintenant, passons à la situation de Mayerthorpe, qui est un parfait exemple. Dans ce cas, le système représentait les membres, et la direction examinait la situation. Aujourd'hui, 11 ans plus tard, nous n'avons pas encore suivi toutes les recommandations qui en ont découlé, et je sais que les membres ont essayé de négocier. Il n'y avait pas d'exclusions. Il s'agissait de maintien de l'ordre et d'équipement.

Alors je crois que je m'inquiète du fait que l'on exclue des éléments qui n'étaient pas vraiment exclus; ils ont été négociés. Je suis sûr que les RRF ont continuellement soulevé ces questions, et nous n'avons toujours pas réussi à les régler.

C'est qu'ils n'avaient pas cette autorité auprès du Conseil du Trésor. Ils n'avaient pas cette capacité. Nous ne voulons pas toujours qu'ils négocient ces choses, qui risquent de s'avérer très dispendieuses à l'avenir. C'est la vie. La vie est chère quand vous avez des gens qui se précipitent dans des situations dangereuses et que nous courons dans l'autre direction pour les fuir.

Selon moi, vous devriez dire, à titre de chef de cet organisme, que vous ne voulez pas qu'on exclue ces éléments parce que vous voulez que quelqu'un fasse pression auprès du Conseil du Trésor pour qu'il agisse comme il convient de le faire alors que vous n'êtes pas en mesure de le faire.

M. Paulson : Je ne sais pas exactement ce dont vous parlez dans le cas de Mayerthorpe.

Le sénateur White : Les carabines C8.

M. Paulson : Le dernier examen de Mayerthorpe n'a favorisé l'usage des C8, ou des carabines, qu'en 2011. La meilleure illustration est l'achat presque immédiat du gilet pare-balles rigide. Je ne sais pas s'il a fait son chemin dans toute la GRC. Ce n'était pas un problème de ressources, mais d'approvisionnement. Il fallait trouver le bon équipement.

The carbine discussion extends now into Moncton, but there are a number of factors and considerations that have to be factored into the decisions about what kind of artillery the police will use, and whether or not that's best left to an arbitrator at bargaining table is a question. As long as decisions are being made on the back of evidence, on the back of the objective of the police, which is to keep Canadians safe, keep our members safe, then we have a system that can address those concerns.

Senator White: My concern is that actually there will be nobody making the decision and it won't be discussed because it's actually going to be excluded from discussion. No arbitrator will discuss it. In fact, it won't be negotiated. It won't show up on anybody's table because it is actually excluded from those discussions. That's my concern. How do we square that circle?

Mr. Paulson: It doesn't mean it doesn't get heard, senator. The issue of carbine deployments, the issue of equipment and the issue of bulletproof glass in police cars have come up; the issue of Kevlar helmets in Florida has come up, and now questions are being raised about whether we should have Kevlar helmets in every car. These are all important, complex decisions that have to be weighed against various factors, as I described earlier, which ultimately gets to a better place.

Senator Kenny: Commissioner, I was concerned about your answer relating to transfers. I think the committee as a whole is aware of the importance for you to be able to move people around in the event of some unusual event or an emergency. Would your concern for transfers be mitigated if transfers were taken out and some form of declaring an emergency would provide you with the authority to move anyone where they had to be moved to? That's an easy one, I think, for people to understand. If a fire is ruining a whole city, we need some people there to help out; or there's a shift that's come up because we have problems with terrorists and this is an urgent matter.

Mr. Paulson: I think at the heart of what I was explaining in my opening comments is that you need to protect that authority.

Senator Kenny: My point, sir, was you retain that authority upon announcing that it's an emergency or having the Minister of Public Safety say he or she agrees that is an emergency and so then move people wherever you feel like.

Mr. Paulson: What's so sinister about having someone in charge of something?

Senator Kenny: It depends on whether people feel there is likelihood of abuses.

Mr. Paulson: Exactly.

Senator Kenny: The presumption, I think, is that the force goes about it in a pretty humane way. They consult people about transfers; they take into account family concerns and issues like that. Having said that, from time to time, things might go wrong.

Cette discussion sur les carabines s'est étendue jusqu'à Moncton, mais pour décider du type d'artillerie que la police utilisera, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Je ne sais pas s'il serait bon d'en référer à un arbitre à la table de négociation. Tant que la prise de décisions repose sur des données probantes et tient compte des objectifs du maintien de l'ordre, qui visent la sécurité des Canadiens, nous aurons un système bien conçu pour résoudre ces préoccupations.

Le sénateur White : Ce qui m'inquiète, c'est qu'en fait nous n'aurons personne pour prendre cette décision et qu'on n'en discutera pas parce que cette question aura été exclue des discussions. Aucun arbitre ne voudra en discuter. En fait, il n'y aura pas de négociations sur cette question. On ne la présentera à aucune table, parce qu'elle est exclue de ces discussions. C'est là ce qui m'inquiète. Comment résoudre ce problème?

M. Paulson : Cela ne veut pas dire que nous ne l'entendons pas, monsieur le sénateur. Nous avons discuté des questions du déploiement des carabines, de l'équipement et de l'installation de vitres pare-balles aux voitures de police. Nous avons discuté de la question des casques Kevlar en Floride, et maintenant nous nous demandons s'il faudrait munir chaque voiture de casques Kevlar. Ce sont des décisions importantes et complexes pour lesquelles nous devons pondérer plusieurs facteurs, comme je vous l'ai dit plus tôt, pour ultimement améliorer la situation.

Le sénateur Kenny : Monsieur le commissaire, votre réponse au sujet des transferts me préoccupe. Je crois que tous les membres du comité savent à quel point il est important que vous puissiez transférer des gens en cas d'événement inhabituel ou de situation d'urgence. Est-ce que vos préoccupations au sujet des transferts s'atténueraient si l'on éliminait les transferts et qu'une forme quelconque d'annonce des situations d'urgence vous conférerait le pouvoir de transférer n'importe qui là où vous en avez besoin? Je pense que les gens n'auraient pas de peine à comprendre cela. Lorsqu'un incendie menace de détruire une ville entière, il faut des gens qui aident; ou si vous avez besoin de créer une équipe pour régler de toute urgence des problèmes causés par des terroristes.

M. Paulson : Dans mon allocution, je vous expliquais principalement l'importance de protéger ce pouvoir.

Le sénateur Kenny : Je disais, monsieur, que vous conserveriez ce pouvoir en annonçant qu'il y a une urgence, ou si le ou la ministre de la Sécurité publique confirme qu'il y a vraiment urgence et que vous pouvez transférer les gens où vous voulez.

M. Paulson : Pourquoi vous semble-t-il si néfaste de confier une responsabilité à quelqu'un?

Le sénateur Kenny : Cela dépend si les gens pensent qu'il risque d'y avoir des abus de pouvoir.

M. Paulson : Exactement.

Le sénateur Kenny : Je crois que l'on présume que la GRC traite la situation d'une manière très humaine. Elle consulte les gens avant de les transférer, elle tient compte des problèmes familiaux et autres. Mais il peut arriver de temps en temps que les choses aillent mal.

Mr. Paulson: Indeed, and the mechanisms and the processes and systems that we've developed to, first, allow people to raise the fact that something has gone wrong and, second, explore and understand whether something went wrong and if it did, how we fix it and how we redress it are all established and transparent and available for everyone to see.

I just don't get it, senator.

Senator Kenny: It's the difference between you saying that things are going to be fine and you'll take care of them and there being legislation in place that says, "Whether or not Mr. Paulson is there, no matter who is there, they are obliged to take care of it in a certain way." That's the difference.

Mr. Paulson: No. That legislation exists in manifold ways already.

Senator Kenny: We're hearing about other legislation. We're not seeing what's in here, and we're seeing here a piece of legislation that appears to take things away.

[Translation]

Senator Carignan: I have a number of follow-up questions, but I know we are short on time.

The Sûreté du Québec has the same kind of collective agreement and provides for transfers in emergencies. Remember the Oka crisis, when the town of Saint-Eustache was overrun with Sûreté du Québec officers; they had filled up nearly all the restaurants. I can tell you that we transferred people and that the collective agreement did not prevent us from responding to this emergency.

You said there are standards on various matters, for equipment, for instance. If there are standards, would you say they are fair and effective?

Mr. Paulson: Which standards?

Senator Carignan: Do you think the current standards are fair for RCMP officers?

Mr. Paulson: Yes, but our officers face different threats every week.

Senator Carignan: So you think these standards are fair for RCMP officers and for you.

Mr. Paulson: Yes.

Senator Carignan: Do you see a problem including them in the collective agreement?

Mr. Paulson: Yes.

Senator Carignan: Why?

M. Paulson : Exactement, et nous avons établi des mécanismes, des processus et des systèmes qui, tout d'abord, permettent aux gens de signaler que les choses vont mal, et ensuite permettent d'enquêter et de voir si les choses vont vraiment mal et, dans l'affirmative, de résoudre la situation. Notre manière de corriger la situation et de compenser les préjudices est tout à fait établie et transparente, et tout le monde peut l'observer.

Je ne comprends pas du tout ce que vous voulez dire, monsieur le sénateur.

Le sénateur Kenny : Il y a une différence entre le fait que vous affirmiez que tout ira bien et que vous allez vous occuper de la situation, et le fait qu'une loi soit bien établie et, que M. Paulson soit présent ou non, quelle que soit la personne responsable, elle est obligée de résoudre le problème d'une certaine façon. Voilà la différence.

M. Paulson : Non. Cette législation existe déjà sous des formes multiples.

Le sénateur Kenny : Vous nous parlez d'autres mesures législatives. Nous ne voyons pas ce qui se trouve dans ces documents, mais nous voyons ici un projet de loi qui semble retirer bien des choses.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'aurais plusieurs questions complémentaires, mais je comprends que le temps nous manque.

La Sûreté du Québec a le même genre de convention collective et permet le transfert en situation d'urgence. Rappelons-nous la crise d'Oka, durant laquelle la ville de Saint-Eustache était envahie par les agents de la Sûreté du Québec, qui avaient rempli à peu près tous les restaurants. Je peux vous dire que nous avons transféré des gens, et que la convention collective n'a pas empêché de répondre à cette situation d'urgence.

Vous dites que des normes existent dans le cadre des différents sujets, par exemple en ce qui concerne l'équipement. Si des normes existent, les jugez-vous bonnes et équitables?

M. Paulson : Quelles normes?

Le sénateur Carignan : Considérez-vous que les normes actuelles sont équitables pour les agents de la GRC?

M. Paulson : Oui, mais la menace à laquelle font face nos officiers change chaque semaine.

Le sénateur Carignan : Vous considérez donc que ces normes sont équitables, pour les agents de la GRC et pour vous.

M. Paulson : Oui.

Le sénateur Carignan : Voyez-vous un problème à les insérer à la convention collective?

M. Paulson : Oui.

Le sénateur Carignan : Pourquoi?

[English]

Mr. Paulson: Again, it doesn't fall to a bargaining process to establish on evidence equipment requirements for the officer. Quite frankly, there's a whole other legislated regime to deal with those kinds of things. You can see now in discussions already about the carbine that there's quite an elaborate process going on there about charging the RCMP in respect of those things.

[Translation]

Senator Carignan: Okay, I see what you are saying. Suppose that I agree with you, that you will negotiate the collective agreement with the union and indicate that you want this excluded. Then you go to interest arbitration if you can't agree. Based on the arguments you make, the arbitrator can exclude them. Do you agree with me?

[English]

Mr. Paulson: I'm not in agreement with you to go and have those things exposed to the bargaining process and then the grievance and arbitration process. I don't think you end up in a good place given the wide variety of things that need to be bargained and negotiated.

[Translation]

Senator Carignan: You seem to be saying that you agree with the union about allowing collective bargaining, but when we get into the finer points, I see someone who is completely at odds with what he has just said.

Mr. Paulson: No, that's not true.

Senator Carignan: These are all subjects for collective bargaining. Moreover, you can turn to a legislator. So in interest arbitration, if the arbitrator decides that he does not accept your argument, you can always turn to the Minister of Public Safety to seek an amendment to the act. The legislator could then have a special bill passed.

You are fortunate because not everyone can do that. Don't you think the act makes sufficient provision for you to achieve your objective, which is to preserve or protect your management rights? In the event of an emergency, you can then turn to the legislator to have the act amended accordingly.

[English]

Mr. Paulson: No. As I said in my opening comments, it sounds as though when I'm arguing in support of these exclusions in the public interest that I'm excluding the idea that there's going to be

[Traduction]

M. Paulson : Je le répète, il ne relève pas d'un processus de négociation collective de choisir, en examinant des données probantes, l'équipement que les agents devraient porter. Je vous dirai franchement qu'il existe tout un régime législatif pour trancher ce genre de choses. Vous voyez à l'heure actuelle que dans le cadre des discussions sur la carabine, nous suivons un processus détaillé pour faire payer ce genre de choses à la GRC.

[Français]

Le sénateur Carignan : Parfait, je vous suis. Supposons que je suis d'accord avec vous, que vous allez négocier la convention collective avec le syndicat et lui indiquer que vous voulez que ce soit exclu. Ensuite, vous irez en arbitrage de différends si vous ne vous entendez pas. L'arbitre des différends, selon les arguments que vous allez lui donner, pourra les exclure. Vous êtes d'accord avec moi?

[Traduction]

M. Paulson : Je ne suis pas d'accord que l'on expose ces éléments à un processus de négociation collective, et ensuite à des processus de grief et d'arbitrage. Je ne pense pas que cela convienne, car il y a énormément de choses à négocier.

[Français]

Le sénateur Carignan : Vous semblez dire que vous êtes d'accord avec le syndicat sur le fait de permettre la négociation de conventions collectives, mais lorsqu'on entre dans le détail, on voit un homme qui se situe complètement à l'inverse de ce qu'il vient de dire.

M. Paulson : Non, ce n'est pas vrai.

Le sénateur Carignan : Ce sont tous des éléments de négociation de conventions collectives. De plus, vous avez l'occasion de vous reporter à un législateur. Ainsi, dans le cadre d'un arbitrage de différends, si l'arbitre arrive à la conclusion qu'il ne retient pas votre argument, vous pourrez toujours vous tourner vers le ministre de la Sécurité publique pour lui demander de faire modifier la loi. À ce moment-là, le législateur pourra faire adopter une loi spéciale.

Vous avez de la chance, car ce n'est pas le cas de tout le monde. Ne trouvez-vous pas qu'il y a suffisamment d'éléments dans la loi pour vous permettre d'atteindre votre objectif, qui est de conserver ou de protéger votre droit de gérance? Ainsi, en cas d'urgence, vous pouvez vous tourner vers le législateur pour qu'il ajuste la loi en conséquence.

[Traduction]

M. Paulson : Non. Comme je l'ai dit dans mon allocution, il semble que quand je défends ces exclusions dans l'intérêt public, j'exclus toute possibilité de négocier. Il me semble que dans le

any negotiation or bargaining at all. It seems to me that in terms of the scope of bargaining, one looks at the service or the profession that you are examining and you make a decision around what that scope ought to be.

Now, this is not for me, but I'm told that when the scope of bargaining is decreased for arguments like the ones that I've shared with you today, there are other elements of the collective agreement that might reflect that narrowing of scope. In other words, you may recognize, okay, we can't bargain transfers given that that is a unique challenge for the RCMP to staff internationally and nationally. We get it, but we want to get some more compensation for that, or we want to get something else for that.

Now, heaven forbid I be giving tips to people on how to go about negotiating, but I understand that that is how it works. It seems to me that Minister Goodale and Minister Brison recommended in that letter that you examine whether or not what I said today carries any water. If it doesn't, then it doesn't, but that is certainly how these things are dealt with.

You can't have a collective agreement that will expose every authority and every aspect of managing the force to arbitration.

And one other thing, senator: Why does that not apply to the military? Why do we not have a collective agreement for the military?

Senator Campbell: My first answer is it's because they're military and we aren't military.

Let me give a question. If a member by way of their union can't be involved in issues involving firepower or hard armour, who makes the decision? How tough is it, for instance, to put a carbine in every car? How tough is that? Is it money? Is that the problem? Is it that this isn't the weapon we should be using? If the members can't tell you, who is telling you, someone sitting behind a desk that doesn't get shot at, doesn't step out of a car and wonders what the hell is in the bush? Who makes that decision?

Mr. Paulson: How about examining, senator, what is the impact of having a carbine in every car, in every setting, in every circumstance? Are we taking —

Senator Campbell: I'll tell you the impact —

Mr. Paulson: Maybe I can finish, please.

The Chair: Senator Campbell, please.

Mr. Paulson: Should we be strapping carbines on when we go into domestics? Should we have carbines on when we do foot patrols?

I went and did an editorial board at the *Vancouver Sun*.

cadre de négociations collectives, on examine toute la portée des négociations, on examine le service ou la profession afin de déterminer la portée des négociations.

Maintenant, cela ne me concerne pas, mais on m'a dit que lorsque des arguments comme ceux que je vous ai présentés aujourd'hui réduisent la portée de négociations collectives, d'autres éléments de la convention collective peuvent traiter des éléments qui réduisent cette portée. Autrement dit, vous reconnaissez, d'accord, que nous ne pouvons pas négocier les transferts puisque la répartition des ressources de la GRC au pays et à l'étranger est assez particulière. Nous comprenons cela, mais nous voulons que vous nous offriez autre chose pour compenser cela.

Bon, je ne vais surtout pas conseiller les gens sur l'art de la négociation, mais je sais que c'est ainsi que vont les choses. Il me semble que dans leurs lettres, les ministres Goodale et Brison vous recommandent d'examiner si ce dont j'ai parlé aujourd'hui tient debout. Si ce n'est pas logique, alors ce ne l'est pas, mais c'est la façon dont on traite ce genre de choses.

Une convention collective ne peut pas exposer tous les droits et tous les aspects de la direction à un arbitrage.

Et j'ai une question pour vous, monsieur le sénateur : pourquoi cela ne s'applique-t-il pas aux Forces armées? Pourquoi les Forces armées n'ont-elles pas de convention collective?

Le sénateur Campbell : Ma réponse immédiate est qu'il s'agit d'une institution militaire et que la nôtre ne l'est pas.

Permettez-moi de vous demander une chose. Si un membre ne peut pas participer, par l'intermédiaire de son syndicat, aux décisions qui concernent ses armes ou son gilet pare-balles rigide, qui prendra ces décisions? Est-il si difficile, par exemple, de placer une carabine dans chaque voiture? Est-ce si difficile que cela? Est-ce une question d'argent? C'est là que vous voyez un problème? Ou est-ce le fait qu'on ne devrait pas utiliser ce genre d'arme? Si vos membres ne peuvent pas vous le dire, qui vous le dira? Une personne assise à un bureau qui ne risque pas de se faire tirer dessus, qui n'a pas à se demander, en sortant de son auto, qui se cache derrière le buisson? Qui prend cette décision?

M. Paulson : Pourquoi ne pas examiner, monsieur le sénateur, les répercussions qu'aurait la présence d'une carabine dans chaque voiture, dans chaque contexte, dans toutes les circonstances? Tenons-nous compte...

Le sénateur Campbell : Je vais vous dire quelles en seraient les répercussions...

M. Paulson : Je pourrais peut-être finir ma phrase, si vous voulez bien?

Le président : Sénateur Campbell, s'il vous plaît.

M. Paulson : Devrions-nous porter des carbines pour répondre à un appel de violence familiale? Devrions-nous porter une carabine quand nous patrouillons à pied?

J'ai parlé à un comité de rédaction du journal *Vancouver Sun*.

Senator Campbell: That's unfortunate.

Mr. Paulson: It was, very; and it wasn't about the carbine, but it was about, "Commissioner, we have some very serious concerns about the militarization of your police." And they compared that to some of the things that we're seeing in the United States. If these things, in a Darwinian fashion, just roll out, then you have no ability to manage and understand when, where and under what circumstances, how many and so on.

The Chair: Senator Campbell, be very brief.

Senator Campbell: I'll be brief. Your argument is ludicrous. There is no way that members are going to be climbing out of a car carrying a carbine — we're not militarizing. We're trying to keep people safe. If you need the carbine, it's in your car.

Senator Day: Commissioner, I am looking at the Public Service Labour Relations Act and, under Division 2, sections 6 and 7 are that the rights of Treasury Board are preserved and the rights of the employer are preserved. Those two sections, 6 and 7, as I understand it, are the primary basis upon which these exclusions to the bill that we're dealing with have been established. It keeps referring back to section 6 or 7 and the Financial Administration Act, which comes out of the Treasury Board.

I want to refer you to Division 3 and section 8, page 7. Division 3, consultation committees and co-development:

Each deputy head —

you would be the deputy head for the RCMP

— must, in consultation with the bargaining agents representing employees . . . establish a consultation committee consisting of representatives of the deputy head [of management] and the bargaining agents.

This is the section you were talking about?

Mr. Paulson: That's one of the sections.

Senator Day: One of the sections. This is the consultation committees you were talking about.

Mr. Paulson: Yes, that's right.

Senator Day: It goes on to add for the exchange of information, including harassment in the workplace, and whistle-blowing. I just wanted to help you there. We were saying please get that to us. It's here, and it's just in the next section. So there you have it.

Mr. Paulson: I agree.

Senator Day: What I would like to know is with respect to these eight exclusions from the collective agreement, how many of those are there and how many have been enunciated for financial reasons — you just can't afford to go ahead with the cost or the potential costs?

Le sénateur Campbell : C'est bien malheureux.

M. Paulson : Oui, c'était bien, bien malheureux. Ils ne m'ont pas demandé de parler de la carabine, mais de la militarisation croissante de la police. Ils comparaient notre situation à certains événements survenus aux États-Unis. Si ces choses évoluent à la manière de Darwin, vous perdez votre capacité de gérer, de comprendre quand et dans quelles circonstances, combien, et cetera.

Le président : Sénateur Campbell, une question très brève.

Le sénateur Campbell : Une question très brève. Ce que vous dites est absurde. Les membres ne vont pas sortir de leurs voitures armés d'une carabine. Nous ne nous transformons pas en une institution militaire. Nous nous efforçons de garantir la sécurité des gens. Si vous avez besoin d'une carabine, elle se trouve dans votre voiture.

Le sénateur Day : Monsieur le commissaire, je regarde la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, et à la Section 2, articles 6 et 7 se trouvent les droits que le Conseil du Trésor conserve et les droits que l'employeur conserve. Si j'ai bien compris, ces deux articles, 6 et 7, sont à la base des exclusions mentionnées dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Le projet de loi renvoie constamment aux articles 6 et 7 et à la Loi sur la gestion des finances publiques, qui nous vient du Conseil du Trésor.

Passons maintenant à la Section 3, article 8, à la page 7. Section 3, Comité consultatif et amélioration conjointe du milieu de travail :

Chaque administrateur général...

Vous seriez l'administrateur général de la GRC,

... établi, en collaboration avec les agents négociateurs représentant des fonctionnaires [...] un comité consultatif composé de ses représentants [de l'administrateur] et de représentants des agents négociateurs.

Est-ce là l'article dont vous parliez?

M. Paulson : C'est l'un de ces articles.

Le sénateur Day : L'un des articles. Ce sont les comités consultatifs dont vous parliez.

M. Paulson : Oui, c'est cela.

Le sénateur Day : On y parle ensuite d'échange d'information, entre autres choses sur le harcèlement en milieu de travail et sur la dénonciation. Je voulais juste vous aider un peu. Nous vous demandions de nous le remettre. Le voici, et il se trouve juste celui que nous étudions. Alors nous l'avons.

M. Paulson : C'est cela.

Le sénateur Day : Je voudrais savoir, de ces huit exclusions de la convention collective, combien sont mentionnées ici, et combien ont été établies pour des raisons financières, parce que vous ne pouvez pas approuver un coût ou des coûts éventuels?

Mr. Paulson: None of them.

Senator Day: None?

Mr. Paulson: No.

Senator Day: So all of these are based on management's interpretation of the Public Service Labour Relations Act?

Mr. Paulson: And the management rights with — yes, that's right.

Senator Day: I read that under Division 2, the management rights of the employer are preserved.

Mr. Paulson: That's right.

Senator Day: That's management rights. We're told by representatives of the various police forces that have been here who have talked to us that the RCMP members would have preferred stand-alone and not to be treated like public servants.

Mr. Paulson: Right.

Senator Day: Not to be pushed into the Public Service Labour Relations Act and all the other labour relations of the public service, and then certain exclusions start building up to protect them. Why was it? Is it because of the court case that that approach was taken of putting the RCMP members into the public service labour relations scheme as opposed to having a stand-alone piece of legislation for them?

Mr. Paulson: Okay. I can answer that I think in the following fashion: First, I think we all recognize that the operating context of police, not just the RCMP but police in general, is distinct from the duties that would attach. However, there would be people in the public service, such as our colleagues at Corrections and CBSA, who would say, "Hang on a second. We do those things too."

We did explore, and I say "we" very loosely, I understand the government explored the idea of creating a distinct regime under the Royal Canadian Mounted Police Act, but that would require creating a new sort of labour relations board, a new certification scheme and all of the things that the PSLRA has. I think the proposal here in Bill C-7, which seeks to bring in police experienced arbitrators onto the board, and remember, we have a bit of division here in respect of Bill C-42 and how various things are grieved and resolved, which remain within the RCMP Act if Bill C-7 were to go forward, so whether there was any sort of sense in recreating all of these things that exist within the PSLRB.

Senator Day: Am I correct that if a separate scheme had been set up, these exclusions would not necessarily have to be here, that the decision to go by way of exclusions out of collective

M. Paulson : Aucune d'entre elles.

Le sénateur Day : Aucune?

M. Paulson : Non.

Le sénateur Day : Alors toutes ces exclusions découlent de l'interprétation que fait l'employeur de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique?

M. Paulson : Et des droits de la direction avec — oui, c'est cela.

Le sénateur Day : Je vois à la Section 2 que les droits de la direction dont jouit l'employeur lui sont maintenus.

M. Paulson : C'est vrai.

Le sénateur Day : Ce sont les droits de la direction. Des représentants de divers corps policiers sont venus témoigner devant nous et nous ont dit que les membres de la GRC préféreraient être autonomes et ne pas être traités comme des fonctionnaires.

M. Paulson : C'est vrai.

Le sénateur Day : Ils ne veulent pas être poussés sous l'égide de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et de toutes les autres relations de travail de la fonction publique et tout d'un coup, on édifie un mur d'exclusions pour les protéger. Pourquoi cela? Est-ce à cause du recours au Tribunal que l'on a décidé d'insérer les membres de la GRC dans le régime des relations de travail de la fonction publique au lieu d'adopter une loi spécialement pour eux?

M. Paulson : Bon. Je crois que je peux vous répondre de la manière suivante : tout d'abord, nous reconnaissons tous que le contexte opérationnel des corps policiers — pas uniquement de la GRC, mais de la police en général — est différent des tâches que nous accomplissons. Cependant, certains fonctionnaires, comme nos collègues des Services correctionnels et de l'AFSC diraient : « Attendez une minute. Nous exécutons nous aussi ces tâches ».

Nous avons étudié — et je dis « nous » de façon très générale, car je crois que le gouvernement l'a fait aussi — l'idée de créer un régime distinct dans le cadre de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Mais il faudrait pour cela créer une nouvelle commission des relations de travail, un nouveau régime de certification et tout ce que prévoit la LRTFP. Je crois que le projet de loi C-7 propose d'inviter des arbitres qui connaissent le milieu policier à siéger à la commission. N'oublions pas que nous ne nous entendons pas parfaitement sur ce que suggère le projet de loi C-42 au sujet de la manière de traiter les griefs et les problèmes sur différents éléments, qui demeureraient dans la Loi sur la GRC si le projet de loi C-7 était adopté. Alors je ne sais pas s'il serait logique de recréer dans la LRTFP tous ces éléments qui existent déjà.

Le sénateur Day : Est-ce que je me trompe en pensant que si l'on établissait un régime distinct, on n'aurait pas nécessairement besoin d'y ajouter ces exclusions? Que la décision d'établir ces

bargaining and put into a consultative committee approach is a result of fitting this into the Public Service Labour Relations Act?

Mr. Paulson: That's not my understanding, senator. My understanding is that even if it existed within the RCMP Act those exclusions from bargaining would still have been there.

The Chair: Colleagues, there are a couple of questions I'd like to get on the record. One is the question of the Mounted Police Members Legal Fund. Up to this year, I understand there have been automatic deductions from every member's pay packet in order to pay for the Mounted Police Members Legal Fund, and it has been discontinued through your office here in the last number of months.

Can you tell us why and what is going to happen to that fund?

Mr. Paulson: I'd be happy to. Maybe I can start my answer by saying if I can get undertakings by the counsel of record and the executive boards of all the prospective bargaining agents to say that no one would bring an unfair labour practice complaint against us for sustaining the legal fund, I'll throw the switch tomorrow. So I guess that's the best way of answering that.

The Chair: I'm sorry; I'm kind of like the viewers. I just didn't quite understand the answer.

I understand there was a legal fund. It was put in place for the members as a case of last resort. What's happened to it? Why did you do what you did? What is the problem with reinstating it?

Mr. Paulson: The legal fund exists completely independently from the RCMP. There are RCMP officers, former officers and interested people that sit on the board of the RCMP legal fund, quite a noble and sensible approach to supporting officers in costly legal undertakings.

As we approached this situation, where we are seeking to provide a framework for certifying bargaining agents for the RCMP, there are various players involved. Some of the players, as it were, are instrumental in the board. Our sole function in the RCMP was to provide for payroll deductions for this fund.

However, the fund was used to, as I understand, give a loan to one of the prospective bargaining agents. Former key individuals who drove a particular line of pursuit in MBO sit on the board of that fund, sit on the board of a prospective bargaining agent. There is maybe a bargaining agent that doesn't have access to the money at the legal fund. So the argument and the best legal advice I could get was, "Hey, you keep this up, you will get a complaint from those that don't have any access to overseeing or managing the legal fund, who are seeking to certify. They are going to say, 'That's not fair,' so don't do that." That argument seemed to carry some weight. If we could get the other competitive prospective bargaining agents to say, "Yes, absolutely, we will

exclusions de la négociation collective pour les confier à un comité consultatif découle de la tentative d'insérer tout cela dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique?

M. Paulson : Non, monsieur le sénateur, ce n'est pas ainsi que je comprends les choses. Selon moi, même si ce régime existait en vertu de la Loi sur la GRC, ces exclusions de la négociation collective s'y trouveraient aussi.

Le président : Chers collègues, je voudrais poser quelques questions qui devront figurer dans le compte rendu. L'une d'elles a trait au Fonds de recours juridique des membres de la Gendarmerie. Si j'ai bien compris, jusqu'à cette année on retirait automatiquement de la rémunération des membres les versements à effectuer au fonds; mais ces derniers mois, votre bureau a cessé de le faire.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi, et ce qui arrivera à ce fonds?

M. Paulson : Je pourrais commencer par vous dire que si l'avocat du dossier et les conseils exécutifs de tous les futurs agents négociateurs me promettaient que personne ne se plaindra de pratiques déloyales si nous continuons à soutenir ainsi le fonds juridique, je le relancerais dès demain. Je crois que c'est la meilleure réponse que je puisse vous donner.

Le président : Désolé, je suis un peu comme les spectateurs, je n'ai pas vraiment compris votre réponse.

Si j'ai bien compris, vous aviez un fonds juridique, créé pour les membres comme fonds de dernier recours. Que lui est-il arrivé? Pourquoi avez-vous agi comme vous l'avez fait? Qu'est-ce qui vous empêche de le rétablir?

M. Paulson : Ce fonds juridique est entièrement indépendant de la GRC. Certains agents et anciens agents de la GRC et d'autres intervenants siègent au conseil d'administration du fonds juridique de la GRC. C'est une initiative très noble et logique visant à aider les agents qui font face à des poursuites juridiques très coûteuses.

En abordant cette situation et en nous efforçant d'établir un cadre pour les agents négociateurs certifiés de la GRC, nous devons traiter avec divers intervenants. Il est essentiel que certains de ces intervenants siègent au conseil d'administration. La seule fonction qu'assumait la GRC était de déduire du salaire des membres les versements effectués à ce fonds.

Cependant, si j'ai bien compris, on a retiré de ce fonds de l'argent pour le prêter à l'un des futurs agents négociateurs. Certaines personnes importantes qui avaient une position particulière au sujet de l'APMO siègent au conseil d'administration de ce fonds ainsi qu'au conseil d'un futur agent négociateur. Il y a peut-être un agent négociateur qui n'a pas accès à l'argent du fonds. Alors le meilleur conseil juridique que j'aie pu obtenir était que si nous continuons ainsi, nous recevrons une plainte de ceux qui ne peuvent pas participer à la surveillance et à l'administration du fonds juridique et qui essaient d'obtenir la certification; ils se plaindraient du fait que ce que nous faisons n'est pas équitable. Comme ce conseil semblait très

not bring a labour complaint to the board of an unfair labour practice,” then we support you 100 per cent, and we’ll turn it back on.

The Chair: How much money is in this fund?

Mr. Paulson: I don’t know. Lots.

The Chair: Is it millions?

Mr. Paulson: Yes, I think so.

The Chair: So is it just sitting there in abeyance, and no one is doing anything with the funds?

Mr. Paulson: I don’t know. We have no fiduciary oversight of that money whatsoever.

The Chair: Amazing.

I just have one other question before we go. I’m sure I’m like everybody around this table. I have never received so much correspondence on a single issue as I have on this particular issue here, directly affecting a group of individuals within society.

I just wanted to ask you this question, and it’s come up a number of times from the rank and file within the RCMP. It’s the question of a secret ballot and the question of exercising that secret ballot when the time comes. I just wondered: What’s your position in respect to ensuring the secret ballot is going to be utilized for the purposes of certifying?

Mr. Paulson: I think that’s how I understand the law exists now; right? There would be a card system for qualifying to seek a vote, and then it would be a secret ballot in a vote. That seems like a perfectly lawful exercise.

[*Translation*]

Senator Carignan: You told Senator White earlier that the RCMP is not the Ottawa police. Your annual report says, however, that three quarters of your personnel are specifically covered by a contract concluded with a province or municipality. You have at least 5,000 officers serving at the municipal level. So a good part of your operations are perfectly in keeping with the services provided by municipal police.

Mr. Paulson: Yes.

Senator Carignan: What is the essential difference between your police force — other than it provides services from coast to coast — and provincial forces that have to cover a large territory? What are the specific characteristics of the RCMP that would justify different treatment from that of the Ontario Provincial Police or the Sûreté du Québec? What is different or distinctive?

prudent, nous avons cessé de soutenir le fonds. Si les autres agents négociateurs éventuels nous promettaient de ne pas déposer de plaintes au conseil pour pratiques de travail déloyales, alors nous vous appuierions entièrement et nous rétablirions le fonds.

Le président : Combien d’argent y a-t-il dans ce fonds?

M. Paulson : Je ne sais pas; une somme importante.

Le président : Des millions?

M. Paulson : Oui, je crois.

Le président : Alors il reste là en suspens, et personne n’utilise ce fonds?

M. Paulson : Je ne sais pas. Nous n’avons aucune responsabilité fiduciaire sur cet argent.

Le président : Incroyable.

J’aurais une autre petite question avant de partir. Je suis persuadé qu’il m’arrive la même chose qu’à mes collègues ici présents, et c’est que je n’ai jamais reçu autant de correspondance sur une seule question touchant directement un groupe de personnes.

Je voulais simplement vous poser une question qui a été soulevée à maintes reprises par les membres du rang et des civils de la GRC. Elle se rapporte au scrutin secret et à la possibilité d’exercer le droit au scrutin secret le moment venu. Je me demande si vous comptez garantir un scrutin secret aux fins de l’accréditation?

M. Paulson : Il me semble que c’est ainsi que le veut la loi, n’est-ce pas? Il y aurait un système de cartes confirmant que la personne a le droit de voter et ensuite, le scrutin sera secret. La démarche me semble parfaitement légale.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Vous avez dit tantôt au sénateur White que la GRC n’est pas la police d’Ottawa. Cependant, en consultant votre rapport annuel, j’ai constaté que les trois quarts de vos effectifs sont directement liés à un contrat conclu avec une province ou une municipalité. Vous disposez d’au moins 5 000 policiers qui exercent leurs fonctions à l’échelle municipale. Ainsi, une bonne partie de vos opérations sont tout à fait conformes aux services offerts par la police municipale.

M. Paulson : Oui.

Le sénateur Carignan : Quelle est la différence fondamentale entre votre corps policier — outre le fait qu’il exerce ses fonctions d’un océan à l’autre — et les forces de l’ordre à l’échelle provinciale qui doivent couvrir de vastes territoires? Quelles sont les particularités de la GRC qui justifieraient un traitement différent de celui de la Police provinciale de l’Ontario et de la Sûreté du Québec? Quels éléments sont différents ou distinctifs?

[English]

Mr. Paulson: You're right. In a single municipal context, it's the same as a police force. In fact, we partner with numerous municipal police forces to do things of joint interest. It's not so much the colour of the uniform; it's the scope the scale and the range of activities that we discharge, from, as I said in my opening comments, anti-graffiti campaigns to international counterterrorism. It's the scope, the scale and the wide variety. One of the things I have always said about the RCMP that makes it the jewel that it is, is the ability to do municipal, provincial, federal and international. It is the envy of a lot of countries who have multi-jurisdictional settings.

[Translation]

Senator Carignan: If you send an officer from St. John's to Yellowknife, or from Ottawa to Afghanistan, don't you think it would be reasonable to initiate negotiations on the transfer conditions?

Mr. Paulson: That's exactly what I have been saying from the outset. The discussions will pertain to transfer conditions and not to the decision to move the person. That's the difference. We will work closely and consult, as we have always done. The decision to transfer an officer, though, regardless of the location, is a management right.

[English]

Senator Beyak: Thank you very much for coming, Commissioner Paulson. My question was from the members. It was two-part, but you did answer it in your forthright presentation. It was around appraisals and probations. I hope they'll have a chance to go online and watch the committee hearings and hear your answers.

My second comment was on sexual harassment. I applaud what you're doing, and I hope you will discern between the alleged and the true sexual harassment. There are a few bad apples in every organization in Canada, whether it's the Senate, the police, the military and so forth, and they should not be allowed to besmirch the whole organization, so if you will keep the balance I would appreciate it.

Mr. Paulson: Thank you, senator. I will.

The Chair: I want to thank you very much for your attendance. I know it's been a long hour and a half for you. But I think it has been well worth it for all the members here. I want to say to the membership of the RCMP and the civilians that work for the RCMP that we're doing our due diligence in reviewing this bill to ensure that it does what we all wanted it to do, so thank you very much.

[Traduction]

M. Paulson : Vous avez raison. Dans un contexte municipal, c'est la même chose qu'un corps de police. En fait, nous travaillons en partenariat avec de nombreux corps policiers municipaux pour des activités d'intérêt mutuel. Ce n'est pas la couleur de l'uniforme qui compte; c'est la portée et l'envergure de nos activités, comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, qu'il s'agisse d'une campagne anti-graffiti ou de la lutte contre le terrorisme international. C'est la portée, l'envergure et l'immense variété de nos activités. J'ai toujours dit que si la GRC est la perle qu'elle est, c'est grâce à sa capacité de travailler à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale. Elle fait l'envie de nombreux pays qui ont différentes autorités gouvernementales.

[Français]

Le sénateur Carignan : Si vous envoyez un agent de St. John's à Yellowknife, ou un agent d'Ottawa en Afghanistan, ne croyez-vous pas qu'il serait raisonnable d'engager des négociations sur les conditions de transfert?

M. Paulson : C'est justement ce que je dis depuis le début. Les discussions porteront sur les conditions de transfert et non sur la décision liée au détachement. Voilà la différence. Nous collaborerons étroitement et nous mènerons des consultations, comme nous l'avons toujours fait. Par contre, la décision de transférer un agent, peu importe l'endroit, relève de la direction.

[Traduction]

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup de votre présence, monsieur Paulson. Ma question provenait des membres. Elle comportait deux parties, mais vous y avez répondu en toute franchise dans votre exposé. Il s'agissait des évaluations et des périodes de probation. J'espère qu'ils auront l'occasion de suivre les travaux du comité et d'entendre vos réponses en ligne.

Mon deuxième commentaire se rapportait au harcèlement sexuel. J'applaudis ce que vous faites et j'espère que vous saurez faire la distinction entre le harcèlement sexuel réel et celui qui n'est que présumé. Il y a des moutons noirs dans tous les organismes du Canada, qu'il s'agisse du Sénat, de l'Armée ou autre et il ne faut pas leur permettre de ternir la réputation de l'organisme tout entier. Je vous serais donc reconnaissante de savoir garder l'équilibre.

M. Paulson : Merci, madame la sénatrice. Je le ferai.

Le président : Je vous remercie infiniment d'être venu. Je sais que cette heure et demie a dû vous paraître très longue, mais je crois que cela en a valu la peine pour nous tous. Je tiens à dire aux membres du rang et civils de la GRC que nous faisons notre devoir sans négliger d'efforts en étudiant ce projet de loi pour garantir qu'il aura les effets que nous désirons tous. Merci beaucoup.

Welcome back to the Senate Standing Committee on National Security and Defence as we consider Bill C-7, an Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

Coming to us as a witness for the second time on this study, we have Mr. A. Edward Aust, labour lawyer and the author of the 2012 report entitled *The Challenge and the Royal Canadian Mounted Police, Report of the Independent Inquiry into the Mandate, the Structure and the Operations of the Royal Canadian Mounted Police Pay Council*.

Mr. Aust, members will have some follow-up questions to pose to you related to the legislation before us. We have 45 minutes for this panel.

Do you have an opening statement?

A. Edward Aust, Senior Strategic Advisor, Aust Legal and Former Senior Advisor to Executive Committee of RCMP, as an individual: Yes, sir, I do.

The Chair: Please proceed.

Mr. Aust: Honourable senators, I would ask your permission to preface my remarks and comments with a few preliminaries.

First of all, I think it is important to clarify how my presence came about when I appeared on June 6 before this committee. Two or three days before the committee hearing commenced, the Co-Chair of the National Police Federation, Mr. Brian Sauvé, called me, and he asked if I would replace a person who was no longer going to be able to be present.

Mr. Sauvé did not ask me to represent his views or the views of any association or any other organization; rather, he thought it was important for this committee to see some of the findings of my report that I did in 2012. He felt that it would add to your understanding of the present situation.

During my involvement with the RCMP, I held many hats. As a practising lawyer for 40 years, ending in April of this year — I am now an *avocat à la retraite* — I wrote the first and second report of how the RCMP Pay Council should be structured, organized and run in 1993 and in 1996. I was then a senior partner and member of the executive committee of the Montreal office of Stikeman Elliot.

Unfortunately, in my first report, I recommended the participation of the Treasury Board. They decided they were not willing to do so, so I rewrote the report in 1995, not including the participation of the Treasury Board.

Nous reprenons la séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense pour l'étude du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures.

Pour la deuxième fois dans le cadre de cette étude, nous accueillons comme témoin M. A. Edward Aust, avocat spécialisé en droit du travail et auteur du rapport de 2012 intitulé *The Challenge and the Royal Canadian Mounted Police, Report of the Independent Inquiry into the Mandate, the Structure and the Operations of the Royal Canadian Mounted Police Pay Council*.

Monsieur Aust, les membres du comité auront quelques questions à vous poser sur le projet de loi à l'étude. Nous disposons de 45 minutes pour cette série d'interventions.

Avez-vous une déclaration liminaire?

A. Edward Aust, conseiller stratégique principal, Aust Legal et ancien conseiller principal du Comité exécutif de la GRC, à titre personnel : Oui, monsieur, j'en ai une.

Le président : Vous avez donc la parole.

M. Aust : Mesdames et messieurs, je vous demande la permission de faire quelques remarques liminaires avant de passer à mon exposé.

Pour commencer, je crois qu'il importe de préciser comment j'en suis venu à comparaître lors de la séance du comité le 6 juin. Deux ou trois jours avant le début de l'audience, j'ai reçu un coup de fil de M. Brian Sauvé, coprésident de la Fédération de la Police Nationale, me demandant si je voulais bien remplacer quelqu'un qui n'allait pas pouvoir comparaître.

M. Sauvé ne m'a pas demandé de représenter ses opinions ni celles d'une association ou autre organisation; il pensait plutôt qu'il était important que le comité prenne connaissance de quelques-unes des constatations du rapport que j'avais rédigé en 2012. Il trouvait que cela vous aiderait à comprendre la situation actuelle.

Au fil de mes relations avec la GRC, j'ai travaillé à plusieurs titres. Comme avocat en exercice pendant 40 ans jusqu'en avril cette année — je suis à présent un avocat à la retraite — j'ai rédigé le premier et le deuxième rapport sur la manière dont le Conseil de la solde de la GRC devait être structuré et organisé, en 1993 et 1996, respectivement. J'étais alors associé principal et membre du comité exécutif du cabinet Stikeman Elliot à Montréal.

Malheureusement, dans mon premier rapport, je recommandai la participation du Conseil du Trésor. Comme on n'a pas souhaité retenir ma recommandation, j'ai rédigé une nouvelle version du rapport en 1995, sans inclure la participation du Conseil du Trésor.

The direct program participation in the Pay Council lasted for 25 years. While the Supreme Court of Canada decided that it was not freely chosen by the members of the RCMP and was unconstitutional, they did not render a decision on the efficacy, the role or success of the council for more than 20 years.

From 1998 to 2000, I was the Senior Advisor to the Commissioner of the RCMP, Philip Murray, and the Senior Executive Committee of the RCMP. I was a sworn civilian member.

Between 2000 and 2013, I was the author of the 2012 report on improvements to the Pay Council and an adjunct professor on leadership at the Canadian Police College. I was also a guest lecturer at the request of the Deputy Commissioner Human Resources of the RCMP.

I would respectfully suggest that from the time Bill C-7 was conceived through to the House of Commons parliamentary committee that studied it, it has not taken into account the crucial and vital interpretation of at least eight decisions of the Supreme Court of Canada

These decisions are of the utmost importance as they concern the Constitution of Canada, which includes the Charter, and specifically the meanings of section 2(d) and section 1 of the Charter. As well, they have not considered the decisions of *Roncarelli v. Duplessis*, nor have they taken into account what the Supreme Court said in *R. v. Campbell*, also known as *Stinchcombe*.

It is important for this committee, given the testimony that has been given to you, to take into account the following: The 2012 report and the mandate I was given included, at pages 18 and 19 of my report, the obligation to include the law as it would affect the RCMP. In other words, it was very specific that in that report I was to deal with the recent decisions of the Supreme Court which lay out the rights of RCMP members and their special status as public office-holders in addition to being subject to the orders of the RCMP. This distinction is fundamental, and I will deal with it in a few minutes.

I guess as policy-makers you would like to know that the previous policy-makers were aware of these conclusions that raise serious legal considerations with respect to the rights of the RCMP members. It's not because I feel that my legal opinions are sacrosanct or not capable of being criticized. You will see shortly that the issues raised in that report are fundamental to your understanding of the process that was followed from the conception of the idea of Bill C-7 to the meetings with ministers, to the meetings with the Justice Department lawyers, to the meetings of the parliamentary committee. I would suggest to you that if these decisions and the interpretation given by the Supreme Court of Canada had been considered, we would not be at this juncture today.

The first issue of fairness is you have heard today that the RCMP was actively involved and participated with Public Safety and Treasury Board in putting the contents and the exclusions

Le programme de participation directe au Conseil de la solde a duré 25 ans. S'il est vrai que la Cour suprême du Canada a déterminé que ce programme n'avait pas été librement choisi par les membres de la GRC et qu'il était donc inconstitutionnel, la Cour n'a pas tranché sur l'efficacité, le rôle ou le succès du Conseil depuis plus de 20 ans.

De 1998 à 2000, j'ai été le conseiller principal du commissaire Philip Murray ainsi que du Comité exécutif de la GRC. J'étais un membre civil assermenté.

Entre 2000 et 2013, j'ai été l'auteur du rapport de 2012 sur les améliorations à apporter au Conseil de la solde, ainsi que professeur adjoint sur le leadership au Collège canadien de police. J'ai également été conférencier invité à la demande du sous-commissaire des Ressources humaines de la GRC.

Je dois dire que depuis sa conception jusqu'au moment où il a été étudié par le comité parlementaire de la Chambre des communes, le projet de loi C-7 n'a pas tenu compte de l'interprétation absolument vitale d'au moins huit décisions de la Cour suprême du Canada.

Ces décisions sont de la plus grande importance, car elles se rapportent à la Constitution du Canada, ce qui comprend la Charte et plus particulièrement le sens du libellé de l'alinéa 2d) et de l'article 1. Par ailleurs, on n'a pas tenu compte des arrêts de la Cour suprême dans *Roncarelli c. Duplessis*, ni *R. c. Campbell*, également connu sous le nom d'arrêt *Stinchcombe*.

Compte tenu des témoignages que vous avez entendus, il importe que le comité retienne ce qui suit : le mandat qui m'avait été confié et le rapport de 2012 comprennent, comme il est indiqué aux pages 18 et 19 de mon rapport, l'obligation d'inclure toute loi touchant la GRC. Autrement dit, il y était clairement précisé que dans mon rapport je devais m'occuper des décisions récentes de la Cour suprême qui décrivaient les droits des membres de la GRC et leur statut spécial de titulaires de charges publiques en plus d'être assujettis aux ordres de la GRC. Cette distinction est fondamentale et j'y reviendrai dans quelques minutes.

Je suppose qu'à titre de décideurs politiques, vous aimeriez savoir que les décideurs précédents étaient au courant de ces conclusions qui soulèvent des questions juridiques graves concernant les droits des membres de la GRC. Ce n'est pas parce que j'estime que mes opinions juridiques sont sacro-saintes ou ne peuvent être critiquées. Vous verrez bientôt que les questions soulevées dans ce rapport sont essentielles à votre compréhension du processus qui a été suivi de la conception de l'idée du projet de loi C-7 jusqu'aux réunions avec les ministres, aux réunions avec les avocats du ministère de la Justice et aux réunions du comité parlementaire. Je dirais que si ces décisions et l'interprétation donnée par la Cour suprême du Canada avaient été prises en compte, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

La première question portant sur l'équité est, comme vous l'avez entendu aujourd'hui, que la GRC a participé activement avec le Bureau de la sécurité publique et le Conseil du Trésor

into Bill C-7. The question arises implicitly: The individuals who represented the RCMP, when they spoke to the Justice lawyers, the members of the committee in the House of Commons, did they make them aware of the legal issues that my mandate obliged me to deal with in the report of 2012?

Why is this so important? This is important because the Supreme Court decided that the RCMP dominated the SRR Program because it didn't allow for the choice of what other association could represent the workers.

I will refer you now to the following facts. Had the parliamentary committee studying Bill C-7 been advised that the RCMP had been given jurisdiction over the working conditions listed in the RCMP Act? Had the RCMP shared the report that raised the legal issues, they might have concluded that there was a joint employer. They might have included the fact that Treasury Board is an employer — because it decides their salaries and compensations, minus a few aspects — and that the RCMP management decides other conditions of work by statute — by the RCMP Act — showing joint employers, unlike other organizations in the federal service who have the Treasury Board as the employer because they can negotiate all the conditions that apply to those individuals.

Supposing a second opinion was asked of what I concluded in my report and said “Well, we don't quite agree with the 2012 report, but there is a serious question as to whether or not the RCMP is factually an employer.” Therefore, all of the exclusions that it's asking be removed from the legislation are things over which it has jurisdiction. Now, supposing hypothetically you got the opinion that yes, in fact, there were joint employers, this whole process would have been considered to be tainted because one of the employers was allowed to have more influence, more participation, more meetings with its lawyers, with everybody involved in the process, and ensured the things it was responsible for as an employer could be left out of the legislation.

Secondly, regarding the present situation in regard to Bill C-7, is it reasonable to deduct that the legislation is going to try to help improve the culture in all of the different situations in which the RCMP works? If that has to be one of the considerations for this legislation, I have to believe that that's the intent. We have leaders of the RCMP saying we can't change our culture quickly. I would suggest that part of changing your culture is to negotiate with people who have different views than you and have a right to be around the table.

The mandate of the report, as I mentioned, is important. The French copy I was handed today suddenly gave a translation of my report that dealt with the recommendations. What I think is more important than my recommendations is the discussion of all the cases of the Supreme Court that under the right of association of 2(d) guarantee the right to negotiate in good faith, to make representations to their employer. Who is the employer?

à intégrer le contenu et les exclusions dans le projet de loi C-7. La question se pose implicitement : lorsque les personnes qui représentaient la GRC ont parlé aux avocats du ministère de la Justice, aux membres du comité de la Chambre des communes, leur ont-ils expliqué les questions juridiques que mon mandat m'a obligé à traiter dans le rapport de 2012?

Pourquoi est-ce si important? C'est important parce que la Cour suprême a décidé que la GRC a dominé le Programme des RRF parce qu'il ne permettait pas de choisir une autre association qui pourrait représenter les travailleurs.

Je vous explique maintenant les faits suivants. Le comité parlementaire qui étudiait le projet de loi C-7 avait-il été informé de la compétence de la GRC sur les conditions de travail visées dans la Loi sur la GRC? Si la GRC avait communiqué le rapport qui soulevait les questions juridiques, on aurait pu conclure qu'il y avait un employeur commun. On aurait pu inclure le fait que le Conseil du Trésor est un employeur — parce qu'il décide des salaires et des rémunérations, sauf pour quelques aspects — et que la direction de la GRC décide des autres conditions de travail en vertu d'une loi — la Loi sur la GRC — indiquant deux employeurs, contrairement à d'autres organisations au sein de la fonction publique dont l'employeur est le Conseil du Trésor, car elles peuvent négocier toutes les conditions qui s'appliquent à ces personnes.

Supposons que l'on ait demandé une seconde opinion sur les conclusions de mon rapport qui aurait dit : « Nous ne sommes pas d'accord avec le rapport de 2012, mais il soulève des questions importantes sur le fait de savoir si la GRC est un employeur. » Par conséquent, toutes les exclusions qu'elle veut voir retirer de la loi sont des éléments sur lesquels elle a une compétence. Si on suppose maintenant que vous receviez l'opinion qu'en fait, ce sont des employeurs communs, tout le processus serait jugé entaché parce qu'on a permis à un des employeurs d'avoir plus d'influence, plus de participation, plus de réunions avec les avocats, avec tous les participants au processus et de faire en sorte que ce dont il était responsable à titre d'employeur soit retiré de la loi.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation actuelle du projet de loi C-7, est-il raisonnable de déduire que la loi va essayer d'améliorer la culture dans toutes les situations dans lesquelles la GRC travaille? Si cela doit être l'un des facteurs de cette loi, je dois croire que c'est l'intention. Nous avons des dirigeants de la GRC qui disent qu'il est impossible de changer rapidement la culture. Je leur dirais que pour changer la culture, il faut négocier avec des gens qui ont des points de vue différents des vôtres et qui ont le droit d'être assis autour de la table.

Le mandat du rapport, comme je l'ai dit, est important. La version française que l'on m'a remise aujourd'hui donne tout à coup une traduction de mon rapport qui portait sur les recommandations. Mais je pense que plus importante que mes recommandations est la discussion des causes de la Cour suprême qui en vertu du droit d'association de l'alinéa 2d) garantit de négocier de bonne foi et d'adresser des représentations à leur employeur. Qui est l'employeur?

I'm going to refer you now to certain pages in the report. You will see, if you look at these pages, that the questions raised in this report and that the RCMP had knowledge of are very consequential, and they go to how this whole process may be tainted.

With respect to who is the employer — depending on your version of the report, there are certain versions where one page is earlier than the other, so I'm going to use the one that was given to the commissioner — see the report at page 27 and 38 and page 42 in the middle of the page. The importance is it deals with the potential reasons you could be in front of two employers, both of whom the employees would have their right to make representations to. Key to this is the obligation, according to the Supreme Court, to undertake those consultation negotiations in good faith.

I have given the clerk a French copy of a book that we recently published, and it deals at length with what the words “good faith” mean. Senator Jaffer asked a very pertinent question: Why would you not want to negotiate these things within the restrictions and the limitations of the law? Why these exclusions? The answer is, if they are included in the law, it's very clear that the consultations with people would be framed by the obligation to undertake them in good faith. Those two words have a huge impact on how the information has to be considered, how it has to have been brought, how you can violate the obligation of good faith. That's why it's crucial that the decisions of the Supreme Court limiting what has to take place for their 2(d) rights to be respected is absolutely absent in my view in Bill C-7.

The Chair: Can you come to a conclusion so that we can ask some questions? Time is not our friend here.

Mr. Aust: I understand, Mr. Chair.

The Chair: Carry on, but just remember we want to ask questions.

Mr. Aust: With all due respect, chair, you're asking me, in a very short time, to deal with things missing in this long process.

The Chair: Please proceed.

Mr. Aust: I would invite every member to read, either in the French or the English copy, the booklet that deals with good faith. Anyone who doesn't understand what it means in law and what it will oblige the people who participate in negotiations to do will have a great deal of difficulty understanding what the Supreme Court said.

The next point — and this is perhaps the most important as regards the Constitution — I tried in the five minutes I was allowed the first time I was here to try and explain something that took 12 years to get to the Supreme Court. Finally, it decided that when a person has an office-holder set of duties, investigation, arrest, prosecution, the police officer is subject to his own

Je vais maintenant vous renvoyer à certaines pages du rapport. Vous verrez dans ces pages que les questions soulevées dans ce rapport et que la GRC connaissait sont très conséquentes et montrent comment tout ce processus peut être entaché.

Pour ce qui est de savoir qui est l'employeur — en fonction de votre version du rapport, il existe des versions où une page est antérieure à l'autre, je vais donc utiliser celle qui a été donnée au commissaire — voyez le rapport aux pages 27 et 38 et à la page 42 au milieu de la page. L'importance réside dans le fait qu'elle porte sur les raisons potentielles pour lesquelles vous pourriez avoir deux employeurs auprès desquels les employés seraient en droit de faire des représentations. L'essentiel est l'obligation, selon la Cour suprême, d'entamer les négociations de bonne foi.

J'ai remis au greffier une version française d'un livre que nous avons publié récemment et qui traite longuement du sens de l'expression « de bonne foi ». La sénatrice Jaffer a posé une question très pertinente : pourquoi ne pas vouloir négocier ces choses dans les restrictions et les limites de la loi? Pourquoi ces exclusions? La réponse est que si elles sont incluses dans la loi, il est très clair que les consultations avec les gens seraient définies par l'obligation de les entreprendre de bonne foi. Ces deux mots ont un énorme impact sur la façon dont on doit considérer l'information, la façon dont elle doit avoir été présentée et la façon dont on peut enfreindre l'obligation de faire preuve de bonne foi. C'est pourquoi il est essentiel que les décisions de la Cour suprême qui limitent ce qui doit être fait pour que les droits en vertu de l'alinéa 2d) soient respectés soient énoncés dans le projet de loi C-7 et ils ne le sont pas, selon moi.

Le président : Pourriez-vous conclure pour que nous puissions vous poser quelques questions? Le temps n'est pas précisément notre allié.

M. Aust : Je comprends, monsieur le président.

Le président : Poursuivez, mais songez que nous voulons poser des questions.

M. Aust : Excusez-moi, monsieur le président, mais vous me demandez de parler très rapidement des lacunes de ce long processus.

Le président : Poursuivez, je vous en prie.

M. Aust : Je vous invite tous à lire, dans la version française ou anglaise, le livret qui traite de la bonne foi. Ceux qui ne comprennent pas ce que cela signifie en droit et ce que cela oblige les gens qui participent aux négociations à faire auront beaucoup de mal à comprendre ce qu'a dit la Cour suprême.

Le point suivant — et peut-être le plus important par rapport à la Constitution. J'ai essayé dans les cinq minutes qui m'étaient allouées la dernière fois que j'étais ici d'expliquer ce qui a pris 12 ans à arriver jusqu'à la Cour suprême. Finalement, elle a décidé que lorsqu'une personne a un ensemble de fonctions de titulaire de charge, enquêtes, arrestations, poursuites, l'agent de

conscience. The Supreme Court has said that is why police officers are not simply civil servants. They are a different breed, and they must be dealt with.

What's important about this is that this aspect of the public office-holder's duties is the result of years of litigation and two decisions of the Supreme Court. I would ask you to read the Ipperwash inquiry by Mr. Kent Roach, an authority on constitutional law and policing. You can read that in the report called *The Overview: Four Models of Police-Government Relations*, by Kent Roach.

The second decision is by the Supreme Court of Canada, and it's *R. v. Campbell*. I can't read to you all the pertinent paragraphs given that — I don't know if it's sergeant major — it's hard to deal with this in this amount of time. I'm going to read to you the last paragraph of the quotation.

The Chair: Colleagues, I want to forewarn everyone because of the time. I hate to do this, but there may not be time for questions, just so you know that. It depends on how long this goes on for, as long as you understand that.

Some Hon. Senators: That's fine.

The Chair: They're agreed. Carry on, then.

Mr. Aust: The decision of *R. v. Campbell*, paragraph 33, reads as follows:

While for certain purposes the Commissioner of the RCMP reports to the Solicitor General, the Commissioner is not to be considered a servant or agent of the government while engaged in a criminal investigation. The Commissioner is not subject to political direction. Like every other police officer similarly engaged, he is answerable to the law and, no doubt, to his conscience.

In other words, when every constable does these three things, he can't do it because somebody told him to do it. He has to take away a freedom by arrest based on his own judgment. Those are not the duties of somebody in the military. These are judge-like powers. These are fundamental principles in a democratic society.

What is the conclusion? I would invite you to read the 2015 decision in *Mounted Police Association of Ontario*. This is what the Supreme Court wrote at paragraph 143:

The Attorney General of Canada says the objective of excluding RCMP members from the *PSLRA* and the objective of the *RCMP Regulations* is to maintain and enhance public confidence in the neutrality, stability and reliability of the RCMP by providing a police force that is independent and objective. We conclude that the need for an independent and objective police force constitutes a pressing and substantial objective under section 1 of the *Charter*.

police est soumis à sa propre conscience. La Cour suprême a dit que c'est la raison pour laquelle les agents de police ne sont pas simplement des fonctionnaires. Ils sont différents, et ils doivent être traités différemment.

Ce qui est important à ce sujet est que cet aspect des fonctions du titulaire de charge publique est le résultat d'années de litige et de deux décisions de la Cour suprême. Je vous invite à lire l'enquête Ipperwash par M. Kent Roach, une autorité en matière de droit constitutionnel et d'application de la loi. Vous la trouverez dans son rapport intitulé *The Overview : Four Models of Police-Government Relations*.

La seconde décision est celle de la Cour suprême du Canada, *R. c. Campbell*. Je ne peux pas vous lire tous les paragraphes pertinents, car — je ne sais pas si c'est le sergent-major — il est difficile de le faire en si peu de temps. Je vais vous lire le dernier paragraphe de la citation.

Le président : Chers collègues, je dois vous mettre en garde à cause du temps. Je m'en veux de devoir vous le rappeler, mais nous n'aurons peut-être pas assez de temps pour les questions. Je tiens à ce que vous le sachiez et que vous compreniez que tout dépend de la longueur de ces propos.

Des voix : Bon, parfait.

Le président : Ils sont d'accord. Vous pouvez donc poursuivre.

M. Aust : Le paragraphe 33 de l'arrêt *R. c. Campbell*, dit :

Bien qu'à certaines fins, le Commissaire de la GRC rende compte au Solliciteur général, il ne faut pas le considérer comme un préposé ou un mandataire du gouvernement lorsqu'il effectue des enquêtes criminelles. Le Commissaire n'est soumis à aucune directive politique. Comme tout autre agent de police dans la même situation, il est redevable devant la loi et, sans aucun doute, devant sa conscience.

Autrement dit, lorsqu'un gendarme fait ces trois choses, il ne peut pas les faire parce que quelqu'un lui a dit de les faire. Il doit priver quelqu'un de sa liberté par une arrestation en se fondant sur son propre jugement. Ce ne sont pas les fonctions d'un militaire. Ce sont des pouvoirs qui s'apparentent à celui d'un juge. Ce sont des principes fondamentaux d'une société démocratique.

Quelle est la conclusion? Je vous invite à lire la décision de 2015 dans la cause de l'Association de la police montée de l'Ontario. Voici ce que la Cour suprême a dit au paragraphe 143 :

Le procureur général du Canada soutient que l'exclusion des membres de la GRC du régime de la *LRTFP* actuelle et l'adoption du *Règlement de la GRC* visaient à préserver et à renforcer la confiance du public à l'égard de la neutralité, de la stabilité et de la fiabilité de la GRC à titre de force policière indépendante et objective. Nous concluons que la nécessité de mettre en place une force policière indépendante et objective constitue un objectif urgent et réel au titre de l'article premier de la *Charte*.

So the Supreme Court not only rejected what the Attorney General was saying, namely that it shouldn't be covered by that legislation, but now they're saying it should be covered by that legislation. You can't skate on both sides. Either it should be or it shouldn't be.

I'm trying to skip through here at a terrible rate given the importance of this matter.

There are multiple dynamics going on in the RCMP, the least of which is the participation of women in the culture. Remember that this legislation is going to affect, hopefully improve, the culture, the role of women — and I'd invite you to read page 85 of the report — and how these women will improve the RCMP. The decision making for that will require an organization to adapt to 2016, not 1833. If we cannot find ways to change the culture so women want to work in the RCMP, we will be the ones who suffer.

Regarding the diversity in the RCMP higher echelons, within the last 12 months I believe up to four deputy commissioners were leaving. One is a woman who was a deputy commissioner respected by everyone and has had long service with the RCMP. She was head hunted but now is leaving. This culture cannot improve if we don't change the dynamics.

I would also ask you to read — and I'm going to go quickly here — the report on page 66, the quote by Professor Pfeffer on the report on management capacity —

The Chair: I'm sorry, but can you wrap up here so we can get in some questions here? It's not me, sir, but time constraints have been put on the committee. We would like to ask you some questions pertaining directly to some sections of the bill. Okay?

Mr. Aust: Okay.

Senator White: Thank you for being here Mr. Aust. I have a quick question, and I know you will come up with a quick response.

The point that I would argue is missed in Bill C-7 is that the Supreme Court of Canada stated there had to be good faith negotiations and good faith bargaining as a result of whatever the Government of Canada decided to do.

Can you tell me if you can see good faith bargaining coming as a result of this legislation?

Mr. Aust: My experience is on the pendulum of good faith and no good faith. I would not want to see the present parties, without a facilitator chairing negotiations — and it could be included in the law — attempt by themselves, as neither of them have had sufficient experience in negotiating, to try and deal with the multiple issues and the complexity of this situation.

Ainsi, la Cour suprême a non seulement rejeté ce que le procureur général avait dit, à savoir que cela ne devrait pas être visé par cette loi, mais maintenant elle dit que cela devrait l'être. On ne peut pas avoir les deux. C'est soit l'un soit l'autre.

J'essaie de passer très rapidement étant donné l'importance de cette question.

Les dynamiques sont multiples à la GRC, notamment en ce qui a trait à la participation des femmes à la culture. N'oubliez pas que cette loi va toucher et, espérons-le, améliorer la culture, le rôle des femmes — et je vous invite à lire la page 85 du rapport — et la façon dont ces femmes vont améliorer la GRC. Il faudra que l'organisation s'adapte à 2016 et non à 1833. Si nous ne pouvons pas trouver les moyens de changer la culture pour que les femmes veuillent travailler à la GRC, c'est nous qui en souffrirons.

En ce qui concerne la diversité dans les échelons supérieurs de la GRC, au cours des 12 derniers mois, je crois, jusqu'à quatre commissaires adjoints sont partis. Il y avait une femme qui était une commissaire adjointe respectée de tous et qui travaillait à la GRC depuis longtemps. Elle avait été expressément recrutée, mais voilà qu'elle part. Cette culture ne peut pas s'améliorer si nous ne changeons pas la dynamique.

Je vous demanderais également de lire — et je passe rapidement — la page 66 du rapport, la citation du professeur Pfeffer sur la capacité de la direction...

Le président : Je regrette, mais pourriez-vous mettre fin à votre intervention afin que nous puissions vous poser quelques questions? Je n'y peux rien, monsieur, mais des limites de temps ont été imposées au comité. Nous voudrions vous poser quelques questions sur des articles concrets du projet de loi. D'accord?

M. Aust : D'accord.

Le sénateur White : Merci de votre présence, monsieur Aust. J'ai une question rapide à vous poser et je sais que vous pourrez y répondre tout aussi rapidement.

Ce qui manque dans le projet de loi C-7, selon moi, c'est une mention de la nécessité d'entreprendre des négociations de bonne foi et des négociations collectives de bonne foi à la suite de la décision du gouvernement du Canada, conformément à ce que la Cour suprême a déclaré.

Pouvez-vous me dire si vous voyez des négociations collectives de bonne foi si ce projet de loi est adopté?

M. Aust : D'après mon expérience, c'est un mouvement de balancier entre la bonne foi et le manque de bonne foi. Je ne voudrais pas voir les parties présentes tenter par elles-mêmes de faire face aux multiples problèmes et à la complexité de cette situation sans un facilitateur pour présider les négociations — et cela pourrait être inclus dans la loi —, car aucune n'a d'expérience suffisante en négociations.

You would have to change your framework in Bill C-7 to provide for other participants — and I dealt with that in my report — as to who those participants should be and who should have the power to invite them.

Senator White: But, Mr. Aust, even with the exclusions, would you not agree that good faith is thrown out the window anyway?

Mr. Aust: I would say the associations would have a serious right to contest this legislation based on the decision of the Supreme Court and that Parliament, the House of Commons and the Senate did not take into enough consideration the framework of the interpretation of the Supreme Court as to what section 2(d) means.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you for your presentation, Mr. Aust. That is the first time I have seen the French version of your report which we just received.

Mr. Aust: I'm sorry, but that is not the report. It is just the recommendations. The most important part of the report sets out all the decisions with respect to which I have raised problems with Bill C-7. I thought that part would have been sent to the House of Commons and to the committee did the study.

Senator Dagenais: I hope we get the report. Recommendation 2 says:

The Council should no longer make recommendations concerning the work conditions (salary, benefits and allowances) under the jurisdiction of the Treasury Board to the RCMP.

Recommendation 2 says that you no longer make recommendations to the RCMP. Is that correct?

Mr. Aust: No. Right now, the Pay Council makes recommendations only on matters relating to Treasury Board's areas of responsibility. Its role is limited. I recommended that the Pay Council should be able to make recommendations on all aspects of working conditions, in keeping with the decision in the *BC Health Services* case, which held that employees and their representatives have the right to make representations on all their objectives in the workplace. That's a huge range of subjects. That's why exclusions can be refused in bargaining. They have the right to refuse if the union wants to include them in the collective agreement, but they are still required to discuss them in good faith.

Senator Dagenais: Bill C-7 does not require that a secret vote be held for union accreditation. Given the almost military nature of the RCMP, don't you think it is unwise for police officers not to have such a provision, so as to avoid being singled out on the issue of allegiance? As Senator Carignan said, a secret vote is

Il faudrait changer le projet de loi C-7 pour prévoir d'autres participants — et j'en ai parlé dans mon rapport — établir l'identité de ces participants et définir qui devrait avoir le pouvoir de les inviter.

Le sénateur White : Mais, monsieur Aust, même avec les exclusions, ne convenez-vous pas que la bonne foi est reléguée aux oubliettes de toute façon?

M. Aust : Je dirais que les associations seraient parfaitement en droit de contester cette loi sur la base de la décision de la Cour suprême et du fait que le Parlement, la Chambre des communes et le Sénat n'ont pas tenu suffisamment compte du cadre de l'interprétation qu'a donnée la Cour suprême de l'alinéa 2d).

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Aust, pour votre présentation. C'est la première fois que je prends connaissance de la version française de votre rapport que l'on vient tout juste de recevoir.

M. Aust : Je m'excuse, mais ce n'est pas le rapport. Il s'agit simplement des recommandations. La partie la plus importante du rapport, ce sont toutes les décisions dans lesquelles j'ai soulevé des problèmes avec le projet de loi C-7. J'ai cru que cette partie aurait été transmise à la Chambre des communes et au comité qui a fait l'étude.

Le sénateur Dagenais : J'espère que nous pourrions y avoir accès. J'arrive à la recommandation 2, où l'on peut lire ce qui suit :

Le Conseil ne fait plus de recommandations à la GRC concernant les conditions de travail (salaires, avantages sociaux et indemnités) qui relèvent du Conseil du Trésor.

Vous ne faites plus de recommandations à la GRC dans la recommandation 2. Est-ce là ce que je dois comprendre?

M. Aust : Non. En ce moment, le Conseil de la solde fait des recommandations seulement en ce qui concerne les domaines de compétence du Conseil du Trésor. Son rôle est limité. J'ai recommandé que le Conseil de la solde puisse faire des recommandations sur tous les aspects liés aux conditions de travail, en raison de la décision dans la cause de *BC Health Services*, selon laquelle les salariés et leurs représentants ont le droit de faire des représentations en ce qui concerne tous leurs objectifs dans le milieu du travail. C'est énorme, c'est vaste. C'est pour cela que les exclusions peuvent être refusées dans le cadre de négociations. Ils ont le droit de refuser lorsque le syndicat demande de les inclure dans la convention collective, mais ils ont tout de même l'obligation d'en discuter en bonne foi.

Le sénateur Dagenais : Le projet de loi C-7 n'impose pas l'obligation de tenir un vote secret pour une accréditation syndicale. Compte tenu de la nature du régime quasi militaire de la GRC, ne trouvez-vous pas que l'absence d'une telle disposition est imprudente pour les policiers, qui ne voudraient

important, not only to protect police officers against union competition, but also to protect them from their employer, who could single them out and take reprisals. What do you think?

Mr. Aust: First of all, only a person with your experience could ask that question.

Very often, the union does not want to hold a secret vote, because it wants to be accredited based on the signed cards held by the accreditation panel. The problem is that in some cases this can work against the union, while in other cases it can work in its favour. The current conditions at the RCMP have to be examined. Perhaps a secret vote is needed.

Senator Dagenais: To protect the employer?

Mr. Aust: It would protect both parties, in a sense.

[English]

The Chair: Colleagues, I want to thank Mr. Aust.

Mr. Aust: I have given the clerk several documents; one of them is 30 pages on the issue of good faith. I would invite you to read it, and also a presentation that was done on the history of why it's important for police to have a different structure because of the statutory power under the Constitution.

The Chair: Thank you very much, Mr. Aust.

Joining us in our fourth panel today is Mr. Eli El-Chantiry, President of the Ontario Association of Police Services Boards and Chair of the Ottawa Police Services Board. He is also a city councillor in Ottawa. Congratulations.

Welcome to the committee.

Eli El-Chantiry, Councillor, City of Ottawa, Chair, Ottawa Police Services Board: Good afternoon. Thank you for the opportunity to speak to you today. My name is Eli El-Chantiry. I'm the Chair of the Ottawa Police Services Board, also the newly elected President of the Ontario Association of Police Services Boards.

Policing is at the forefront of what we focus our attention on, primarily from the point of view of governance. As well, we are focused on the relationship with our police services through the chief and the executive and the associations that represent the police employees in the province of Ontario.

So we have the OPA, the Police Association of Ontario, and also the senior officer within our own city in Ottawa.

pas être pointés du doigt pour une question d'allégeance? Pour reprendre l'idée de mon collègue, le sénateur Carignan, le vote secret est important, non pas pour protéger les policiers contre une compétitivité syndicale, mais pour les protéger de leur employeur, qui pourrait les cibler et prendre des mesures de représailles. Qu'en pensez-vous?

M. Aust : Tout d'abord, ce n'est qu'une personne de votre expérience qui pourrait poser cette question.

Très souvent, le syndicat ne veut pas tenir de vote secret, parce qu'il veut être accrédité uniquement au moyen des cartes signées qui sont en possession du conseil responsable de l'accréditation. Le problème est que, dans certains cas, cela peut nuire au syndicat, alors que dans d'autres cas, cela peut jouer en sa faveur. Il faut examiner la situation de la GRC dans les conditions actuelles. Peut-être qu'un vote secret serait nécessaire.

Le sénateur Dagenais : Protégé de l'employeur?

M. Aust : Cela protégerait les deux parties, dans un certain sens.

[Traduction]

Le président : Chers collègues, je tiens à remercier M. Aust.

M. Aust : J'ai remis plusieurs documents au greffier, dont un texte de 30 pages sur la question de la bonne foi. Je vous invite à le parcourir, tout comme un exposé sur les motifs historiques pour lesquels il importe que la police ait une structure différente à la lumière des pouvoirs qui lui sont officiellement conférés par la Constitution.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Aust.

Parmi notre quatrième groupe de témoins aujourd'hui, nous accueillons M. Eli El-Chantiry, président de l'Association ontarienne des commissions des services policiers, ainsi que de la Commission des services policiers d'Ottawa. Il est également conseiller de la Ville d'Ottawa. Félicitations.

Bienvenue au comité.

Eli El-Chantiry, conseiller, Ville d'Ottawa et président, Commission des services policiers d'Ottawa : Bonjour et merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Je m'appelle Eli El-Chantiry et je suis le président de la Commission des services policiers d'Ottawa. Je viens également d'être élu président de l'Association ontarienne des commissions des services policiers.

L'application de la loi est au cœur de ce que nous examinons, principalement du point de vue de la gouvernance. Nous étudions également les relations avec nos services de police par le biais du chef, de l'exécutif et des associations qui représentent les employés de la police dans la province de l'Ontario.

Nous avons donc l'APO, l'Association des policiers de l'Ontario, et l'officier supérieur au sein de notre propre ville à Ottawa.

The need for strong police governance is essential, from my point of view, for both accountability and a level of oversight. I believe every police agency in Canada should have an independent governance structure to ensure that communities and taxpayers understand that they have a representation in the police. As I always said to my board colleagues, we represent the community. We don't represent just the police. We want to provide the police service with what they need, but at the same time, we need to represent the community's needs. We need the right people to do this. They must have the tools and skills necessary to meet the challenges.

I have reviewed the legislation — obviously not much from Friday — and have considered some of the concerns that have been raised in the discussions of this committee. I appreciate there are challenges between police associations and those overseeing police services, as boards and as governments, but the importance of legislation like Bill C-7 is that there is a foundation for strong negotiations as a result of strong governance.

The Royal Canadian Mounted Police play a significant part in the development of Canada and remain a powerful part of our identity. On the whole, police officers are key to the safety and security of this nation. Unlike in most nations, they represent the public, ensure the rule of law and work for all of us. We hold in high esteem those men and women who take on the duty and role of a law enforcement officer.

It is key that when we work with those representing the police — in this case the members of the RCMP — that we have a fair system of representation as stated by the Supreme Court of Canada:

The government cannot enact laws or impose a labour relations process that substantially interferes with the right of employees to associate for the purpose of meaningfully pursuing collective workplace goals. Just as a ban on employee association impairs freedom of association, so does a labour relations process that substantially interferes with the possibility of having meaningful collective negotiations on workplace matters. Similarly, a process of collective bargaining will not be meaningful if it denies employees the power to pursue their goals.

I see fairness as being essential to a fair and just negotiation. Not always do the police boards win in negotiations, but it is extremely important that the negotiations take place and that they be relevant.

I know we are pressed for time, so I will cut my presentation short.

I have been elected to city council since 1993. I have been on the Ottawa Police Services Board since then. I have been the Chair of the Ottawa Police Services Board for almost a decade

Je pense que nous devons avoir une forte gouvernance policière tant pour la responsabilisation que pour la surveillance. Je crois que chaque organisme policier au Canada devrait avoir une structure de gouvernance indépendante pour que les collectivités et les contribuables comprennent qu'ils sont représentés auprès de la police. Comme je l'ai toujours dit à mes collègues de la commission, nous représentons la collectivité. Nous ne représentons pas seulement la police. Nous voulons donner aux services policiers ce dont ils ont besoin, mais nous devons également répondre aux besoins de la collectivité. Pour cela, il nous faut de bonnes personnes. Elles doivent disposer des outils et des compétences nécessaires pour régler les problèmes.

J'ai étudié le projet de loi — évidemment pas tellement depuis vendredi — et j'ai réfléchi aux préoccupations qui ont été soulevées dans les discussions au comité. Je comprends les problèmes entre les associations de policiers et ceux qui supervisent les services policiers, commissions et gouvernements, mais l'importance d'instruments comme le projet de loi C-7 est qu'ils créent une base pour de bonnes négociations grâce à une bonne gouvernance.

La Gendarmerie royale du Canada joue un rôle important dans le développement du Canada et reste un élément fort de notre identité. Dans l'ensemble, les agents de police sont essentiels à la sécurité et à la sûreté de notre pays. Contrairement à la plupart des pays, ils représentent le public, assurent la primauté du droit et travaillent pour nous tous. Nous tenons en haute estime ces hommes et ces femmes qui assument les fonctions d'agent de police.

Il est essentiel que lorsque nous travaillons avec ceux qui représentent la police — dans ce cas, les membres de la GRC — nous ayons un système équitable de représentation comme la Cour suprême du Canada l'a défini :

Le gouvernement ne saurait adopter des lois ou imposer un processus de relations de travail qui entrave substantiellement le droit des employés de s'associer en vue de réaliser véritablement des objectifs collectifs relatifs au travail. Tout comme l'interdiction pour des employés de s'associer porte atteinte à la liberté d'association, le modèle de relations de travail qui entrave substantiellement la possibilité d'engager de véritables négociations collectives sur des questions relatives au travail porte également atteinte à cette liberté. De même, un processus de négociation collective n'aura pas un caractère véritable s'il empêche les employés de poursuivre leurs objectifs.

Je vois l'équité comme étant essentielle à une négociation juste et impartiale. Les commissions de police ne l'emportent pas toujours lors des négociations, mais il est extrêmement important que ces négociations aient lieu et qu'elles soient pertinentes.

Je sais que le temps presse et je vais donc abrégé.

J'ai été élu au conseil municipal pour la première fois en 1993. Je suis membre de la Commission des services policiers d'Ottawa depuis cette date. Je suis président de la Commission des services

now. I have been on the Canadian association of police services and the Ontario Association of Police Services Boards, and I was just recently elected as President of the Ontario Association of Police Services Boards.

I negotiated with our association in good faith. We don't always agree, but there is always a process in place if we don't agree.

I will leave it at this point because I know you're pressed for time, so we will go to your questions.

Senator White: Thank you for being here, councillor. My focus is on the bargaining piece and the importance of good faith.

We have a piece of legislation before us that has excluded a number of issues that are found in collective agreements, including the Ottawa police agreement, but as well right across Ontario and Canada, pieces of the negotiations, things like transfers, grievances and promotions, that are actually excluded from negotiations so that the membership will have no one representing their interests, even involved in the development of the process by which the organization can operate.

From your perspective, excluding those types of things from a collective agreement, even the ability to negotiate, do you see those as being detrimental to bargaining in good faith?

Mr. El-Chantiry: Thank you, Senator White. I don't have to remind you — you were chief — when we have folks unhappy with the process of promotion, a handful — maybe more — of officers didn't feel the process was fair to them, so they came to the board. I know that's within the jurisdiction of the chief. At the time I was chair, so I asked the chief. There were more than a handful, but a handful approached me to look into this process. Can we ask you to have a third-party review? Can we ask you to meet with these folks and deal with them?

My job is not to interfere with the chief operation but as an oversight party. The chief still works at the pleasure of the board. As a board, we are concerned when a handful of officers have concerns about a specific promotion, wherein they're not happy with the process or how it took place. Then the chief commits to the board, "I will deal with a third-party review, which will set the process, and we'll bring it back to you as a board to show you a process has been developed with a third party." I believe folks were happy with that. I'm not sure if that answers your question.

Senator White: Just to be clear, it was because you were able to negotiate with the association on those types of issues.

Mr. El-Chantiry: Absolutely. Yes.

Senator White: If they were excluded and only I could deal with them, then what would you do?

policiers d'Ottawa depuis près de dix ans. Je suis membre de l'Association canadienne des policiers et de l'Association des commissions des services policiers de l'Ontario, dont je viens d'être élu président.

J'ai négocié de bonne foi avec notre association. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais il y a toujours un processus en cas de désaccord.

Je vais terminer, car je sais que le temps est compté. Je répondrai maintenant à vos questions.

Le sénateur White : Merci de votre présence, monsieur. Je m'intéresse surtout au côté négociation et à l'importance d'agir de bonne foi.

Nous avons devant nous un projet de loi qui a exclu un certain nombre d'enjeux que l'on retrouve dans les conventions collectives, dont celle de la police d'Ottawa, mais aussi partout en Ontario et au Canada, des aspects à négocier, tels les mutations, les griefs et les promotions, qui sont en fait exclus des négociations de sorte que les membres n'ont personne pour représenter leurs intérêts ou participer à la détermination du mode de fonctionnement de l'organisme.

Dans votre optique, croyez-vous que l'exclusion de ce genre de questions d'une convention collective, voire de la capacité de négocier, empêche la négociation de bonne foi?

M. El-Chantiry : Merci, sénateur White. Inutile de vous rappeler — vous étiez le chef — que quand les gens étaient mécontents du processus de promotion, quelques agents — peut-être plus — trouvaient que le processus était injuste à leur endroit et s'adressaient à la commission. Je sais que ce genre de question relève du chef. J'étais le président à l'époque, alors j'en ai parlé au chef. Ils étaient plus nombreux, mais seuls quelques agents m'ont demandé de me pencher sur le processus. Pouvons-nous vous demander un examen par des tiers? Pouvons-nous vous demander de rencontrer ces gens et de vous occuper de la question?

Mon travail ne consiste pas à intervenir dans les activités du chef, mais de surveiller. Le chef travaille toujours au gré de la commission. La commission s'inquiète quand quelques agents soulèvent des préoccupations au sujet d'une promotion concrète et qu'ils sont mécontents du processus ou de la façon dont il s'est déroulé. Le chef s'engage alors à faire faire un examen par un tiers, qui définira le processus, et à ramener le dossier devant la commission pour montrer qu'un processus a été élaboré de concert avec un tiers. Je crois que les gens ont été satisfaits. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Le sénateur White : Simplement pour préciser, c'est parce que vous avez pu négocier ce genre de questions avec l'association.

M. El-Chantiry : Oui, absolument.

Le sénateur White : Si elles étaient exclues et si j'étais le seul à pouvoir m'en occuper, que feriez-vous?

Mr. El-Chantiry: We can't do it if any party is excluded, whether the association or the chief. When you talk about good faith, good faith means if the association came up with a grievance for something and has the right to grieve, then our job is to work with you to settle those grievances. Actually, we do that on a daily basis, not just for a promotion.

In my humble opinion, I don't think you can have good governance in the absence of one of these parties, whether it's the association or the chief, for that matter, because we need that cooperation among them.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. El-Chantiry, you have experience with police services. A police service is a public service responsible for protecting the public and, to do so, it needs enough personnel to attend calls. I was surprised earlier, and I don't know if you were in the room, when Commissioner Paulson told us that if an officer working alone in an isolated area receives a call and does not feel safe in attending alone, he does not attend. I would like to hear your comments on that.

[English]

Mr. El-Chantiry: If I understood the question, senator, a member didn't feel safe to go on a call. Health and safety is important to all of us, so we have a policy in place that gives staff an opportunity to assess.

I represent a rural, very remote area, and when we have a domestic call, our staff will wait. The police officers will assess the situation and say, "I'm not answering it." A rural area is peaceful, but sometimes a lot of these people have high-powered rifles. As you may know, there are a lot of hunters. The officers will assess the situation and say, "No, we're going to wait for backup." Sometimes they have flexibility where after a certain time of night one person cannot attend a call, so they join together and two officers will ride to those calls.

We don't tell them what is safe for them; they have to tell us if they feel safe to attend a call. I don't think it would be fair for someone like me sitting at city hall to say, "You should have gone to this call at two o'clock in the morning and you would have been safe because so and so is a good person." I don't think I am on a level where I should be interfering with the operation.

[Translation]

Senator Dagenais: As you pointed out, police officers talk to each other and hear what is said in English and in French regarding a backup. To get a backup, there has to be enough personnel. If the RCMP does not have the personnel, as I understand from Commissioner Paulson's comments, the

M. El-Chantiry : Nous ne pouvons rien faire si une partie est exclue, que ce soit l'association ou le chef. La bonne foi veut dire que si l'association présente un grief et a le droit de le faire, notre travail consiste à collaborer avec vous pour régler ces griefs. En fait, nous le faisons tous les jours, pas seulement pour les promotions.

À mon humble avis, je ne pense pas que l'on puisse avoir une bonne gouvernance en l'absence de l'une de ces parties, que ce soit l'association ou le chef, car nous avons besoin de cette coopération entre eux.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Monsieur El-Chantiry, vous avez de l'expérience dans les services de police. Un service de police est un service public qui doit assurer la sécurité du public, et pour cela, il doit disposer de suffisamment d'effectifs pour répondre aux appels. Plus tôt, j'ai été surpris, et je ne sais pas si vous étiez présent dans la salle, lorsque le commissaire Paulson nous a dit que, à la GRC, lorsqu'un policier est seul pour couvrir un territoire isolé, s'il reçoit un appel et qu'il ne se sent pas en sécurité pour y répondre seul, il n'y répond pas. J'aimerais entendre votre opinion à ce sujet.

M. El-Chantiry : Si j'ai bien compris votre question, sénateur, un policier ne se sent pas en sécurité lorsqu'il doit répondre en solo à un appel. La santé et la sécurité sont importantes pour nous tous et nous avons une politique qui permet que nos effectifs évaluent la situation.

Je représente une région rurale très éloignée et lorsque nous recevons un appel pour des problèmes familiaux, notre personnel attend. Les agents de police évaluent la situation et décident de ne pas intervenir. Les régions rurales sont tranquilles, mais ces gens ont parfois des fusils très puissants. Comme vous le savez peut-être, il y a beaucoup de chasseurs. Les agents évaluent la situation et décident d'attendre du renfort. Ils ont parfois une certaine marge de manœuvre dans le cas d'un appel tard le soir où une seule personne ne peut pas intervenir. Ils se mettent alors à deux pour se rendre sur place.

Nous ne leur disons pas ce qui est sécuritaire pour eux; ce sont eux qui doivent nous dire s'ils pensent pouvoir répondre à un appel en toute sécurité. Je ne pense pas qu'il serait juste qu'une personne comme moi à l'hôtel de ville dise : « Vous auriez dû répondre à cet appel à deux heures du matin et vous n'auriez pas été en danger parce que untel est une bonne personne. » Je ne pense pas qu'à mon niveau je sois en droit d'intervenir dans une opération.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Comme vous l'avez bien mentionné, les policiers se parlent et entendent ce qui se dit en anglais, et en français aussi : un « *backup* ». Pour avoir un *backup*, il faut avoir les effectifs nécessaires. Si la GRC n'a pas les effectifs, d'après ce que j'ai compris des propos du commissaire Paulson,

officer does not attend the call. The police force is responsible for having sufficient personnel. I know you are not speaking for Commissioner Paulson, but thank you very much.

[English]

Senator Campbell: Thank you very much for coming today. Like you, I was on the police board in Vancouver, and so my question to you is pretty simple. There are a number of exclusions in this bill, and the suggestion from the commissioner was that it "need not be listed in this fashion."

Is there anything like this within your purview that excludes these types of issues, like in Ottawa?

Mr. El-Chantiry: No, we don't, sir, without knowing all the exclusions you're talking about. I just saw some of them with the bill.

In one of the exchanges, I heard debate about the equipment and who should make a decision about the equipment. We'll go back to the previous chief, current senator, he proposed a BearCat vehicle. Was it the BearCat?

Senator White: Yes, it's a BearCat, an armoured vehicle.

Mr. El-Chantiry: It was outside the scope of the budget, so he doesn't have the delegated authority to spend that kind of money. He has to bring the full report to the board because it's over his capacity of \$100,000. That's dealt with under equipment, so in the normal process, if it's something within the chief's budget it's discretionary. Because this is over and above his spending limit, he has to come to the board, and the board has to approve the purchase of the vehicle.

I heard some of the debate on C-7 about who should decide on equipment. There are some areas that the chief obviously knows more than us, as you know, you were a board member, on the operation side as to what equipment we need.

At the end of the day, something might have a public interest. With the taser in Ontario, the province allows police to have the taser, but then they told the boards to develop a policy on the taser, so we have to develop a policy. But then the chief cannot purchase any taser because the only source of that device was Taser company, so that means there is no RFP, request for proposal, so you're dealing with sole sourcing. In policing it's a concern when you want to spend \$100,000 or \$200,000 with no competition. I, as the chair of the board, and who I represent, the public and the taxpayers' purse, said to the chief then you have to bring a detailed report stating you have done your due diligence and we're not being gouged by one company versus another.

l'agent ne répond pas à l'appel. Donc, c'est la responsabilité du corps de police de prévoir les effectifs nécessaires. Je sais que vous ne répondez pas pour le commissaire Paulson, mais je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup d'être ici. Comme vous, j'étais membre de la commission de police à Vancouver et ma question sera donc toute simple. Il y a un certain nombre d'exclusions dans ce projet de loi, et le commissaire a laissé entendre qu'elles devaient être indiquées de cette façon.

Y a-t-il quelque chose de ce genre dans votre domaine de compétence qui exclut ce type de questions, par exemple à Ottawa?

M. El-Chantiry : Non, monsieur, sans connaître toutes les exclusions dont vous parlez. Je n'en ai vu que quelques-unes dans le projet de loi.

Lors d'une intervention, j'ai entendu un débat au sujet de l'équipement et de qui devrait prendre les décisions en matière d'équipement. Retournons au chef précédent, qui est sénateur actuellement, et qui avait proposé un véhicule BearCat. C'était bien le BearCat?

Le sénateur White : Oui, le BearCat, un véhicule blindé.

M. El-Chantiry : C'était en dehors du budget et il n'avait donc pas l'autorité déléguée de dépenser cet argent. Il devait soumettre un rapport complet à la commission parce que le montant dépassait 100 000 \$. Les décisions relatives à l'équipement sont normalement discrétionnaires si le montant ne dépasse pas les limites du budget du chef. Comme le montant était supérieur à sa limite de dépenses, il a dû s'adresser à la commission pour faire approuver l'achat du véhicule.

J'ai entendu une partie du débat sur le projet de loi C-7 qui portait sur qui devrait décider de l'équipement. Dans certains domaines, le chef en sait évidemment plus que nous sur l'équipement dont nous avons besoin sur le plan opérationnel, comme vous le savez, puisque vous avez été membre de la commission.

En fin de compte, cela peut être dans l'intérêt public. En Ontario, la province autorise la police à se doter de Tasers, mais on a ensuite demandé à la commission de formuler une politique à ce sujet et c'est ce que nous avons fait. Or, le chef ne peut pas acheter de Taser parce qu'on ne peut l'acheter qu'à l'entreprise Taser. Il n'y a donc pas de demande de propositions et on fait affaire à un seul fournisseur exclusif. Dans le domaine de l'application de la loi, il est préoccupant de dépenser 100 000 ou 200 000 \$ sans concurrence. En tant que président de la commission, et pour ceux que je représente, le public et les contribuables, je dois demander au chef de remettre un rapport détaillé à la commission dans lequel il déclare avoir fait preuve de diligence raisonnable et que nous ne nous faisons pas arnaquer par une entreprise.

When it comes to equipment, if we are honest, I don't want to say we were always on the same page because a lot of times we were not on the same page. But if that was a clear direction, then there is no room for misunderstanding. So the chief will understand, if he needs those tasers this is the policy. Yes, you can pick and choose the equipment you need, but if you're going to go with single sources then you have to come to the board for approval.

I hope I explain properly.

Senator Kenny: Welcome councillor. It's really good to see you here. Just to continue Senator Campbell's question, when equipment was being purchased, did the union have a chance to comment on it?

Mr. El-Chantiry: I do not believe the union will comment to the board. The chief reaches out to the union member or the association member that's within his provision, but the board deals with the chief. The union doesn't come to present to us directly, "We want this and we don't want this." No.

Senator Kenny: I wasn't really referring to the armoured vehicle that the chief wanted to go to work in and come home with, but really, what I was asking was how members of the Ottawa Police Service would, if they didn't like a uniform, say they thought their jackets weren't comfortable in the wintertime. Was that something they could raise, and how would they deal with it? Did their contract allow them to bargain for a warmer jacket in the wintertime?

Mr. El-Chantiry: Yes, they do, sir. With the bargaining collective agreement, they do. So let's say if the police union wants their members to have the taser, perhaps, because now the province allows front-line officers to have a taser, so yes, they negotiate with the executive, with the chief and deputy representative of the chief; they work together, and obviously there is no point in bringing something the membership doesn't feel is the right equipment. Obviously, we take their comments in a very serious way because they represent the front line. So if the front line is telling us they need a certain type of jacket, well, who knows more than the front line to recommend those jackets? Now they come to the board for approval or to the chief to present it to us.

Senator Kenny: Right. So I take it you would think it was rather strange if there was a law passed that didn't allow regular constables to express their views at the bargaining table about uniforms?

Mr. El-Chantiry: I would have to say it will depend on those folks. They know best what they need. Our job is to provide them what they need because they are the ones who can tell us about that type of equipment. Senator, who knows more than the front line? For example, they told us not to buy the Dodge Ranger because they are not equivalent to another type of car. The management thought maybe we can get a saving if we buy that type of car. We tried it as a pilot project. They tried it. It

En matière d'équipement, je dois dire que nous ne sommes pas toujours du même avis. Mais avec une directive claire, il ne peut y avoir de malentendu. Le chef comprendra que s'il a besoin de Tasers, c'est la politique qu'il doit suivre. Oui, on peut choisir l'équipement dont on a besoin, mais en cas de fournisseur exclusif, il faut demander l'approbation de la commission.

J'espère l'avoir bien expliqué.

Le sénateur Kenny : Bienvenue commissaire. Je suis heureux de vous voir ici. Pour donner suite à la question du sénateur Campbell, le syndicat a-t-il son mot à dire lors de l'achat d'équipement?

M. El-Chantiry : Je ne crois pas que le syndicat fera d'observation à la commission. Le chef indique à un membre du syndicat ou à un membre de l'association qu'il va faire cet achat, mais c'est la commission qui traite avec le chef. Le syndicat ne vient pas nous dire directement : « Nous voulons ceci et nous ne voulons pas cela. » Non.

Le sénateur Kenny : Je ne voulais pas parler du véhicule blindé avec lequel le chef voulait aller travailler. Ce que je voulais en réalité c'était savoir comment les membres du Service de police d'Ottawa, s'ils ne sont pas satisfaits d'un uniforme, pourraient dire que leur veste n'est pas confortable en hiver. Pourraient-ils soulever une question comme celle-là et comment s'y prendraient-ils? Leur convention collective leur permet-elle de négocier pour une veste plus chaude en hiver?

M. El-Chantiry : Oui, en effet. Ils le peuvent dans le cadre de leur convention collective. Si le syndicat de la police veut que ses membres aient un Taser, parce que la province autorise maintenant les agents de première ligne à en porter, ils peuvent effectivement négocier avec la direction, avec le chef et le représentant adjoint du chef. Ils collaborent, et bien évidemment il ne sert à rien d'acquiescer quelque chose que les membres n'estiment pas opportun. Nous prenons leurs observations très au sérieux, car ils représentent les agents de première ligne. Si ces agents nous disent qu'ils ont besoin d'un certain type de veste, qui mieux qu'eux peut nous recommander ces vestes? Ils demandent ensuite l'approbation de la commission ou demandent au chef de le faire pour eux.

Le sénateur Kenny : D'accord. Donc, j'en déduis que vous pensez qu'il serait assez étrange d'avoir une loi qui ne permettrait pas aux agents d'exprimer leur point de vue à la table de négociation au sujet des uniformes?

M. El-Chantiry : Je dirais que cela dépend d'eux. Ils savent mieux que quiconque ce dont ils ont besoin. Notre travail consiste à leur donner ce dont ils ont besoin parce que ce sont eux qui peuvent nous indiquer le type d'équipement. Sénateur, qui sait mieux que les gens de première ligne? Par exemple, ils nous ont dit de ne pas acheter le Dodge Ranger parce qu'il n'est pas aussi bon qu'un autre type de voiture. La direction avait pensé faire des économies en achetant cette voiture. Nous l'avons testée. Ils l'ont

doesn't fit the equipment properly. There was not enough room in the back seat. So obviously we give those cars to the OC Transpo security arm.

Sorry, I'm talking about my own experience in Ottawa. Maybe it's not so important to everybody, but that's my experience here.

The Chair: That's all we want to hear. This brings it down home.

Mr. El-Chantiry: Okay, thank you, Mr. Chair.

We find we should have listened to our members that changing the type of vehicle was not a wise choice. We should have listened. The front line knows best. Especially, senator, when it comes to health and safety.

I remember the debate came to us on carbine 7 versus 8. Then it doesn't matter anymore whether the chief agrees with it or not. Now we asked the tactical unit to make a presentation to us to explain to those civilian members like myself what the difference is between C-7 and C-8 and the benefit to the membership to have them in the vehicles. As you know, policing has changed and evolved quite a bit, and the best people, in my opinion, who will benefit from their experience is the front line.

If a front-line member comes to you and says, "Senator, I don't feel safe to go on a call alone to Fitzroy Harbour in West Carleton," I have to believe his assessment of the situation is accurate. Why? Because he is almost half an hour away from the nearest police presence, so why would you want him to take a chance on something he's telling you he doesn't feel safe doing?

I have to trust my people, my staff and my employees that they will give me the right assessment here. They're not doing it in a facetious way saying, "Oh well, we want more staff," because at the end of the day he has to wait until he gets the backup to support him.

Senator Kenny: All right. That was very helpful. Could you just to put on the record for us here tell us about the responsibilities of the police board? What are the areas that you consider part of your jurisdiction?

Then I'll have a brief question for you after that.

Mr. El-Chantiry: The police board in Ontario, Mr. Chair, which might change in other provinces, has three representatives from the city, which are elected officials. In the province of Ontario the mayor has an automatic seat on the police board. Some mayors choose to take it, some don't. Some take it and become the chair. Again, three are elected from city council, three are appointed by the province and one member is selected at large from the public. There are seven members if you're a police service and not a detachment or a small service. I believe any over 65 have to have a full board made up of seven.

testée. Elle ne convenait pas. Il n'y avait pas assez d'espace à l'arrière. Nous avons donc donné ces voitures au service de sécurité d'OC Transpo.

Je suis désolé, je parle de ma propre expérience à Ottawa. Ce n'est peut-être pas très important pour tout le monde, mais c'est mon expérience ici.

Le président : C'est ce que nous voulons entendre. C'est ce qui nous permet de comprendre.

M. El-Chantiry : Bon, merci, monsieur le président.

Nous constatons que nous aurions dû écouter nos membres et que ce n'était pas une bonne idée de changer de véhicule. Nous aurions dû les écouter. Ce sont les agents de première ligne qui savent le mieux, en particulier, sénateur, lorsqu'il s'agit de santé et de sécurité.

Je me souviens du débat sur la carabine 7 par rapport à la 8. Peu importe maintenant si le chef est d'accord ou non. Nous avons demandé à l'unité tactique de faire une présentation pour expliquer aux membres civils comme moi quelle était la différence entre la C-7 et la C-8, et quel était l'avantage pour les membres de les avoir dans les véhicules. Comme vous le savez, l'application de la loi a beaucoup changé et évolué et, à mon avis, ce sont surtout les agents de première ligne qui en bénéficieront.

Si un agent de première ligne vient vous dire, « Sénateur, je ne veux pas intervenir seul à Fitzroy Harbour dans West Carleton, car je ne me sens pas en sécurité », je dois respecter son évaluation de la situation. Pourquoi? Eh bien parce qu'il est à presque une demi-heure du poste de police le plus proche. Pourquoi voudriez-vous lui faire prendre des risques alors qu'il vous dit qu'il ne se sent pas en sécurité?

Je dois faire confiance à mon personnel et à mes employés pour qu'ils me fassent une évaluation exacte. Ils ne plaisantent pas en demandant plus de personnel parce qu'en fin de compte, ils doivent attendre jusqu'à ce que du renfort arrive.

Le sénateur Kenny : Bien. Cette information est très utile. Pour le compte rendu, pourriez-vous simplement nous parler des responsabilités de la commission de services policiers? Quels sont les aspects qui sont de votre ressort d'après vous?

J'aurais une autre petite question à vous poser ensuite.

M. El-Chantiry : La commission de la police en Ontario, monsieur le président, ce qui peut être différent dans d'autres provinces, a trois représentants de la ville, qui sont élus. Dans la province de l'Ontario, le maire siège automatiquement à la commission. Certains maires choisissent de siéger, d'autres non. Certains acceptent et deviennent le président. Trois sont des élus du conseil municipal, trois sont nommés par la province et un membre est choisi parmi la population. Il y a sept membres pour un service de police, mais pas pour un détachement ou un petit service. Je crois que tout service ayant plus de 65 policiers doit avoir une commission complète de 7 membres.

Our mandate is basically to hire the chief, the two deputy chiefs and the director general, which is equivalent to a deputy chief. Our job is to develop with the chief a business plan to represent our community and our community needs. Also, our job is to provide our police with the budget, so the business plan, every three years, and working with the chief and his staff.

Also, we are the employer. The police board is the identity of the police, so if the Ottawa police are going to be sued, it's not the Ottawa Police Service that is sued. They sue the Ottawa Police Services Board; we are the identity. If the chief recommends at some point — and they still don't have the power to do that, unfortunately — to fire somebody, even firing someone on probation, it has to come to the police board. If you have a police officer under a year, we have the right to limit that employment contract. We will recommend it to the board, and the board ultimately will make that decision.

It is the same as appointing special constables. The chief recommends them, even the special constables at the universities and on transit. All the special constables within our capacity are recommended by the chief but are approved by the board. Ultimately, the board as the employer can make those decisions.

Senator Kenny: If I heard you correctly, you said every police service in Ontario, including the OPP, has a board.

Mr. El-Chantiry: Well, the OPP has a different set up, and I would love to explain that to you, because in the OPP we have section 10 and section 5.1. Pembroke is a good example. As a city, they have a contract with the OPP. The OPP provide the policing. They have a board. But the board does not negotiate a contract with the OPP. They negotiate the costing of policing and everything else, but when it comes to OPP salaries, it is negotiated by the province. The OPP have their own association, if I might say this.

Senator Kenny: In light of your experience, do you think that the RCMP would benefit from a board?

Mr. El-Chantiry: From what I said, as the Chair of the Ottawa Police Services Board and the president of the association of police boards of the province, I believe there would be a great deal of benefit, because, first, we are civilian, and second, at least in Ottawa, we don't collect any remuneration. We do it as part of being a councillor. So I do it just because I believe I represent the community. I don't just represent the interests of the police. I hold that balance sometimes. For example, police and fire have a habit across the country of hiring their nephews and their cousins, as you know. I don't have to tell you; just look in the phone book and you'll see who's who. So the police board comes in and says,

Notre mandat consiste essentiellement à embaucher le chef, les deux chefs adjoints et le directeur général, qui est un poste équivalent au chef adjoint. Quant à notre travail, il consiste à élaborer un plan d'activités de concert avec le chef en fonction des besoins de la collectivité que nous représentons. Il nous appartient aussi de prévoir le budget de notre service de police, de fournir le plan d'activités tous les trois ans et de travailler avec le chef et son personnel.

Nous sommes également l'employeur. La commission de services policiers incarne l'identité même de la police. Ainsi, si des poursuites sont intentées contre la police d'Ottawa, ce n'est pas le service de police d'Ottawa lui-même qui est en cause. Les poursuites sont intentées contre la Commission de services policiers d'Ottawa, car nous constituons l'identité de la police. Si le chef recommande à un moment donné — et il n'a malheureusement pas encore le pouvoir de le faire — le licenciement de quelqu'un, même s'il s'agit de quelqu'un en période de probation, il doit s'adresser à la commission. Si un agent travaille depuis moins d'une année, nous avons le droit de limiter son contrat de travail. Nous faisons une recommandation à la commission, et c'est elle qui prend la décision finale.

Il en est de même pour la nomination de gendarmes spéciaux. Le chef les recommande, même ceux qui sont destinés aux universités ou à la police des transports. Tous les gendarmes spéciaux qui relèvent de nous sont recommandés par le chef, mais approuvés par la commission. En définitive, c'est la commission qui peut prendre ces décisions à titre d'employeur.

Le sénateur Kenny : Si je vous ai bien compris, vous avez dit que chaque service policier de l'Ontario a sa propre commission, même l'OPP.

M. El-Chantiry : Eh bien, l'OPP s'organise autrement, et j'aimerais bien vous l'expliquer, car à l'OPP nous avons les articles 10 et 5.1. Pembroke en est un bon exemple. La ville a un contrat avec l'OPP, qui s'occupe des services policiers et qui a sa propre commission. Mais la commission ne négocie pas un contrat avec l'OPP. Elle négocie l'établissement des coûts de l'application de la loi et tout le reste, mais quand il s'agit de la solde des agents de l'OPP, c'est la province qui la négocie. L'OPP a sa propre association, si je puis dire.

Le sénateur Kenny : Selon votre expérience, croyez-vous qu'il serait avantageux pour la GRC d'avoir une commission?

M. El-Chantiry : Comme je l'ai dit, en ma qualité de président de la Commission de services policiers d'Ottawa et de l'association des commissions des services policiers de la province, j'estime que ce serait très avantageux, d'abord parce que nous sommes des civils et ensuite, nous ne sommes pas rémunérés, du moins à Ottawa. Nous le faisons comme partie intégrante des fonctions de conseiller. Je le fais donc tout simplement parce que je crois représenter la collectivité. Je ne représente pas uniquement les intérêts de la police. Je maintiens l'équilibre quelquefois. Par exemple, partout au pays, la police et les services d'incendie ont tendance à embaucher leurs neveux et

“No. One of our policies is we need diversity on our police service. We need to engage more the gay and lesbian community, new Canadians, Aborigines and so forth. We want you to hire what you see on the street, not what you see at the police station or in a mirror.” That’s where the board can play a role to represent the community and what the community needs. As you know, there is a habit within police and the Red Cross right across the province and the country, the blue line, the blue water. It is all good, sometimes. Brotherhood and sisterhood, it’s all good. But you still need the governing body to be able to represent the community. What does the community want? I go to the police board and say: “Look, I have 100 emails, most of them about traffic in my community. So, chief, what are you going to do about the traffic?” Now, I don’t tell the chief what to do or how to do it, but I have to tell him traffic is a concern in my city. Guns and gangs is a concern in my city. Whatever concern we have, we are the civilian body where people trust you to represent them. That’s what I believe is a huge benefit.

If you want to have a board, we need to have that power of oversight. My power is that if the chief doesn’t comply with what I’m doing, well, I can fire that chief. That’s my power. If I don’t have that power, the chief can tell me, “Okay, say whatever you want.” You don’t have that. You’re powerless. So I think with power comes responsibility, and that will make a better government on both sides, so the chief will know he has to work at the pleasure of the board, and the board will know we are working with the chief to provide him with the tools he needs to do a good job for our safety. I hope I explained it.

Senator Kenny: Thank you very much, councillor. Thank you, chair.

Senator Day: Thank you for being here and explaining your particular arrangement of how things are handled.

What we have to look at is legislation for the RCMP that’s being fit into the public service relations legislation. So they have a little bit of a different scheme where they said certain things can go to collective bargaining and be in a collective agreement, but other items are excluded. Those items are things that are preserved specifically for management, either Treasury Board or the employer directly.

But then they create another means of communication between the certified body, the union and management, and that’s called “consultation committees,” where they discuss lots of different things. They must establish these, and one of the items that they talk about is harassment in the workplace. Are you familiar with that type of management structure, where it’s not all collective bargaining but it’s still the union and management talking about issues in a different manner than in the collective agreement?

leurs cousins, comme vous le savez. Je n’ai pas besoin de vous le dire; vous n’avez qu’à consulter l’annuaire pour voir qui sont ces personnes. Alors la commission de services policiers intervient pour rappeler qu’il nous faut de la diversité dans nos services de police, qu’il nous faut davantage de personnes de la communauté gaie et lesbienne, des néo-Canadiens, des Autochtones et autres et que l’on doit recruter des gens en fonction de ce que l’on voit dans la rue et non pas en regardant à la gendarmerie ou dans le miroir. C’est là que la commission peut jouer un rôle en représentant la collectivité et ce qu’il lui faut. Comme vous le savez, la police et la Croix-Rouge partout dans la province et dans le pays ont l’habitude de fraterniser. C’est très bien. On est frères et sœurs et c’est bien. Mais il faut tout de même un organe qui puisse représenter la collectivité. Et que veut la collectivité? Par exemple, si je vais à la commission de services policiers pour dire que j’ai reçu une centaine de courriels, la plupart portant sur la circulation dans ma localité, c’est pour savoir si le chef a l’intention de faire quelque chose à ce sujet. Je ne vais pas lui dire quoi faire ni comment le faire, mais je dois lui dire que la circulation est problématique dans ma ville. Les armes à feu et les gangs inquiètent les gens dans ma ville. Quelle que soit la préoccupation, nous sommes un organe civil et les gens nous font confiance pour les représenter. C’est là le grand avantage à mon sens.

Si vous voulez avoir une commission, il faut qu’elle ait un pouvoir de surveillance. Mon pouvoir c’est de renvoyer le chef s’il ne respecte pas ce que je fais. Voilà mon pouvoir. Si je n’ai pas ce pouvoir, le chef peut me dire : « D’accord, dites ce que vous voulez. » Vous n’avez aucun pouvoir. Je pense qu’avec le pouvoir vient la responsabilité, ce qui fera un meilleur gouvernement des deux côtés, de sorte que le chef saura qu’il doit travailler au gré de la commission et la commission saura que nous travaillons avec le chef pour lui donner les outils dont il a besoin pour faire un bon travail pour notre sécurité. J’espère que je l’ai bien expliqué.

Le sénateur Kenny : Merci beaucoup, monsieur, et merci, monsieur le président.

Le sénateur Day : Merci d’avoir comparu et de nous avoir expliqué votre façon de vous occuper des choses.

Ce que nous devons étudier c’est la loi pour la GRC qui est intégrée à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. On y retrouve un régime légèrement différent selon lequel certains aspects peuvent être négociés et recueillis dans une convention collective alors que d’autres en sont exclus. Ces aspects sont spécifiquement réservés à la direction, qu’il s’agisse du Conseil du Trésor ou de l’employeur, directement.

Mais ensuite on crée un autre moyen de communication entre l’organe accrédité, le syndicat et la direction, que l’on baptise « comités de consultation » et au sein desquels on discute de toutes sortes de sujets. Ces comités doivent être établis et l’un des sujets de discussion est le harcèlement en milieu de travail. Êtes-vous au courant de ce genre de structure de gestion, où tout ne se prête pas à une négociation collective, mais où des discussions syndicales-patronales ont tout de même lieu, mais de manière différente que dans le cadre d’une convention collective?

Mr. El-Chantiry: We talk about harassment in the workplace, so we hear about it just like anybody else. Now, if the chief is dealing with the harassment and is doing something about it, it's fine. If something comes to the board, well, the board will ask the chief: "We heard there is harassment in the workplace. What are you doing about it?" Or we can create a policy and say that you have to follow that policy, and the chief will have to deal with that policy.

Senator Day: Would you leave it to the chief to set up a consultation process with the union?

Mr. El-Chantiry: I have no problem if he wants to develop consultation with the union, but at the same time, we have to have a policy in place where we can measure. I want to make sure I have a policy in place, while the chief can just easily say to me, "Oh, yes, we had 10 complaints and we dealt with it." No. "Please tell me how you dealt with it, because we have a policy here, and we need to see if you met all those policy conditions."

Senator, in my opinion, there is no fear of having oversight because sometimes even with the oversight, we hear something slipped through. So I always like to see that even if they are not happy with the board process itself, they have another level in Ontario you can go to. We have the Office of the Independent Police Review Director, OIPRD. He could review those complaints. We have the Ontario Civilian Police Commission, OCPC. So they have a place. Even if the board is not doing their due diligence, holding the chief accountable, the other bodies have the authority to call the chief in.

Senator Day: Do they look into items that are not in the collective agreement as well?

Mr. El-Chantiry: Yes.

Senator Day: Relationships?

Mr. El-Chantiry: Yes, they do, sir.

Senator Jaffer: Thank you very much for being here. You really helped us a lot. My problem is with management, and you explained that well. The thing I've been struggling with in preparing this last weekend is the issue of good faith, and you explained that.

We have heard that people are less interested in joining the RCMP, and you wanted to comment on that, but my concern is the good bargaining practice. If the men's hands are tied at their back with eight exemptions, and because you have for so many years worked on a police board, what is a good bargaining practice?

Mr. El-Chantiry: We have to have good faith. I'm not saying, senator, it's always going to work. Sometimes, as you know, you have an association or a union team different than another. But in our experience in Ottawa, we never have a problem with the

M. El-Chantiry : Nous parlons de harcèlement en milieu de travail, alors nous en entendons parler comme tout le monde. Or, si le chef s'occupe du harcèlement et fait quelque chose à ce sujet, c'est parfait. Si la commission est saisie d'un cas de harcèlement, elle demandera au chef ce qu'il a l'intention de faire pour y remédier. Nous pourrions également créer une politique et faire en sorte que le chef soit tenu de la respecter.

Le sénateur Day : Laisseriez-vous au chef le soin d'établir un processus de consultation avec le syndicat?

M. El-Chantiry : Je n'ai rien à redire s'il souhaite avoir des consultations avec le syndicat, mais en même temps, nous devons avoir une politique pour pouvoir mesurer les choses. Je veux être sûr d'avoir une politique en place, car un chef pourrait se contenter de me dire qu'il y a eu 10 plaintes et qu'il s'en est occupé, sans autre explication. Pas question. Je dois pouvoir lui dire : « Veuillez m'expliquer comment vous vous en êtes occupé exactement. Nous avons une politique à ce sujet et nous devons voir si vous l'avez entièrement respectée. »

À mon avis, sénateur, il n'y a aucune crainte à avoir de la surveillance, car parfois, malgré celle-ci, nous entendons dire que quelque chose est passé inaperçu. Par conséquent, je tiens à ce que quelqu'un qui n'est pas satisfait du processus suivi par la commission proprement dite, puisse s'adresser à un autre niveau en Ontario. Nous avons pour cela le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) qui peut étudier ces plaintes. Nous avons aussi la Commission civile des services policiers de l'Ontario. Il y a donc des recours. Même si la commission ne fait pas preuve de la diligence voulue pour tenir le chef responsable, les autres organes ont le pouvoir de le faire comparaître.

Le sénateur Day : Est-ce qu'ils s'occupent également d'aspects qui ne figurent pas dans la convention collective?

M. El-Chantiry : Oui.

Le sénateur Day : Des relations?

M. El-Chantiry : Oui, monsieur, ils le font.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup de votre présence. Vous nous avez vraiment beaucoup aidés. Pour moi, le problème se pose du côté de la direction, et vous l'avez bien expliqué. La question qui me préoccupait quand je me préparais en fin de semaine était celle de la bonne foi, et vous l'avez expliquée.

On nous a dit qu'il y a moins de gens qui veulent se joindre à la GRC et vous vouliez en parler, mais ce qui m'intéresse ce sont les bonnes pratiques de négociation collective. Si les hommes ont les mains liées à cause de huit exemptions et comme vous avez travaillé pendant tant d'années à la commission de police, quelles sont les bonnes pratiques de négociation collective?

M. El-Chantiry : Nous devons agir de bonne foi. Je ne suis pas en train de dire que cela va toujours fonctionner, madame la sénatrice. Parfois, comme vous le savez, nous faisons affaire à des associations ou à des équipes syndicales qui diffèrent les unes des

senior officer association. We always negotiated. We have always done it in a good manner in a short time. Sometimes we reach an agreement with the union, sometimes we don't, but we have a binding arbitration process in this province. Before we go to arbitration, we sometimes go to conciliation, and the conciliation will meet with both of us, labour relations person, and tell us that you're asking too much, you're not asking enough, let's strike a balance here.

If you want me to talk about arbitration, we need a full meeting for that.

Senator Jaffer: I understand.

Mr. El-Chantiry: When police are not allowed to strike or take job action, you have to provide them with a way to express their concern on the collective agreement. If you and I disagree, we can go to the chairman. If we still don't agree, we have another body to go to. It's been working because 94 per cent of the collective bargaining in the province of Ontario is done between the board and the union. Only 6 per cent to 7 per cent goes to binding arbitration. You can see the trend. People can still work together and negotiate in good faith.

Senator Jaffer: Do you consider that public interest?

Mr. El-Chantiry: Yes, I do, absolutely.

The Chair: I want to thank our witness for appearing, especially on such short notice. This is an important piece of legislation we are dealing with, and we appreciate your expertise. You have brought home to us how it works right on the street, so to speak, on the front line.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Tuesday, June 14, 2016

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures, met this day at 8:33 a.m. to give consideration to the bill; and to study issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence's deliberations on Bill C-7. Before I begin, I would like to ask all

autres. Mais selon notre expérience à Ottawa, nous n'avons jamais de problème avec l'association des cadres supérieurs. Nous avons toujours négocié et nous l'avons toujours fait de la bonne manière et en peu de temps. Parfois nous sommes arrivés à une entente avec le syndicat, d'autres fois non, mais nous avons un processus d'arbitrage contraignant dans cette province. Avant de passer à l'arbitrage, nous optons parfois pour la conciliation, et le conciliateur rencontre les deux parties, le représentant syndical, et nous dit si nous demandons trop ou pas assez et nous invite à trouver un juste équilibre.

Si vous voulez parler d'arbitrage, il nous faudra toute une séance rien que pour cela.

La sénatrice Jaffer : Je comprends.

M. El-Chantiry : Lorsque les policiers ne sont pas autorisés à faire grève ou à exercer des moyens de pression, on doit leur donner un moyen d'exprimer leur préoccupation dans la convention collective. Si vous et moi ne sommes pas d'accord, nous pouvons faire appel au président. Si nous ne sommes toujours pas d'accord, nous nous adresserons un autre organisme. Nous n'avons pas eu de problèmes parce que 94 p. 100 de la négociation collective dans la province de l'Ontario se déroule entre la commission et le syndicat. Seulement 6 à 7 p. 100 des cas vont en arbitrage exécutoire. Vous pouvez voir la tendance. Les gens peuvent encore travailler ensemble et négocier de bonne foi.

La sénatrice Jaffer : Estimez-vous que c'est dans l'intérêt public?

M. El-Chantiry : Oui, tout à fait.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins d'avoir comparu, surtout à si brève échéance. Nous étudions ici un texte de loi important, et nous apprécions votre expertise. Vous nous avez fait comprendre comment les choses se passent dans la rue, si je puis dire, en première ligne.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mardi 14 juin 2016

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 8 h 33, pour étudier le projet de loi; ainsi que pour étudier les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, pour ses délibérations sur le projet de

the senators to introduce themselves. I will begin with the deputy chair.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer. I'm from British Columbia.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

Senator Cowan: Jim Cowan, Nova Scotia.

[Translation]

Senator Carignan: Good morning; Claude Carignan, senator from Quebec.

[English]

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Campbell: Larry Campbell, British Columbia.

[Translation]

Senator Dagenais: Good morning; Jean-Guy Dagenais, senator from Quebec.

[English]

Senator Beyak: Lynn Beyak, Ontario.

Senator McCoy: Elaine McCoy, Alberta.

The Chair: Thank you. I'm Senator Dan Lang from Yukon, and to my left is Adam Thompson, the clerk of the committee.

Welcome everyone to the deliberations today. As everyone knows, we're here to deal with Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures.

Over the past number of weeks, we've had intensive hearings in respect of this legislation that has been sent to us from the other place. My recommendation to the committee is that we go in camera for the first part of the meeting in order to determine the direction that we're going to take in respect to clause-by-clause consideration of the bill. I hereby suspend the meeting to go in camera.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-7, An Act to amend the Public Service Labour Relations Act, the Public Service Labour Relations and Employment Board Act and other Acts and to provide for certain other measures?

Hon. Senators: Agreed.

loi C-7. Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs de se présenter. Je donnerai la parole à la vice-présidente pour commencer.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer. Je viens de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Kenny : Colin Kenny, de l'Ontario.

Le sénateur Cowan : Jim Cowan, de la Nouvelle-Écosse.

[Français]

Le sénateur Carignan : Bonjour, Claude Carignan, sénateur du Québec.

[Traduction]

Le sénateur White : Vern White, de l'Ontario.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Bonjour, Jean-Guy Dagenais, sénateur du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, de l'Ontario.

La sénatrice McCoy : Elaine McCoy, de l'Alberta.

Le président : Merci. Je suis le sénateur Dan Lang et je viens du Yukon. À ma gauche se trouve Adam Thompson, le greffier du comité.

Je souhaite à tous la bienvenue aux délibérations d'aujourd'hui. Comme tout le monde le sait, nous sommes ici pour étudier le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures.

Au cours des dernières semaines, nous avons eu des audiences intensives sur ce projet de loi, qui nous a été renvoyé par la Chambre. Je recommanderais au comité que nous passions à huis clos pour le premier segment de la réunion, afin de déterminer l'orientation que nous souhaitons prendre pour l'étude article par article du projet de loi. Je suspens donc immédiatement la séance pour poursuivre la discussion à huis clos.

(Le comité poursuit ses délibérations à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Vous plaît-il que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Is it agreed that I group clauses where appropriate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clauses 1 through 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Now I understand there is an amendment to add section 4.1; is that correct?

Senator Carignan: Yes.

The Chair: Senator Carignan?

[Translation]

Senator Carignan: This is an amendment. At the hearing, we noticed that there was an error in the bill. Clause 4.1 referred to a non-existent section.

Senator Dagenais: The amendment is new clause 4.1, which reads as follows:

The act is amended by adding the following after section 7:

7.1 Nothing in this act is to be construed as affecting the human resources management powers conferred on the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police by the Royal Canadian Mounted Police Act.

And so, I move that Bill C-7 be amended on page 3, at clause 4. . .

[English]

Senator Kenny: Are we not dealing with Senator Carignan's amendment?

The Chair: I thought Senator Carignan was moving the motion for section 4.1, but Senator Dagenais is moving that motion. Is that not correct?

[Translation]

Senator Carignan: We misunderstood each other as to where we were. I understand that we are beginning with the amendment to clause 10, on page 4, to replace —

[English]

The Chair: Senator, we're not there yet. We're on section 4.1, the amendment that Senator Dagenais has moved on page 3.

Senator Carignan: Okay, sorry.

Le président : L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Êtes-vous d'accord pour que je regroupe des articles au besoin?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Les articles 1 à 4 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Je crois qu'il y a un amendement afin d'ajouter un article 4.1, n'est-ce pas?

Le sénateur Carignan : Oui.

Le président : Sénateur Carignan?

[Français]

Le sénateur Carignan : Il s'agit d'un amendement. Lors de l'audition, nous avons remarqué qu'il y avait une coquille dans la loi. L'article 4.1 renvoyait à un article inexistant.

Le sénateur Dagenais : L'amendement, c'est le nouvel article 4.1, qui se lit ainsi :

La même loi est modifiée, par adjonction, après l'article 7, de ce qui suit :

7.1 La présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte au pouvoir du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada en matière de gestion des ressources humaines, attribué par la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada.

Je propose donc que le projet de loi C-7 soit modifié à la page 3, à l'article 4...

[Traduction]

Le sénateur Kenny : Ne sommes-nous pas en train de discuter de l'amendement du sénateur Carignan?

Le président : Je croyais que le sénateur Carignan proposait la motion d'adjonction d'un article 4.1, mais c'est le sénateur Dagenais qui la propose. Est-ce que je me trompe?

[Français]

Le sénateur Carignan : Nous nous sommes mal compris quant à l'endroit où nous en étions. Je comprends que nous commençons par l'amendement à l'article 10, à la page 4, qui vise à remplacer...

[Traduction]

Le président : Sénateur, nous ne sommes pas encore rendus là. Nous en sommes à l'article 4.1, à l'amendement que le sénateur Dagenais a proposé à la page 3.

Le sénateur Carignan : Très bien, je m'excuse.

The Chair: We'll start with Senator Dagenais, and then we will move along for other amendments. Is that clear?

Senator Dagenais has moved the following amendment.

[Translation]

Senator Dagenais: I will repeat the amendment, Mr. Chair: that Bill C-7 be amended on page 3, with a new clause 4.1, which reads as follows:

“The act is amended by adding the following after section 7:

7.1 Nothing in this act is to be construed as affecting the human resources management powers conferred on the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police by the Royal Canadian Mounted Police Act.”

That is the amendment I am moving on page 3, after clause 4.

[English]

The Chair: Any debate? Senator Carignan?

[Translation]

Senator Carignan: I am in favour of this amendment, which clarifies the management powers of the RCMP, powers inherent to any collective agreement, and to any employer's right.

[English]

The Chair: It has been moved. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: So moved.

Honourable senators, shall clauses 5 through 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 10 carry? I understand there's an amendment.

[Translation]

Senator Carignan: We are on page 4, clause 10. I move that we amend subsection 64(3). As I began to explain earlier, we found an error in the drafting. Subsection 64(3) of the bill referred to a non-existent provision, which could have created problems with unionization.

I move that we replace subsection 64(3) with the following:

“(3) For the purpose of paragraph (1.1)(a), membership in any employee organization that forms part of a council of employee organizations is deemed to be membership in the council.”

The objective is to clarify paragraph (1.1)(a).

Le président : Nous commencerons par le sénateur Dagenais, après quoi nous pourrions nous pencher sur d'autres amendements. Est-ce que c'est clair?

Le sénateur Dagenais propose l'amendement suivant.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je répète l'amendement, monsieur le président. Dans le projet de loi C-7, à la page 3, un nouvel article 4.1 est proposé, qui se lit comme suit :

« La même loi est modifiée, par adjonction, après l'article 7, de ce qui suit :

7.1 La présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte au pouvoir du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada en matière de gestion des ressources humaines, attribué par la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. »

C'est l'amendement que je propose à la page 3, après l'article 4.

[Traduction]

Le président : Voulez-vous en débattre? Sénateur Carignan?

[Français]

Le sénateur Carignan : Je suis en faveur de cet amendement qui clarifie le pouvoir de direction de la GRC, inhérent à toute convention collective, à tout droit de l'employeur.

[Traduction]

Le président : Il est proposé. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : L'amendement est proposé.

Honorables sénateurs, les articles 5 à 9 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'article 10 est-il adopté? Je crois qu'il y a un amendement.

[Français]

Le sénateur Carignan : Nous en sommes à la page 4, à l'article 10. Je propose de modifier l'article 64(3). Comme j'avais commencé à l'expliquer plus tôt, nous avons trouvé une coquille dans la rédaction. Le paragraphe 64(3) de la loi faisait référence à un alinéa inexistant, ce qui aurait pu créer des problèmes au moment de la syndicalisation.

Il s'agit de remplacer l'article 64(3) par ce qui suit :

« (3) Pour l'application de l'alinéa (1.1)a, l'adhésion à une organisation syndicale membre d'un regroupement d'organisations syndicales vaut adhésion au regroupement. »

Il s'agit de clarifier l'alinéa (1.1)a.

[English]

The Chair: Senator, could you read the whole motion, please?

Senator Jaffer: He did.

[Translation]

Senator Carignan: I move that Bill C-7 be amended on page 4, in clause 10:

(a) by replacing line 27 with the following:

“**10(1) Subsection 64(1) of the act is replaced by the**”; and

(b) by adding after line 36:

“**(2) Subsection 64(3) of the act is replaced by the following:**

(3) For the purpose of paragraph (1.1)(a), membership in any employee organization that forms part of a council of employee organizations is deemed to be membership in the council.”

[English]

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 10, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clauses 11 through 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 17 carry?

Senator Kenny, the clerk has asked me to defer clause 17 because it has a consequential amendment, so we'll put this aside and come back to it. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 18 through 32 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 33 carry?

[Translation]

Senator Carignan: As we saw in the process, this is about the possibility of holding a secret ballot. When we heard all of the witnesses, both employee and employer representatives said that they agreed with the possibility of voting by secret ballot, in order to guarantee good union democracy.

I move that Bill C-7 be amended in clause 33, on page 18, by replacing line 3 with the following:

[Traduction]

Le président : Sénateur, pouvez-vous lire la motion dans sa totalité, s'il vous plaît?

La sénatrice Jaffer : Il l'a déjà fait.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je propose que le projet de loi C-7 soit modifié à la page 4, à l'article 10 :

a) par substitution, à la ligne 30, de ce qui suit :

« **10(1) Le paragraphe 64(1) de la même loi est rem-** »

b) par adjonction, après la ligne 40, de ce qui suit :

« **(2) Le paragraphe 64(3) de la même loi est remplacé par ce qui suit :**

(3) Pour l'application de l'alinéa (1.1)a, l'adhésion à une organisation syndicale membre d'un regroupement d'organisations syndicales vaut adhésion au regroupement. »

[Traduction]

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 10 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 11 à 16 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 17 est-il adopté?

Sénateur Kenny, le greffier m'a demandé de réserver l'article 17 parce qu'il comporte un amendement corrélatif, donc nous le réserverons pour l'instant et nous y reviendrons. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 18 à 32 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 33 est-il adopté?

[Français]

Le sénateur Carignan : Comme on l'a vu dans le processus, il s'agit de la possibilité de tenir un vote par scrutin secret. Lors de l'audition de l'ensemble des témoins, les représentants des employés comme ceux de l'employeur ont mentionné qu'ils étaient d'accord avec la tenue d'un vote par scrutin secret pour garantir une bonne démocratie syndicale.

Je propose que le projet de loi C-7 soit modifié à la page 18, à l'article 33, par substitution, à la ligne 2, de ce qui suit :

“group only if it is satisfied on the basis of the results of a secret ballot representation vote that a majority of the employees in the proposed bargaining unit who have cast a ballot have voted to have the applicant employee organization represent them as their bargaining agent and that the employee organiza —”.

[English]

The Chair: Honourable senators, you have heard the motion. Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Kenny, do you have an amendment to this clause as well?

Senator Kenny: Yes, I do, chair.

The intention is to remove the eight exclusions from the bill, and the purpose of that is to provide for more robust communication between management and the union that is to come. We've taken a look at a range of other police services that do not have exclusions listed precisely like this.

We had the benefit of testimony yesterday from the commissioner, who made a point of telling us that these exclusions are superfluous and that he feels they are covered elsewhere. If that's the case, I don't see any reason to keep them here in the bill, other than that they would severely inhibit a union in arbitration or in its normal course of operation.

For that reason, I will go ahead and read the amendment.

The Chair: Please proceed.

Senator Kenny: I move:

- That Bill C-7 be amended in clause 33
- (a) on page 19, by deleting lines 29 to 39; and
 - (b) on page 20;
 - (i) by deleting lines 1 to 19, and
 - (ii) by deleting lines 33 to 37;
 - (c) on page 21, by deleting lines 1 to 34.

I don't know if you want to go ahead with a discussion on this, chair. Do you want me to deal with —

Senator Jaffer: We agree.

The Chair: Sorry, Senator Kenny. You had a question.

Senator Kenny: Or whether you wanted me to proceed with the consequential amendments.

The Chair: I think we'll do those in sequence.

You've heard the amendment. Is there any debate?

« ment si, d'une part, elle est convaincue sur le fondement des résultats d'un scrutin de représentation secret, que la majorité des fonctionnaires de l'unité de négociation proposée qui ont participé au scrutin souhaitent que l'organisation syndicale les représente à titre d'agent négociateur et si, d'autre part, elle conclut que l'organisation syndicale — et, ».

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, vous avez entendu la motion. L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Sénateur Kenny, avez-vous un amendement à proposer à cet article vous aussi?

Le sénateur Kenny : Oui, monsieur le président.

L'intention est de retirer les huit exclusions du projet de loi, afin de permettre les communications plus robustes qui sont à prévoir entre la direction et le syndicat. Nous avons examiné divers autres services de police, pour lesquels il n'y a pas de liste d'exclusions aussi précise.

Nous avons eu la chance d'entendre hier le témoignage du commissaire, qui s'est fait un point d'honneur de nous dire que ces exclusions étaient superflues et qu'il y a d'autres dispositions qui les établissent. Le cas échéant, je ne vois aucune raison pour les conserver dans ce projet de loi, puisqu'elles n'auront pour effet que de nuire gravement à un syndicat dans le processus d'arbitrage ou dans le cours normal de ses activités.

Pour cette raison, je vous lirai l'amendement.

Le président : Je vous en prie.

Le sénateur Kenny : Je propose :

- Que le projet de loi C-7 soit modifié à l'article 33 :
- a) à la page 19, par suppression des lignes 29 à 40;
 - b) à la page 20,
 - (i) par suppression des lignes 1 à 18,
 - (ii) par suppression des lignes 32 à 35;
 - c) à la page 21, par suppression des lignes 1 à 36.

Je ne sais pas si vous voulez que nous en discutons davantage, monsieur le président. Voulez-vous que j'explique...

La sénatrice Jaffer : Nous sommes d'accord.

Le président : Je m'excuse, sénateur Kenny. Vous aviez une question.

Le sénateur Kenny : Ou si vous voulez que je vous présente les amendements corrélatifs.

Le président : Je pense que nous allons les examiner dans l'ordre.

Vous avez entendu l'amendement. Voulez-vous en débattre?

[Translation]

Senator Dagenais: I want to make sure that I understood what Senator Kenny was saying. According to Commissioner Paulson, evaluations and probation periods will be debated elsewhere and will be excluded from Bill C-7. Did I understand correctly?

Senator Carignan: That was the commissioner's interpretation.

Senator Dagenais: That is this morning's amendment. I am not sure it is necessary that we withdraw this amendment from Bill C-7.

Senator Carignan: In the commissioner's opinion, certain parts of other laws may offer some framing. In the context of a collective agreement, negotiations have to include the essential elements that make up working conditions, such as transfers, relocations and dismissals. All of this must be part of the complete negotiation process. In short, we absolutely must eliminate that. Moreover, the commissioner stated that it was not necessary to include these points. Both the workers and the commissioner agreed to remove that from the negotiating table.

Senator Dagenais: I wanted to make sure that I had understood correctly before I gave my approval.

[English]

Senator Campbell: I have a comment. With the commissioner's statement yesterday, they do not need to be listed in this fashion. That the RCMP gave the advice to list them makes me agree with Senator Carignan. This has always been a sticking point. This has always been the point where we were advised that if there were to be a constitutional challenge, it would be on this point.

By removing them, we're not taking anything away from management, and we are, I believe, effectively negating the need for yet another constitutional challenge on this. So I support this.

The Chair: Colleagues, I would just make a comment in respect to the amendment we debated earlier, proposed section 7.1, which recognizes the right for the management to manage as per the Royal Canadian Mounted Police Act. I think it gives comfort from the point of view of the collective agreement that we would be going forward with to ensure that everybody understands their responsibilities.

Is there any further debate? Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Senator Carignan, do you have another amendment?

[Translation]

Senator Carignan: We are amending clause 33, regarding grievances, on page 22,

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je veux m'assurer d'avoir bien compris les propos du sénateur Kenny. Selon le commissaire Paulson, les évaluations et les stages feront l'objet d'un débat sous une autre forme et seront exclus du projet de loi C-7. Ai-je bien compris?

Le sénateur Carignan : C'est l'interprétation du commissaire.

Le sénateur Dagenais : Il s'agit de l'amendement de ce matin. Je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de retirer cette modification du projet de loi C-7.

Le sénateur Carignan : De l'avis du commissaire, certaines parties d'autres lois pourront offrir un type d'encadrement. Dans le cadre d'une convention collective, les négociations doivent comprendre les éléments essentiels des conditions de travail, notamment les mutations, les déplacements et les congédiements. Tout cela doit faire partie du processus complet de négociation. Bref, on doit absolument supprimer cela. En outre, le commissaire a affirmé qu'il n'est pas nécessaire d'inclure ces éléments. Les salariés comme le commissaire se sont entendus pour retirer cet élément de la table des négociations.

Le sénateur Dagenais : Je voulais m'assurer d'avoir bien compris avant de donner mon approbation.

[Traduction]

Le sénateur Campbell : J'ai une observation à faire. À la lumière du témoignage du commissaire, hier, il n'est pas nécessaire de les énumérer de cette façon. Le fait que la GRC nous conseille d'en dresser la liste me porte à être d'accord avec le sénateur Carignan. Cela a toujours été un point de divergence. On nous a toujours dit que s'il y avait une contestation constitutionnelle un jour, ce serait sur ce point.

En les supprimant, nous n'enlevons rien à la direction, et nous rendons inutile une autre contestation judiciaire aux termes de la Loi constitutionnelle sur la question. Je suis pour.

Le président : Chers collègues, j'aimerais faire une petite observation sur l'amendement dont nous avons débattu plus tôt, sur l'article proposé 7.1, qui reconnaît le droit de la direction de gérer ses ressources conformément à la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Je pense que c'est rassurant en vue de la convention collective que nous signerons pour que tout le monde comprenne ses responsabilités.

Voulez-vous en discuter davantage? L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'amendement est adopté.

Sénateur Carignan, avez-vous un autre amendement à proposer?

[Français]

Le sénateur Carignan : Il s'agit d'apporter une modification à l'article 33 relatif aux griefs, à la page 22,

(a) by replacing lines 20 and 21 with the following:

“pretation or application, in respect of the employee, of

(a) a provision of a collective agreement or an arbitral award; or

(b) a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment.”;

(b) by replacing lines 26 to 29 with the following:

“employee’s satisfaction.”

This amendment ensures the compliance of all of the current provisions of the Public Service Labour Relations Act. The adjudicator will be able to interpret the act. The provision having to do with grievances was limited to the interpretation and application of the collective agreement. This led one to believe that an adjudicator would not be authorized to interpret the legislation. This change is essential, since many laws will be taken into account, such as the RCMP Act. It is important that the adjudicator be able to interpret the RCMP Act in settling a dispute in the wake of a grievance.

So the main objective of this amendment is to ensure compliance with the provisions of the Public Service Labour Relations Act. If I am not mistaken, section 62 refers to the adjudicator’s power to interpret legislation. It is a fundamental point.

[English]

The Chair: Any other debate?

Colleagues, shall the clause carry, as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Now, shall clause 33, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Could we now turn to clause 17? Senator Kenny, I believe, has an amendment.

Senator Kenny: Page 6 in the bill, colleagues. This is a consequential amendment that is necessary to complement the change we just made on page 20. I move:

That Bill C-7 be amended on page 6, in clause 17, by replacing line 15 with the following:

“**144(1)** Subject to section 150, after estab-”.

And it’s “after establish.”

a) par substitution, aux lignes 21 à 23, de ce qui suit :

« l’interprétation ou l’application à son égard :

a) soit de toute disposition d’une convention collective ou d’une décision arbitrale;

b) soit de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi. »;

b) par substitution, aux lignes 27 à 30, de ce qui suit :

« grief individuel à l’arbitrage. ».

Cette modification assure la conformité de toutes les dispositions actuelles de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. L’arbitre sera en mesure d’interpréter la loi. La disposition relative aux griefs était limitée à l’interprétation et à l’application de la convention collective. Cela portait à croire qu’un arbitre ne serait pas autorisé à interpréter une loi. Cette mention est essentielle, étant donné que de nombreuses lois entreront en ligne de compte, notamment la Loi sur la GRC. Il importe que l’arbitre soit en mesure d’interpréter la Loi sur la GRC lorsqu’il s’agit de trancher un différend dans le cadre d’un grief.

C’est donc l’objectif principal de cet amendement, soit d’assurer la conformité avec les dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. L’article 62, si je ne m’abuse, fait référence au pouvoir de l’arbitre d’interpréter les lois. Il s’agit d’un point fondamental.

[Traduction]

Le président : Voulez-vous en débattre?

Chers collègues, l’article modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté.

L’amendement est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté.

L’article 33 modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Article adopté.

Pouvons-nous maintenant prendre l’article 17? Je crois que le sénateur Kenny a un amendement.

Le sénateur Kenny : Je vous prie de prendre la page 6 du projet de loi, chers collègues. Il s’agit d’un amendement corrélatif nécessaire compte tenu du changement que nous venons d’apporter à la page 20. Je propose :

Que le projet de loi C-7 soit modifié à la page 6, à l’article 17, par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :

« **144(1)** Sous réserve de l’article 150, dès la ».

C’est « dès la constitution ».

The Chair: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 17, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 34 through 39 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 40 carry?

Senator Carignan?

[*Translation*]

Senator Carignan: Before discussing the consequential amendment, I would like to correct something I said. Earlier I referred to section 64 or 68 regarding the right of public servants to submit grievances. I would like to specify that it was subsection 208(1), paragraph (a), subparagraphs (i) and (ii), in order to ensure the accuracy of information in the transcripts.

This does not at all affect the substance of the amendment; it was only the reference to the section in the Public Service Labour Relations Act that was erroneous.

I am going back to the consequential amendments.

It is moved that Bill C-7 be amended in clause 40, on page 29, by replacing line 5 with the following:

“collective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment must be presented”.

This is a consequential amendment.

[*English*]

The Chair: Shall the amendment carry?

Senator White?

Senator White: Just so I understand, is this under the limitation? Is that where this is?

The Chair: It is page 29.

Senator Cowan: At the top.

Senator White: Thank you.

The Chair: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 40, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 17 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 34 à 39 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'article 40 est-il adopté?

Sénateur Carignan?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Avant d'aborder l'amendement de concordance, j'aimerais corriger un de mes propos. J'ai fait référence, plus tôt, à l'article 64 ou 68 sur le droit du fonctionnaire de déposer un grief. J'aimerais préciser qu'il s'agit du paragraphe 208(1), alinéa a), sous-alinéas (i) et (ii) pour assurer l'exactitude de l'information dans les transcriptions.

Cela n'affecte en rien le fond de la modification; seule la référence à l'article de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique était erronée.

Ainsi, je reviens aux amendements de concordance.

Il est proposé que le projet de loi C-7 soit modifié à l'article 40, à la page 29, par substitution, à la ligne 7, de ce qui suit :

« convention collective ou d'une décision arbitrale ou de toute disposition d'une loi ou d'un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l'employeur concernant les conditions d'emploi doit être ».

Il s'agit d'une modification corrélative.

[*Traduction*]

Le président : L'amendement est-il adopté?

Sénateur White?

Le sénateur White : Pour que je comprenne bien, est-ce dans la partie sur les limites? Où est-ce?

Le président : C'est à la page 29.

Le sénateur Cowan : En haut.

Le sénateur White : Merci.

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 40 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

Shall clauses 41 through 50 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 51 carry? Senator Kenny?

Senator Kenny: Colleagues, this is the second consequential amendment. I refer you to page 32 of Bill C-7. I move:

That Bill C-7 be amended on page 32, in clause 51, by replacing lines 12 and 13 with the following:

“compensation may not be inconsistent with section 113 of the *Federal Public Sector Labour Relations*”.

The Chair: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 51, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 52 carry?

[*Translation*]

Senator Carignan: The consequential amendment? Is it here? No? It is the other one? I am not used to the clause-by-clause studies.

[*English*]

The Chair: On page 32, senator?

Senator Carignan: No, it's page 40 for me, the next one.

The Chair: Colleagues, we are getting out of sequence. I would like to deal with clause 52 before we go to 53, so shall clause 52 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 53 carry? I understand there's an amendment for clause 53. Senator Kenny?

Senator Kenny: This is another consequential amendment. I move:

That Bill C-7 be amended on page 32, in clause 53, by replacing line 29 with the following:

“section 150 of the Act, make an arbitral.”

The Chair: Shall the amendment carry?

Le président : Adopté.

Les articles 41 à 50 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'article 51 est-il adopté? Sénateur Kenny?

Le sénateur Kenny : Chers collègues, voici le deuxième amendement corrélatif. Je vous renvoie à la page 32 du projet de loi C-7. Je propose :

Que le projet de loi C-7 soit modifié à la page 32, à l'article 51, par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

« incompatibles avec l'article 113 de la *Loi sur* ».

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 51 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 52 est-il adopté?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : L'amendement de concordance? Est-ce à cet endroit? Non? C'est l'autre? Je ne suis pas habitué aux études article par article.

[*Traduction*]

Le président : Vous êtes à la page 32, sénateur?

Le sénateur Carignan : Non, je suis à la page 40, c'est le suivant.

Le président : Chers collègues, nous ne suivons pas l'ordre chronologique. J'aimerais que nous examinions d'abord l'article 52 avant de prendre le 53, donc l'article 52 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 53 est-il adopté? Je crois qu'il y a un amendement à l'article 53. Sénateur Kenny?

Le sénateur Kenny : Il s'agit d'un autre amendement corrélatif. Je propose :

Que le projet de loi C-7 soit modifié à la page 32, à l'article 53, par substitution, aux lignes 31 et 32, de ce qui suit :

« ration équitable rend, sous réserve de l'article 150 de cette loi, une décision arbitrale comportant un ».

Le président : L'amendement est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 53, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clauses 54 through 61 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 62 carry? Senator Carignan?

[Translation]

Senator Carignan: Once again, this is a consequential amendment.

I move that Bill C-7 be amended in clause 62, on page 40, by replacing line 14 with the following:

“lective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment, is deemed”.

It is the introduction, in the paragraph.

[English]

The Chair: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 62, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 63 through 67 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 68 carry? Senator Carignan?

[Translation]

Senator Carignan: In the same vein, this is a consequential amendment.

I move that Bill C-7 be amended in clause 68, on page 46, by replacing lines 35 and 36 with the following:

“be, of a provision of a collective agreement or an arbitral award, or of a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment, and alleges that the employer has engaged in a dis-”.

[English]

The Chair: Shall the amendment carry?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 53 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 54 à 61 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'article 62 est-il adopté? Sénateur Carignan?

[Français]

Le sénateur Carignan : Une fois de plus, il s'agit d'un amendement de concordance.

Je propose que le projet de loi C-7 soit modifié à l'article 62, à la page 40, par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

« cision arbitrale ou de toute disposition d'une loi ou d'un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l'employeur concernant les conditions d'emploi, est réputé n'avoir jamais été pré- »

Il s'agit de l'introduction dans le paragraphe.

[Traduction]

Le président : L'amendement est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 62 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 63 à 67 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'article 68 est-il adopté? Sénateur Carignan?

[Français]

Le sénateur Carignan : Dans le même ordre d'idée, il s'agit d'un amendement de concordance.

Je propose que le projet de loi C-7 soit modifié à l'article 68, à la page 46, par substitution, à la ligne 34, de ce qui suit :

« collective ou d'une décision arbitrale ou de toute disposition d'une loi ou d'un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l'employeur concernant les conditions d'emploi, qui sont déposées »

[Traduction]

Le président : L'amendement est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 68, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 69 carry?

[*Translation*]

Senator Carignan: I must read the entire amendment, I expect?

I move that Bill C-7 be amended in clause 69,

(a) on page 49,

(i) by replacing lines 33 and 34 with the following:

“or application, in respect of the employee, of

(a) a provision of a collective agreement or an arbitral award; or

(b) a provision of a statute or regulation, or of a direction or other instrument made or issued by the employer, that deals with terms and conditions of employment.”,

(ii) by replacing lines 39 and 40 with the following:

“for the bargaining unit, unless the grievance”; and

(b) on page 50,

(i) by replacing lines 1 and 2 with the following:

“alleges that the employer has engaged in”,

(ii) by replacing lines 6 to 8 with the following:

“(2), an individual grievance that al-”,

(iii) by replacing lines 30 to 33 with the following:

“employee’s satisfaction, whether or not it alleges that the employer has”, and

(iv) by replacing lines 40 to 43 with the following:

“in the adjudication proceedings, unless the grievance alleges that the employer has engaged in”.

Once again, these are consequential amendments.

[*English*]

The Chair: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 69, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté.

L’article 68 modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté.

L’article 69 est-il adopté?

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je dois lire l’amendement au complet, j’imagine?

Je propose que le projet de loi C-7 soit modifié à l’article 69,

a) à la page 49,

(i) par substitution, aux lignes 34 et 35, de ce qui suit :

« l’application à son égard :

a) soit de toute disposition d’une convention collective ou d’une décision arbitrale;

b) soit de toute disposition d’une loi ou d’un règlement, ou de toute directive ou de tout autre document de l’employeur concernant les conditions d’emploi. »,

(ii) par substitution, à la ligne 41, de ce qui suit :

« s’agit d’un grief »;

b) à la page 50,

(i) par substitution, aux lignes 1 à 3, de ce qui suit :

« qui dénonce la perpétration par son employeur »,

(ii) par substitution, aux lignes 7 à 9, de ce qui suit :

« le grief individuel »,

(iii) par substitution, aux lignes 31 à 34, de ce qui suit :

« l’arbitrage seulement le grief individuel, que celui-ci dénonce ou non la perpétration par »,

(iv) à la page 49, par substitution, aux lignes 42 à 45, de ce qui suit :

« d’arbitrage, sauf s’il s’agit d’un grief qui dénonce la perpétration par son ».

Encore une fois, il s’agit de modifications de concordance.

[*Traduction*]

Le président : L’amendement est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté.

L’article 69 modifié est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : Adopté.

Shall clauses 70 and 71 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Is it agreed that I report this bill, as amended, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Colleagues, thank you very much.

We have one more item of business, and that's the question of the proposed budget for the visit this coming fall to the United Nations in New York to discuss the question of peace operations and how they operate with those authorities who are involved.

I should point it is at the request of the Government of Canada that we're doing this study of the question of Canada's future involvement in peace operations around the world. So it's important that we have the opportunity to meet those individuals directly involved.

Senator Kenny: Yesterday, chair, there was a discussion about the authorization to meet from June to September, even though the Senate may be adjourned. Have you had an opportunity to determine how many days that will be or when they are likely to be?

The Chair: That's a good question, senator. At this stage we are not planning on having any hearings over the summer months. We have a full slate of hearings here for Friday and the coming Monday. My hope is that we're going to receive enough information that will give us the basis for the start of a report for our analysts to work on over the summer months. I would say that the visit to New York would take place in September. At this stage, there are no plans to meet during the course of the summer months.

Senator Kenny: This is the first I've heard of a Friday meeting. Could you tell us when you're proposing we sit and who the witnesses are?

The Chair: We have a list, and I believe that has been sent out to everybody. Is that not correct?

Adam Thompson, Clerk of the Committee: That is not correct. We have been booking witnesses. I can certainly tell you at this point that former senator and former Lieutenant-General Dallaire is confirmed for Friday, along with former Major-General Lewis McKenzie.

Les articles 70 et 71 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Puis-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Chers collègues, je vous remercie infiniment.

Nous avons un autre point à l'ordre du jour, et c'est le budget proposé pour la visite que nous prévoyons effectuer à l'automne aux Nations Unies, à New York, pour discuter des opérations de paix et de leur coordination avec les autorités participantes.

Je dois souligner que c'est à la demande du gouvernement du Canada que nous effectuons cette étude sur la participation future du Canada aux opérations de paix dans le monde. Il est donc important que nous ayons l'occasion de rencontrer les personnes directement concernées.

Le sénateur Kenny : Monsieur le président, il y a eu une discussion, hier, sur l'autorisation de nous réunir entre juin et septembre, malgré l'ajournement du Sénat. Avez-vous eu l'occasion de déterminer combien de jours nous nous réunirons ou quand nous pourrions le faire?

Le président : C'est une bonne question, sénateur. Pour l'instant, nous ne prévoyons aucune séance pendant les mois d'été. Nous avons un plein horaire de séance pour vendredi et lundi prochains. J'espère que nous recevrons toute l'information dont nous avons besoin pour que nos analystes puissent commencer à préparer un rapport pendant l'été. Je dirais que notre visite à New York devrait avoir lieu en septembre. Pour l'instant, nous ne prévoyons pas de réunions pendant les mois d'été.

Le sénateur Kenny : C'est la première fois que j'entends parler de la réunion de vendredi. Pouvez-vous nous dire quand vous proposez que nous siégions et qui seront les témoins?

Le président : Nous avons une liste, et je crois qu'elle a été envoyée à tout le monde, n'est-ce pas?

Adam Thompson, greffier du comité : Non. Nous sommes en train d'inscrire les témoins. Je peux assurément vous dire tout de suite que l'ancien sénateur et ancien lieutenant-général Dallaire a confirmé sa présence pour vendredi, de même que l'ancien major-général Lewis McKenzie.

We have been in touch with some like-minded embassies in order to get an international experience, and there are a number of other interested groups, academics and former military personnel that we are attempting to bring in.

We're still in the process of confirming timing for Friday and Monday.

The Chair: So the length of the period of time will be subject to the number of witnesses that will be able to appear before us.

I should point out, senator, that the immediacy of having to deal with Bill C-7 set us back a day, obviously, with respect to our schedule. Subsequently, we did have the agreement of witnesses to attend yesterday, but obviously we had to cancel because of the work that we were doing.

Senator Kenny: I'm not being critical, chair. I'm trying to figure out how to schedule time. What time do you expect to be done on Friday?

Mr. Thompson: Senator, right now I can say we would be starting at 10 a.m. on Friday, and I have witnesses confirmed up to approximately 2:00. I'm trying to add one and perhaps two more panels to that afternoon.

Senator Jaffer: I have another question. Are we sitting on Friday on Bill C-14?

Senator McCoy: I thought there was some indication there was a possibility.

The Chair: What I thought was that we had an understanding that we would be able to sit on Friday for the purposes of our hearings.

Senator White: This Friday?

The Chair: Yes, this coming Friday.

Senator Jaffer: Are we not sitting for Bill C-14 on Friday?

Senator Carignan: I think Bill C-14 will probably be done tomorrow, so we will be able to sit in committee. I don't think that we will need to sit in the chamber Friday. It will depend on where we are with the legislation, but I think it will be okay.

The Chair: Senator, I will do the best I can, with the help of the clerk's office, to get the information that you've just asked for when it's definitive, and also let you know the timing for the purpose of scheduling.

Senator Kenny: Is there any information you can give us about Monday at this point?

Mr. Thompson: At this point, I'm not able to. We were discussing starting at 10:00 on Monday as well, but we're still determining witness availability.

Senator Kenny: Okay.

Nous sommes en contact avec les représentants d'ambassades de pays aux positions similaires aux nôtres, pour nous donner une perspective internationale, et il y a quelques autres groupes d'intérêt, universitaires et anciens militaires que nous essayons d'inviter.

Nous sommes encore en train d'essayer de confirmer l'horaire pour vendredi et lundi.

Le président : Donc la durée de la réunion dépendra du nombre de témoins qui pourront comparaître devant nous.

Je dois souligner, sénateur, que l'urgence d'étudier le projet de loi C-7 nous a fait perdre une journée, par rapport à notre calendrier, bien sûr. En effet, nous avons l'accord des témoins pour comparaître hier, mais évidemment, nous avons dû annuler leur comparution en raison des travaux qui nous occupaient.

Le sénateur Kenny : Je ne vous critique pas, monsieur le président. J'essaie de voir comment prévoir mon temps. À quelle heure vous attendez-vous à ce que nous terminions vendredi?

M. Thompson : Sénateur, je peux déjà vous dire que nous commencerions à siéger à 10 h, vendredi, et j'ai des témoins confirmés jusqu'à environ 14 h. J'essaie d'ajouter un ou peut-être deux autres groupes de témoins à la liste pour l'après-midi.

La sénatrice Jaffer : J'ai une autre question. Siégeons-nous sur le projet de loi C-14 vendredi?

La sénatrice McCoy : Je crois qu'on avait mentionné que c'était une possibilité.

Le président : Je croyais que nous nous étions entendus pour siéger vendredi afin d'entendre des témoins.

Le sénateur White : Ce vendredi?

Le président : Oui, ce vendredi.

La sénatrice Jaffer : Ne discuterons-nous pas du projet de loi C-14 vendredi?

Le sénateur Carignan : Je crois que nous discuterons probablement du projet de loi C-14 demain, donc nous pourrions prévoir une séance de comité. Je ne crois pas que nous devons être présents au Sénat vendredi. Tout dépendra de là où nous en sommes avec les projets de loi, mais je pense que cela ira.

Le président : Sénateur, je vais faire de mon mieux, avec l'aide du bureau du greffier, pour vous faire parvenir l'information que vous avez demandée dès qu'elle sera confirmée, et nous vous informerons aussi de l'heure, afin de vous permettre de prévoir votre temps.

Le sénateur Kenny : Pouvez-vous déjà nous donner de l'information sur lundi?

M. Thompson : Je ne peux rien vous dire pour l'instant. Nous envisagions de commencer à 10 h lundi également, mais nous sommes encore en train d'évaluer la disponibilité des témoins.

Le sénateur Kenny : Très bien.

The Chair: Colleagues, could we have a motion to accept the financial —

Senator Jaffer: No, I have questions. Regarding transportation to New York, \$2,000 is a little rich.

Mr. Thompson: Senator, that's budgeting based on full fare. Of course, when it comes time to purchase tickets, we always endeavour to get reduced-fare tickets. My experience has been that we have been able to do that, but as we have not set dates, we budget for the worst case and spend as little as we can.

Senator Jaffer: I respect that, but I go to New York a lot, and I often get full fares and I have never paid more than \$1,000. You must have updated fares, but I'm concerned that \$2,000 is really rich. Going to Internal, this is going to be questioned, so I just want to be sure.

Senator White: If I may, I have the same question. This is for business class tickets, is it?

Senator Jaffer: No, there's no business from Ottawa to New York.

Senator White: That's a business class price.

Mr. Thompson: That is a business class ticket. I'd have to look again at the estimates that we were using. But certainly we always try to get reduced fares.

Senator Jaffer: But also we can't go business on an hour-long flight. We're not allowed.

Senator White: Everywhere else is three hours.

Senator Jaffer: It's an hour-long flight. We can't go business.

I don't want to approve this until we have given the clerk the authority to check on it, because I know we will have challenges.

The Chair: Colleagues, could we have a motion to accept the report subject to the clerk reviewing the allocation for the purposes of the —

Senator Jaffer: No, I still have questions.

I'm sorry, this has not come to steering, so that's why, because we've had so much happening. We haven't had steering meetings, so that's the problem.

My other question is regarding the \$500 per night. I understand that it's New York, but that is also very steep.

Le président : Chers collègues, pourrions-nous avoir une motion pour accepter le budget...

La sénatrice Jaffer : Non, j'ai des questions. Au sujet du transport vers New York, le montant de 2 000 \$ me paraît un peu élevé.

M. Thompson : Sénatrice, c'est le budget prévu en fonction du plein tarif. Bien sûr, quand vient le temps d'acheter les billets, nous nous efforçons toujours d'obtenir des billets à tarif réduit. Selon mon expérience, c'est habituellement possible, mais comme nous n'avons pas encore de dates fixes, nous prévoyons le pire et dépenserons le moins possible.

La sénatrice Jaffer : Je comprends, mais je me rends souvent à New York, je dois souvent payer le plein tarif, et je n'ai jamais payé plus de 1 000 \$. Vous devez avoir des tarifs à jour, mais le montant de 2 000 \$ me paraît vraiment élevé. Le Comité de la régie interne risque fort de poser des questions, donc je veux être certaine qu'il n'y a pas d'erreur.

Le sénateur White : Si vous me le permettez, j'ai la même question. C'est pour des billets en classe affaires, n'est-ce pas?

La sénatrice Jaffer : Non, il n'y a pas de classe affaires d'Ottawa à New York.

Le sénateur White : C'est un tarif de classe affaires.

M. Thompson : C'est un tarif de classe affaires. Je devrai révéifier les estimations que nous utilisons, mais nous essayons toujours d'obtenir des tarifs réduits, bien sûr.

La sénatrice Jaffer : Mais nous ne pouvons pas prendre la classe affaires pour un vol d'une heure. Ce n'est pas permis.

Le sénateur White : Pour toutes les autres destinations, c'est trois heures.

La sénatrice Jaffer : C'est un vol d'une heure. Nous ne pouvons pas prendre de billets en classe affaires.

Je ne veux pas approuver ce budget tant que nous n'aurons pas demandé au greffier de faire les vérifications voulues, parce que je sais qu'il sera contesté.

Le président : Chers collègues, pourrais-je avoir une motion d'adoption du budget, sous réserve que le greffier vérifie les montants prévus pour...

La sénatrice Jaffer : Non, j'ai encore des questions.

Je m'excuse, le budget n'a pas été soumis au comité de direction, ce qui explique mes questions, parce qu'il y a tellement de choses qui se sont passées. Le comité de direction n'a pas pu se réunir, c'est le problème.

Mon autre question porte sur la prévision de 500 \$ la nuit. Je comprends qu'il s'agit de New York, mais c'est également très élevé.

Mr. Thompson: Senator, I would say that that factors in not just the fact that it's New York, but as well currency fluctuations. We had previously done a budget for Washington and were quite shocked at the prices we found.

Again, that is the budget, and certainly every effort is made to find the most reasonable accommodation possible.

Senator Jaffer: That's acceptable.

The Chair: Colleagues, could we have a motion accepting the budget subject to the review of the allocation of dollars for transportation?

Senator Jaffer: I would say subject to steering approving this budget.

Senator White: I would put that motion forward, subject to steering approving it.

The Chair: Is there any further debate? So moved by Senator White. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

(The committee adjourned.)

M. Thompson : Sénatrice, je vous dirais que ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit de New York, mais aussi parce qu'il faut tenir compte des fluctuations des devises. Nous avons établi un budget pour Washington il y a quelque temps, et nous avons été très surpris des prix que nous avons constatés.

Encore une fois, il s'agit d'un budget, et nous ferons tous les efforts voulus pour trouver un hébergement au prix le plus raisonnable possible.

La sénatrice Jaffer : C'est acceptable.

Le président : Chers collègues, pourrions-nous avoir une motion afin d'accepter le budget, sous réserve de vérification des sommes prévues pour le transport?

La sénatrice Jaffer : Je dirais sous réserve de l'approbation du budget par le comité de direction.

Le sénateur White : Je serais prêt à déposer cette motion, que ce soit sous réserve de l'approbation du comité de direction.

Le président : Voulez-vous en débattre davantage? La motion est proposée par le sénateur White. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

(Le comité s'ajourne.)

WITNESSES

Monday, June 13, 2016

As individuals:

The Honourable Peter MacKay, P.C., former Minister of National Defence;

The Honourable David Pratt, P.C., former Minister of National Defence.

Royal Canadian Mounted Police:

Bob Paulson, Commissioner.

As an individual:

A. Edward Aust, Senior Strategic Advisor, Aust Legal and Former Senior Advisor to Executive Committee of RCMP.

Ottawa Police Services Board:

Councillor Eli El-Chantiry, Chair.

TÉMOINS

Le lundi 13 juin 2016

À titre personnel:

L'honorable Peter MacKay, C.P., ancien ministre de la Défense nationale;

L'honorable David Pratt, C.P., ancien ministre de la Défense nationale.

Gendarmerie royale du Canada:

Bob Paulson, commissaire.

À titre personnel:

A. Edward Aust, conseiller stratégique principal, Aust Legal et ancien conseiller principal du Comité exécutif de la GRC.

Commission des services policiers d'Ottawa:

Conseiller Eli El-Chantiry, président.

